Sam. Rällgen
Grillenborg GRILLBY.

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.
TOME TROISIEME.

VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.

TOME TROISIÈME.

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV;
OU
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora sequor. Hor.

TOME TROISIEME.

Orné de Portraits.

A LONDRES,
Chez JOHN PETER LYTON.
MDCCLXXXI.

RARE
DC
134
M6
v.3

816454

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.

Si quelque choſe avoit pu conſoler la France de la perte qu'elle venoit de faire, ç'auroit été la naiſſance ſi déſirée du Duc de Bourgogne; mais la nature produit des milliers de Princes avant d'enfanter un Héros. Cet événement ne cauſa pas moins la joie & les tranſports auxquels ſe livre avec tant de tendreſſe le François, toujours avide de voir ſe multiplier ſes maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouiſſances dans tout le royaume. L'eſprit philoſophique s'empara des têtes les plus auguſtes, ou du moins des têtes miniſterielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout-à-la fois à l'avantage de l'Etat & au bien des particuliers une dépenſe juſques-là auſſi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit conſacrée, il fut ordonné au Prevôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de ſa part remit à ſes peuples quatre millions ſur les tailles; bienfaiſance illuſoire, en ce que, ce vuide dans le fiſc public n'étant pas rem- 1754.

pli par quelque privation du Monarque, par quel-
1754. que économie ou retranchement dans ſa maiſon, ſes dépenſes perſonnelles ou ſes prodigalités envers ſes courtiſans, il devoit néceſſairement ſe réparer tôt ou tard par un accroiſſement d'impôts.

Quoi qu'il en ſoit, le bureau de la ville, en conſéquence de l'ordre de S. M. maria ſix cents filles. La célébration de ces nôces fut faite dans les différentes paroiſſes de Paris, avec beaucoup de pompe & de ſolemnité. Cet exemple fut ſuivi dans pluſieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent ſignaler leur zele. La Marquiſe de Pompadour dota & maria dans ſes terres toutes les filles nubiles ; M. de Montmartel, garde du tréſor royal, en fit autant, ainſi que nombre de grands Seigneurs & autres gens riches, ſinges du maître. Ainſi, en ſuppoſant que ce trait de politique & d'humanité du gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (*) calculoit en 1765, c'eſt-à-dire quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou ſeize mille hommes.

Peu de tems après la naiſſance du jeune Prince, on fut très allarmé ſur ſon compte. Parmi les femmes du ſecond ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une Madame Sauvé, autrefois marchande de poiſſon, devenue maîtreſſe du Comte d'Argenſon, ambitieuſe, intriguante, voulant ſortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conſéquemment peu délicate ſur les moyens. Un jour elle court effarée chez la Ducheſſe de Tallard, la Gouver-

(*) L'auteur de *Journal hiſtorique du regne de Louis XV.*

nante; elle déclare que dans la foule admiſe à contempler le Duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jettant quelque choſe dans ſon berceau. On rend compte du fait au Roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une eſpece de poudre; on en fait l'analyſe & l'on reconnoît que ce ſachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On ſe doute de quelque ſupercherie; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer que ſon déſir de ſe rendre plus recommandable & plus précieuſe, l'a portée à cette ſuppoſition. Le Miniſtre, qui la protégeoit, eſt forcé de l'abandonner: il décerne lui-même une Lettre de cachet pour qu'elle ſoit conduite à la Baſtille où, reſſerrée étroitement, elle eſt reſtée pendant pluſieurs années. 1754.

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inſpiré un pareil événement, fut plongée dans un deuil plus réel, par la mort de Madame Henriette, à l'âge de vingt-quatre ans, emportant dans le tombeau, l'amour, l'eſtime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le Roi ſurtout, à qui elle reſſembloit davantage que ſes autres ſœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zele pour diſtraire S. M. Cette charmante maiſon, que ſon auguſte amant lui avoit fait conſtruire ſur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-vue* annonçoit déjà la poſition enchantereſſe, fut le lieu qu'elle choiſit comme le plus propre à charmer ſa douleur, par ſa nouveauté, ſa fraîcheur & ſes détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits ſpectacles où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Ado-* 10 Févr. 1752.

nis. Le Monarque y étoit désigné sous le nom du
1754. plus tendre des mortels, & son amante sous celui de la Reine de la beauté. Ensuite on représenta l'*Impromptu de la cour de marbre*, piece allégorique sur la naissance d'un soutien du trône. Elle vouloit faire sa cour à M. le Dauphin & à toute la famille royale ; ce qui ne réussit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convalescence du pere.

1 Août 1752. M. le Dauphin fut attaqué de la petite vérole, à un âge & dans une saison où cette maladie, déjà très-dangereuse, peut devenir plus funeste. Bientôt elle s'annonça par des symptômes effrayans. Son auguste compagne, sachant combien le Prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de son mal, fit composer exprès pour lui une *Gazette de France*, où en rendant compte de son état, tel qu'il l'éprouvoit, on en déguisoit le nom & la nature. Ses soins ne se bornerent pas à cette attention délicate; elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne sortoit de sa chambre que fort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le Docteur Pousse, célebre médecin, mais personnage rustre & ne connoissant point la cour, la prit pour une mercénaire: *voilà*, dit-il en la montrant à quelqu'un, *une garde-malade impayable ! comment l'appellez-vous*? Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit Madame la Dauphine, en témoignant son regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit: „ oh! bien, ajouta-t-il, que nos „ petites-maîtresses de Paris refusent à présent de „ voir leur mari malade; je les rembarrerai mieux „ que jamais ; je les enverrai à cette école ! ”

Comme on repréſentoit à cette Princeſſe qu'elle s'expoſoit trop : *qu'importe que je meure*, s'écria-t-elle, *pourvu qu'il vive. La France ne manquera jamais de Dauphine.* M. le Dauphin ayant encore ſenti davantage à ſa convaleſcence tout ce qu'il devoit à ſa vertueuſe épouſe, s'efforça d'éteindre le ſouvenir de la premiere, dont l'image ſubſiſtoit toujours dans ſon cœur. Il avoit pouſſé la foibleſſe juſques à exiger de la ſeconde qu'elle portât des braſſelets avec le portrait de la défunte en miniature : il ſupprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chere, ſe rapprocha de plus en plus de ſon épouſe actuelle, & la reconnoiſſance lui tint lieu d'amour. 1754.

Le Roi ne pouvant ſe diſpenſer de déroger cette fois à la loi qu'il s'étoit impoſée de ne plus ſe montrer aux Pariſiens, vint avec la Reine, M. le Dauphin & toute la Famille Royale à Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces du rétabliſſement de la ſanté de l'héritier préſomptif du trône, & ils aſſiſterent au *Te Deum* qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convaleſcence de M. le Dauphin, le Marquis de Paulmy viſitoit les places des provinces méridionales de France, ainſi que les troupes, comme adjoint au miniſtere de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres, par ſon oncle, à la paix. Il étoit queſtion d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontieres dont elles étoient ſuſceptibles. Une émulation louable excitoit les Miniſtres, car celui de la Marine étoit allé auſſi s'inſtruire à Dieppe & aux autres ports de la Manche. M. de Paulmy rendit

compte au Roi à ſon retour que les peuples
1754. avoient partout, où il avoit paſſé, témoigné l'intérêt le plus vif à ce double événement & par ſa douleur & par ſa joie; mais qu'il avoit été ſurtout édifié des Proteſtans de ces cantons qui, tandis qu'on les noirciſſoit, en ſuppoſant qu'ils avoient eu durant la guerre le deſſein de ſe révolter, & qu'on les croyoit encore mal intentionnés, étoient aſſemblés dans leurs temples, où ils imploroient le ciel pour la conſervation de M. le Dauphin.

Ce Prince étoit alors peu conſidéré de la nation. Pendant ſon enfance on ne parloit que de ſon eſprit. Après ſon éducation, & ſurtout depuis ſon ſecond mariage, il parut nul: on eſtimoit ſa conduite & ſes mœurs; encore le regardoit-on comme un cagot, qui paſſoit une partie de la journée à chanter au lutrin, qui ſe ſcandaliſoit de voir une gorge découverte (*), &, à l'exemple de *Tartuffe*, exigeoit qu'un mouchoir pudique lui dérobât ce ſpectacle ſcandaleux. On en rapportoit mille petiteſſes, mille puérilités. Cependant, durant ſa maladie, les François uniquement inſpirés par cet attachement aveugle au ſang de leurs maîtres, tels qu'ils ſoient, qui les caractériſe, ne virent dans le Dauphin que l'eſpoir du royaume, & firent éclater à ſon retour à la vie les plus vifs tranſports. Entre les Princes, le Duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du Dauphin, eut la politique de ſignaler ſa joie par les plus belles fêtes; & la favorite, qui ſavoit combien elle en étoit haïe, & le déteſtoit de toute ſon

(*) Voyez la Lettre XXVI de la premiere partie des *Lettres de la Marquiſe de Pompadour.*

ame, affecta de marquer ſon zele par une nouvelle fête allégorique au ſujet de cet heureux événement. 1754.

Elle en fit part au Roi avant l'exécution, comme d'un effort de ſon génie. La ſcene, qui eut encore lieu au château de Belle-vue, repréſentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle ſe voyoit un Dauphin lumineux. Quantité de monſtres, vomiſſant feu & flamme, venoient pour l'attaquer; mais Apollon deſcendoit ſur un nuage de l'Olympe, dont tous les Dieux prenoient part à ce ſpectacle, frappoit ces monſtres de ſa foudre; après quoi des feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration ſuccédoit le palais du ſoleil, tout reſplendiſſant de lumiere, où le Dauphin reparoiſſoit dans ſon premier éclat par le moyen d'une illumination rapide. Le Monarque étoit trop engoué de ſa maîtreſſe pour ne pas lui applaudir: les fades courtiſans, admis à la fête, la trouverent délicieuſe, &, rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus platte & plus ridicule.

Le ſingulier, c'eſt que le héros, ſujet de la fête, n'en fut pas, ni même perſonne de la famille royale. Il y avoit une ſciſſion établie entre celle-ci & la Marquiſe. Le cadeau, du reſte, auroit-il été cent fois meilleur, n'eut pas fait revenir ſur ſon compte M. le Dauphin. Ce Prince avoit reçu peu avant ſa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le Sr. Silveſtre, ſon maître de deſſin, ayant brigué la place de garde des deſſins du cabinet du Roi, vacante par la mort de Coypel, & le Sr. Cochin fils, le complaiſant du Marquis de Vandieres, ayant eu la préférence,

le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-pro-
1754. pre piqué, encore plus chatouilleux, s'il eſt poſſible, chez les artiſtes que chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre très-indécente pour lui reprocher ſon choix. Celui-ci, furieux, fut porter cette Lettre à ſa ſœur, qui la montra au Roi, & S. M. fit mettre le Sr. Silveſtre au Fort-l'Evêque. Il eut beſoin de toute la protection de ſon auguſte éleve pour ſe tirer de cette mauvaiſe affaire.

Louis XV dédommageoit la Marquiſe de Pompadour des mépris de ſon fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner ſa ſatisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda
18 Octob. le tabouret & les honneurs de Ducheſſe. On juge
1752. combien M. le Dauphin fut outré, lui qui, lorſqu'elle lui avoit été préſentée la premiere fois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie, par un geſte de dégoût outrageant (*), qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les ſpectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaiſoit; ce qui lui avoit mérité, pour quelque tems, d'être exilé de la préſence du Roi.

Les Princes du ſang étoient plus dociles, c'eſt-à-dire plus rampans; ils obtenoient des graces par ſon canal; ils ſe tenoient debout devant elle: le ſeul Prince de Conti n'avoit jamais voulu ſe proſterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle

(*) On prétend que M. le Dauphin tiroit la langue en l'embraſſant.

le lui devoit. Un jour qu'elle le laiſſoit en poſture de ſuppliant, il s'aſſied ſur ſon lit & lui dit: *Madame, voilà un coucher excellent.* On ſe doute combien elle fut humiliée du propos & de l'action, combien cela déplut au Roi. Déjà il n'aimoit pas le Prince, qui avoit fait une ſi bonne leçon à ſa Maîtreſſe; mais depuis ce tems il le déteſta, & celui-ci ne reparut à Verſailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bienſéance. 1754.

Le Prince de Condé, quoique très-jeune, déjà dévoré d'ambition & avide des graces & de la faveur, fut celui qui ſuivit plus ſervilement les volontés de la Marquiſe. Il prit de ſes mains Mlle. de Soubiſe, la fille du Prince de ce nom, ami de ſon maître, & conſéquemment le plus bas des courtiſans de la maîtreſſe. Ce mariage répugnoit aux autres Princes du Sang. Aſſemblés dans le cabinet du Roi pour ſigner le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de *très-haut & très-puiſſant Prince*, ils refuſerent, parce qu'ils ne pouvoient approuver par leur ſignature une qualité inhérente à eux ſeuls par le droit de leur naiſſance. Ils demanderent à S. M., ſi elle leur ordonnoit de le faire qu'elle leur permît de proteſter avant; ce qui fut convenu. Ils eurent en même tems trois mois pour produire les titres de leur prétention excluſive. Mai 1753.

La maiſon de Rohan avoit déjà une querelle de ce genre contre la Nobleſſe, dont voici l'origine curieuſe. Un abbé d'Aubenton, auteur de Lettres en faveur du Clergé dans ſon affaire au ſujet du Vingtieme, ci-devant Docteur de M. le Cardinal de Soubiſe, mécontent de cette maiſon qui, à ſon gré, ne l'avoit pas ſuffiſamment appuyé de ſon

crédit pour le maintenir dans une principalité au
1754. college de Maître-Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le Prince René faiſoit ſa ſupplique en Sorbonne, il s'y tranſporta pour demander au Doyen de lui repréſenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maiſon de Rohan la diſtinction de ſoutenir ſes theſes les mains gantées & le bonnet ſur la tête. Le Doyen n'ayant pas voulu le ſatisfaire ſur ce point, il alla trouver M. le Marquis de Beaufremont, & l'échauffa aſſez pour le porter à faire ſignifier au Doyen une oppoſition, tant en ſon nom qu'en celui de la Nobleſſe, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maiſon de Rohan aucun privilege, proteſtant de ſe pourvoir, &c. L'huiſſier n'oſa faire ſa ſignification qu'à la fin de l'acte du Prince René; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont préſenta, le 5 Décembre 1752, ſa requête au Parlement, où prenant fait & cauſe pour la Nobleſſe, que ſon ayeul préſidoit aux derniers Etats, il demanda permiſſion d'aſſigner le Doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre ſur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maiſon de Rohan & juſqu'à ce, qu'il fût fait défenſes à tous les Docteurs, Licenciés & autres Suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maiſon de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la Nobleſſe.

La cour lui promit d'aſſigner & le Roi ayant évoqué à lui cette conteſtation, prononça ſur le tout. En même tems, il maintint la maiſon de Rohan, ainſi que la maiſon de Bouillon, dans la poſſeſſion où elles étoient de prendre le titre de très-

haut & très-excellent Prince, & annulla la protestation des Princes du Sang: mais ceux-ci ayant 1754.
présenté requête au Roi contre sa décision, S. M. ne voulant affliger Madame de Pompadour, qui y prenoit le plus vif intérêt, & n'osant en même tems prononcer affirmativement, prit sa tournure ordinaire & leur écrivit la lettre suivante:

„ Je ne veux ni juger ni faire juger si Messieurs „ de Rohan sont Princes ou non, mais je veux „ que toutes choses soient remises dans l'état où „ elles étoient avant le mariage de M. le Prince „ de Condé avec Mlle. de Soubise, sans que les „ signatures du contrat puissent faire tort aux „ droits & prétentions d'un chacun, ni les fa- „ voriser. "

Dans le fait c'étoit donner gain de cause aux Princes étrangers. On conçoit que de pareilles questions, bien loin de s'éclaircir avec le tems, ne peuvent que s'embrouiller davantage; mais Louis XV vouloit vivre en repos & ne fâcher personne.

Madame de Pompadour étoit du même système dans cette occasion; elle aimoit les uns & désiroit ménager les autres. Elle fut flattée d'avoir été en quelque sorte médiatrice entre ces grands personnages, & son amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de Duchesse, elle avoit pris un vol plus haut, & pour se loger convenablement elle avoit consacré environ 600,000 livres à l'acquisition de l'hôtel d'Evreux; un Chevalier de Saint-Louis lui servoit d'écuyer; une fille de condition, de premiere femme-de-chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur au Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit aussi déco-

rer de la croix par une charge dans l'Ordre.

1754. Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage son frere, à mesure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien désiré le faire dès-lors cordon-bleu: le Monarque, qui n'avoit rien à lui refuser, y étoit assez disposé; mais un Seigneur qu'il consulta, n'ayant répondu à son maître que par un persiflage, en disant *que le poisson n'étoit pas assez gros pour être mis au bleu*, Louis XV, qui étoit plein de raison, en comprit le sens exquis & n'y songea plus que quelques années après, où le Marquis de Vandieres ayant reçu sa seconde métamorphose, & devenu Marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de Secrétaire de l'Ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce Marquisat en sa faveur, le Roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la haute noblesse & aux gens de qualité, & il fut présenté à la cour sous son
12 Octob. dernier titre.

Mais l'objet sur lequel la favorite rassembloit toutes ses complaisances, c'étoit sa fille unique, appellée Mademoiselle ou Madame Alexandrine, & assimulée ainsi aux filles de la plus haute qualité & même de Souverains. Elle étoit charmante; elle avoit toutes les graces de sa mere; elle étoit au couvent de l'Assomption, où l'on l'élevoit avec le train d'une Princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jetta les yeux sur le Duc de Fronsac, le fils du Maréchal de Richelieu. Elle devoit s'attendre à d'autant moins de résistance, que le pere lui faisoit la cour la plus assidue, étoit comblé

des bontés du Roi, & avoit toujours montré la plus grande soumission aux goûts, aux caprices, aux fantaisies de son maître. Nagueres il venoit de lutter contre le Duc de la Valiere d'asservissement en quelque sorte à la Marquise, à l'occasion des petits spectacles qui se donnoient chez elle. C'étoit le dernier qui y présidoit & comme homme de lettres, & comme favori du Roi, & comme très-humble serviteur de sa maîtresse. Le Duc de Richelieu, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, révendiqua cet honneur, que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerot n'étoient pas d'une extraction assez ancienne & assez reconnue pour être fort difficiles. Elle savoit le propos qu'avoit tenu à ce Seigneur succédant au Duc de Rochechouart, un courtisan caustique: *je vous félicite, Monsieur le Duc; enfin vous voilà donc Gentilhomme!* Propos qui, sous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement sur sa naissance. Le Duc de Richelieu n'étant point encore assez vil pour se trouver flatté de la proposition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus absolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-sensible au choix de Madame de Pompadour, & le recevoit avec reconnoissance; mais que son fils avoit l'honneur d'appartenir aux Princes de la maison de Lorraine par sa mere; qu'il ne pouvoit en disposer sans leur agrément; qu'il alloit le demander avec empressement, si elle persistoit dans cette résolution. Madame de Pompadour sentit le fin de cette tournure; elle craignit le ridicule qui réjailliroit sur elle si sa 1754.

prétention étoit publique, & la honte qu'elle re-
1754. cueilleroit d'un refus. Elle aima mieux diſſimuler, temporiſer, négocier. C'eſt ce que déſiroit le Maréchal, dans l'eſpoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de ſortir d'embarras. Il fut aſſez heureux pour s'en tirer par le plus ſûr. Mlle. Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une triſteſſe profonde, & les mariages de Mesdemoiſelles de Baschy & de Guitry, ſes parentes, qui devoient ſe faire avec beaucoup d'éclat à Belle-vue, en furent ſuſpendus & ſe conclurent ſans cérémonie. On fit une épitaphe à la jeune perſonne, commençant de cette façon remarquable:

Ci gît Jeanne-Alexandrine, fille de Meſſire Joſeph Le Normant, & de Jeanne Poiſſon, Marquiſe de Pompadour, Dame de Crecy, &c. &c.

Quelques mois après, le corps de cet enfant précieux fut transféré en grande pompe, de l'Aſſomption à une des chapelles que Mrs. de Créqui avoient aux Capucines, achetée par ſa mere pour la ſépulture de ſa famille, & où elle ſe propoſoit de lui faire élever un ſuperbe mauſolée.

Une autre mort arrivée peu après celle-ci, qui, ſuivant les ſentimens de la nature, n'auroit dû qu'augmenter la douleur de Madame de Pompadour, au contraire l'allégea en la débarraſſant du fardeau le plus inſupportable. Elle perdit le Sr. Poiſſon, ſon pere. Ce perſonnage, ſans éducation, ſans mœurs, ſans décence, ſans aucun reſpect humain, étoit pour elle un tourment, une ſource perpétuelle d'humiliations. Elle n'oſoit ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'étoit pas préſentable, & qu'il n'étoit pas ſuſceptible d'être en

rien décraſſé, ni l'en éloigner, parce qu'il lui répugnoit de faire enfermer l'auteur de ſes jours; qu'il avoit d'ailleurs du nerf; qu'une ſimple lettre de cachet ne l'auroit pas contenu, & qu'elle couroit riſque, par un plus grand éclat, de réveler davantage ſa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux ſur l'opprobre qu'il verſoit ſur elle, de ſe rendre inſenſible à ſes écarts & à ſes groſſiéretés. Elle craignoit de lui refuſer aucune grace; elle le careſſoit de ſon mieux. Dès qu'il paroiſſoit, il avoit ſes entrées libres. Un jour un valet de ſa chambre nouveau, qui ne le connoiſſoit pas, peu prévenu par ſon extérieur ignoble & ſon accoûtrement burleſque, faiſant difficulté de l'introduire: *maraud*, lui cria-t-il, *apprends que je ſuis le pere de la putain du Roi!* Il ne ménageoit pas davantage ſon fils, qu'il regardoit comme un poliſſon, comme un pauvre ſujet, dont il *auroit bien de la peine à faire quelque choſe:* c'eſt la maniere dont il s'exprimoit. Un jour étant à table avec grand nombre de Matadors de la finance, après un dîner ſplendide, la tête échauffée de vin, il ſe mit à éclater comme un fol: „ ſavez-vous," dit-il enſuite, „ Meſſieurs, ce qui me fait rire? C'eſt de nous „ voir tous ici avec le train & la magnificence qui „ nous entourent. Un étranger qui ſurviendroit „ nous prendroit pour une aſſemblée de Princes. „ Et vous, Monſieur de Montmartel, vous êtes „ fils d'un cabaretier; vous, Monſieur de Sava- „ lette, fils d'un vinaigrier; toi, Bouret, fils d'un „ laquais.... Moi, qui l'ignore?" En s'exécutant ainſi lui-même, il crut avoir le droit de dire des choſes encore plus déſagréables aux autres

1754.

convives; & ſa revue faite, il ſe trouva que de
1754. tous, non-ſeulement aucun n'étoit même d'une famille bourgeoiſe, mais que beaucoup devoient leur fortune aux moyens les plus illicites & les plus infâmes.

Quelques courtiſans ont prétendu que ce qui rendit à Madame de Pompadour la perte de ſa fille plus amere encore, ce fut de ſe voir fruſtrée de l'eſpoir que celle-ci remplaceroit ſa mere auprès du Roi. Elle ſavoit que l'inceſte n'effrayoit point ce Monarque, & même ſembloit un aiguillon de volupté pour lui. En proie à une incommodité dégoûtante, qui avoit obligé ſon amant de ſe ſevrer de ſa couche, ce n'auroit été qu'un foible malheur pour ſon ambition, ſi elle eut pu ſe ſurvivre ainſi à elle-même à la cour. Heureuſement ce ſecours ne lui étoit pas néceſſaire; elle avoit pris un tel aſcendant ſur Louis XV, qu'il n'en fut pas moins ſon eſclave. Sa poſition exigeoit, il eſt vrai, non-ſeulement une vigilance ſoutenue, mais une abjection mépriſable. Il falloit qu'elle écartât ſans relâche des petits ſoupers du Roi, toutes les femmes de qualité faiſant ſur lui une vive ſenſation, & les fit même quelquefois punir par l'exil du crime de vouloir trop plaire: il falloit que, devenue ſurintendante de ſes plaiſirs, elle fit continuellement recruter dans le royaume des beautés neuves & inconnues, propres à renouveller le ſerrail, qu'elle gouvernoit à ſon
1753. gré. Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre de l'innocence & de l'ingénuïté, où venoit s'engloutir la foule des victimes, qui, rendues enſuite à la ſociété, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche & tous les vices dont elles

s'infectoient néceſſairement dans le commerce des infâmes agens d'un pareil lieu. 1754.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable inſtitution, il eſt effrayant de calculer l'argent immenſe qu'elle a coûté à l'Etat. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entremetteurs de toute eſpece en chef & en ſous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer juſqu'aux extrêmités du royaume les objets de leurs recherches, pour les amener à leur deſtination, les décraſſer, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de ſéduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les ſommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les ſens engourdis du Sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur ſervitude, de leur diſcrétion & ſurtout de ſes mépris; les récompenſes dûes aux Nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques inſtans le Monarque dans leurs bras, & fait circuler le feu de l'amour dans ſes veines; enfin les engagemens ſacrés envers les Sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité; & l'on jugera qu'il n'en eſt aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fiſc public. Qu'il en ait paſſé ſeulement deux par ſemaine, c'eſt-à-dire mille en dix ans, par cette étrange piſcine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandeſtins. Enfin, tant de dépenſes n'étoient priſes en rien ſur celles de la Favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des ſources principales de la dépréda-

tion des finances. C'eſt ainſi que commencerent
1754. à devenir exorbitans d'année en année les *acquits du comptant* (*), au point que dans des Remontrances, le Parlement de Paris reprocha au Roi que ces acquits, qui ſous Louis XIV n'avoient jamais monté à plus de dix millions, paſſoient alors cent millions.

La Marquiſe, car c'eſt ainſi qu'on la déſignoit à la cour par excellence, incapable déſormais d'enivrer les ſens de ſon amant par ſes charmes, fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver ſon eſprit, pour le ſubjuguer & ſe rendre néceſſaire au point qu'il ne pût plus s'en paſſer. L'adulation, ce moyen ſi infaillible auprès de tous les hommes, fut un de ceux qu'elle mit principalement en uſage. Cette adulation ne conſiſtoit pas ſimplement dans l'art commun aux plus groſſiers courtiſans de rendre le Monarque ſatisfait de lui-même, en l'exaltant ſur ſes qualités phyſiques ou morales, ſur ſes actions, ſes volontés, ſes diſcours, ou même dans celui plus rafiné d'imaginer tout ce qui peut lui plaire, mais dans une recherche pénible & aſſidue pour écarter de Louis XV les ſoins, les ſoucis, les inquiétudes du gouvernement, pour lui faire goûter ſur le trône cette vie oiſive & privée après laquelle il ſoupiroit. Quel tourment! & qu'elle achetoit cher ſa grandeur apparente! Au reſte, l'ambitieux a des jouiſ-

(*) Par *acquits du comptant*, on entend des ſommes délivrées au tréſor-royal ſur la ſimple ſignature du Roi, ſans qu'il ſoit fait mention de l'objet de leur deſtination. Le garde du fiſc public n'a pas beſoin d'autre juſtification à la chambre des comptes pour que ces dépenſes lui ſoient allouées.

sances, dont le philosophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que Madame de Pompadour éprouva en recevant une lettre de la Duchesse de Châtillon, qui la prioit de faire connoître au Roi les regrets de son mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans sa disgrace. Voir à ses genoux le gouverneur de l'héritier présomptif du trône, présumant plus de son crédit que de celui de son auguste pupille, c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit, non-seulement sur la créature du Dauphin, mais sur le maître, qui, en la détestant, rendoit, par son aveu tacite, indirectement hommage à son crédit & à sa bienfaisance; car il étoit à présumer que cette démarche ne s'étoit pas faite sans la participation du Prince, dont on connoissoit l'attachement constant au Duc. Elle répondit, de la part du Roi, que S. M. étoit très-touchée de la triste situation du malade; qu'elle étoit persuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui lui avoit déplu; qu'elle lui rendoit ses bonnes graces, & qu'elle désiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la cour, où elle seroit très-aise de le revoir. 1754.

Quand un courtisan austere, comme le Duc de Châtillon, a recours à une protection aussi humiliante, on se doute bien qu'il est sans ressource. Il mourut peu de jours après la réponse; mais sa famille en recueillit le fruit par plusieurs graces. 15 Févr.

Ces consolations passageres étoient bien rares malheureusement & ne pouvoient la dédommager du fardeau du Roi, accablé d'affaires au dedans & au dehors, occupé dans l'intérieur des fonctions importantes de subvenir aux réclamations des

Etats, à celles des Proteſtans ; ennuyé des tracaſ-
1754. ſeries faſtidieuſes & toujours renaiſſantes entre le Clergé de ſon royaume, entre les Juriſdictions eccléſiaſtiques & civiles, & en même temps trompé par des négociations inſidieuſes ; forcé d'étonner ſes ennemis par ſes préparatifs de guerre, par le rétabliſſement ſubit de ſa marine ; de ſurprendre l'Europe par les reſſources inattendues de ſa politique, & de préparer & procurer dans le commencement à ſes armes de brillans ſuccès dans toutes les parties du monde : puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeſte & la plus honteuſe.

Il n'eſt pas poſſible de détailler dans cette rapide eſquiſſe du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les Etats de Bretagne en 1752, Etats les plus longs & les plus déſaſtreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs, avides de cet hiſtorique curieux, minutieux, mais intéreſſant, le trouveront dans un Journal manuſcrit, pris ſur les pieces originales (*). Nous nous contenterons d'obſerver que la continuation du Vingtieme, malgré la paix, fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque, quelquefois aſſoupie, puis ſe réveillant avec fureur, & cauſant tous les malheurs de cette province. Les trois Ordres jetterent les plus grands cris, pour obtenir du moins l'abonnement, & ce fut ſans ſuccès. La cour intimida bientôt le Clergé & le Tiers, ſous prétexte qu'il ne leur convenoit point de ſe roidir contre la volonté du Roi, clairement manifeſtée, ou plutôt

(*) Voyez à la fin du volume, *les Pieces pour ſervir à cette Hiſtoire.* N°. I.

elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus ſuſceptibles de ſéduction. Mais la Nobleſſe, trop nombreuſe, trop altiere, trop attachée à cette liberté de ſuffrages, qu'elle regarde comme ſon plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à meſure de la défection des deux autres Ordres. Le Duc de Chaulnes, qui tenoit les États, prévoyant le tort que lui feroit à Verſailles une tenue auſſi ſcandaleuſe, & piqué perſonnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la diviſion & de la réſiſtance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un (Madame de Pyré) & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner enſuite quelque ſatisfaction à la Bretagne, on en retira l'Intendant & le Commandant. M. le Bret, Avocat-général au Parlement de Paris, ſuccéda à M. de Viarmes, & le Duc d'Aiguillon au Duc de Chaulnes. On fut ſurpris, ſans doute, de voir arriver-là ce Seigneur, neveu de la Comteſſe de Maurepas ; mais ſon ambition l'avoit aſſoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par ſon nom au Duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carriere brillante, mais périlleuſe. Nous ne parlerons en ce moment que de ſon début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de perſuader au Roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit abſolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le Commandant nouveau fit faire par les premiers Etats qu'il préſida, la cérémonie de la dédicace du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au Roi en 1744, en mémoire de ſa con-

1754.

10 Nov.

valeſcence & de ſes victoires: il conſiſte en trois
1754. figures pédeſtres de la main du Sr. le Moine, fameux ſculpteur. La premiere repréſente le Roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, & porté ſur un piedeſtal; la ſeconde, la Déeſſe de la ſanté, ſacrifiant ſur ſon autel, & la troiſieme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de ſa joie.

S. M. fut ſi comblée, qu'elle chargea l'Evêque de Rennes d'en témoigner de ſa part ſa ſatisfaction aux Etats, & en conſéquence elle leur accorda la nomination des deux premieres Abbayes qui viendroient à vaquer, deux Compagnies de cavalerie & des Lettres de nobleſſe pour deux perſonnes qu'ils choiſiroient. Les trois Ordres participerent ainſi à ſes bienfaits. Le Commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les choſes que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup: le ſyſtême de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun ſuivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du tems. On avoit obtenu que le Vingtieme continueroit à ſe lever, comme par le paſſé, ſur la foi du ſeul enrégiſtrement. C'étoit tout ce que déſiroit alors M. de Sechelles Contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de ſon prédéceſſeur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embarraſſa peu, en ne redreſſant point les abus, dont ſe plaignoient les Etats, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges, de laiſſer ſubſiſter un germe de diſcorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à ſe développer.

Le Maréchal de Richelieu qui tenoit les Etats de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleuſement ſervi le Miniſtere, & en faiſant enrégiſtrer à ceux de 1752 un Arrêt du conſeil qui les confirmoit avec emphaſe, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait; enſorte qu'ils ne devinrent plus qu'un ſimple ſimulacre, & l'on juge aiſément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'affoiblit ordinairement avec le tems, & par les empiétemens de l'autorité, toujours active à uſurper, le Vingtieme s'y levoit ſans la moindre difficulté, & l'on ne ſe ſervoit plus, même pour le Don gratuit, des paroles ſacramentales des privileges de la province, *accordé ſans conſéquence*. En 1754 le Commandant fut aſſez heureux pour terminer l'affaire des Proteſtans des Cevennes, qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Malgré le compte favorable, rendu par le Marquis de Paulmy des Religionnaires, il étoit queſtion de renouveller les Dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux, dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en France, ſe plaigniſſent qu'on les y privât des droits du citoyen, qu'ils ne puſſent être légitimément ni époux ni peres. Par bonheur il ſe trouva l'Evêque de Montpellier, ardent Moliniſte, mais doué de la douceur du caractere évangélique, qui apporta toutes les facilités poſſibles aux arrangemens de la cour, où certains Miniſtres commençoient à avoir des vues plus ſaines & plus philoſophiques ſur cette matiere. Malgré les avis fougueux des Evêques d'Alais & d'Uzès, qui penſerent différemment de leur confrere, on accorda la réhabilita- 1754.

tion des mariages des Proteſtans; on convint de fermer les yeux ſur leurs aſſemblées, & que les curés atteſteroient les mariages comme contrats civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne firent aucun acte d'hoſtilité, & tout ſe paſſa en négociations.

1754.

Cet accord ne plut point au Clergé, qui n'aime pas les *mezzo termine;* mais il étoit alors tout occupé des Janſéniſtes; il étoit furieux du retour du Parlement, & humilié de ſon triomphe. La chance avoit abſolument tourné; le Roi parut pendant quelque tems décidé à maintenir ſa déclaration du 2 Septembre, exaltée du parti comme un monument de ſa ſageſſe: il frappa pluſieurs médailles en l'honneur de ce Monarque, qui doublement adultere dans ce moment même, n'en fut pas moins repréſenté en pacificateur de ſon Royaume, en protecteur de l'Egliſe, en vengeur des Saints Canons & des Loix. Le Duc de Berry,

23 Août. regnant aujourd'hui, étoit né à cette époque, & par une ſingularité remarquable n'avoit eu pour témoins à ſa naiſſance que le Chancelier, le Garde des ſceaux, le Contrôleur-général & M. de Puyſieux: aucun Prince n'y avoit aſſiſté, la cour étant à Choiſi, & le courier dépêché au Roi s'étant caſſé le col pour aller trop vîte. Quoi qu'il en ſoit, on fit figurer dans les gravures cet auguſte embrion; il fut déſigné comme le gage de la paix. La joie de ſes ennemis ne fit rien perdre à l'Archevêque de Paris de ſa fermeté. Il fut encore la premiere victime, & S. M. inſtruite par le Parlement d'un refus de ſacremens fait par ordre de ce

8 Déc. Prélat, l'exila enfin à Conflans. Bientôt l'Evêque de Troyes le fut pour le même ſujet à Mery-ſur-Sei-

Seine, & l'Archevêque d'Aix à Lambesc. On ménageoit encore les Princes de l'Eglise; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les soustraire aux poursuites plus rigoureuses des Magistrats: quant aux subalternes, on les abandonna au bras seculier. Le Curé de Sainte-Marguerite, ainsi que quelques Prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, furent décrétés de prise de corps & condamnés à un bannissement perpétuel. Si le cours de la justice avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de sacremens auroit bientôt diminué. Mais les Parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconséquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le système d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

1755. 2 Janv. 15 Janv. & 3 Févr.

Un Arrêt du Parlement de Paris avoit condamné les délibérations du Chapitre d'Orléans au sujet d'un refus d'administrer fait au Sr. Cogniou, un des Chanoines, & reçu le Procureur-général appellant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment *en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractere, ou lui donner les effets de regle de foi.* Un arrêt du Conseil redressa ces paroles erronnées, en ce que ladite bulle étoit décidée *regle de l'Eglise & de l'Etat par plusieurs Déclarations du Roi.* Cet aveu rendit une nouvelle confiance au Clergé, & sa résistance & ses réclamations redoublerent. La Sorbonne osa refuser l'enrégistrement d'un Arrêt de la Cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fut soutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royaume & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le Doyen, le Syndic, le

1755. Grand-maître, les Professeurs de Sorbonne & de Navarre, & après une réprimande que leur fit le Premier Président au nom du Parlement, le faire enrégistrer en leur présence par le Greffier & leur défendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une autre inconséquence, les Magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte exercée envers eux en leur ôtant la liberté des délibérations & des suffrages, qui si souvent avoient déclaré illégal tout enrégistrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppressif & destructif des loix les défenses qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'assembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre sur ces matieres que de ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, avoir le droit de condamner les Parlemens même, & juger les Justices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de Théologie protesta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de subversion, de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ses exercices; elle se pourvut par devant le Roi & présenta requête pour obtenir la cassation de l'Arrêt du Parlement. Le Ministere, sans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la soutint cependant, & laissant les Magistrats exercer leur despotisme jusques à un certain point, empêcha que les choses ne fussent poussées à l'extrême. Les Docteurs resterent dans un état passif, d'anxiété & d'incertitude jusqu'au coup frappé de nouveau sur leur tyran.

23 Mai. Sur ces entrefaites se fit l'ouverture de l'assemblée du Clergé, qui dura cinq mois & ne termina rien. Elle étoit présidée par le Cardinal de la Ro-

chefoucaut. C'étoit pour la seconde fois qu'il rempliſſoit cette fonction. Quoique l'eſprit du Corps eût prévalu dans lui lorſqu'il avoit été question d'impoſer ſon Ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, ſon génie doux & pacifique contint les factieux dans les ſéances orageuſes où Nosſeigneurs ſe livroient quelquefois aux propos les plus vifs & les plus indécens, même à des clameurs ſi groſſieres que le bruit ſe répandit juſques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus (*). 1755.

Un incident plus heureux fournit bientôt au Préſident le moyen de ſe faire un parti à oppoſer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien Evêque de Mirepoix, le Théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme ſi borné qui avoit ſuccédé aux Boſſuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le Cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le Roi vouloit faire en rendant l'Ordre de Saint-Louis ſuſceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par ſon attachement aux principes de ſon prédéceſſeur; il les avoit pouſſés plus loin par l'entrepriſe des billets de confeſſion; il s'étoit ſervi de la diſtribution des graces, voie puiſſante & infaillible, pour remplir l'Egliſe de Conſtituans & favoriſer le ſchiſme. La cour imagina de faire ſortir le bien d'où le mal étoit venu: elle fit ſuccéder le Cardinal de la Rochefoucaut dans la partie importante du miniſtere que le Prélat défunt laiſſoit 20 Août.

(*) Voyez un fameux écrit intitulé: *Examen du Précis de ce qui s'eſt paſſé à l'aſſemblée du Clergé.*

vacante. Ce fut une amorce où vinrent ſe prendre
1755. les aſpirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui payés pour ſe rendre favorables à la Conſtitution, ſeroient diſpoſés à l'être une ſeconde fois pour lui devenir contraires. En jouant ſur le mot, on nomma les proſélytes que fit ainſi le Cardinal, les *Feuillans*, comme on déſignoit leurs adverſaires ſous le nom de *Théatins*, à cauſe de leur chef. Ce remede fut plus efficace que la Grace des Janſéniſtes: il y eut partage: même dix-ſept Prélats opinerent contre ſeize pour ne rien faire; ce qui laiſſoit l'aſſemblée dans l'équilibre où le Roi la vouloit, afin d'être diſpenſé lui-même de prononcer.

Le réſultat fut d'écrire une lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du royaume, dans laquelle l'aſſemblée expoſoit la diverſité des deux avis ſur le dégré de reſpect dû à la bulle *Unigenitus*, ſur la notoriété de droit & de fait & ſur la compétence en matiere de ſacremens. Elle y joignit auſſi la copie d'une autre lettre, qu'elle adreſſoit au Pape pour recevoir ſur ces objets ſes inſtructions paternelles, & pour venir à une parfaite unanimité.

Le Pontife conſulté étoit Benoît XIV, trop ſavant pour être fort crédule, d'un caractere gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient déſiré, & quoique ſa place l'obligeât de garder l'extérieur, il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ſes familiers; il trouvoit ſingulier qu'un Roi de France ne fût pas aſſez puiſſant pour mettre la paix dans ſon royaume. Il diſoit, en parlant

des troubles qui l'agitoient & de ſon anarchie: *buona machina che anda ſola!* Il répondit ambigument & fit ſa cour à Louis XV en paroiſſant s'en remettre à ſa piété & à ſon zele pour la religion, & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de ſon bref. Il avoit pris ce Monarque par ſon endroit foible en le flattant, en montrant un eſprit de concorde & de paix. Le génie craintif & ſuperſtitieux de Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriſer les prêtres qui, contens de ſa ſoumiſſion au dogme, ne le tourmentoient pas ſur ſes paſſions, qui même lui faiſoient entendre que le ciel pardonnoit bien des foibleſſes aux Princes attachés aux intérêts de l'égliſe & défenſeurs de la foi. D'ailleurs, beaucoup de Prélats, depuis la mort de l'ancien Evêque de Mirepoix, commençoient à ſe rapprocher de la favorite & à lui faire leur cour. Elle ne diſpoſoit pas encore des bénéfices; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis; mais le Cardinal de la Rochefoucaut étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ſes recommandations, ce dont ſe ſeroit bien donné de garde le Théatin Boyer, créant & ſcrupuleux de bonne foi, parce qu'il étoit ſimple & ignorant; d'ailleurs forcé à cette réſerve pour ne pas déplaire au Dauphin, ſon pupille, quand il ne l'auroit point eue par auſtérité de principes. C'eſt donc à regret que Louis XV avoit laiſſé le Parlement agir contre le Clergé; que S. M. avoit ſévi elle-même contre quelques Prélats, & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'Evêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alſace, à l'Abbaye de Mourbach, pour en im-

1755.

12 Avril 1756.

poſer aux autres par cet exemple de ſévérité. Plus
1756. S. M. en accordoit aux Magiſtrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune compoſition à attendre de ces perſonnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaiſoit. En 1755 le Parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres-patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir ſon autorité que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti Janſéniſte en la perſonne de ce fameux Procureur-général Joly de Fleuri, d'une érudition vaſte, d'une éloquence adroite & ſéduiſante, qui pendant quarante ans l'avoit ſoutenu; quoique ſon fils qui lui ſuccédoit, n'eût ni ſa tête, ni ſa fineſſe, ni ſon activité, la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de trêve aux Moliniſtes & vouloient faire triompher les Appe-
12 Avril. lans. Ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute juſtice une inſtruction paſtorale de l'Evêque de Troyes ſur le ſchiſme. Le Prélat s'étoit échauffé au point de publier un man-
6 Juin. dement, par lequel il condamnoit l'Arrêt du Parlement, défendoit de le lire & de le garder à peine d'excommunication; ce qui avoit forcé le Roi de lui témoigner ſon mécontentement & même ſon indignation.

Pour punir la Sorbonne de ſa réſiſtance, les Magiſtrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillerent une conteſtation pendante depuis 1729. Il étoit queſtion d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué ſon Appel, accepté la Conſtitution

& établi un formulaire qui devoit être signé par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de théologie étoit contraire au maintien de la loi du silence & le déclarerent après vingt-six ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus opposée à ses vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des Appellans presque abattu, & à renouveller & augmenter les divisions du Clergé. Arrêt du Conseil en conséquence, qui casse celui du Parlement. 1756.

La nomination d'une supérieure dans un couvent de religieuses ayant élevé une nouvelle contestation entre le Parlement & l'Archevêque de Paris, celui-ci, exilé pour la seconde fois, mais que la bonté du Roi avoit fait revenir de l'abbaye de Pagny à sa délicieuse maison de plaisance, n'avoit pas cru que la clémence du Souverain dût rallentir son zele. Honteux de se voir donner l'exemple par l'Evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans, & avoit lu un mandement ou instruction pastorale, où il avoit excommunié tous les non acceptans de la Constitution *Unigenitus*, les confesseurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts, & arrêtés, du Parlement désignés, & nommément les hospitalieres du fauxbourg Saint-Marcel, ainsi que tous les prêtres qui diroient la messe dans leur église. Cette excommunication n'étoit pas simplement comminatoire & verbale: elle fut fulminée dans toutes les formes, cierges éteints & cloches sonnantes. Dans son discours, le moderne Athanase avoit exalté le Prélat son confrere comme un confesseur persécuté, aux sentimens duquel il adhéroit & dont il 19 Sept.

admiroit & désiroit imiter la fermeté & la constance. Plusieurs Evêques adhérerent à leur tour à cette
1756. démarche vigoureuse, & le nombre en grossissoit chaque jour.

Le Roi, plus embarrassé que jamais en voyant le feu du schisme, bien loin de s'éteindre, augmenter ses ravages, tint plusieurs conseils pour aviser aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du Parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoit point cet esprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit si souvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de passion que de véritable zele dans ses démarches, & venoit tout récemment de supprimer le bref du Pape, dont S. M. admiroit la sagesse. Ils firent voir la nécessité de réprimer l'extension qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, surtout dans un tems où l'on avoit besoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégistremens si essentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre présente.

Le différend élevé entre cette cour & le grand-conseil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digression sur ce différend, le germe funeste de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la constitution de la monarchie françoise.

Les ennemis du Parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir, que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuste des coups qu'ils lui avoient porté, sentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal phantastique, com-

composé à la hâte de membres du conseil. Ils jetterent les yeux sur les différentes cours; ils trouverent que la Chambre des comptes, composée de membres qui n'étoient pas gens de loix, *ignares & non lettrés*, comme le Roi les appelle dans leurs provisions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne seroit qu'un ridicule de plus dans leur projet. La Cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracassiere aux yeux du gouvernement, & à l'instant même dévançant le zele du Parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Versailles, & sur l'incertitude de leur durée, si vigoureuses, (*) qu'elle avoit forcé le Monarque de promettre que l'époque de la cessation courroit du jour de celle des hostilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le Grand-conseil fut jugé le seul propre à leur dessein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'Etat, qui ne pourroit avoir lieu si les loix étoient observées, sans jurisdiction & sans territoire, ne subsistant que par les attributions & les évocations, c'est-à-dire aux dépens des Parlemens, sinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour suppôts, tels que les 1756.

(*) Nous nous proposions de publier ces remontrances ignorées jusqu'à présent & de la plus grande importance, mais elles se trouvent dans un *in-quarto* intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matiere d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

1756. 10 Octob. 1755. Présidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concouremment avec leurs supérieurs immédiats, reçut une nouvelle extension de pouvoir. Par une déclaration rendue dans une contestation particuliere de cette cour avec le Parlement de Paris, S. M. y reconnoissoit l'obligation de tous les sieges inférieurs, bailliages & sénéchaussées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand-conseil, immédiatement & sans aucune présentation ou permission demandée aux cours & autres juges.

Le Parlement reconnut l'objet de cette pomme de discorde jettée entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêtés vigoureux, il présenta des remontrances; il réclama contre les entreprises des gens du Grand-conseil; il les peignit comme tendantes par système à l'anéantissement des formes anciennes & immuables de la législation, à intervertir l'ordre sacré sur lequel la constitution même de l'Etat repose depuis treize siecles, à dégrader la hiérarchie de la justice souveraine du Roi, enfin à ériger un Parlement supérieur à tous les autres Parlemens. Le Grand-conseil soutenu par la cour, continuant ses actes d'usurpation pour soulever les jurisdictions, troubler & renverser la police essentielle du royaume, ses attentats contre les loix fondamentales de la monarchie & la majesté de la Cour des Pairs. Il fut arrêté que les Princes & Pairs seroient invités de venir occuper leur place en la cour pour aviser au parti qu'il conviendroit de prendre. Les magistrats espéroient se renforcer ainsi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les Princes & Pairs reçurent encore une fois défenses de se trouver au palais & les premiers

17 Févr. 1750.

furent obligés de lutter seuls. Depuis lors il y eut un combat indécent d'arrêts entre les deux cours, sans que le ministere y remédiât: il en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'espoir d'en tirer parti. Si les circonstances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas & nous verrons dans la suite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réalisa. Cependant les ennemis de la magistrature avoient prévalu; le Monarque s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Non-seulement il laissoit le Parlement de Paris sans réponse, mais il sévissoit contre le Parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux; enfin après une foule de conseils tenus dans le courant de l'année au sujet des troubles intestins de religion, & pour faire cesser les combats des jurisdictions ecclésiastiques & civiles, il fut décidé de tenir un Lit de justice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix. 1756.

La premiere étoit une déclaration, par laquelle S. M. renouvelloit le silence prescrit sur les matieres de la bulle, & cependant assuroit ne vouloir ôter aux Archevêques & Evêques le droit d'enseignement, ordonnoit qu'on eût pour la constitution *Unigenitus* le respect & la soumission prescrits par *Louis XIV* & par elle, sans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination, le caractere ni les effets de regle de foi, quoique les Prélats décidassent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'église universelle en matiere de doctrine. (*) Cette déclaration n'é-

(*) Dans l'assemblée du Clergé de 1755, les Evêques furent d'accord sur cette expression, la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

toit pas moins louche & contradictoire sur la fa-
1756. çon de procéder en cas de refus de sacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'église, & l'on ne pouvoit ressortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux séculiers; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts longtems avant de pouvoir être administrés, d'autant que les magistrats, en condamnant les ecclésiastiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les sacremens. Enfin le prétendu remede au schisme n'étoit qu'un palliatif capable de jetter plus de trouble, de confusion & de désordre.

La seconde loi étoit assez adroite, si elle eut pu subsister. On sait que les compagnies, plus elles sont nombreuses, moins elles sont corruptibles. Depuis quelque tems, le système du gouvernement étoit de réduire le Parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des représentations à ce sujet. Elles furent infructueuses, & l'édit dont il s'agit supprimoit, au contraire, deux Chambres des Enquêtes. On avoit choisi ces chambres, parcequ'elles sont composées de jeunes gens qui forment & soutiennent ordinairement les avis les plus violens; d'ailleurs susceptibles d'un enthousiasme que n'éprouvent guere les vieillards; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux sentimens de crainte ou d'espérance, deux passions si puissantes, lorsque le despotisme sait les mettre en jeu. En outre, comme les chefs influent beaucoup sur les autres membres, les Présidens des chambres restantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les Présidens à mortier, éligi-

bles & amovibles, à la volonté de la cour.

La derniere loi étoit une déclaration contenant réglement pour la diſcipline du Parlement; c'eſt-à-dire une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les aſſemblées de chambres moins fréquentes pour retarder les dénonciations, pour donner plus d'influence, de poids & d'autorité dans la compagnie au Premier Préſident, créature de la cour, & qu'elle dirige communément à ſon gré. 1756.

Il y eut un Lit de juſtice indiqué au 13 Décembre, où S. M. fit publier & enrégiſtrer en ſa préſence ces édits & déclarations. Dès le ſoir Meſſieurs des Enquêtes ſe regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus eſſentielles, furent porter leurs démiſſions à M. le Chancelier. La Grand-chambre ne ſuivit point cet exemple, ſauf quelques membres, entre autres M. Tubœuf, ancien militaire, qui voyant la puſillanimité du plus grand nombre, lors de la délibération ſur cet objet, s'écria dans le ſtyle énergique de ſa premiere profeſſion: „ je ſavois bien qu'il y avoit „ des *lâch-s* (*) parmi nous, mais je ne croyois „ pas qu'il y en eût tant." Le public adopta ce nom de baptême de Meſſieurs reſtans, & les appella *les filleuls de M. Tubœuf.* C'étoit pour la ſeconde fois que le Clergé triomphoit. Cependant pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux Prélats qui étoient à Paris de ſe rendre chacun dans leur dioceſe & d'y attendre les ordres du Roi. Cette nouvelle perſécution de la magiſtrature dura près d'un an encore. Elle parut ceſſer au

(*) Des J... L...

mois de Septembre 1757; mais bientôt recom-
1756. mença le cours de ſes diſgraces, & ſi dans cet intervalle elle eut la ſatisfaction de voir s'éteindre le ſchiſme, d'opérer la deſtruction des Jéſuites, ſes plus cruels ennemis, du ſein de leur tombeau ceux-ci eurent pourtant aſſez de force pour l'entraîner avec eux & l'écraſer ſous leurs propres ruines.

Mais avant que cette grande plaie fût faite au royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiſer d'hommes & d'argent & de lui enlever ſes plus fertiles poſſeſſions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en ſe rappellant l'opprobre dont ſa patrie eſt reſtée couverte? Nous pourrons quelque jour en traiter l'hiſtoire plus en grand. Nous allons cette fois, ſuivant notre plan, en marquer ſeulement les principales époques, en retracer le plus d'événemens glorieux, les nombreux malheurs & ſurtout les fautes capitales, dont le récit eſt toujours plus utile que celui des proſpérités, propres ſeulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, & conſéquemment à en ſuſpendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des déſaſtres.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle reſtés en ſuſpens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs ſuites, il étoit aiſé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient ſeulement à reſpirer; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Eſpagne elle parut agir de meilleure foi. En moins de deux ans ſes principaux différends furent ajuſtés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-retiro.

Celle-ci y renonçoit dès à préſent à la jouiſſance de l'Aſſiento ou traite des Negres & du vaiſſeau de permiſſion à Porto-bello, accordés pour quatre années ſuivant le traité, & ce, moyennant une ſomme de cent mille livres ſterlings, que devoit payer S. M. Catholique & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureuſement on n'avoit point aſſez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes-côtes Eſpagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiſcation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras, bois de teinture ſi précieux, mais ſi funeſte pour les interminables querelles qu'il a occaſionnées & qui durent encore. Cependant, ce point fut diſcuté, après la diſgrace du Marquis de l'Encenada & ajuſté à l'amiable ſous M. Wall, ſon ſucceſſeur; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ſes réclamations concernant ce bois lorſqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendit M. Pitt ſi furieux contre le Miniſtre Eſpagnol, qu'il l'accuſa de s'être franciſé. 1756. 5 Octob. 1759.

Les Anglois ſe plaignoient auſſi de la préférence donnée en Eſpagne au commerce françois ſur le leur, contraire à la lettre expreſſe du dernier Traité; ils ſe plaignoient de l'activité avec laquelle cette Puiſſance augmentoit ſa marine & de la grande influence que le Miniſtere de Verſailles avoit ſur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occaſionnoient aucun acte d'hoſtilité, & ſe portoient dans des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choſes ne ſe traitoient pas auſſi amicalement entre les cours de Verſailles & de

Londres. Leurs griefs reſpectifs ne faiſoient que
1756. s'aigrir par les négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas ceſſé durant la paix, les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouiſſance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 1756. A peine l'Iſle Royale & Louisbourg furent-ils évacués par
23 Juill. 1749. les Anglois & remis aux troupes du Roi; à peine S. M. eût-elle fait déclarer aux Lords Suſſex & Catchart, donnés pour ôtages juſqu'à cette reſtitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe & les agreſſions au-delà des mers exercerent la ſagacité des politiques dans l'ancien monde & fomenterent la diſcorde dans le nouveau. Malgré les intentions pacifiques des deux Souverains & même de leurs Miniſtres, il étoit vraiſemblablement très-difficile que des objets de contestation auſſi anciens, auſſi éloignés, auſſi multipliés, étendus dans preſque toutes leurs poſſeſſions, ſe réglaſſent à l'amiable & aſſez tôt pour prévenir d'autres cauſes de diviſion qui ſurviendroient.

L'Inde fut le principal théâtre, où la rivalité des François & des Anglois continua de s'exercer ſans relâche, qu'au moment préciſément où elle ſe déployoit avec plus d'étendue & de fureur dans les autres parties du monde. Dupleix étoit Directeur général des affaires de la Compagnie françoiſe à Pondichery; il étoit parvenu à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie, ce la Bourdonnais, qui le premier par ſes exploits avoit inſpiré aux nations voiſines le plus grand reſpect pour la ſienne. Il l'avoit forcé de repaſſer en Europe; & cette fois la haine, malgré l'abſen-

ce, ne perdant rien de ſon activité, il avoit eu le crédit, éloigné de ſix mille lieues, de faire mettre à la Baſtille le vainqueur de Madraſs, & de l'y retenir pendant trois ans & demi dans la plus dure captivité. Il envoyoit ſans ceſſe de l'Inde une recrue de témoins contre lui; & n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illuſtre accuſé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompenſes qu'il méritoit. Il ne reſta à la Bourdonnais mourant que ſa gloire. 1756.

Pour réparer le tort que Dupleix faiſoit à la Compagnie en la privant d'un tel défenſeur, il falloit ſans doute qu'il ſe ſentît de puiſſantes reſſources en lui-même & dans ceux qu'il employeroit. Il les montra en effet au ſiege de Pondichery, où il fut à la fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire; ce qui lui valut un honneur qu'on n'avoit accordé juſqu'alors à aucun homme hors du ſervice militaire, le grand cordon de Saint-Louis. On ne ſait ſi cette diſtinction, avec celle de Marquis, à laquelle il ne devoit pas aſpirer par état, lui inſpira des idées nouvelles & le fit changer de ſyſtême. Mais ce chef de commerçans qui, en 1742, avoit propoſé à la Compagnie Angloiſe la neutralité pendant la guerre, voulut à la paix s'ériger en protecteur des Vice-rois de l'Inde, & ſe mêlant dans les querelles de ces Princes, devint leur vainqueur & leur tyran. Il rendit ſes commettans uſurpateurs malgré eux, & conſuma pour ſes préparatifs belliqueux tous les fonds deſtinés au commerce. Il ſe flattoit de les retrouver avec uſure dans les tréſors des vaincus. Ce goût de conquête alluma la jalouſie des Anglois, qui à leur tour prirent le parti de ceux-ci. Ils avoient

à leur tête Saunders, non moins audacieux, non
1756. moins inflexible, non moins fécond en expédiens que son rival. Tous deux se jouant des Nababs, dont les noms servoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour assouvir l'ambition, la cupidité, les passions diverses dont ils étoient dévorés. Le Gouverneur de Pondichery, enflé de ses succès, avoit poussé le délire jusqu'à vouloir se faire Souverain lui-même. Il avoit acheté à la chancellerie du Grand-Mogol la patente de Nabab de Carnate. C'est alors qu'il déploya le faste asiatique pour lequel il avoit un goût naturel. Sa femme se faisoit traiter en Reine, & ce rêve auroit pu durer longtems, si son mari n'étoit devenu victime à son tour de cette même jalousie dont il n'avoit pu se défendre contre la Bourdonnais, le principe de sa grandeur & de sa ruine. On profita d'un échec considérable que sa hauteur imprudente lui avoit attiré pour le rappeller. Il fut réduit à discuter à Paris les tristes restes de sa fortune, que lui contestoit la direction & à solliciter des audiences dans l'antichambre de ses juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & Madame Dupleix eut peine à obtenir une modique pension de ceux auxquels il avoit acquis par ses victoires & ses négociations 39 millions annuels de revenus. C'est à cette somme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la Compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de sa prospérité, si elle eut pu soutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer son représentant. Mais la foiblesse du ministere en fut effrayée; il ordonna de refuser le Carnate, province de l'Empire du Mogol la plus florissante, où est situé Pondichery, dont

elle eut fait l'arrondiſſement; il ne voulut pas que la Compagnie fût autre choſe que ce qu'elle avoit été juſques-là, un aſſemblage de marchands, & qu'elle eût d'autres poſſeſſions que des comptoirs. C'eſt ainſi qu'écroula l'édifice de ſa grandeur, auſſi rapidement qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination giganteſque de ſon fondateur. Le gouvernement vouloit ſurtout éviter de bleſſer l'orgueil Anglois; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de ſuſpendre les hoſtilités. Les deux Compagnies en conſéquence ſe rapprocherent; elles firent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entre elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme auſſi modeſte & auſſi ſimple que ſon prédéceſſeur étoit fier & ſuperbe, qui le releva, & ſigna en qualité de Commiſſaire pour Sa Majeſté Très-Chrétienne, de Commandant général de tous les établiſſemens de la Compagnie françoiſe, depuis le Cap de Bonne Eſpérance juſques en Chine, de Préſident de tous les Conſeils y établis, & de Directeur général de la Compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres; il ſe conduiſit en *franc marchand*, dit Voltaire, & par la bonne foi qu'il apporta dans les pourparlers, ſe concilia tellement les Anglois (*), que 1756.

(*) Voyez l'*Hiſtoire de la derniere guerre*, compoſée en Anglois en 4 gros volumes, ouvrage auſſi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conſéquem-

l'intelligence entre les deux nations eût peut-être
1756. été durable, si la rupture en Europe ne se fut étendue jusqu'aux Indes, & surtout si M. Godeheu y fut resté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées, ce sont moins les Souverains que leurs agens qui disposent de la guerre ou de la paix.

D'après ce résumé, il est difficile de se refuser à croire que les François n'étoient pas agresseurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On sait de quelle importance est le commerce de cette partie du monde pour les colonies à sucre, dont l'exploitation ne peut se faire que par les Negres. On sait par quel usage abominable les Européens vont acheter ces malheureuses victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs semblables en autant de bêtes de somme, qu'ils conduisent, comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de consumer lentement leur existence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, sans salaire ni récompense, ou de périr dans des tortures affreuses. De pareils traitemens exigent qu'on recrute sans cesse ces troupeaux d'esclaves. De-là la rivalité des deux nations dans le pays où se fait la traite des Noirs. Ce pays, pour comble de maux produit aussi l'or, métal également funeste à ses propriétaires & à ses conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de sacrifier

ment très-croyable lorsqu'il parle des François avantageusement.

le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur reſtoit plus que le comptoir de Juida & l'iſle de Gorée, où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le deſſein de ſe tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des préſens & des offres plus avantageuſes les naturels, afin d'avoir la faculté de conſtruire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indiſtinctement à tous les Européens, & où les affaires ſe traitent avec une liberté entiere. Ils commençoient déjà leur établiſſement ſous la protection d'une Eſcadre, lorſqu'une Eſcadre ſupérieure Angloiſe prétendit que c'étoit débaucher ſes alliés, enfreindre les traités, & chaſſa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, ſuivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit ſuſpect de la part de l'hiſtorien déjà cité, s'il ne ſe trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des *Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*. Quoiqu'en convenant des mêmes faits, il en tire une conſéquence différente. Mais on voit aiſément ſon but d'amener le propos odieux de ce Miniſtre, s'écriant à l'occaſion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence : *ſi nous voulions être juſtes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'exiſtence* (*). 1756.

En paſſant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jetter les hauts cris contre les envahiſſemens des François. Les

(*) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Hiſtoire philoſophique & politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes.*

Isles Caraïbes, comprenant sous ce nom de leurs
1756. anciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient restées en contestation, & dans l'état de l'*uti possidetis* suivant le dernier traité. Des Commissaires nommés par les deux Souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le Gouverneur des Barbades pour le Roi son maître, avant d'apprendre la suspension des hostilités, un Marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit
7 Déc. ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus
1748. violentes, où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartenoient indisputablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aimé des savans; mais altier, entreprenant, autant que l'autre étoit doux & liant. En conséquence il employa la force, chassa une frégate Angloise qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le désaveu de la cour de Versailles, & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du Gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable nature. L'évacuation n'eut pas lieu; elle fut reculée sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du Roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les subterfuges dont on se servit pour l'éluder. M. de

Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes; ce qui doit faire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministere de continuer à user de délais & de tergiversations. 1756.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce tems, de son côté, M. le Comte Dubois de la Mothe, Gouverneur des Isles sous le vent, suivant les erremens de celui des Isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & Isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces mots: *Continuation de la possession de Louis XV, Roi de France*, 1753. Un Capitaine des vaisseaux du Roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions & les poteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces isles presque inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être assez fort pour donner la loi, ou assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile, tandis qu'il se passoit dans le Nord des scenes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si longtems.

Dans la partie de l'Amérique appellée Septentrionale, les François ont deux colonies, seules

1756. capables de former deux royaumes ſuperbes, ſi leur population répondoit à leur étendue: le Canada & la Louiſiane. Le premier, ſitué le long du fleuve Saint-Laurent, traverſé d'une multitude de rivieres & baigné dans ſon ſein de lacs immenſes, couvert de forêts auſſi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de ſon ſol, pour la ſalubrité de ſon air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, eſt ſurtout propre à donner & à conſerver la vie; les meres y ſont d'une fécondité merveilleuſe & la vieilleſſe s'y prolonge communément ſans infirmités. La nature dans ſon auſtérité s'y refuſant aux productions du luxe ou de la moleſſe capables d'énerver les habitans, ſatisfait à tous leurs beſoins d'ailleurs & les mettroit en état de ſe paſſer de la métropole pour les choſes de premiere néceſſité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les iſles de l'Amérique & approviſionner une partie de l'Europe en bled, en beſtiaux, en ſalaiſons. Ses bêtes à laine, dont la toiſon eſt connue pour la fineſſe & la bonté, moyennant quelques ſoins, remplaceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalouſie & de la Caſtille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuſe, ſes pins de toutes les grandeurs, ſes raiſines, ſes chanvres, ſes mines de fer ne demandent qu'une adminiſtration intelligente qui en tire parti & ſache en former une marine entiere. A l'époque dont nous parlons, on ne faiſoit guere mieux valoir la préparation du caſtor, branche d'induſtrie preſque excluſive, la pêche de la baleine & celle de la morue: on s'occupoit preſque uniquement du commerce des pelle-

teries; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel dégré de prospérité étoit susceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un siecle & demi. 1756.

La seconde est au sud de celle-ci. De même que la Nouvelle France, dénomination glorieuse du Canada, malgré l'âpreté de son climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louisiane, quoique sous un ciel brûlant, est exempte de ses incommodités & de son inclémence. Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'à y féconder celles du midi; les vivres y sont excellens; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille meilleurs que partout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages plus savoureux. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand succès; le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux si l'on vouloit s'y adonner, comme ç'avoit été le premier projet du gouvernement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence, & les cabinets de nos naturalistes dans les divers genres sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve non moins superbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les désaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur sans en être incommodés. Enfin de vastes prairies pour l'engrais des bestiaux & d'immenses & profondes forêts de bois propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine que le Canada.

Malheureusement cette colonie récente, établie

seulement par le Régent du tems du Syſtême & ſous
1756. les plus brillans auſpices, où l'on s'empreſſoit de ſe tranſporter, dans l'eſpoir d'une fortune rapide, lorſqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richeſſes infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée pour rendre au centuple. Le Miſſiſſipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de ſcélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre déſavantage qu'avoit la Louiſiane, (car alors on lui fit quitter le nom odieux du Miſſiſſipi) dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans ſon ſein les ſources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle France devoit ſa vigueur à ſes premiers habitans, compoſés de militaires & du régiment entier de Carignan, dont les familles firent ſouche & engendrerent un peuple ſain, vigoureux, rempli de ſentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en ſoit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la derniere paix, qui avoit ſinguliérement fleuri, & dont les progrès ſont dûs à cet eſprit philoſophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au miniſtere ſur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à ſucre plus floriſſantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de diſtance en diſtance dans un eſpace de mille ou douze cens lieues, d'établir

une chaîne de communication indestructible. Jusqu'alors elle n'avoit gueres eu lieu que par les régions du Nord, où s'étoit porté d'abord l'activité des François à cause de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route du côté du Sud abrégeoit considérablement. Elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation sur le fleuve St. Laurent pouvoit se continuer avec des barques jusqu'aux lacs & l'un d'eux se trouve à la source de l'Ohio, fleuve qui verse ses eaux dans le Mississipi. A cet avantage naturel s'en joignoit un autre politique; c'est qu'on resserroit les colonies angloises dans leurs limites au-delà des Apalaches, montagnes immenses, entre lesquelles & la mer elles se trouvent enveloppées. Enfin la correspondance du Canada avec la métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puisque le fleuve Saint Laurent se trouve fermé de glaces, on auroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout tems par la mer de l'Ouest. 1756.

Ce plan superbe, digne d'un gouvernement qui perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges sont présens & embrassant également dans sa vaste intelligence & les contemporains & la postérité la plus reculée, pour acquérir quelque solidité, quelque consistance, ne devoit s'exécuter que lentement & demandoit des siecles pour sa perfection. Chacune des deux colonies se seroit avancée dans le silence, & du superflu de sa population auroit fourni ces diverses pointes qui s'accroissant par dégrés, qui toujours plus vigoureuses & se soutenant par leurs derrieres, se seroient jointes peut-être avant que nos rivaux s'en fussent apperçus, ou du moins auroient été en état de défense

contre les efforts de leur jalousie.

1756. De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur sens, qu'on pouvoit interpréter différemment, par rapport à la cession que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle Ecosse, cherchoient à s'étendre sur la rive méridionale du fleuve Saint Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions exclusivement la jouissance. Ce dessein de leur part avoit l'inconvénient encore de les soustraire aux bornes dans lesquelles on projettoit de les circonscrire.

Trois Gouverneurs du Canada remplirent successivement les vues de la cour, de repousser les Anglois dans la péninsule où elle prétendoit que les traités même les avoient resserrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'opposer au projet de jonction trop tôt manifesté; ce qui produisit dans ce continent une guerre de postes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la nécessité d'avoir recours à toutes ses forces maritimes.

21 Sept. 1750. Des Commissaires nommés réciproquement avoient envain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré plusieurs années; on étoit peu disposé de part & d'autre à se rapprocher; on cherchoit à s'amuser & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eut-elle pas même éclaté sitôt sans l'accident du Lord Albemarle, l'Ambassadeur de Londres, qui mourut subitement dans
16 Déc. 1754. son carrosse. Les petites causes influent souvent sur les grands événemens: il étoit amoureux d'une

fille nommée Lolotte, depuis Comteſſe d'Hérouville; ſa paſſion étoit ſi violente qu'il ne pouvoit 1756.
s'en détacher & pailloit de ſon mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ſes négociations, dans la crainte de recevoir ſon rappel & d'être obligé de s'arracher à ſon amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de ſa cour au miniſtere de Verſailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada, & ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce ſont les ſatisfactions apparentes qu'il recevoit par des déſaveux, des reſtitutions de priſonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonſpects; c'eſt la démarche du Duc de Mirepoix qui, après avoir ſouvent & tout récemment proteſté que la France ne méditoit aucune hoſtilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attriſté de la confrontation des faits, bien contraires à ſa déclaration, partit ſur le champ, comme pour aller reprocher au miniſtere de l'avoir fait l'inſtrument de ſa diſſimulation; c'eſt à ſon retour avec de nouvelles aſſurances des intentions pacifiques du Roi ſon maître, qu'il jura tenir de ſa propre bouche; c'eſt enfin à l'envoi de M. de Juin
Buſſy, un des premiers Commis des affaires étran- 1755.
geres, à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui ſe préparoit. Toutes ces avances inſidieuſes auroient été indignes d'un grand Monarque, ſi elles n'euſſent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il eſt donc évident que les François étoient les agreſſeurs

dans le Canada, par un ſyſtême d'agrandiſſement
1756. ſoutenu ſans interruption depuis la paix. La Galiſſoniere en avoit jetté les premiers fondemens avec cet eſprit de fineſſe & d'aſtuce qui le caractériſoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'eſpoir des bénéfices d'un commerce ſans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duqueſne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner ſon nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir ſon entrepriſe. C'eſt ſon ambition qui devint la cauſe immédiate du bouleverſement des deux mondes.

Outre le déſir ſincere que Louis XV avoit de conſerver une paix pour laquelle il avoit fait tant de ſacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouiſſance lui rendoit plus précieuſe depuis que le repos l'avoit fait retomber dans ſon engourdiſſement naturel. Il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à ſa marine l'étendue & la conſiſtance dont elle avoit beſoin : c'étoit le principe ſecret de ſa modération, qui cependant n'alla pas juſqu'à négliger la défenſe & la pourſuite de ſes avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaiſſeaux dans les deux ports de Breſt & de Rochefort, qui étant réunis ſortirent enſemble en deux diviſions. La premiere (*),

(*) PREMIÉRE DIVISION.

	Capitaines.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*
	M. M.		
Compoſition de la premiere Eſcadre.	De Macnemara, Lieut. général.	*La Fleur-de-lys.*	80
	Montlouet, Chef-d'Eſcadre.	*Le Héros.*	74
	Beaufremont, Capitaine.	*Le Palmier.*	74

de six vaisseaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, Lieutenant-général; & la seconde (*) par M. de la Motte, Chef d'Escadre, ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne & deux frégates: trois des premiers étoient seulement montés de tous leurs canons; les autres portant 22 canons 1756.

Capitaines.	*Vaisseaux.*	*Can.*
M. M.		
Fontais, Capitaine.	*L'Eyeillé.*	64
Guébriant, Idem.	*L'Inflexible.*	64
Cousage, Idem.	*L'Aigle.*	50
	FRÉGATES.	
Dubois. Capitaine.	*L'Ametiste.*	30
Marinière. Idem.	*La Fleur-de-lys.*	30
Bony. Idem.	*L'Hérōïne.*	24

(*) SECONDE DIVISION.

M. M. *Capitaines.*	*Vaisseaux.*	*Can.*
Bois de la Motte, Chef d'Esc.	*L'Entreprenant.*	74
Beaussier, Capitaine.	*Le Défenseur.*	74
Montalais, Idem.	*Le Dauphin-Royal.*	70
La Viléon. Idem.	*L'Algonquin.*	70
Bouville. Idem.	*L'Espérance.*	70
Hocquart. Idem.	*L'Alcide.*	64
Salvert, Chef d'Escadre.	*Le Bizarre.*	64
Le Chevalier de Caumont, Capitaine.	*L'Actif.*	64
Choiseul. Idem.	*L'Illustre.*	64
Moeslien. Idem.	*L'Opiniâtre.*	64
Lorgeris. Idem.	*Le Lys.*	64
Saint-Lazare, Idem.	*Le Léopard.*	60
Gomain. Idem.	*L'Apollon.*	54
La Rigaudiere.	*L'Aquilon.*	44
	FRÉGATES.	
La Jonquiere.	*La Syrene.*	30
De Ruis.	*La Comete.*	24

Composition de la seconde Escadre.

étoient armés en flûte & contenoient dans leurs
1756. flancs les douze bataillons qu'on faiſoit paſſer dans le Nord de l'Amérique avec M. le Baron de Dieskau. Dès ce début il ſe commit pluſieurs fautes qu'il eſt utile de relever, toujours pour l'inſtruction de la poſtérité, devoir principal d'un hiſtorien. La premiere fut de la part du miniſtere, qui ſachant bien les ordres donnés en Canada pour la conſtruction & l'avancement des forts, ne devoit pas douter du reſſentiment de l'Angleterre lorſqu'elle les apprendroit & s'amuſa à négocier dans l'eſpoir de l'endormir lorſqu'il falloit agir. En effet, ayant ſçu par des avis des colonies que ces ouvrages étoient pouſſés avec la plus grande vigueur, même durant l'hiver, le Miniſtere Britannique prit le ſyſtême violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit une ſeconde, de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaiſſeaux de l'Eſcadre de M. Bois de la Motte & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara, qui auroit pu rendre le ſervice réel d'en impoſer du moins à nos rivaux en Amérique. Il ſe flatta de montrer en cela ſon deſir de conſerver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de l'*Europe*. Contradiction d'ailleurs avec la réponſe fiere du Duc de Mirepoix qui, ſur la notification qu'on lui donna des inſtructions de Boſcawen, répondit, *que ſon Maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hoſtile, pour une déclaration de guerre.*

Le Général chargé de l'exécution des ordres du Roi à Breſt, ſembla ſeconder la fauſſe politique du mi-

miniſtere, en ſe laiſſant primer par ſon émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, ſous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foibleſſe de laiſſer percer ſon inquiétude en faiſant ſon teſtament, en ordonnant qu'on débarquât ſon argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine, enfin rentré à Breſt, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer. 1756.

Ces fauſſes meſures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duqueſne, autoriſerent l'Angleterre au coup qu'elle frappa: coup que la France taxa d'injuſtice, de perfidie, de violation du droit des gens; qui la rendit odieuſe aux nations; que blâmerent les plus honnêtes gens de la ſienne; mais admirable en politique, & ſurtout dont elle fut juſtifiée par le ſuccès.

Des frégates ennemies, ſuivant l'uſage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des eſpions mercénaires, avoient conſtamment obſervé & ſuivi les mouvemens de nos deux eſcadres depuis leur départ de Breſt juſques à la rentrée de M. de Macnemara. Enſorte que certain d'une ſupériorité conſidérable, il perſiſta dans les ordres hoſtiles qu'il avoit donnés, & tandis que le Duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les Miniſtres, & M. de Buſſy à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre, on apprit que l'Amiral Boscawen ayant rencontré les vaiſſeaux françois l'*Alcide* & le *Lys* à la hauteur du banc de Terre-neuve, ſéparés de leur eſcadre, les avoit voulu forcer de ſaluer le pavillon Anglois, & ſur leur refus les avoit attaqués & pris après 10 Juin. 1755.

un combat de plusieurs heures, quoique l'un d'eux
1756 ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves Capitaines de ces vaisseaux étoient Mrs. Hocquart & de Lorgerie. Au reste, ils étoient d'autant mieux nécessités à une belle défense, que leur mauvaise manœuvre les avoit réduits à cette extrêmité, tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habilement & avoit échappé.

Une pareille agression peu valeureuse, suivie même de la prise de l'*Espérance*, autre vaisseau de ligne, n'étoit pas d'un avantage assez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloise l'infamie du procédé, si elle n'avoit été accompagnée
Novemb. d'une plus essentielle; ce fut une invasion générale
1755. de tous navires du commerce françois, qui se rencontrerent à la mer (*) dans quelque parage que ce fût. Trois cens tomberent ainsi avec étonnement dans les filets des Anglois (†). Nous avons sous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre, piece ministérielle, où il se trouve des détails curieux, dont le résultat donne une évaluation de la perte, estimée trente millions, & un total, en y comprenant les équipages des trois vaisseaux du Roi, de six mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cens soldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

(*) Cet ordre avoit été donné seulement le 28 Août à la suite d'un grand conseil tenu à Londres par MM. de la Régence, car le Roi étoit alors dans son Electorat.

(†) Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonstancié de toutes ces prises, sous le N°. II.

Que faiſoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle ? La ſeule qui convint à une puiſſance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviſte, ayant beſoin de tems pour raſſembler ſes forces, les déployer, & en différant ſa vengeance, la rendre plus ſûre. Dès que S. M. eût appris l'inſulte faite à ſon pavillon par l'Amiral Boſcawen, elle ſe comporta comme l'exigeoit ſa dignité, en rappellant ſon Ambaſſadeur en Angleterre, & ſon Miniſtre à Hanovre, en leur ordonnant de partir ſans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, ſur les paroles de laquelle on ne pouvoit compter. Elle verſa ſa douleur dans le ſein de S. M. Catholique, & par un mémoire dreſſé ſur le champ & envoyé à la cour de Madrid, elle repréſenta l'entrepriſe de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une diſſolution de toutes les conventions ſacrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'état de barbarie où la force faiſoit la ſeule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique ; celui de ſoulever l'indignation de l'Eſpagne & de lui faire craindre des hoſtilités de cette eſpece, de l'éclairer ſur ſes véritables intérêts & ſur la néceſſité de s'unir à la France, en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puiſſance & l'obliger de reprendre un eſprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par ſon premier reſſentiment, le Roi avoit fait donner ordre à ſon eſcadre, commandée par le Comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit ſorti, de combattre 1756.

tous les vaiſſeaux de guerre Anglois qu'il rencon-
1756. treroit, de s'en emparer & de ſaiſir auſſi les vaiſſeaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en euſſent pris. Mais le Général, quoique par une combinaiſon qui ne pouvoit ſe prévoir, ſa manœuvre ſe ſoit rapportée avec le déſaveu & l'inconſéquence de ſa cour, n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoient tenter, le conſeil eſtima plus utile à ſes vues de montrer une généroſité qui lui coûtoit peu en reſtituant la frégate le *Blankford*, la ſeule capture qu'ait faite le Général françois à ſon retour de Cadix à Breſt; on fit reconduire juſques dans les ports d'Angleterre M. Litleton, Gouverneur de la Caroline, paſſager ſur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, ſi l'eſcadre ennemie de huit vaiſſeaux qui étoit dans la Méditerranée, relâchoit aux iſles d'Hyeres, de lui laiſſer faire de l'eau, & ſi elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchiſſemens dont elle auroit beſoin.

A cette circonſtance critique où ſe trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de ſe brouiller avec la cour de Turin pour une violation du droit d'aſyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, ſi fameux & dont le nom paſſé en proverbe pour déſigner un ſcélérat intrépide eſt aſſimilé à celui de Cartouche, après avoir déſolé la ferme, dont il rançonnoit les ſuppôts depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les pourſuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être ſurpris que par ruſe.

Des volontaires de Flandres s'étant déguisés en payſans, l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Oſt, terre de Savoie, où il ſe retiroit toujours après ſes expéditions, ſe flattant d'être en ſûreté dans les Etats d'un Souverain étranger. On ſe hâta de le conduire au ſupplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha enſuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offenſe. Par un artifice indigne, ſans doute, de la majeſté du gouvernement, on porta la fauſſeté juſqu'à faire compoſer & répandre un *Précis de ſa vie*, (*) où l'on imputoit ſa priſe irréguliere à la vengeance des commis de la ferme. On eſpéroit ainſi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du Roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le Comte de Noailles fut envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commiſſion expreſſe de désavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit paſſé ſur ſon territoire, de lui apprendre que le Roi ſon maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de reſſerrer les liens de l'amitié avec un Souverain auquel l'uniſſoient déjà les liens du ſang. 1756.

Ce différend accommodé, l'on ne ſe contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis &

(*) Ce *Précis*, quoiqu'imprimé, eſt fort rare & mérite d'être conſervé, ainſi que l'Arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin qui, ſi le ſuccès l'eût toujours ſecondé comme certains conquérans de la fable & de l'hiſtoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces ſeront réunies ſous le No. III. auquel nous ajouterons le diſcours de M. le Comte de Noailles.

l'on ſongea à former des alliances pour contre-ba-
1756. lancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclorre une qui étonna l'Europe, & fit prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite juſques-là marquoit l'indéciſion, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le Général Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois, comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par ſa témérité & ſon obſtination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins qu'à reconquérir en une campagne tout le terrein uſurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louiſiane, il prit de fauſſes meſures dès l'ouverture: après avoir vaincu les obſtacles que lui préſentoit le local, il n'apporta pas aſſez de lenteur, de circonſpection & de réſerve dans ſa marche; il négligea de ſe défier des embuſcades auxquelles le terrein étoit ſi propre, & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la puſillanimité les ſages avis qu'on lui donnoit; il crut que le courage & l'impétuoſité ſuffiroient pour triompher. Ce n'eſt que ſur le champ de bataille qu'il reconnût ſes fautes. Abandonné de ſes troupes qu'il n'avoit pas aſſez ménagées, il tint ferme preſque ſeul avec ſes officiers, perſuadé qu'il ne pouvoit ſe juſtifier auprès de ſa
9 Juill. patrie que par une mort glorieuſe. Il fut tué, & l'on trouva ſur lui les papiers & inſtructions, qui découvrirent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La dérou-

te fût si complette, que la nouvelle parvenue au camp du Général Shirley intimida ses Soldats, dont grand nombre déserterent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de son côté par M. Dieskau à l'attaque du camp du Général Johnson, où il périt aussi, celui-ci n'osa, en poursuivant l'ennemi, profiter de sa victoire, & se contenta de rester sur la défensive: mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés, agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande Bretagne. 1756. 8 Sept.

On se prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fissent repentir de leur audace. Dunkerque est un port de la Manche, qui par sa position leur a toujours fait ombrage: il fut résolu de le rétablir. Le Roi chargea le Prince de Soubise de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes sous ses ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir: autrement en cas de disgrace, on s'exposoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une seconde fois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantissement où elle se trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle sembloit ressuscitée. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire historique un administrateur, dont le style emphatique annonce plutôt l'enthousiasme que l'esprit de dénigrement.

1756. „ Nous comptions, il eſt vrai, ſoixante-trois „ vaiſſeaux de ligne au commencement de 1755 „ (*), mais trois étoient hors d'état de ſervir & „ furent condamnés, trois venoient d'être pris, „ quatre étoient ſur les chantiers à peine com- „ mencés, huit avoient beſoin d'une refonte gé- „ nérale & nous manquions également de bois „ pour les conſtructions & pour les radoubs; „ nous n'avions pas même de quoi équiper les „ quarante-cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports „ ni canons, ni mâtures, ni agrêts, ni apparaux, „ ni uſtenſiles néceſſaires pour les emménagemens „ des vaiſſeaux : l'armement des deux eſcadres du „ printems nous avoit épuiſés, & le gouverne- „ ment britannique, inſtruit de notre ſituation „ mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choiſir un „ inſtant plus favorable pour détruire facilement „ encore une fois cette marine renaiſſante. Ce- „ pendant la France a tant de reſſources quand „ elle veut & ſait diriger ſes efforts pour les faire „ valoir, qu'elle n'a beſoin que d'un miniſtere „ actif, intelligent, plein d'énergie. Tel fut celui „ de M. de Machault: il donne ſes ordres; auſſi- „ tôt le fer coule, une artillerie nombreuſe & „ parfaite ſe prépare ſans relâche; nos forêts re- „ tentiſſent dans tout le royaume; des chênes „ ſuperbes, qui n'en faiſoient que l'ornement,

(*) Nous renvoyons cette liſte détaillée au nombre des Pieces pour ſervir à l'hiſtoire. Nous y joindrons la liſte de la marine Angloiſe, celle de la marine Eſpagnole, ainſi que de la Portugaiſe & un Précis des forces des différens Etats maritimes à cette époque, ſous le N°. IV. Cela peut ſervir de point de comparaiſon avec leur poſi- tion actuelle.

„ ſont travaillés pour un uſage plus utile ; les
„ marchandiſes du Nord, les brays, les gou- 1756.
„ drons, les chanvres, les ſapins arrivent en
„ abondance dans nos ports. Quinze frégates
„ favoriſent le cabotage, c'eſt-à-dire le commerce
„ des côtes: tout ceci ne fait que préparer les
„ grands événemens qui ſe méditent dans le ſilen-
„ ce. Cinq eſcadres s'arment à Breſt, à Toulon,
„ à Rochefort; les troupes marchent de toutes
„ parts; d'immenſes proviſions de vivres, de ca-
„ nons, de munitions navales ſont ramaſſées au
„ Havre, & l'Angleterre ſe voit tout à la fois
„ menacée dans ſes poſſeſſions du Nord, dans ſes
„ Colonies méridionales, dans la Méditerranée,
„ dans l'Océan ; elle tremble juſques dans le fond
„ de la Manche ; elle craint pour ſes propres
„ foyers, & ſa vaſte puiſſance ſe trouve, pour
„ ainſi dire, enchaînée & reduite à ſa propre dé-
„ fenſe. Que diſons-nous? Elle ne s'en tient pas
„ à ſes troupes nationales, elle appelle l'étranger
„ dans ſon ſein (*); elle va même avant la dé-
„ claration de la guerre juſques aux confins de
„ l'Aſie chercher un ſecours chez un allié qui par
„ ſa poſition lui eſt preſque inutile....."

La Ruſſie, dont il eſt, ſans doute, queſtion ici, ne pouvoit véritablement lui être d'un grand ſecours pour ſes opérations ; mais l'Angleterre ſongeoit dès-lors à occuper ſes ennemis ſur terre & à faire une diverſion puiſſante, qui en les obligeant à tenir ſur pied des armées nombreuſes, les

(*) Huit mille Heſſois d'infanterie & neuf cens chevaux débarquerent à Southampton le 15 Mai 1756; dix mille Hanovriens arriverent le 20 Mai à Chatham.

empêchât de continuer à verſer pour la marine
1756. tous les fonds dont elle auroit beſoin. Le cabinet de Verſailles, qui n'avoit point juſques-là de plan fixe, diviſé ſur la maniere de s'y prendre, entre trois opinions adopta la plus mauvaiſe, & croyant frapper S. M. Britannique à l'endroit ſenſible, entra dans les vues du conſeil de ce Monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des opérations de mer uniquement, de porter toutes ſes forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans ſon continent, de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le ſecond, au contraire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'Electorat de Hanovre proviſoirement, pour tenir lieu de garantie de la reſtitution des vaiſſeaux de Roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour-propre national & la gloire du Roi, en prétendant qu'on pouvoit faire face partout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe; qu'il ne s'agiſſoit que d'une bonne adminiſtration, d'une diſtribution ſage des forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on ſuivit, en ce qu'on fit entendre à S. M. & aux partiſans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement ſi l'on déployoit à la fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaiſſeaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatre-vingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de paſſer de l'intérieur du royaume ſur les rives des

deux mers, & pour donner plus à penſer aux ennemis, on met à leur tête deux généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le Maréchal de Belle-Ile eſt nommé commandant-général des côtes maritimes de l'océan depuis Dunkerque juſques à Bayonne, & le Maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de tranſport en aſſez grand nombre, pour porter une armée ſur chacune des deux mers partout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes ſur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre, & l'on établit pluſieurs vaſtes magaſins en Weſtphalie, avec la permiſſion de l'Electeur de Cologne, auprès duquel on envoye le Marquis de Monteil en qualité de Miniſtre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les Miniſtres, dont chacun alloit voir s'illuſtrer & s'accroître ſon département, & ſurtout alloit y diſtribuer une foule d'emplois & de graces, ſi propres à ſe faire des créatures. La marine, quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de poſſeſſions à garder & à ſoutenir, réunie d'ailleurs à celle de la Compagnie des Indes, floriſſante alors, pouvoit ramener les beaux jours du ſiecle de Louis XIV, & dans le cas où l'Eſpagne, qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le Comte d'Argenſon, qui avoit toujours ce département, aſſuroit le Roi que ſes troupes ſoutenues en activité par les divers camps qui avoient eu lieu durant la paix, étoient en bon état; que la diſcipline militaire y

1756.

étoit bien exercée, & qu'elles pétilloient d'ar-
1756. deur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarraſſé de l'homme qu'il redoutoit le plus, parce qu'il offuſquoit ſon ambition, le Maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre ſa puiſſance par la réunion du détail des carabiniers, que la mort du Prince de Dombes avoit laiſſé vacant, & par celui de l'artillerie, dont s'étoit démis le Comte d'Eu. Enfin le Monarque étant déſormais dégoûté de ſe mettre à la tête de ſes armées, il ſe flattoit de devenir plus maître & plus abſolu dans ſa partie. M. Rouillé avoit à ſe féliciter de voir ſon miniſtere des affaires étrangeres marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande Bretagne. Deçue de l'eſpoir qu'elle fondoit ſur Marie-Thereſe, pour qui elle avoit dépenſé tant de tréſors & prodigué tant de ſang; non-ſeulement elle l'entendit lui refuſer les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger par
Mai. les traités, mais elle la vit s'allier à la France par celui de Verſailles: elle vit ces deux cours éteindre en un inſtant leur animoſité reciproque après deux cens ans de guerre & de rivalité. Ainſi s'évanouit le ſyſtême de politique du Cardinal de Richelieu pour faire place à un nouveau. La Marquiſe de Pompadour qui n'y avoit pas peu contribué, & en conſéquence avoit reçu une lettre de remerciement très-flatteuſe de l'Impératrice-Reine, voulut éterniſer l'idée de cette alliance dans un chef-d'œuvre numismatique. Elle la fit graver ſous ſes yeux par le Sr. le Guay, le plus fameux artiſte en ce genre, ſur une médaille d'agathe-onyx, au deſſus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans ſon cabinet,

& la montroit avec complaiſance aux étrangers, qui à la futilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné. 1756.

Le Miniſtre des finances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y enviſager une ſorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour ſubvenir à des dépenſes extraordinaires. Dans ſes conférences avec le Roi, après lui avoir préſenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypotheques conſidérables dont étoient grevés les revenus de la Couronne, fait enviſager le déchêt qu'éprouveroient néceſſairement le commerce & l'induſtrie pouſſés à un point incroyable de proſpérité en quelques années de paix, raſſura S. M. & ajouta: „ il faudra faire „ agir de grands reſſorts pour ſoutenir le poids de „ la guerre. J'ai combiné l'état de vos finances, „ elles me procureront des reſſources pour quatre „ ans. Si à la fin de ce terme-là la paix n'eſt pas „ faite, les campagnes ne pourront continuer que „ par des impôts accablans pour vos peuples."

Louis XV enchanté de pouvoir reſpirer pendant quatre ans, vint chez Madame de Pompadour & lui dit, *qu'il venoit de s'entretenir avec le Miniſtre le plus honnête homme de la France; car je dois appeller de ce nom*, ajouta-t-il, *celui qui a aſſez de probité pour parler avec franchiſe à ſon Roi.*

La lenteur des préparatifs que néceſſitoient les circonſtances, détermina le gouvernement à perſiſter dans ſon ſyſtême de modération, & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de puſillanimité & de foibleſſe. Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les 21 Déc. 1755.

menaces ſur le champ, M. Rouillé adreſſa à M.
1756. Fox, Miniſtre des affaires étrangeres à Londres, un mémoire, par lequel S. M. avant de ſe livrer aux effets de ſon reſſentiment demandoit au Roi d'Angleterre ſatisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce Monarque, & la reſtitution des divers vaiſſeaux, tant de guerre que marchands, pris ſur les François, proteſtant qu'elle regarderoit ſon refus comme une déclaration hoſtile.

Sur la réponſe négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ſes compatrio-
18 Janv. tes (*), il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en ſortir. On fit ſaiſir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent, & en autoriſant la courſe on l'encouragea par des récompenſes. On pourvut à la ſûreté des colonies, en y envoyant des eſcadres & des troupes, & l'on forma le projet plus ſérieux de conquérir l'iſle de Minorque, tandis qu'on occuperoit George II par des menaces, de deſcendre dans ſes royaumes & de ſurprendre ſon Electorat. En attendant que les effets puſſent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allumer l'enthouſiaſme de la nation par ces écrits produits ſous les auſpices du miniſtere, dont l'impulſion ſecrete reſte cachée, qui ne paroiſſant être que l'effuſion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zele déſintéreſſé, n'en ſont que plus propres à faire illuſion à l'eſprit & à échauffer le cœur. Il ſe trouva un de ces auteurs mercénaires, trafiquant de leur talent, vendant leur

(*) Voyez l'*Hiſtoire de la guerre de* 1756.

plume à qui veut l'acheter, peu jaloux de la confiance de la poſtérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiſte du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique, (*) où il peignit les Anglois non ſeulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des aſſaſſins, des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie, animés d'un ſtyle noble & chaud, exciterent chez le grand nombre des lecteurs mal inſtruits de ces diſcuſſions politiques une forte indignation: on vit bientôt renaître la haine invétérée qui n'étoit qu'aſſoupie contre ces éternels rivaux, & la fureur devint telle qu'on déſiroit porter chez eux toutes les cruautés, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourſe & s'empreſſerent de ſacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terreins ſauvages & des rochers, qui autrement les eut intéreſſés peu: ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la néceſſité. 1756.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, cauſa plus d'effet encore. C'étoit le Capitaine du vaiſſeau l'*Eſpérance* pris en Novembre dernier, percé pour 64 canons, mais armé en flûte, n'ayant que 400 hommes à ſon bord, 20 pieces de canon de tout calibre, dont deux ſeules de 24. Attaqué par l'*Oxford*, de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du piſtolet, ce vaillant

(*) L'*Obſervateur Hollandois* de M. Moreau.

officier s'étoit défendu comme un lion pendant
1756. plus de quatre heures, avoit fait arriver deux fois l'aſſaillant, ne pouvant qu'avec peine ſoutenir ſon travers, & n'avoit amené ſon pavillon qu'au milieu de quatre vaiſſeaux ennemis ſurvenus durant le combat. L'impoſſibilité où les Anglois ſe trouverent de conduire leur priſe dans leurs ports, la néceſſité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'*Oxford* à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le baſſin à ſon arrivée, étoient autant de faits glorieux dépoſant en faveur de la nation & du capitaine; ils effaçoient merveilleuſement la réputation d'ignorance & de mauvais maneuvrier que s'étoit acquiſe celui-ci dans l'eſcadre de M. Bois de la Mothe, & l'hiſtoire de la marine ne fourniſſoit point d'exemple d'une défenſe plus vigoureuſe. Rendu en Angleterre, M. de Bouville ſoutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laiſſoit de ſe retirer; il prétendit avoir été la proie de pirates & offrit avec hauteur ſa rançon. Il diſtribua aux priſonniers françois les 6000 livres que M. le Garde des ſceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débuterent quelques officiers de la marine du Roi, publiées avec oſtentation, en donnerent la plus haute idée & ſoutinrent la confiance. A la Martinique, où arrivoit une petite eſcadre (*) françoiſe ſous les or-

(*) Elle étoit compoſée du vaiſſeau *le Prudent*, de 74 canons, commandé par M. d'Aubigny, Capitaine de vaiſ-

ordres de M. d'Aubigny, le vaiſſeau Anglois le *Warwick* de 56 canons fut amarriné & conduit en triomphe. Il avoit été ſurpris à l'atterrage par la frégate l'*Athalante* de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit, jeune Capitaine, ſachant parfaitement ſon métier, ardent, avide de ſe ſignaler, oſa l'attaquer. L'étonnement où ſe trouva le Capitaine Shudham, (c'eſt le nom de l'Anglois) qui ne s'attendoit pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaiſſeau de 74 & une ſeconde frégate de 30, jetta une telle confuſion dans ſon bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occaſions de la bravoure, il ſe défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-ſeulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault, mais auſſi la généroſité & le ſang-froid de ſon commandant, qui ne jugeant pas ſon ſecours néceſſaire, reſta ſpectateur tranquille de l'action, pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire ſi ſinguliere, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ſes camarades. 1756.

Preſqu'au même tems où l'on apprenoit cette nouvelle qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être ſuſpectée d'exagération, à la hauteur de Rochefort & en quelque ſorte à vue de terre, il ſe paſſa un combat plus égal (*), mais non 17 Mai.

vaiſſeau, & des frégates l'*Athalante* de 34, par M. Duchaffault, auſſi Capitaine, & le *Zéphire* de 30, par M. de la Touche-Tréville, Lieutenant.

(*) Comme notre impartialité nous engage à diſcuter ſcrupuleuſement ces faits, que rend preſque toujours infidelement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au juſte les forces reſpectives, d'après l'aveu des combattans.

moins brillant. L'*Aquilon*, commandé par M. de
1756. Maureville, Capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'eſcorter des bâtimens de tranſport, rencontrerent un vaiſſeau Anglois & une frégate; l'action s'engagea ſi chaudement qu'elle dura pluſieurs heures & fort avant dans la nuit; on ne ſe quitta que lorſque la fatigue, l'épuiſement & l'obſcurité obligerent de ſe ſéparer. M. de Maureville, dès la premiere volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panſer, vouloit remonter ſur le gaillard; il ne put, mais crioit: *courage, grand feu; je défends d'amener.* L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins; on ne lui connoiſſoit plus de ſabords, à ce qu'atteſtent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illuſtres marins infiniment reſpectable, c'eſt qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Colcheſter* n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ſes cuillieres & fourchettes; qu'on n'a jamais vu un vaiſſeau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine ſous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres plus importans. Après avoir donné le change aux Anglois pendant longtems par

---

Les vaiſſeaux Anglois étoient le *Colcheſter* de 50 canons, Capitaine Obrien, 300 hommes d'équipage, & la frégate le *Lynx*, de 20 canons & 140 hommes, commandée par le Capitaine Vernon. La premiere de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6 & 332 hommes d'équipage. La ſeconde avoit 26 canons de 8 & 244 hommes. Le vaiſſeau Anglois portoit du 22 $\frac{1}{2}$, du 11 & du $\frac{1}{2}$ & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-deſſus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

différentes feintes, par des armemens commencés, ſuſpendus & repris à Toulon, enfin une eſcadre ſous les ordres du Marquis de la Galiſſonniere, Lieutenant général, compoſée de douze vaiſſeaux de guerre, cinq frégates, ſix chaloupes canonieres & cent ſoixante-dix-huit bâtimens de tranſport portant 12000 hommes commandés par le Maréchal de Richelieu, ayant pour ſecond le Comte de Maillebois & le Marquis du Mesnil, Lieutenans-généraux, met à la voile le 12 Avril des iſles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée y débarque ſans obſtacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ſes ennemis. Ils avoient raſſemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que ſa ſituation, la nature, l'art & des millions conſacrés à cette dépenſe avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon eſt tiré le 8 Mai; & le 28 Juin, en ſix ſemaines de tems, cette forteresſe capitule. 1756.

Un concours de circonſtances ſervit à favoriſer ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du miniſtere Britannique, où ſe porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réiterés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invaſion de Minorque, l'illuſion duroit encore preſqu'au moment où M. de la Galiſſonniere faiſoit voile, puiſque le Roi d'Angleterre, le 23 Mars, fit part à la Chambre des Communes qu'il étoit inſtruit que la France ſe préparoit à tenter une deſcente dans ſes royaumes, ſans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

1756. De cette perſuaſion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une eſcadre ſuffiſante, ſoit pour empêcher le débarquement dans cette iſle, & la ſecourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, ſoit pour combattre en forces ſupérieures l'eſcadre françoiſe s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des ſecours à faire paſſer dans la Méditerranée, on juge, en liſant les inſtructions délivrées à l'Amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet poſitif de l'armement fait à Toulon, qui, ſuppoſoit-on, regardoit peut-être le Nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles, elles portoient ſur des mépriſes, des variations: elles ne contenoient qu'un ſeul ordre poſitif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient ſuivant une infinité de cas, de maniere à embarraſſer continuellement, à jetter dans des perplexités, à élever des queſtions de toute eſpece, & à exiger pour les réſoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie & capable de ſe décider avec autant de preſteſſe que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la miſſion un jeune Amiral, *bon écolier*, dit un hiſtorien de ſa nation, ſon défenſeur, (*) *mais jamais éprouvé par aucun ſervice ſérieux, où il ait eu le commandement en chef.* Nous nous rappellons qu'à Paris, lorſqu'on apprit ſa nomination, on en avoit la même idée, & même encore plus mauvaiſe, puiſqu'on ſuſpectoit juſques à ſon courage: on ſe ſervoit à ſon égard des termes les plus mépriſans

(*) Voyez *l'hiſtoire de la guerre de* 1756, déjà citée pluſieurs fois.

& les plus groſſiers (*); on ſe félicitoit d'un pareil choix. 1756.

Des demandes ambigues adreſſées à M. Fowke, Gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le déſordre d'eſprit où étoit le Miniſtere, & confirment que c'eſt à cette cauſe, plus qu'à toute autre, qu'il faut imputer la priſe de Mahon. La négligence pour la défenſe de la place avoit été pouſſée au point qu'on l'avoit laiſſée dans cette poſition critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, ſans qu'il y eût un ſeul colonel en état de prendre le commandement après lui, en cas d'accident, ſans qu'il y eût un ſeul officier ſupérieur, un ſeul officier entre lui & un lieutenant-colonel, & qu'enfin les capitaines & officiers ſubalternes ſe trouverent abſens lors de l'inveſtiſſement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'aſſoupiſſement, il fallut encore que les meſures priſes après la connoiſſance certaine du deſſein des François euſſent été auſſi mal remplies qu'elles le furent; il fallut que les exécuteurs de ſes ordres commiſſent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes auſſi; il fallut ſurtout que le bonheur du Maréchal de Richelieu lui applanît tous les obſtacles, pour réuſſir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à déſeſpérer du ſuccès.

L'Amiral Byng, partit d'Angleterre le 6 Avril,

(*) On diſoit que *c'étoit un f... f.....*

1756. fut retenu à la mer par des calmes & des vents contraires, & n'arriva que le 2 Mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, &, contrarié encore, il ne ſe trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Juſques-là, nul grief contre lui: mais d'après les dépoſitions des témoins, entendus lors de ſon procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il réſulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jetter du ſecours dans la place, juſqu'à l'arrivée de l'eſcadre ennemie; que le lendemain, en vue de cette eſcadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zelé & expérimenté pour la combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité ſans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant ſe regréer, conſerver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de ſa miſſion, celui de faire paſſer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impoſſible d'y débarquer de gros détachemens de troupes. C'eſt ſur ces accuſations prouvées qu'il fut condamné & ſubit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puiſqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galiſſonnière fut celui de preſque tous les Commandans françois à la mer, d'avoir laiſſé prendre l'avantage du vent à ſon ennemi; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de ſa déroute en le pourſuivant. Il ſe mit ainſi dans la néceſſité de n'oſer le faire, en ce qu'il auroit laiſſé à l'Amiral Byng la facilité de paſſer peut-être, & que ſon objet eſſentiel étoit de bloquer le port. Du reſte, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique ſous le

vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à peu près égales, parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous, l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renouveller, compensoient, & au-delà, cet excédent. 1756.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'histoire, si le tort de l'Amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere, l'importance du service qu'il rendoit, a dû la grossir aux yeux de la nation, & sans doute il auroit participé au triomphe du Maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer: il avoit beaucoup de connoissances, mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jetté les premieres semences de jalousie de nos voisins en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réalisèrent ses successeurs. Il fut depuis nommé, avec M. de Silhouette, commissaire pour travailler aux limites de l'Acadie contre les Commissaires Anglois, dont il décon-

certa tous les argumens par la ſubtilité de ſa logi-
1756. que. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique, & il faut ajouter que malheureuſement il fut auſſi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent gueres ſur mer que des pertes, &, ce qui eſt encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Malgré la conſternation où l'échec de leur Amiral devoit jetter les aſſiégés, réduits à une foible garniſon pour toute défenſe, ils n'avoient pas perdu l'eſpoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conſerver. La légéreté avec laquelle le Maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omiſſions eſſentielles, étoit cauſe que le ſiege par terre étoit peu avancé. Il en étoit réſulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de ſoins & de perte de tems. Les maladies s'étoient miſes dans l'armée, ce qui avoit obligé le Général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit exceſſive, parce qu'on avoit fait la deſcente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient; il falloit ſans ceſſe expédier de Toulon & de Marſeille des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal priſes! Enfin l'on avançoit ſi peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Valliere, fameux officier d'artillerie, de ſe rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route ſeulement lorſqu'il apprit l'inutilité de ſa miſſion.

Du-

Durant ces entrefaites la témérité du Maréchal lui ſuggéra une réſolution non moins étourdie que ſa conduite précédente, mais qui cependant, fondée ſur le caractere connu de la nation, étoit le ſeul moyen de réuſſir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées, de déboucher à découvert & de livrer à la fois l'aſſaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un haſard heureux voulut que ce ſoir là-même, le ſecond Commandant, nommé Jeffrys, qui préſidoit à toutes les diſpoſitions de la défenſe (vu le grand âge du Gouverneur) ſe fût propoſé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fuſil avec les aſſiégés, pour les exercer, les mettre au fait des avenues des ouvrages avancés, & ſurtout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorſqu'ils ſeroient plus ſérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piege qu'il leur avoit tendu. 1756.

Bientôt bravant le feu terrible des aſſiégés l'on ſauta dans les foſſés, profonds de 17 pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que 10. Ce déſavantage n'intimida par les grenadiers; en montant ſur les épaules les uns des autres ils eſcaladerent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garniſon & le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils avoient faite (*) & le bon état de ſes troupes

(*) La perte des Anglois ne monta pas à plus de 3 officiers tués & 5 bleſſés, & à 71 ſoldats tués & 326 bleſſés.

dans toute leur vigueur & ne manquant de rien;
1756. malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de réſiſter encore longtems; ſurtout les aſſiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque: malgré le ſecours qui pouvoit
29 Juill. ſurvenir de Gibraltar avec le retour de l'eſcadre bien renforcée, le conſeil de guerre opina pour capituler.

Le Maréchal de Richelieu s'eſtima très-heureux de la propoſition, & accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe; en voyant les vivres & les munitions immenſes dont il étoit garni; une garniſon fraîche, ſe repoſant dans de ſuperbes caſemates avec autant de ſécurité que s'il n'y eut point eu de ſiege; une fortereſſe taillée dans le roc vif, impénétrable au canon; des foſſés d'une profondeur énorme; des mines nombreuſes & vaſtes, capables d'engloutir des bataillons entiers, les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus: malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les eſtimerent bien peu proportionnées à leur triomphe; ils n'oſoient le croire. Ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au deſſus de lui-même; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'eſt que le général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réuſſir de ſang froid; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la derniere action du ſiege, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, auſſi honorable pour le Maréchal, qui en a eu la con-

ception ſublime, que pour le ſoldat qui l'a ſentie, c'eſt que n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une ordonnance, défendant de laiſſer monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, & jamais prédicateur ne fit tant de converſions & de ſi rapides ; la ſobriété devint leur vertu favorite. 1756

Ce ſiege étoit déjà commencé & avancé, lorſque le Roi d'Angleterre jugea à propos de faire ſa déclaration de guerre. Il ſembloit vouloir perſuader aux Puiſſances qu'elle fût néceſſitée par une agreſſion auſſi violente de la part de la France. En effet, ſuivant les inſtructions qu'il avoit reçues ſans doute, le Général Blackeney, Gouverneur du fort Saint-Philippe, au commencement du débarquement dans l'iſle, avoit écrit au Maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter, *ignorant*, diſoit-il, *qu'il y eût une rupture entre ſon maître & celui de ſon excellence.* A quoi le Maréchal, entendant raillerie, répondit, *qu'il avoit débarqué avec ſon armée pour agir envers les poſſeſſions des Anglois de la maniere que les vaiſſeaux de ſa Majeſté Britannique en avoient agi avec les vaiſſeaux françois.* Mai.

La cour de Verſailles perſiſtant juſques-là à prétendre n'être point en guerre non plus, ne proclama ſa déclaration qu'après celle de la cour de Londres. Cette conduite étoit ſurtout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aiſe. Dès les premiers mouvemens de la France, l'Angleterre avoit requis de la République les ſecours ſtipu- 16 Juin.

lés par les traités toutes les fois qu'elle ſeroit me-
1756. nacée de quelque invaſion. Mais le Comte d'Affry, qui négocioit en faveur de la premiere auprès des Etats-généraux, leur repréſentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces ſecours que pour la défenſive; qu'au contraire, les Anglois étant agreſſeurs, le Roi ſon maître pourroit être dans le cas de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la République; que, quant à préſent cependant, il s'en tenoit à exiger une neutralité parfai-
25 Mai. te. Il mania les eſprits avec tant de dextérité qu'elle fût arrêtée. Il leur déclara peu après en conſéquence que le territoire de la République ſeroit à l'abri de toute inſulte de la part des troupes françoiſes, & il leur renouvella la promeſſe de neutralité faite quelques jours avant avec la Reine de Hongrie pour les pays-bas Autrichiens.

La priſe de Mahon fut un coup de foudre pour l'Angleterre. Au contraire, elle répandit la plus vive allégreſſe dans Paris. On y fêta le héros de cette conquête de toutes les manieres; on ſe livra même à une joie indécente & effrénée, & dans le délire général le gouvernement avoit autoriſé une chanſon, qui devant être chantée à la comédie françoiſe, c'eſt-à-dire ſur le théâtre national; ce qui ne convenoit ni à ſa modération, ni à ſa gravité, ni à ſa ſage prévoyance, pouvoit porter coup & influer ſur l'avenir. On fit des réflexions; le vaudeville n'eut pas lieu, & reſta dans le porte-feuille des amateurs. Il eſt trop curieux & trop hiſtorique pour n'être pas inſéré parmi les pieces propres à éclaircir notre narration. (*)

(*) Nous inſérerons ſous le N°. V. cette chanſon.

Les efforts faits à Toulon pour l'armement de l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere, n'avoient pas rallenti ceux des autres ports. Outre l'eſcadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, & maigré ſa foibleſſe inſpiroit la confiance aux Iſles du vent; celle de M. Perier, plus conſidérable (*), en impoſoit à Saint-Domingue, & garantiſſoit les Iſles ſous le vent. Une quatrieme ſous les ordres de M. Beauſſier (†) étoit partie pour le Canada, y portoit des troupes, des officiers & un ſucceſſeur à M. Dieskau, qui étoit le Marquis de Montcalm. Enfin le Marquis de Conflans, toujours dans la rade de Breſt avec la ſienne de douze vaiſſeaux de ligne (§), & qu'on menaçoit de porter 1756.

(*) Elle étoit partie à la fin de Février, & étoit ainſi compoſée :

			Capitaines M. M.
Le *Courageux.*	74	canons	Perrier, Chef d'eſcadre.
Le *Prothée.*	64		Roquefeuil, Capitaine de vaiſſeau.
L'*Amphion.*	50		de Vienne. Id.
L'*Aigle.*	50		St. Allouarn. Id.
La *Fleur-de-Lys*	30		Marniere, Lt. de vaiſſ.
L'*Emeraude*	28		Treoudal. Id.

(†) Elle étoit partie au commencement d'Avril, & étoit compoſée de trois vaiſſeaux armés en flûte & trois frégates, ſavoir: le *Héros*, de 74 canons, monté de 46 ſeulement. M. *Beauſſier*, Capitaine de Port.

L'*Illuſtre*, de 64, monté de 36. M. Montalais, Capitaine.

Le *Léopard*, de 60, monté de 26. M. Germain, Lieut. de port.

La *Licorne* de 30. M. la Rigaudiere, Lieutenant.

La *Sauvage*, 30. M. de Tourville, Id.

La *Syrene*, 30. M. Breugnon, Id.

(§) Elle étoit compoſée ainſi :

Le *Soleil-Royal*, 80 canons. M. de Conflans, Lieut. général.

Le *Tonnant*, 80. Le Chevalier de Beaufremont, Chef d'Eſc.

1756. jusqu'à vingt, inquiétoit singulierement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente ; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une défense sérieuse.

La France, par cette sage distribution de ses forces, quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du ministere, réussit cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde les habitans du pays soulevés & conduits par l'heureux Bussy, chassoient les Anglois de Calcutta, du

---

Le *Défenseur*, 74. M. de Blena, Capitaine.
Le *Superbe*, 70. M. d'Aché, Idem.
Le *Sphinx*, 64. M. de Cousage, Idem.
Le *Bienfaisant*, 64. M. de Chateloyer, Idem.
L'*Apollon*, 50. Le Chevalier de Rohan, Idem.

DIVISION DE ROCHEFORT.

Le *Dauphin-Royal*, 70 canons. M. du Verger, Capitaine
Le *Juste*, 70. Le Chevalier de Macnemara, Idem.
Le *Capricieux*, 64. M. Desgouttes, Idem.
L'*Eveillé*, 64. M. de Merville, Idem.
L'*Inflexible*, 64. M. Tilly, Idem.

FRÉGATES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de St. Lazare, Capitaine.
La *Blonde*, 30. M. de Trederne, Idem.
L'*Améthiste*, 30. M. d'Herly. Lieutenant.
La *Comete*, 30. M. de Saint-Victoret, Idem.

fort Guillaume & de tous les établiſſemens qu'ils avoient ſur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occaſion plus de 50 millions effectifs, outre les avantages conſidérables qu'ils retiroient du commerce immenſe qu'ils faiſoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient formé de grands approviſionnemens & préparatifs pour les ſieges de Niagara & de Frontenac. 1756.

Ce premier ſuccès, qui ne tendoit qu'à la défenſive, fut bientôt ſuivi d'attaques vigoureuſes à l'arrivée du Marquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Oswego, Ontario & Georges : la manœuvre périlleuſe de M. Rigault de Vaudreuil, qui à la tête d'un corps de Canadiens paſſa une riviere à la nage pour couper la communication des forts, décida la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les ennemis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amaſſées à grands frais; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reſte de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un ſeul échec; ce fut la priſe du vaiſſeau l'*Arc-en-ciel* de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, Capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une eſcadre ennemie qui croiſoit à la hauteur de cette iſle avant d'avoir rempli ſa miſſion & fut obligé de ſe rendre à des forces ſupérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui ſuivirent, dans l'eſprit du corps de la marine du Roi, prêt a éclater & à cauſer les déſordres ordinaires dès qu'il ne ſeroit pas contenu par un miniſtre ferme & accrédité.

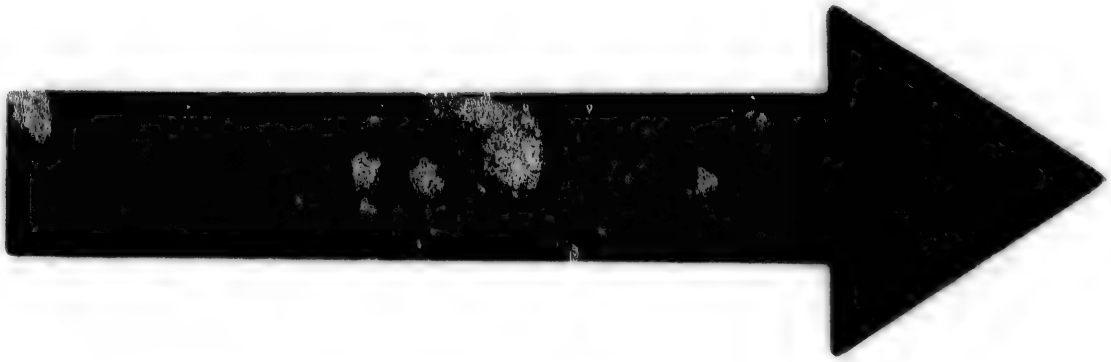

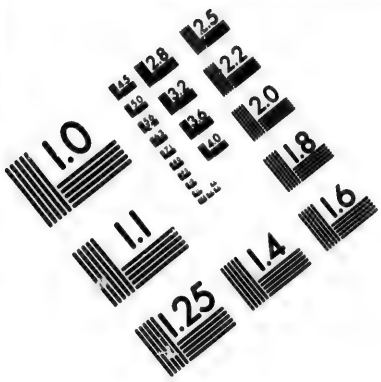

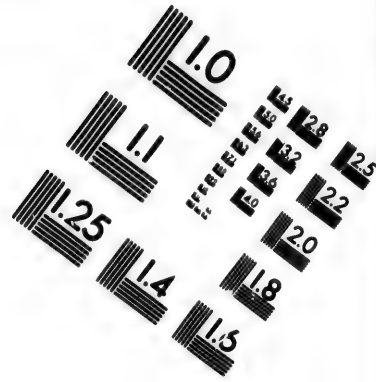

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

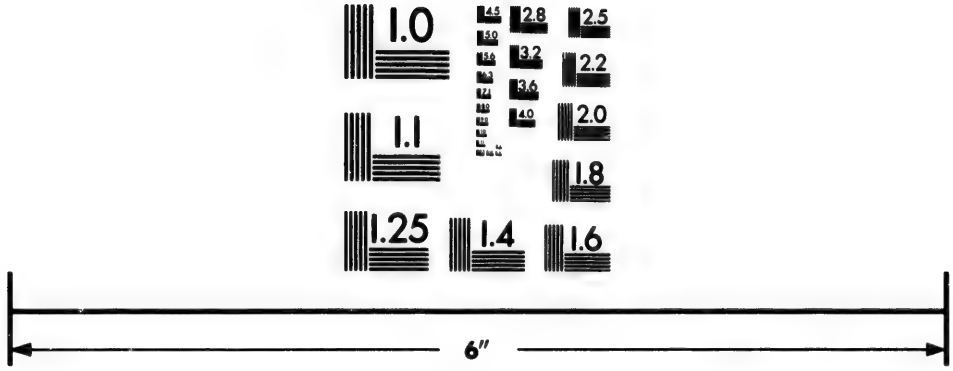

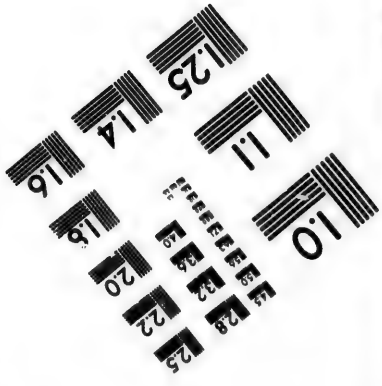

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1756. 27 Juill.

Ce fut cet infernal esprit de corps qui priva devant l'Isle-Royale M. Beaussier, non de sa gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon françois s'il eut été secondé. Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures, à la vue de l'*Illustre*, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son commandant. Il avoit pour Capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'autant plus coupable, que reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beaussier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siecle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée (*). Capitaine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tâche auprès de ces Messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, dans la crainte qu'il ne devînt bientôt officier-général.

(*) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

La campagne de 1755 l'avoit illuſtré ; il commandoit le *Défenſeur* dans l'eſcadre de M. de Salvert, & ſa contenance fiere en avoit impoſé aux vaiſſeaux Anglois donnant chaſſe aux François à leur départ de Louisbourg; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la Cornette. 1756.

Tel fut le principe ſecret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate la *Licorne*, ne pouvant réſiſter à cette baſſe jalouſie, ſe conduiſit auſſi indignement, & ne répondit point au ſignal de chaſſe ſous prétexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuſe, c'eſt que M. de Breugnon, Capitaine de la *Syrène*, s'élevant au-deſſus de pareils ſentimens, trouva aſſez de vent pour obéir, & avec une intelligence ſupérieure, ſacrifiant ſon amour-propre à ſon devoir, ne s'attacha point à prendre un ſenault dont ſa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais oſa s'approcher des deux gros vaiſſeaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainſi le loiſir au *Héros* de ſurvenir. Ce vaiſſeau, quoiqu'il eût 80 hommes à ſon bord, tant tués que bleſſés; que ſes manœuvres fuſſent hachées, conſerva toujours un feu ſupérieur à celui des deux vaiſſeaux ennemis, & le vent fraîchiſſant, les aſſaillans le laiſſerent & prirent chaſſe.

Ce qui prouve mieux que tous les raiſonnemens le tort de l'*Illuſtre* & de la *Licorne*, c'eſt que lorſque les matelots de ces deux bâtimens ſe préſenterent à bord du *Héros* pour lui donner du ſecours, l'indignation de l'équipage de ce dernier ſe manifeſta par les injures, les invectives & même les naſardes les plus humiliantes; c'eſt qu'en

rentrant dans Louisbourg, les habitans comble-
1756. rent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & ſe moquerent de l'état brillant de l'*Illuſtre* & de la *Licorne;* c'eſt que M. de la Rigaudiere, pour ſe ſouſtraire à cette comparaiſon honteuſe, à la faveur d'une brume ſe ſépara, & aima mieux ſe rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'eſſence de la marine du Roi, lui a toujours fait dédaigner une de ſes fonctions la plus utile & la plus reſpectable, celle de protéger le commerce & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre on s'apperçut de ſa répugnance. Cette partie du ſervice la moins glorieuſe eſt infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes; elle exige une grande connoiſſance de ſon métier, une vigilance continue, une ſévérité inflexible, un zele capable de ſe ſacrifier pour le ſuccès de ſa miſſion; toutes qualités qui n'étoient guere celles de Meſſieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquiſes ſi M. le Garde des ſceaux fut reſté en place, & eut eu le loiſir de punir la mauvaiſe volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, Capitaine de vaiſſeau, commandant l'*Hermione* de 26 canons, & M. Meschin, Lieutenant, commandant la *Friponne* de 24, convoyant une flotille de barques venant de Bordeaux, auroient bien mérité qu'on fît un exemple ſur eux. Inſtruits à quelque
Sept. diſtance du port qu'on voyoit une petite frégate & deux corſaires en embuſcade, qu'il leur ſeroit aiſé de prendre, non-ſeulement ces officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débusquer, mais laiſſant en dehors leur flotille, vin-

rent mouiller la nuit ſous le canon de l'iſle d'Aix, & après s'être mis en ſûreté, s'embarraſſerent peu du reſte; enſorte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques: ce qui excita des plaintes vives de la part des Chambres du commerce, de Nantes, de Bordeaux & de la Rochelle, intéreſſées dans l'expédition. Elles ne ſe plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui par ſon peu d'attention à la flotte de la Martinique ſous ſa protection, l'avoit laiſſée ſe diſperſer. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & une autre avoit été obligée de ſe refugier dans des ports neutres. 1756.

Enfin au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuſe; on lui imputoit pluſieurs chefs capitaux, comme de n'avoir pas profité de la ſupériorité des forces qu'il avoit ſur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de Saint-Domingue; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorſions & des vexations crapuleuſes; de n'avoir pas ramené le convoi des vaiſſeaux marchands auxquels ſon eſcadre devoit ſervir d'eſcorte, & ſurtout à l'atterrage de France; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela ſe joignoient les mauvais traitemens faits aux commis des fermes pendant le déſarmement de l'eſcadre, dont les directeurs avoient porté au Miniſtre les plaintes les plus grieves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité ſordide dont eſt dévoré un officier de la marine; trop habitué à l'aſſouvir impunément par une pacotille

lucrative & à ſubordonner les intérêts de l'Etat
1756. au ſien.

Tous ces coupables reſterent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à déſirer que leur corps en fût purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, Commandant la marine à Breſt, de prendre les informations néceſſaires pour éclaircir la conduite de Mrs. de Montalais & de la Rigaudiere: „ *mais* ", dit un Journal du Département de Breſt, „ ces dépoſitions n'avoient pas de quoi „ donner de l'inquiétude aux accuſés. Le Com- „ mandant diſoit à ceux qu'il faiſoit appeller: „ *parlez ſans rien craindre; il faut témoigner* „ *la vérité.* Mais ils avoient trouvé le Major „ Rozilly dans l'antichambre, qui les avoit aver- „ tis de peſer leurs paroles, parce qu'il y alloit de „ la pendaiſon..... Et voilà comme le Roi eſt „ ſervi! ajoute l'hiſtorien."

M. de la Rigaudiere cependant ne put ſoutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme ſon camarade, il crut devoir ſe faire juſtice lui-même: on le trouva pendu dans le grenier de ſa maiſon; ſorte d'héroïſme qui lava ſa lâcheté aux yeux de bien des gens & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, officier de diſtinction, ſervant dans le même corps, & dont les reproches ſanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de déſeſpoir.

Quant à Mrs. de Chauvreau & Meſchin, ils en furent quittes pour n'être plus employés: M. d'Aubigny n'en fut pas moins Chef-d'eſcadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du Garde des ſceaux

pour ne pas ſe juſtifier.

C'eſt ainſi que, tandis qu'à Londres on fuſilloit 1756.
Byng, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu avec beaucoup de préſence d'eſprit, par d'excellens raiſonnemens, & d'une maniere ſéduiſante même pour ſes juges qui ſolliciterent ſa grace, on laiſſoit impunis en France des officiers évidemment coupables, prévenus des crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite deſquels s'élevoient les dépoſitions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'Amiral Anglois, parce qu'en réfléchiſſant ſur eux-mêmes ils ſentoient combien, à plus forte raiſon, ils auroient été dans le cas du ſupplice. Ce ſont eux, qui à force d'accuſer de cruauté le Monarque inflexible, convaincu de la néceſſité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juſte en politique: *opportet unum mori pro populo*, ſont preſque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en ſoit de cette oppoſition de conduite des deux gouvernemens, il étoit aiſé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la ſupériorité des négociations. En effet, tandis que celle de France ſe félicitoit du traité de Vienne, la premiere le regarda comme un événement politique, brillant, par le ſpectacle nouveau qu'il offroit, mais au fond déſavantageux, en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maiſon d'Autriche, que nous ne nous fiſſions un ennemi du Roi de Pruſſe, & elle trouva que celui-là en valoit bien un

autre : elle se hâta de se lier avec lui. Le Roi
1756. d'Angleterre acquit par-là un protecteur de son
16 Janv. Electorat d'Hanovre : du reste, il se reposa sur l'ambition de son nouvel allié pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin sentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce Monarque & de lui donner de l'ombrage, on envoya M. de Valory à Berlin ; il étoit trop tard, le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'écouler sans en éprouver les suites funestes.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne n'étoit pas moins adroite. Cette Puissance étoit celle qui nous devenoit le plus nécessaire dans la circonstance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête sur mer à la premiere, que par la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'instant qu'il falloit l'opérer, lorsque notre marine, encore entiere & fraîche, pouvoit se combiner avec celle de S. M. Catholique & lui donner l'exemple & l'énergie dont elle avoit besoin. Il ne falloit point différer à la presser, à aiguillonner son indolence, à l'éclairer sur ses vrais intérêts, ou plutôt il auroit fallu ne pas se mettre dans le cas d'une rupture sans s'être assurée d'un allié aussi essentiel. Que faisoit au contre notre rivale, qui connoissoit mieux que nous l'importance de l'Espagne? Elle l'endormoit pour traîner en longueur ; elle affectoit d'accepter sa médiation ; elle renonçoit à quelques parties de son commerce susceptibles de devenir objets de querelle ; elle dissimuloit même les injustices commises envers ses sujets, les injures faites à son pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainsi dans l'inaction cette nation redoutable, elle

jouiſſoit de l'aſſerviſſement du Portugal & recueilloit pour ſa défenſe l'or & les diamans des mines du Bréſil, que ce royaume alloit exploiter en ſa faveur. 1756.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le Roi de Pruſſe à ne pas perdre de tems & à opérer une diverſion puiſſante. En effet, tandis que la France héſitoit ſur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le ſcrupule de troubler la paix de Weſtphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément, puiſqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce Monarque, moins délicat & plus décidé, fait entrer le Prince Ferdinand de Brunswick en Saxe, 29 Août à la tête de 60000 Pruſſiens qui s'emparent de Leipſick. Son invaſion eſt accompagnée d'un manifeſte, dans lequel il déclare qu'il eſt forcé à cette entrepriſe pour prévenir les projets hoſtiles de ſes ennemis. Il prétend que c'eſt l'Impératrice-Reine qui a commencé à faire des armemens; que la paix & la guerre ſont entre ſes mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration ſans ambiguïté, nette & préciſe, ſur les motifs de ſes appareils militaires, & que la tranquillité publique ſe rétablira. Il proteſte, au ſurplus, qu'il regarde les Etats de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au Roi de Pologne, auſſitôt qu'il le pourra ſans s'expoſer.

Le Monarque pris au dépourvu, ſort de Dresde, après avoir fait porter à ſon ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui ſuggérer la circonſtance, & après avoir reçu cette réponſe accablante: *tout ce que vous me propoſez, ne me convient pas; je n'ai aucune convention à faire.*

Il ſe rend à Pirna, où dix-ſept mille Saxons étoient
1756. campés, commandés par le Comte Rutowski.
10 Sept. S. M. Pruſſienne arrive le même jour à Dresde, y met une garniſon, établit à Torgaw un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays, ſe ſert des armes qu'elle trouve dans les arſénaux, fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui ſont néceſſaires, exige de la Reine de Pologne la clef des archives de la Maiſon de Saxe, &, ſur le refus de cette Princeſſe, plus ferme, plus intrépide que ſon foible époux, on ſe met en devoir d'enfoncer les portes. En vain elle ſe place devant, comme pour leur ſervir de rempart; on ne reſpecte point ſa perſonne & ſon courage, on viole ce dépôt ſacré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en ſa poſſeſſion. Muni de ces pieces, qui ne ſervent qu'à le confirmer dans ſa réſolution, il fait inveſtir le camp de Pirna, & de celui qu'il occupe à Zedlitz commande dans la Saxe en conquérant. En vain l'Empereur le ſomme de retirer ſes troupes de l'Electorat, ſous les peines preſcrites par les loix du corps Germanique, dont le Monarque Pruſſien diſoit être venu conſerver les libertés; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lowoſitz. Il
1 Octob. annonça la nouvelle à la Reine ſa mere dans ce billet de ſa main: „ce matin j'ai gagné la bataille „contre les Autrichiens. De grands talens ont „été déployés de part & d'autre; le deſtin a été „douteux pendant quelques heures, mais enfin „il a plu à Dieu de nous donner la victoire." Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une, ſans doute, puiſque le Com-

Comte de Brown ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons; puisque le Roi Auguste fut obligé de se retirer au château de Konigstein avec le Prince Royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrémité de se rendre prisonniere de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son Général, pour l'autoriser à disposer comme il voudra, ou comme il pourra, du sort de l'armée, résout ce problême mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce Prince ou la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent désespoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux sentimens. *Il faut*, dit-il, *se conformer aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions.* Ce qui caractérise d'abord une ame affaissée sous le poids de la douleur. Elle se releve; il ajoute plus loin: „ on voudroit m'im-„ poser les conditions les plus humiliantes, pro-„ portionnées à l'excès déplorable de ma situa-„ tion..... Je ne puis en entendre parler: je „ suis un Monarque libre; tel je veux vivre, „ tel je veux mourir: mon dernier soupir s'exha-„ lera dans le sein de l'honneur." Enfin il retombe de nouveau: „ je laisse tout entier à votre „ discrétion le destin de mon armée; que le con-„ seil de guerre détermine si vous devez vous „ rendre prisonnier, périr les armes à la main, ou „ périr par la famine..... Je vous déclare que „ vous ne répondrez de rien, & que je n'exige „ qu'une chose, que vous ne serviez pas contre „ moi ou mes alliés." 1756.

La capitulation ſuivit bientôt. Elle eſt ſingu-
1756. liere par la gaieté du Roi de Pruſſe. Il déclare
Art. I. au Monarque ſon frere, que s'il veut lui donner
cette armée, il n'eſt pas beſoin de la faire priſon-
Art. III. niere. Sur la demande des ſubſiſtances, il répond:
Art. V. *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* A
l'égard de ſes gardes du corps, que S. M. Polo-
noiſe déſiroit qu'on renvoyât libres, il refuſe & ajoute: „ un homme eſt fol de laiſſer aller des „ troupes dont il eſt maître, pour les trouver en „ tête une ſeconde fois & être obligé de les faire
Art. X. „ priſonnieres de nouveau." Prend-on des précautions pour aſſurer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle ſera payée plus réguliérement que ci-devant.

Tel fut le réſultat de l'alliance contractée par le Roi de Pologne avec l'Impératrice & la Czarine. Il perdit ſon armée, ſon électorat, & reçut, comme une grace, la permiſſion de ſe rendre dans ſes autres Etats, où il étoit ſi mépriſé qu'aucun ſujet n'oſa même propoſer de le ſecourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus ſur la ſcene. La Reine, ſoutenant mieux ſa dignité, animée du ſang Autrichien qui couloit dans ſes veines,
17 Nov. ne voulut point quitter Dresde; mais ne pouvant
1757. réſiſter au chagrin dont elle étoit conſumée, elle y mourut un an après.

Cette agreſſion du Roi de Pruſſe eſt, ſans doute, en politique un chef-d'œuvre de ſageſſe, de prévoyance, d'activité & d'audace; mais l'eſt-elle également aux yeux de l'équité ſtricte & rigoureuſe? Oui, non-ſeulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des ſoupçons ſuffiſans pour fonder ſes al-

larmes & le déterminer à découvrir un myſtere d'un intérêt ſi preſſant à dévoiler, myſtere dont il ne pouvoit ſonder la profondeur que par une invaſion ſecrete & ſubite. La ſuite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un inſtant à perdre, & que s'il n'avoit écraſé l'Electeur ſon rival, pendant que celui-ci retenu, moins par eſprit de juſtice que par la conviction de ſa foibleſſe, héſitoit à le prévenir, il ſuccomboit lui-même ſous le nombre & les efforts de ſes redoutables ennemis. La poſition critique où ce Monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puiſſance, puiſque toutes les troupes en furent incorporées dans les ſiennes & groſſirent ſon armée, ſe trouva depuis pluſieurs fois, juſtifia ſa conduite & la juſteſſe de ſes démarches. Le Roi de Pruſſe, qu'on comparoit à Mandrin dans Paris (*), qualifié ſi ſouvent d'*illuſtre brigand*, ne paſſera chez la poſtérité mieux inſtruite, entre les Souverains ſes contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif. 1756.

Une conſidération qui auroit pu arrêter ce Monarque moins profond politique, ç'auroit été la crainte de ſoulever contre lui la France, dont il connoiſſoit la ſenſibilité. L'affront fait au beau-pere du Dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguſte bru, les ſollicitations du Prince ſon époux, l'exemple du paſſé, tout lui devoit faire appré-

(*) Les chanſons curieuſes qui furent chantées dans le tems à ce ſujet, méritent d'être conſignées comme pieces hiſtoriques. Voyez N°. VI.

hender une rupture. Mais cette rupture inévita-
1756. ble, il ne faisoit également que la prévenir: il avoit vu de tout temps le zele généreux & aveugle de cette puissance pour les intérêts de ses alliés: il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendroit pas aux secours stipulés dans le traité de Versailles; il savoit que c'étoit elle qui, par le Chevalier Douglas, & par un émissaire plus adroit encore, (anecdote que nous aurons occasion de développer dans la suite) (*), avoit rendu inutile le traité de la Russie en Angleterre, & déterminé la Czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes destinés dans le principe pour cette Puissance. Il préféra, en accélérant la diversion, de fournir à l'Angleterre, qui l'en pressoit, plus de facilité de soutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'opposant à ce que le Comte de Broglio, Ambassadeur de S. M. auprès du Roi de Pologne, se rendît à Varsovie auprès de ce Prince, où son caractere l'appelloit. Comme Frédéric ne pouvoit vouloir commettre une insulte gratuite, qu'il ne fait rien sans raison, il est à présumer qu'il espéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuse.

Quoi qu'il en soit, son Ministre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France sans prendre congé. La guerre par terre fut résolue, & le Comte d'Estrées nommé pour aller concerter avec la

(*) Il est question de Mlle. d'Eon, envoyée d'abord seule, en fille, en Russie, & ensuite en homme avec le Chevalier Douglas.

cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le réſultat fut, avec la magnificence ordinaire de la France, de ſubſtituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le Roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre ſur pied, au printemps ſuivant, une armée de cent mille hommes, ſous les ordres du Maréchal d'Eſtrées, afin d'opérer en Weſtphalie d'une maniere éclatante. Elle fut peu après ſuivie de deux autres: une ſur le Haut-Rhin, commandée par le Maréchal de Richelieu, & l'autre ſur le Mein, par le Prince de Soubiſe. C'eſt la Marquiſe qui avoit nommé ces deux derniers Généraux. Le premier l'avoit emporté par ſon mérite, mais ne tarda pas à ſuccomber. 1756.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne (*), l'avoit appuyé de ſon crédit pour qu'on lui en confiât l'exécution. La cabale le traverſa, & ſon caractere altier repugnant à la ſoupleſſe, au dévouement abſolu qu'exigeoit la favorite, il fut diſgracié.

En effet, quoique Madame de Pompadour n'eût plus ſur ſon auguſte amant l'empire que donne la ſéduction des ſens, ſon crédit n'en avoit pas ſouffert; il croiſſoit même tous les jours, & c'étoit elle qui regnoit à l'ombre de l'autorité du Monarque. Il étoit enchanté de trouver ſur qui ſe décharger du poids de ſa couronne, & la Marquiſe, pour le mieux ſupporter, s'étoit depuis quelque

(*) Voyez les *Eclairciſſemens préſentés au Roi par le Maréchal d'Eſtrées*, imprimés en 1758.

tems livrée abſolument à la politique. C'eſt l'Ab-
1756. bé Comte de Bernis qui l'avoit initiée aux myſte-
res de cette ſcience. Cet Abbé, homme de qua-
lité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à ſon
goût pour le bel eſprit & le plaiſir. Il avoit eu de
bonne heure une place à l'Académie françoiſe,
mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour
qu'il ſollicitoit l'ancien Evêque de Mirepoix :
Monſieur l'Abbé, lui répondit ce Prélat, *vous
m'importunez en vain ; tant que vous ferez des
vers & que vous ne changerez pas de train de
vie, vous n'aurez rien. — Eh bien, Monſei-
gneur, j'attendrai*, lui repliqua-t-il avec un ſou-
rire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, inſinuant au-
près des femmes ; il étoit très-bien avec Madame
d'Etioles, même du dernier bien, à ce qu'on a
toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des
voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit ſon
ennui durant cette abſence, car elle ne le ſuivoit
point régulierement : l'exemple de Madame de
Château-roux l'effrayoit, & ſi la curioſité ou la
néceſſité de ſatisfaire à l'empreſſement des deſirs
du Roi l'obligeoit quelquefois de ſe déplacer
avec le plus grand myſtere, elle revenoit bientôt
dans ſa ſolitude.

Les circonſtances où ſe trouva l'abbé de Bernis
éveillerent ſon ambition. Les Ambaſſades étant
le genre de diſtinction dont ſon état fut le plus
ſuſceptible, il ſe mit au fait des intérêts des Prin-
ces & donnoit des leçons à la favorite. Ils ſe
formerent ainſi tous deux. Après l'avoir fait paſ-
ſer dans différentes cours où il étoit chargé de
donner une grande idée de cette Dame, & de

lui en concilier les Souverains, elle le fit rappeller à Verſailles, le fit entrer au conſeil & nommer Miniſtre des affaires étrangeres. 1756.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée Madame de Pompadour, où, jouant le rôle de Madame de Maintenon, elle nommoit les Miniſtres, les Généraux, elle recevoit les Ambaſſadeurs, elle étoit en correſpondance avec les puiſſances étrangeres, le Roi lui-même jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les ſens n'étoient plus pour rien. En conſéquence, toutes les communications ſecretes de ſon appartement à Verſailles & dans les autres châteaux furent murés; elle fut nommée Dame du palais de la Reine, & préſentée en cette qualité par la Ducheſſe de Luynes, la femme la plus auſtere de la cour & la favorite de ſa maîtreſſe. 7 Févr.

Afin de ſoutenir ce ton de pruderie, Madame de Pompadour détermina le Roi, ne pouvant commencer la guerre ſans fouler ſes peuples, d'être le premier à donner l'exemple, & à diminuer une partie de ſa maiſon. Il réforma pluſieurs équipages de chaſſe & un grand nombre de chevaux de courſe des deux écuries. Il y eut auſſi des réglemens ſur les petits voyages pour les rendre moins diſpendieux: il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de ſpectacles, & l'on ſuſpendit les travaux du Louvre. Malheureuſement il y avoit plus d'apparence que de ſolidité dans tout cela; les Miniſtres même plaiſantoient d'une telle hypocriſie; le Comte d'Argenſon dit que ces épargnes étoient un ſi petit objet qu'elles ſuffiroient à peine pour enrichir un Directeur des vivres pendant la guerre; & puis on ne tarda pas à repren-

dre l'ancien train, & les choſes allerent de mal en
1756. pire, car le déſordre eſt toujours plus grand après la réforme; c'eſt un torrent contenu qui ſe déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces ſacrifices, on crut le Roi autoriſé à demander les nouveaux ſubſides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraſer l'Europe. Les ſeize millions du don gratuit du Clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau; la reſſource du renouvellement du bail des fermes, qui en l'augmentant de quelques millions, en avoit procuré 60 d'extraordinaire, étoit épuiſée; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine: M. de Sechelles n'étoit plus en place; nommé Contrôleur-général ſur la démiſſion de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne ſoutint pas ſa réputation. D'un des plus grands Intendans d'armée qu'on eut vu, il devint un Miniſtre médiocre des finances. Sa ſeule opération fut d'avoir ſupprimé les ſous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers généraux de 40 à 60; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appellés par dériſion: *les Colonnes de l'Etat*, & qui en ſont trop réellement les deſtructeurs & les tyrans. Il étoit uſé de travail, infirme; ſa tête foibliſſoit & il en donna une preuve en déſignant au Roi pour ſon ſucceſſeur, M. de Moras ſon gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis longtems à la tête des finances. C'eſt à cette époque que le Maré-
13 Avril. chal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand po-

politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de sa patrie, prétexta son âge très-avancé 1756.
& obtint de S. M. la permission de se retirer du conseil, où il fut remplacé par le Maréchal de Belle-Isle. On se flatta que ce Seigneur, qui avoit passé sa vie dans l'étude la plus assidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambassades & des plus importantes affaires, qui connoissoit personnellement tous les Princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, suppléeroit dignement au vuide que laissoit son prédécesseur.

C'est à l'administration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été surchargée sans interruption depuis, jusqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta sous les plus sinistres auspices, en faisant tenir à Versailles un lit de justice pour l'en- 21 Août.
régistrement de trois déclarations bursales. On n'avoit point tiré de la derniere guerre, si glorieuse, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup exalté la générosité du Roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites sur eux; mais s'il n'y avoit pas été nécessité par les causes secrettes dont nous avons fait mention, causes que l'intrigue & la jalousie rendoient plus pressantes à ses yeux, cette générosité auroit été fort mal entendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de son peuple.

L'ivresse des prospérités avoit empêché cette réflexion, lors qu'en 1749 la prolongation du premier vingtieme fut présentée, non seulement comme un moyen de parvenir à la libération des det-

tes de l'Etat, mais encore comme une opération
1756. économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. ſe propoſoit d'établir dans ſes finances, devoit lui fournir des reſſources capables d'*aſſurer, dans des tems de néceſſité, la gloire de ſon Etat & la tranquillité des Alliés de ſa Couronne, ſans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires.* Une eſpérance ſi flatteuſe avoir rendu le poids de la nouvelle impoſition plus léger. La premiere déclaration enrégiſtrée détruiſoit l'illuſion; on y apprenoit qu'après ſept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit propoſé, & que l'amortiſſement des dettes étoit ſi peu avancé, malgré le payement du premier vingtieme, qu'on étoit déjà obligé d'en mettre un ſecond, c'eſt-à-dire d'employer, preſque à l'ouverture de la guerre, ces reſſources que S. M. avoit voulu éviter & réſerver pour les extrêmités les plus fâcheuſes. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La conſternation fut univerſelle: les cours commencerent auſſi cette longue ſuite de remontrances, dont l'opiniâtreté concourut merveilleuſement à favoriſer leur deſtruction; mais aucune ne ſe ſignala plus en cette circonſtance que la Cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du Chancelier, qui brûloit de manifeſter ſon patriotiſme & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, ſon pere, organe des volontés accablantes du Monarque. On ne peut voir rien de mieux compoſé que les remontrances de ſon tribunal à ce ſujet. Elles produiſirent au moins, par deſſus les autres, l'effet de déterminer le Roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la

suppression auroit lieu du jour de la cessation des hostilités, au lieu de celui de la conclusion de la paix. C'est le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le ministere s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zele qui ne sauroient acquérir trop de publicité (*). On y verra l'origine & les progrès du mal de la France, dans la mauvaise assiette des impôts, dans les odieux instrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, surtout dans l'arbitraire qui a partout été substitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'est pas de médecin assez habile pour sauver le Royaume, si, comme dans les maladies physiques désespérées, où l'on employe le fer & le feu pour la destruction des parties gangrenées, il n'use de moyens violens de le regénérer, s'il ne *retrempe nos ames*, suivant l'expression d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (†) & de patriotisme. 1756.

Dans le concours des calamités générales & particulieres dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, &, au moindre revers, menacés d'autres plus considérables, où le Parlement, séparé, dispersé, se trouvoit dans l'impuissance de s'y opposer, où le Clergé mécontent gémissoit sur les maux de l'église, sur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier présomptif du royaume languissoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une

(*) Ces Remontrances, trop longues, seront renvoyées dans les pieces pour servir à l'histoire, sous le N. VII.

(†) Voyez la préface de *la Tactique* de M. de Guibert.

femme remplir les importantes fonctions, dont le
1757. Monarque indolent auroit dû le charger seul, il arriva une catastrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quelqu'un de ces fatals événemens.

5 Janv. La veille des Rois, Louis XV fut assassiné dans son propre palais, au milieu de ses gardes, entouré des grands officiers de sa couronne, en présence de son fils. Il montoit en caroſſe pour aller souper & coucher à Trianon, lorsqu'il se sentit atteint d'un coup rapide au côté droit entre les côtes; il étoit environ six heures; il faisoit nuit; sous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtisans & d'oisifs, toujours avides de voir le Monarque; un froid rigoureux obligeoit les spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes: le régicide en avoit une, & après avoir commis son crime, ayant remis son coûteau dans sa poche s'étoit rejetté dans la foule, & sous ce déguisement général il auroit peut-être échappé, s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'apperçoit au sang qui coule qu'elle est blessée; elle se retourne: à l'aspect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, elle dit avec le plus grand sang-froid: *c'est cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête & qu'on ne lui fasse point de mal.*

Cependant l'effroi saisit bientôt le Monarque; ceux qui l'entourent, l'augmentent: la blessure peut être mortelle, &, quoique légere, elle le devient, si l'arme est empoisonnée. On met au lit S. M.; on cherche les chirurgiens; la Reine, la famille royale l'entourent; il ne voit point sa tendre amante; il juge qu'on l'a écartée; qu'on lui dissimule le danger où il est; que c'est son dernier

jour ; il demande à ſe confeſſer. Son confeſſeur, ſes aumôniers n'y étoient point : on arrête un ſimple chapelain pour ce délicat miniſtere. En vain il s'excuſe, il prétexte ſon ignorance, il dit qu'il ne ſait point abſoudre les Rois ; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à ſes pieds ce pénitent auguſte. La confuſion, les inquiétudes & la terreur regnerent ainſi dans le château juſqu'au lendemain, qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large ſaignée, qui n'auroit pas empêché un ſimple particulier de vaquer à ſes affaires. 1757.

Durant cet intervalle, on avoit cherché à découvrir de l'aſſaſſin toutes les notions néceſſaires ſur un crime ſi énorme : l'imagination ſe perdoit en conjectures de toute eſpece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit ſaiſi de lui, n'avoit fait que redoubler les allarmes & les ſoupçons d'une conſpiration profonde & combinée contre la famille royale entiere ; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choſes à révéler : *qu'on prenne garde à Monſeigneur le Dauphin ; qu'il ne ſorte pas de la journée.*

La garniture des gardes du corps & des centſuiſſes, à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant ſes mains ſur le Roi, étoit furieuſe. M. le Duc d'Ayen, Capitaine de ſervice auprès de ſa perſonne ſacrée, déſeſpéré que cet attentat eût été commis ſous ſes yeux, avoit donné des ordres ſéveres pour qu'on interrogeât ſur le champ le coupable & qu'on lui arrachât ſon horrible ſecret. Le zele aveugle & funeſte de ces militaires les porta à uſer des plus cruels traite-

mens, afin de le faire parler; ils lui tenailloient
1757. les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainſi ſouſtrait, comme Clément, par une mort trop prompte, au ſupplice & aux recherches de la juſtice, ſi le Grand Prevôt de l'hôtel, à qui appartenoit la connoiſſance du forfait, commis dans le palais du Souverain, ne ſe fût emparé du régicide. Par ſa procédure plus réguliere, on eut bientôt lieu de ſe tranquilliſer ſur le principe & les ſuites qu'on redoutoit de cet aſſaſſinat. On reconnut que le parricide, nommé *Robert-François Damiens*, né en Artois de la lie du peuple & laquais de profeſſion, ne s'y étoit porté par aucune récompenſe, inſtigation ou conſeil; que ce n'étoit pas même un fanatique religieux de la claſſe des Clément & des Ravaillac, mais un fanatique de patriotiſme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux, qui entraîné malgré lui vers ſon crime, avoit voulu s'y ſouſtraire en calmant, par les ſecours uſités, l'efferveſcence de ſon ſang; il proteſta que s'il avoit été ſaigné, comme il le demandoit, il ne l'eut pas commis.

A la premiere nouvelle de l'aſſaſſinat du Roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur: les Princes du ſang, les Grands du royaume, les principaux Magiſtrats ſe rendirent à Verſailles; l'Archevêque ordonna des prieres de quarante heures; les ſpectacles ſe fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce Prince à Metz! On déteſtoit, ſans doute, on exécroit le monſtre qui avoit oſé porter ſes mains ſur l'*Oint du Seigneur*; on demandoit des nouvelles du Monarque; on vouloit

savoir tous les détails de cette incroyable catastrophe; mais c'étoit de la curiosité, & non de l'intérêt; on étoit consterné plus qu'affligé; le cœur prenoit peu de part à l'événement; les larmes ne couloient point; les églises étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eut pu la recevoir, si l'adulation ne lui eut déguisé les véritables sentimens de son peuple! Au reste, Damiens ne les lui dissimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M., dans laquelle, à travers son galimathias & sa grossiereté, un philosophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & assigneroit facilement, sans autre instruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir son abominable projet. 1757.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons; il avoit servi chez les Jésuites, chez des Jansénistes, chez des Magistrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas: aucun où il n'y ait autant de laquais que de maitres: notre mollesse a même supprimé depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, soit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'Etat, soit aux saillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus grande réserve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maisons, souvent

par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat, d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces hommes susceptibles d'un enthousiasme religieux ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces; mais d'une humeur sombre & ardente, le levain de la fermentation des esprits avoit passé dans le sien, & son sang vivement agité lui avoit exalté le cerveau jusques à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit sans cesse, soit des gens d'église, soit des gens de robe, soit des bons citoyens gémissant de ces querelles, portoient toujours contre une administration vicieuse; qu'il étoit trop ignorant pour savoir qu'un Souverain n'étant que le représentant de l'Etat, ne peut avoir d'intérêt distinct bien entendu, & que si dans son imbécillité, dans son extravagance, ou dans sa férocité, il se rendoit coupable envers sa nation de ces délits, rares heureusement, des Caligula, des Neron, des Tibere, elle seule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu sacrilege qui préviendroit sa condamnation. Comme il étoit trop grossier pour sentir que ces murmures ne regardoient jamais que les Ministres, & qu'en réprouvant un régicide on exalteroit, sans doute, un patriote assez courageux pour faire exemple aux dépens de sa propre vie sur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis; il ne vit dans son délire que le Roi à qui s'adresser. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices sui-

1757.

vant ſes déclarations conſtantes; mais que prêtres, magiſtrats & autres lui inſpirerent involontairement, par leurs déclamations furieuſes, ſon horrible projet; qu'enfin ſi Louis le Bien-aimé, ſentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, ſon regne, plus fortuné que celui de Henri IV, n'eut jamais été marqué de cette effrayante cataſtrophe. 1757.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de ſon parricide que le mécontentement général, paroît cependant, ſoit dans ſa lettre au Roi, ſoit dans ſes divers interrogatoires, tout-à-fait parlémentaire? C'eſt qu'il avoit demeuré depuis quelques années chez des Conſeillers au Parlement, ou des gens attachés à cette compagnie; c'eſt que le nom de l'Archevêque, contre lequel il s'éleve ſi ſouvent, à force d'être répété à ſes oreilles avec mépris & indignation, avoit laiſſé dans ſon cerveau bleſſé les traces les plus profondes & les plus recentes.

Une circonſtance ſinguliere de cet attentat, & qui le diſtingue encore des précédens, c'eſt que ſon auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le Roi; qu'il ſoutint dès le premier moment, & dans le reſte de la procédure, n'avoir jamais eu intention de le tuer, mais de le bleſſer ſeulement, afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à ſa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la maniere dont il s'en ſervit, ſemble le juſtifier ſur ce point. C'étoit un coûteau à reſſort, qui d'un côté préſentoit une lame longue & pointue en forme de poignard, & de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il eſt certain que ſi Damiens eût voulu

frapper un coup sûr & meurtrier, il eût employé
1757. le premier fer.

Dès le soir même de l'assassinat du Roi, Mrs. des Enquêtes & Requêtes démis s'étoient assemblés chez le Président Dubois, le plus ancien de ses confreres, pour offrir leurs services & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient servis de l'entremise du Premier Président, mais sans succès. M. le Dauphin, envers qui le Roi, dans le premier moment de sa terreur, s'étoit déchargé du soin des affaires, n'aimoit pas assez ces Messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'elle n'étoit point en état qu'on l'entretînt de pareilles choses. Le Monarque revenu à lui, ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même tems convaincu que, malgré les indications de Damiens, & son audace de lui prescrire de remettre son Parlement, de le soutenir, & de respecter surtout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liste (*), aucun de cette auguste compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre sa personne; il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du scélérat à ceux de la Grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démissions. Les

(*) On trouve dans le procès de ce misérable, après sa lettre au Roi, un billet à S. M., où il nomme Mrs. de Challerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le Président de Boulainvillers & le Président Du Mazi, & où il ajoute ces propres termes:

„ Il faut qu'il remette son Parlement & qu'il le soutien-
„ ne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus &
„ compagnie."

Lettres patentes furent expédiées en ces termes remarquables: 1757.

„ Vous êtes inſtruits de l'attentat commis contre ma perſonne le 5 du préſent mois entre cinq „ & ſix heures du ſoir, & vous m'avez donné „ dans cette occaſion des preuves de votre fidélité & de votre amour. Les ſentimens de notre religion & les mouvemens de notre cœur „ nous portoient à la clémence, mais conſidérant „ que notre vie ne nous appartient pas plus qu'à „ nos ſujets, & qu'ils réclament de notre juſtice „ une vengeance éclatante pour aſſurer des jours „ que nous ne voulons employer qu'à leur bonheur: Par ces préſentes nous vous abandonnons l'inſtruction & le jugement du procès commencé par le Prevôt de l'hôtel, validons en „ tant que de beſoin, les procédures faites en ladite Prevôté, vous autoriſant à faire exécuter „ vos jugemens hors de votre reſſort, & en interdiſant la connoiſſance à toutes autres cours „ & juriſdictions."

En conſéquence, Damiens fut transféré la nuit du 17 au 18 Janvier, de la geole des gardes du corps à la priſon du palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgommeri. On mit à ſon tranſport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouïes. Les formes étoient de tout tems preſcrites à cet égard, & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant ſur le régicide, de le conſerver pour qu'il n'échappât pas au ſupplice, & qu'on pût à loiſir en ſuivre les moindres traces, néceſſitoient ces ſoins, qui autrement auroient été injurieux aux Pariſiens. Aucun, ſans doute, qui ne

1757. ſe fût fait un devoir de ſurveiller ce ſcélérat. On voit dans le récit détaillé de ſa garde, de ſa marche & de ſon arrivée (*), qu'on avoit choiſi

(*) Extrait d'une relation manuſcrite, 18 Janvier 1757..... „ L'infame aſſaſſin eſt parti de Verſailles hier au ſoir à „ dix heures trois quarts. Il y avoit trois caroſſes à qua„ tre chevaux ; ce miſérable étoit dans un, accompagné „ d'un chirurgien du Roi & de deux gardes de la pre„ vôté. Dans les deux autres, étoient des gardes de la „ prevôté & un homme arrêté au ſujet de ce malheu„ reux. Ces caroſſes ſe ſont mis en marche, précédés „ d'un détachement de la Maréchauſſée portant les armes „ hautes, & des détachemens battant les avenues du „ chemin qu'on devoit tenir. Soixante grenadiers des gar„ des françoiſes, commandés par quatre Lieutenans & „ huit Sous-lieutenans à cheval ſur des chevaux du Roi, „ accompagnoient ces caroſſes, & ſix ſergens armés de „ fuſils marchoient à chaque portiere. Dans cet ordre il „ eſt arrivé à Seve, où une autre compagnie de grena„ diers s'eſt emparée des caroſſes & les ſoixante autres „ ont fait l'arriere-garde. La marche a été dirigée par „ les villages d'Iſſi & de Vaugirard. Il eſt entré à Paris „ par la barriere de Seve, la Croix-rouge, la rue du „ four, la rue de Buſſi, la rue Dauphine, le pont-neuf, „ le quai des orfevres & la rue Saint-Louis. A Seve & „ à Iſſi une compagnie de gardes-ſuiſſes en bordoit les „ avenues ; à Vaugirard une compagnie de grenadiers „ s'eſt réunie à l'eſcorte. Depuis la barriere de Seve, & „ le long de la route juſqu'au palais, on avoit en outre „ diſpoſé beaucoup d'eſcouades de gardes-françoiſes pour „ aſſurer la marche. Ce matin à trois heures, les trois „ caroſſes ſont entrés dans la cour du Mai du palais, „ accompagnées de tous les détachemens ci-deſſus, qui „ ſe ſont joints les uns aux autres. On a deſcendu le „ criminel à la porte de la conciergerie ; on l'a mis „ dans une eſpece de hamac fermé avec une groſſe cou„ verture de laine & on l'a monté ainſi dans la tour de

l'obscurité de la nuit, comme plus propre à empêcher le tumulte; qu'il y avoit défense à qui que ce fut de se mettre aux fenêtres pour le voir passer, & ordre de tirer sur quiconque y contreviendroit. On ne connoissoit point encore le fond du complot, s'il en existoit un, & un coup de fusil, dirigé adroitement sur Damiens, auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravaillac. 1757.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie, les mesures ne furent pas moins excessives pour le

---

„ Montgommeri, où il est gardé par quatre Sergens qui „ restent jour & nuit dans sa chambre. Huit autres Ser- „ gens occupent le dessus. Dessous est un corps-de-garde „ de dix gardes françoises, & sur la place de la cour „ du Mai, à la porte de la conciergerie, un corps de „ gardes françoises de soixante-dix hommes, comman- „ dés par un Lieutenant, un Sous-Lieutenant & deux „ Enseignes, que l'on relevera toutes les vingt-quatre „ heures. Les officiers qui garderont ce misérable ne le „ verront pas, & l'on ne pourra entrer dans sa prison „ qu'avec un billet de M. le Premier Président. On a „ pris tant de précautions pour amener ce scélérat, que „ les ordres étoient donnés pour que personne ne se „ trouvât sur la route, & défenses de se mettre aux fe- „ nêtres & aux portes partout où l'on pouvoit le voir, „ avec ordre de tirer sur ceux qui y contreviendroient. „ On a pris le tems de la nuit comme plus propre à „ cette translation.

„ Les gens du Roi ne sont allés à Versailles que ce „ matin pour les représentations. Le criminel a été in- „ terrogé ce matin, par M. le Premier Président & M. „ Molé, M. M. Severt & Pasquier, Rapporteurs. M. M. „ Portail & Lamoignon, Présidens à mortier honoraires, „ doivent prendre séance à la Grand'chambre."

conſerver. Un détachement de quatre-vingt-dix
1757. hommes des gardes françoiſes, c'eſt-à-dire de la garde du Roi même, fut chargé de cette fonction. Douze ſergens & trois officiers ſe relevoient ſans ceſſe à ſon ſervice. Enfin les frais que coûtoit au domaine ce miſérable, montoient à plus de ſix cents livres par jour.

Tout Paris ſe flatta quand il vit le coupable aux mains du Parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les Princes & Pairs eurent ordre de le ſuivre, qu'il alloit apprendre des choſes étonnantes. La curioſité fut encore excitée pendant quelque tems par des faits étranges & romaneſques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carriere à l'imagination. Elle avoit ſi fort travaillé chez certaines gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils ſe refuſerent à la croire & perſiſterent à prétendre que les Magiſtrats, que les Pairs, que les Princes du Sang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoiſſance des autres coupables; que, plus ils auroient été illuſtres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt eſt du 26 Mars. La ſéance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à ſept heures & demie du ſoir. Il fut condamné au même ſupplice que Ravaillac; ordonné qu'il ſeroit préalablement appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monſtre ſoutint ſon caractere juſqu'au bout: il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même ſang froid, la même au-

dace, la même insolence, & si l'on osoit le dire, le même courage qu'il avoit montré jusques-là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie & presque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit, & que s'il eût pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le Clergé & le Parlement, & du peu d'égard que le Roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adressées. Il apostropha plusieurs de ses juges qu'il reconnut pour les avoir servis: il finit par un éloge de l'éloquence de M. Pasquier, son rapporteur (qui l'avoit harangué souvent, & à l'instant, en présence de l'assemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer ses complices) & il pria tous *Messieurs* de dire à S. M. qu'elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour son Chancelier. 1757.

A la question, à l'hôtel de ville, sur l'échaffaud, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 Mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite: ensuite il fut tenaillé; on lui jetta du plomb fondu dans ses plaies & puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace de tems de cinq quarts d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanité, à laquelle le physique ne peut se refuser. Pour le dernier appareil on avoit élevé une

petite charpente à la hauteur des traits des che-
1757. vaux, ſur laquelle il étoit attaché ; ſes bras & jambes dépaſſoient. Le bourreau avoit acheté ſix chevaux 3600 livres, afin que ſi quelqu'un des quatre premiers venoit à ſe rebuter, il pût le remplacer ſur le champ. Quoique ces chevaux fuſſent très-forts, après maintes & maintes ſecouſſes, ils ne purent réuſſir, même les deux plus frais; il fallut employer le ſecours de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bucher, on les y jetta, &, réduits en cendres, elles furent jettées au vent.

On fit à Damiens, pour ſon exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant ſa détention. La ville & les fauxbourgs furent inveſtis du régiment des gardes françoiſes, à qui l'on fit prendre les armes. Au reſte, le concours étoit ſi immenſe, qu'il falloit néceſſairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoiſins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-ſeulement les croiſées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols; les toîts regorgeoient de ſpectateurs. Mais ce qui frappa ſurtout, ce fut l'ardeur des femmes, ſi ſenſibles, ſi compatiſſantes, à rechercher ce ſpectacle, à s'en repaître, à le ſoutenir dans toute ſon horreur, l'œil ſec & ſans la plus légere émotion, lorſque preſque tous les hommes frémiſſoient & détournoient les regards.

Nous nous ſommes étendus davantage ſur ce point hiſtorique pour ſa ſingularité. En effet, ſi le

le cours des assassinats des Rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, sur la fin de son gouvernement, où le fanatisme s'étoit relevé au plus haut dégré, sous la Régence, si féconde en crimes de toute espece, où Philippe lui-même accusé des plus horribles forfaits, sembloit provoquer contre sa personne une vengeance trop légitime; qui se seroit attendu à voir ce crime se reproduire sous Louis le Bien-aimé! Il semble n'avoir été réservé à son regne que pour qu'il n'y manquât aucune espece d'événement. 1757.

Nous avons surtout eu à cœur d'en bien développer les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la consolation d'apprendre, que si les fastes de leur siecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un seul, le désespoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que sur celui-là. Cependant, par un usage barbare que la philosophie, l'humanité & la justice réprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenses d'y revenir, sous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monstre on joignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du Roi, dans le trouble général des esprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient restées suspendues, mais un instant seulement, & jusqu'à ce qu'on fût rassuré sur le sort de S. M. pour le présent & pour l'avenir. Alors il se mêla quelque consolation à la douleur des François, regardant

l'événement comme un avertiſſement ſalutaire de
1757. la Providence, ils ſe flatterent que Louis XV en ſentiroit l'importance & ſe réformeroit. Madame de Pompadour écartée de ſa perſonne ſacrée & M. le Dauphin entré au conſeil ſembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtreſſe revint bientôt plus puiſſante, & le jeune Prince n'en eut pas davantage la confiance de ſon auguſte pere. Elle étoit trop intéreſſée à la lui ôter & à ſemer les ſoupçons, les défiances & la jalouſie dans le cœur du Roi. Auſſi les choſes n'en allerent que plus mal, & les revers affaiſſant de plus en plus, pour ainſi parler, l'ame du Monarque, il n'eut plus de reſſort que par ſa maîtreſſe & pour en faire exécuter les volontés.

En vain Mrs. des Enquêtes & des Requêtes profitant de la circonſtance pour témoigner au Monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur ſervice, le bras de la vengeance ne s'en appéſantit que plus fort ſur eux: ſeize furent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-ſains, & quand Meſſieurs de la Grand'chambre reſtés firent des repréſentations à ce ſujet, on fit répondre S. M. par
1 Févr. une Eſcobarderie, en diſant qu'elle les puniſſoit *pour des raiſons qui leur étoient perſonnelles.* On lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur rembourſement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on la fit reculer, on la fit rendre les démiſſions, rétablir le Parlement dans ſes fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégiſtrées au lit de juſtice, & rappeller les

exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteuse.

1757. 1 Févr.

Deux Miniſtres, dont l'un créature de Madame de Pompadour, l'avoit ſoutenue trop foiblement & lui avoit donné des conſeils puſillanimes, la croyant perdue lors de l'aſſaſſinat du Roi, & l'autre ſon ennemi conſtamment, mais reſpectueux & caché, avoit éclaté dans cet eſpoir, avoit témoigné une joie inſultante, ne tarderent pas à éprouver ſon reſſentiment d'une maniere proportionnée à leur offenſe. C'eſt ce qui ſe juge aiſément aux termes de leur Lettre de cachet. Dans celle du Comte d'Argenſon, le Roi lui diſoit ſéchement: „ votre ſervice ne m'eſt plus néceſſaire; je vous „ ordonne de m'envoyer votre démiſſion de Se„ crétaire d'Etat de la guerre, & de tout ce qui „ concerne les emplois y joints & de vous retirer „ à votre terre des Ormes."

Au contraire, S. M. faiſoit en quelque ſorte des excuſes à M. de Machault: „ les circonſtan„ ces préſentes m'obligent de vous redemander „ les ſceaux & la démiſſion de votre charge de Se„ crétaire d'Etat de la marine. Soyez toujours „ certain de ma protection & de mon eſtime. Si „ vous avez des graces à demander pour vos en„ fans, vous pouvez le faire en ſon tems; il con„ vient que vous reſtiez quelque tems à Arnou„ ville. Je vous conſerve votre penſion de 30000 „ livres, & les honneurs de Garde des ſceaux."

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent; car, comme le poſte devenoit gliſſant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuſe munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de diſgrace.

1757. Cela fit exemple, & la foule des Miniſtres expulſés depuis, réduits à l'impuiſſance de tourmenter l'Etat par leurs extorſions, lui devinrent encore ainſi une charge odieuſe & intolérable.

Ceux dont nous parlons, étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles ſervices méritoient une récompenſe proportionnée. Ce ſont, ſans doute, les deux meilleurs qu'ait eus Louis XV, & leur renvoi n'eſt pas la moindre injuſtice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la conſolation de ſe voir remplacer par ſon neveu le Marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à eſpérer pour la nation que cet éleve, façonné depuis ſix ans à l'adminiſtration par un auſſi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'eſprit; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Auſſi ami des plaiſirs que ſon oncle, il n'y apportoit ni choix ni réſerve; il ſe plongeoit dans la débauche & la crapule. Eſclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût ſe flatter de lui faire faire toutes les ſottiſes qu'elle voudroit. En donnant auſſi facilement priſe ſur lui, il ne tarda pas à être ſupplanté par un homme qui de tout tems avoit ambitionné le département de la guerre ſans le perdre de vue un ſeul inſtant.

Quant à M. de Machault, il ſembloit qu'on lui eût choiſi exprès le ſucceſſeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme ſi le contrôle général n'eût pas déja été un fardeau ſuffiſant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du Département de la marine, & quelques jours après il fut introduit au Conſeil en qualité

de Ministre. Pour completter l'indignation générale contre ce ridicule Atlas de la France, il eut 1757.
fallu lui confier aussi les Sceaux. Louis XV les retint & s'en amusa pendant plusieurs années. Ce méchanisme puérile le réjouissoit & indiquoit bien le caractere minutieux de son esprit. On compte 800 expéditions scellées en sa présence. Après la mort du Chancelier Séguier en 1672, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de Garde des sceaux; mais cela ne l'avoit pas empêché de se mettre à la tête de ses armées & de conquérir la Hollande; mais il attribuoit au profit du fisc les revenans bons de cette charge lucrative; & Louis XV, par une cupidité sordide, les retenoit au sien, & en grossissoit son trésor particulier.

Pour justifier la nomination de M. de Moras, on dit que la marine étant alors très-dispendieuse & le succès de ses opérations déja très-contrariées souvent par des causes physiques au dessus de la puissance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général, parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus essentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arsénaux promptement & en abondance; sans doute, si l'émule de Colbert eût eu une tête suffisante à ces deux ministeres, &, mauvais Ministre des finances, n'eut pas encore été plus mauvais Ministre de la marine! Heureusement les projets de la campagne de 1757, déjà fixés & exécutés en partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens sa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calcu-

ler ſi bien tous les mouvemens, d'y mettre tant
1757. de préciſion, que portant des ſecours ſuffiſans partout il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaſte extenſion à la leur, il auroit fallu reſter ſur la défenſive cette année, ſauf l'eſcadre de M. de Kerſaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de ſe rendre aux iſles d'Amérique; & en effet parti à la fin de Novembre 1756 (*), avec trois vaiſſeaux & trois frégates ſeulement, ce Capitaine avoit ſurpris les ennemis ſans défenſe en Afrique, leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établiſſemens, pris pluſieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la ſûreté des Iſles du Vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de Février pour Saint-Domingue (†), ſous

---

(*) Cette eſcadre étoit compoſée ainſi :

VAISSEAUX.

L'*Intrépide*.	74 can.	Mrs. de Kerſaint,	Capitaine.
L'*Opiniâtre*.	60	Mœslien.	Idem.
Le *Saint-Michel*	60	Caumont.	Idem.

FRÉGATES.

L'*Améthiſte*.	30 can.	Mrs. d'Herlie,	Lieutenant.
La *Licorne*.	30	Dugué-Lambert,	Idem.

CORVETTE.

La *Calypſo*.	12 can.	M. de Cours Luſignet,	Enſeigne.

(†) Son eſcadre étoit compoſée ainſi :

VAISSEAUX.

Le *Tonnant*.	80 can.	Mrs. le Chev. de Beaufremont,	Chef d'Eſcadre.
Le *Défenſeur*.	74	de Blenac,	Capitaine.
Le *Diadême*.	74	Rozilly,	Idem.

prétexte d'y porter un général, des troupes, des vivres; mais sa commission ultérieure & secrete étoit d'aller à Louisbourg. On savoit que les Anglois se proposoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais succès sur terre dans l'Amérique septentrionale; que leur plan d'opérations, fondé sur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du continent, étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve Saint-Laurent, de faire le siege de Quebec qui, en tombant, faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer: on faisoit des préparatifs en conséquence, mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'Amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg dix-huit vaisseaux de ligne. Outre les deux divisions dont on vient de parler (*), une troisie- 1757.

L'*Inflexible*.	. 64	Tilly, Idem.
L'*Eveillé*.	. . 64	Merville, Idem.

FRÉGATES.

La *Brune*.	. 30 can.	Mrs. Prevalais, Capitaine.
La *Sauvage*.	. 30	Saint Victoret, Lieutenant.

Nota. Le *Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, Lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette Escadre.

(*) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainsi composée.

Vaisseaux	Can.	M. M.
Le *Formidable*. . .	80	Dubois de la Mothe, Lieut. génér.
Le *Duc de Bourgogne*.	80	d'Aubigny, Chef d'Escadre.

me appareillant de Toulon, en Mars, malgré les
1757. contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à tems, & augmenté l'eſcadre de quatre vaiſſeaux que commandoit M. du Reveſt. (*) La jonction de toutes ces forces, parties d'endroits ſi différens en un ſeul point de ralliement, devoit néceſſairement mettre en défaut la prévoyance du conſeil Britannique; il ſe hâta d'envoyer un renfort à Holbourne: ce fut trop tard, l'expédition étoit manquée; cela ne ſervit qu'à expoſer plus de forces à la fureur des élémens. Cet Amiral depuis quelques jours croiſoit devant Louisbourg, bravoit le Comte Dubois de la Mo-
24 & 25 Sept. the & le défioit au combat, lorſque le 24 Septembre il eſſuya un ouragan ſi terrible, qu'un Capitaine de l'Eſcadre, compagnon du Lord Anſon dans ſon voyage autour du monde, déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le Cap Horne, n'étoit rien en comparaiſon. Il dura quatorze heures.

La

Vaiſſeaux	Can.	M. M.
Le *Héros*. . .	74	de Châteloger, Capitaine.
Le *Glorieux*. .	74	de Chavagnac, Idem.
Le *Dauphin-Royal*.	70	Durtubie. . Idem.
Le *Superbe*. .	70	le Marquis de Choiſeul, Idem.
Le *Bizarre*. . .	64	de Montalais, Idem.
Le *Belliqueux*. . .	64	de la Jonquiere, Idem.
Le *Célebre*. .	64	le Chevalier de Tourville, Idem.

FRÉGATES.	Canons.	M. M.
La *Fleur-de-lys*.	30	le Chevalier Dubos, Lieutenant.
L'*Hermione*. .	24	. . . . .

(*) Ces vaiſſeaux étoient, l'*Hector* de 74 canons, que montoit M. *du Reveſt*; le *Vaillant* & l'*Achille* de 64, & le *Fier* de 50. Il avoit auſſi quelques frégates.

La manœuvre la plus habile ne put lui réſiſter; il fallut ſe laiſſer aller à ſa rage, & s'il n'eut changé ſoudain, comme par miracle, tous les vaiſſeaux Anglois venoient ſe briſer contre les rochers de cette même iſle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq ſeulement ne furent point endommagés. Le *Tilbury* fut entierement perdu & les douze autres plus ou moins déſemparés. (*) L'Amiral Holbourne ne put regagner que le 5 Septembre le port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le commandant de l'eſcadre françoiſe fût ſorti, lorſque le vent devint favorable, il eut achevé le déſaſtre de l'ennemi & porté l'effroi & la déſolation dans ſes colonies, lui auroit peut-être fait perdre pour le reſte de la guerre l'eſpoir d'exécuter ſon projet & l'idée d'y revenir. 1757.

M. Dubois de la Mothe, frere-d'armes de du Gué Trouin, qui auroit été ſon rival s'il eut trouvé les mêmes occaſions de ſe ſignaler, nous eſt peint par ſes contemporains comme annonçant par ſon maintien, ſon ton & ſes diſcours un homme d'une ſphere ſupérieure, peu communicatif & paroiſſant toujours occupé de grandes choſes, poſſédé du démon de l'avarice & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient par un effet rare à le rendre meilleur ſerviteur du Roi; l'appas de l'or ou la ſoif des honneurs l'auroient excité à entreprendre l'impoſſible. Une extrême frugalité le faiſoit jouir dans un âge avancé d'une ſanté parfaite

(*) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaiſſeaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre.*

& d'une tête libre, capable de digérer les plus
1757. vaſtes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier preſque octogénaire, à la tête de plus de 40,000 livres de rentes, qui riſquoit de compromettre ſa réputation, & qui avoit déſapprouvé hautement toutes les opérations propoſées pour cette campagne. On lui promit de le faire Lieutenant général, & il y vola avec toute l'audace de ſa premiere jeuneſſe. En lui rendant cette juſtice, nous ſommes forcés de convenir qu'en l'occaſion dont il s'agit, il ne ſoutint pas ſa réputation. A ſon âge deux années de ſurcroît peuvent changer extrêmement le phyſique & le moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter à l'inſtant de la terreur & du déſordre des ennemis, il tint conſeil lorſqu'il falloit agir. Les délibérations ſont toujours timides en pareil cas. L'eſcadre, quoiqu'en rade, avoit un peu ſouffert du coup de vent; il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit ſurvenir; il étoit eſſentiel de retourner en Europe: on préféra de ſe mettre en état de partir. M. du Bois de la Mothe avoit ſi fort à cœur de rentrer ſain & ſauf à Breſt, que le *Diadême* ayant rencontré à l'atterrage de France, le *Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat fut obligé de l'abandonner par un ſignal de ralliement qu'il lui fit faire. Il débarqua quatre mille malades, c'eſt-à-dire un tiers de ſon eſcadre. Ce fut ſa derniere campagne, & il auroit été à ſouhaiter pour ſa gloire qu'il eût ceſſé plutôt de commander. Au reſte, il avoit rempli l'eſſentiel de ſa miſſion, (*), ayant pour objet de ſauver le

(*) Ne pouvant détailler ici pluſieurs particularités cu-

Canada & l'Isle Royale, mais en agent purement passif, & graces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des forces trop inférieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaises nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le fort Saint-Georges, (*) les fortifierent dans leur plan d'invasion maritime. Leur constance en devint plus opiniâtre; ils remirent à l'année suivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures mesures. Au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt. 1757.

Sa retraite du ministere pendant quelques mois n'avoit pas été une des moindres causes du salut de Louisbourg; ensorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fut resté en place, auroit par son activité accéléré l'expédition, & par sa prévoyance prévenu les obstacles. Il ne réussit pourtant pas dans un mieux concerté: il s'agissoit de s'emparer de Rochefort, port de Roi important, essentiel surtout à l'approvisionnement des colonies & aux constructions, où il se seroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors assez considérables. On auroit pillé, dévasté les magasins, les arsenaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait sauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les

---

sieuses de cette campagne, nous en renvoyons aux pieces pour servir à l'histoire, un journal manuscrit, N°. VIII.

(*) Nous renvoyons aussi aux Pieces pour servir à l'histoire, un Mémoire manuscrit curieux que nous avons sur cette expédition. N°. IX.

chantiers, les formes (*), les atteliers, les bâti-
1757. mens de toute eſpece, & par la maniere d'embarraſſer la riviere de la Charente, peut-être eût-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins ſans des dépenſes énormes. L'exécution n'étoit point difficile; on avoit choiſi l'inſtant le plus favorable, ſoit pour entrer en riviere & forcer l'entrée du port, défendu ſeulement par deux vaiſſeaux de ligne, ſoit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées ſecondoient l'une & l'autre entrepriſe, & Rochefort, ſans fortifications & ſans défenſeurs, n'attendoit que le vainqueur pour ſe rendre. Il étoit même impoſſible d'y envoyer un nombre ſuffiſant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eût, c'eſt-à-dire à environ cent trente lieues. Il eſt certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere diviſion ne pouvoit pas arriver avant le 12 Octobre, & que les ennemis auroient eu le tems ſuffiſant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voiſines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repouſſer.

Les renſeignemens néceſſaires à l'expédition ſecrette, c'eſt ainſi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de con-

(*) On appelle *formes* de vaſtes enceintes creuſées au niveau du lit de la riviere, revêtues de pierre, pour la conſtruction ou le radoub des vaiſſeaux. Elles ſont fermées par des portes qui les tiennent à ſec, & qu'on ouvre lorsqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

fiance, qui dépoſoient comme témoins oculaires. Le Capitaine Clerke avoit fourni une deſcription détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vu & viſité en 1754 à ſon aiſe & avec la permiſſion même du Commandant. Il en réſultoit qu'il n'y avoit rien de ſi facile que d'inſulter la place & de l'emporter par un aſſaut bruſqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le ſoutenir. On ne pouvoit douter qu'elle ne fût encore auſſi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande ſecurité. 1757.

Un nommé Thierry, matelot françois, de la religion proteſtante, qui avoit été vingt ans & au de-là Pilote ſur la côte de France, & avoit ſervi en cette qualité à bord de pluſieurs vaiſſeaux de Roi, avoit confirmé la poſſibilité d'un coup de main ſur l'iſle d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des inſtructions ſur la maniere d'entrer dans la rade & d'en ſortir, ſur celle de remonter la riviere ſans danger juſques au Vergeroux, bien avant en deçà de l'embouchure de la riviere: il y avoit repréſenté le débarquement comme ſûr & facile à deux lieues ſeulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochefort comme ſans aucun obſtacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux perſonnages, que l'un étant Anglois & Ingénieur, n'avoit aucune raiſon de tromper & poſſédoit les talens propres à aſſeoir un jugement éclairé ſur ce qu'il avoit vu; que l'autre, plus ſuſpect d'abord, avoit ſubi un long & ſérieux examen pendant deux heures de ſuite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une préſence d'eſprit qui

avoient étonné & convaincu les Miniſtres.

1757. Ce premier point amplement diſcuté dans le conſeil de Sa Majeſté Britannique, on en avoit agité un ſecond non moins néceſſaire: l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ſes troupes & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du Lord Holderneſs, qu'on propoſa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles de la France, ſur le pied des nouvelles augmentations, & en répartiſſant celles qui compoſoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduiſant les garniſons de Minorque & des villes frontieres, il ſe trouva qu'il ne reſtoit pas plus de dix mille ſoldats ſur la côte, depuis Saint-Valery juſqu'à Bordeaux. C'eſt ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes françoiſes ſe trouvoient, comme par miracle, toutes raſſemblées d'une étendue immenſe pour la défenſe d'un ſeul point. Le commandement en fut confié au Général Mordaunt, Seigneur de la plus haute naiſſance. On avoit jugé moins néceſſaire de choiſir un chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de ſon âge, qualité la plus propre au coup de main dont il s'agiſſoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingts voiles, dont ſeize vaiſſeaux de ligne, elle étoit ſous la direction de trois Amiraux diſtingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier préſidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie conſidérable, la flotte avoit mis à la

voile le 7 Septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à tems pour le ſuccès de l'expédition, puiſque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défenſe, qu'il n'y avoit pas plus de trois cens hommes de troupes réglées raſſemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'iſle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût oppoſer aux ennemis, fut attaquée & priſe en moins de trois quarts-d'heure. Une tentative auſſi heureuſe auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confuſion, du déſordre & de l'effroi qui regnoient ſur la côte & dans le port. On étoit ſi perſuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on ſongeoit moins à repouſſer les leurs qu'à pourvoir à la meilleure maniere de ſe rendre. Non-ſeulement M. de Rhuis, à la tête de l'adminiſtration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'Intendance, mais ſon argenterie & ſes effets de toute eſpece. M. le Comte de Goesbriant, le Commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient ſi peu caché leur puſillanimité, qu'elle étoit paſſée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au ſecours de la place & à ſa défenſe, l'étoient à ce honteux ſervice. 1757.

Ce fut ſurtout la nuit du 25 que l'excès du découragement ſe manifeſta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à ſouhait; la flotte avoit fait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement; la plage étoit merveilleuſe pour ſon exécution; point de

batteries ſur ce lieu, appellé le *platin d'Angoulin*,
1757. trop peu de troupes pour ne pas être repouſſées à la premiere attaque ou balayées par l'artillerie ennemie; le chemin étoit ouvert, nul eſpoir de réſiſtance; les garde-magaſins fixés à leur poſte dans le port, avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui ſe préſenteroit. Les Commandant & Intendant de la marine avoient raſſemblé reſpectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, pour ſe trouver à l'abri des premieres inſultes d'un vainqueur inſolent, ou être compris avantageuſement dans les articles d'une capitulation. Le Capitaine de port du Meſnil alloit de tems en tems ſur le balcon de l'Intendance obſerver ce qui ſe paſſoit en rade; il faiſoit un clair de lune ſuperbe, à diſtinguer tous les objets avec la lunette. Un profond ſilence regnoit, mais la peur faiſoit quelquefois ſuppoſer du bruit ou du mouvement ſur les vaiſſeaux Anglois: alors la terreur redoubloit; enfin l'heure de la marée étant paſſée on en fut quitte pour l'humiliation de cette ſcene, tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit ſur ſes vaiſſeaux, ou ſur ſes remparts, ou les armes à la main, qu'elle devoit entrer en pour-parlers, & non dans l'enceinte obſcure d'une maiſon.

On fut encore en allarmes les 26, 27 & 28, tant que durerent les hautes marées; mais elles diminuoient à meſure, & l'on avoit eu le tems de raſſembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

Octob. Enfin le premier Octobre on vit diſparoître cette formidable flotte, ſans avoir fait autre choſe que conquérir un rocher, jetter quelques bombes

inutiles sur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des Dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyerent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légere tentative de débarquement. Dans leur surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin, se félicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron, Lieutenant-général commandant à Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour grossir à leurs yeux sa petite troupe, il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir ses soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cet autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'évenement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réussi. 1757.

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les généraux lorsque le succès ne suit pas leurs entreprises, fut indigné d'une retraite trop semblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit passé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conseil nommé pour les juger: on s'attendoit à voir renouveller la catastrophe de l'Amiral Byng; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les absolvoit, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de suppos-

tions de faits, dont l'enquête auroit dû se faire en
1757. France, chose impraticable & absurde (*)

L'Inde fut la seule partie du monde où les Anglois eurent un succès marqué cette année 1759: les nouvelles qu'ils en reçurent, les consolerent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarrassante à soutenir contre le Souba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, sans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, se maintenir avec gloire dans l'Indostan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils donnerent à leurs ennemis le loisir de respirer & de les sur-
28 Mars. prendre. Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte fit pencher absolument la balance en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux Couronnes, M. le Garde des sceaux avoit fait assembler les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de suspendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce Ministre leur avoit laissé aisément entrevoir qu'il désiroit la continuation, & c'étoit un titre suffisant à ces Messieurs pour s'y conformer,

(*) Les éclaircissemens desirés auroient surtout été tirés d'une relation manuscrite, que nous tenons d'un témoin oculaire. & que nous rapporterons à l'article des pieces pour servir à l'histoire. N°. X.

avec promeſſe de la part de M. de Machault de protéger la marine des Actionnaires de toute la puiſſance de celle du Roi. En conſéquence deux officiers généraux avoient été choiſis & chargés de commander l'eſcadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le Comte de Lally. Ces deux hommes pouſſés par l'intrigue, plus que par la volonté du Miniſtre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier pourvû de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette miſſion longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plutôt à la cornette. Il étoit fort haut; il ſe voyoit avec peine deſtiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ſes campagnes avoient été marquées de quelque déſaſtre. Celle-ci commença de même: il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il ſurvint des accidens dans ſon eſcadre. Il avoit alors deux vaiſſeaux de Roi joints au ſien, ce qui donnoit au moins quelque importance à ſon grade; on en changea la deſtination; il reſta ſeul avec des vaiſſeaux de la compagnie des Indes; il crut ſa dignité compromiſe. Quelques eſprits brouillons qui le gouvernent; d'autres, intéreſſés à le mal conſeiller, approuvent fort le parti que lui dicte ſa morgue, de donner ſa démiſſion. C'eſt ainſi qu'en 1748 il s'étoit démis du commandement de l'*Alcide*, ſur la prétention frivole que ce vaiſſeau étoit hors d'état de tenir la mer, & que M. de Kſaint lui ayant ſuccédé avoit fait cette campagne avec ſuccès. Cette faute lui auroit ôté tout eſpoir d'avancement, ſi

1757.

le Comte de Maurepas fut resté au département
1757. de la marine. La seconde l'auroit perdu sous M. de Machault, mais M. de Moras recevoit la loi des officiers. Celui-ci s'étant repenti de sa boutade, & ayant envoyé un second courier pour se dédire, le Ministre détermina le Roi à le remercier encore de cette marque de zele & il appa-
3 Mai. reilla. Il n'en résulta pas moins de ce début une mésintelligence sourde entre les Capitaines de la compagnie & le Général. Les premiers ne pouvant douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent, & le motiverent non comme M. d'Aché sur une vanité puérile, mais sur son incapacité réelle pour l'expédition. Nous trouverons par la suite que ce motif ne devint malheureusement que trop fondé. D'assez bon officier particulier qu'il avoit été, il parut un mauvais chef d'escadre.

Quant à M. de Lally, le desir du cordon-rouge & la soif de l'or l'avoient conduit vers un autre hémisphere, plus que son devoir ou son patriotisme. Ses camarades connoissoient si bien son goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui conseilloient de ne voint partir & lui prédirent une fin sinistre. D'un caractere brusque, dur & même féroce, il se brouilla bientôt avec M. d'Aché, de mœurs douces, rempli d'honnêteté & de politesse dans le commerce. M. de Lally d'ailleurs ne pouvoit que déplaire à Pondichery, où il venoit remplacer l'heureux Bussy, le confident, le bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de part à ses combinaisons, pouvoit mieux qu'un autre les faire réussir. Il devoit s'attendre à voir se liguer contre lui tous les serviteurs de la compagnie, les militaires surtout, indignés qu'un offi-

cier du Roi abſolument neuf dans une guerre d'un genre particulier, ſe fut propoſé de leur ravir les honneurs & les récompenſes qu'ils croyoient avoir mérités par leurs talens & leurs longs exploits. Ce fut bien pis lorſqu'à ces prétentions perſonnelles, le nouveau Brigadier joignit l'inflexibilité du commandement, la démence des procédés, l'inhumanité, la barbarie des traitemens!..... Mais ne ſoulevons point d'avance l'indignation du lecteur, en traçant le portrait d'un monſtre qui ſe peindra trop bien lui-même en action, lorſque le moment viendra de le mettre en ſcene. 1757.

Portons nos regards du côté de la guerre de terre qui commençoit, & ne fut pas moins remarquable que celle de mer, par l'intérêt, la grandeur & la ſingularité des événemens.

Nous avons laiſſé le Roi de Pruſſe en Saxe, où il continuoit à vivre aux dépens de ce malheureux pays. Toutes les nouvelles qu'on en recevoit, faiſoient frémir du récit des vexations horribles qu'il éprouvoit de la part du Monarque vainqueur, de ſes officiers généraux, de ſes troupes, du moindre de ſes ſoldats. Non ſeulement il chargeoit les villages d'énormes contributions en argent & en hommes, mais il ſembloit vouloir forcer tous les habitans à déſerter & à transmigrer dans ſes Etats limitrophes, en ne permettant pas d'enſemencer les terres. Ce qui ajoutoit aux malheurs de la Saxe, c'étoit le ton d'amitié qu'il ſoutenoit dans ſes manifeſtes, ſi fort démenti par ſes actions; quoiqu'il déclarât n'y être entré que comme gardien, n'y reſter que comme protecteur. On rapportoit que le Prince Electoral lui ayant écrit en faveur d'un hameau qui ne pouvoit four-

nir au nombre d'hommes qu'il exigeoit, il lui
1757. avoit répondu de ne ſe point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit pouſſé l'audace juſques à faire inſinuer aux Miniſtres étrangers réſidans à Dresde, d'aller joindre le Roi de Pologne à Varſovie; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis ni ordre à recevoir à cet égard que de leur cour.

Tant de vexation autoriſoit les autres Puiſſances à le maltraiter dans leurs écrits: on ſe portoit contre cette Majeſté aux reproches les plus violens. La *France* diſoit *que par une pareille conduite il faiſoit aſſez connoître qu'il ne reſpectoit plus ni les Loix divines ni les Loix humaines* (*). L'Impératrice de Ruſſie faiſoit déclarer au Miniſtre Saxon, réſidant à ſa cour, qu'elle ſe propoſoit une vindicte non-ſeulement proportionnée au dommage cauſé dans l'Electorat, *mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du Roi de Pruſſe.* Le Baron de Ponikau, Miniſtre de Saxe à la Diete générale de l'Empire, dans le Mémoire en réponſe à celui de S. M. Pruſſienne, récapitulant les maux de ſa patrie, s'écrioit: *ce ſont des faits ſi averés, que ſi les hommes ſe taiſoient, les pierres même parleroient.* L'Impératrice-Reine entrant dans plus de détails, peignoit le caractere turbulent connu de ce Prince, ſes intrigues ſourdes dans les cours étrangeres, ſes contraventions continuelles aux traités, violés auſſi-

(*) Voyez la Lettre circulaire de la cour de France à tous ſes Miniſtres dans les cours étrangeres, du mois de Septembre 1756.

tôt que formés, ſes agreſſions alternatives contre ſes voiſins les plus foibles. Elle l'accuſoit de ne connoître d'autre regle de conduite que ſon intérêt, d'autre droit que celui du plus fort & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, ſuivant les circonſtances. (*) Enfin l'Empereur l'avoit mis au ban de l'Empire ; il avoit abſous par un décret les ſujets de ce Prince du ſerment de fidélité. 1757.

Ces invectives, ces menaces, ces decrets n'intimidoient point Fréderic ; & tandis que le Roi de France, tout débonnaire, étoit aſſaſſiné au milieu d'une nation idolâtre de ſon maître, on le voyoit à Dresde au milieu d'un peuple ennemi, anathématiſé du Chef de l'Empire, dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de l'Europe & le fléau de l'humanité, on le voyoit ſe promener ſeul, ne vouloir ni ſuite ni eſcorte, dans l'obſcurité, au milieu de la nuit profonde, ſans que du ſein de tant d'opprimés il s'élevât un ſujet fidele pour réclamer ſa liberté & venger ſon Souverain. Mais ſi ſa grande ame étoit au deſſus d'une terreur vulgaire, elle n'étoit pas ſans effroi d'une ligue qui ſe groſſiſſoit tous les jours pour l'écraſer.

La Diete de Ratisbonne arrêta par un *Concluſum*, que les divers Etats de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétabliſſement de la tranquillité publique, à celui du Roi de Pologne dans ſes Etats héréditaires avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'Impératrice, comme Reine & Electrice de Bohême, la ſatisfaction 17 Janv.

(*) Voyez la réponſe de l'Impératrice Reine aux motifs du Roi de Pruſſe.

qui lui eſt dûe: à cet effet que chaque Cercle
1757. portera ſon contingent au triple & le tiendra prêt à marcher au ſecours des membres opprimés.

Le Comte d'Affry, Miniſtre Plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats généraux que ſon maître, comme garant du Traité de Weſtphalie, & en conſéquence du nouveau de Verſailles, ſe propoſe d'aſſembler un corps d'armée ſur le bas Rhin, à la hauteur de Duſſeldorp, pour l'intérêt de ſes Alliés vexés par le Roi de Pruſſe; mais que ſes troupes, bien loin de rien entreprendre qui puiſſe donner de l'allarme à leurs Hautes Puiſſances, ſeront employées à leur défenſe, s'ils viennent à être inquiétés à l'occaſion de la neutralité qu'ils ont promiſe. A quoi les Etats généraux répondent par l'aſſurance réiterée de ſe conformer à leur parole.

1 Mars. La Czarine excitée par le Marquis de l'Hôpital, Ambaſſadeur Extraordinaire de Louis XV auprès d'elle, pour faire hâter les ſecours ſtipulés dans ſon acceſſion au traité de Verſailles, fait demander à la Pologne un paſſage pour ſes troupes, & malgré les repréſentations du Roi de Pruſſe, ſa requiſition même de troupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Ruſſes traverſent ce royaume au nombre de quatre-vingts mille hommes de troupes régulieres & ſe préparent à entrer dans la Pruſſe Ducale.

Le Roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du Traité de Weſtphalie, il ne peut pas s'empêcher de faire entrer ſes troupes dans les Domaines du Roi de Pruſſe & dans la diviſion du Duché de la Poméranie antérieure, pour venger les conſtitutions de l'Empire violées, pour forcer ce Prin-

Prince à donner les satisfactions demandées & rétablir la paix de l'Allemagne (*). 1757.

Enfin le Roi de Dannemarc, malgré la conformité de religion avec le Roi de Prusse, qui se déclaroit le vengeur du Protestantisme qu'on vouloit détruire, malgré sa consanguinité avec le Roi de la Grande Bretagne, fait assurer Louis XV par son Ministre en France, qu'il observera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à Sa Majesté Prussienne dans la querelle présente.

En voyant tant de forces réunies contre un simple Electeur de Brandebourg, malgré la connoissance de ses talens militaires & de sa politique, il n'étoit personne qui ne prévît un sort funeste pour lui à la fin de la campagne, qui ne crût qu'il s'étoit abusé sur ses propres moyens & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses [illegible]s. Son discrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les subsides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que Georges II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son Parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses Etats d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer; Frédéric n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe: il tentoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans: il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la Diete de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une

(*) Voyez le manifeste du Général Suédois.

paix, sa seule ressource, & le Roi d'Angleterre,
1757. quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce Prince le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses Etats de Westphalie; & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent en Bohême par quatre endroits différens: lui-même
6 Mai. gagne la bataille de Prague: il investit cette ville & en fait le siege. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Bohême entiere, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale resserrée étroitement n'avoit plus que pour quelques jours de vivres: elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés; elle étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges. Trop de précipitation fit perdre au Monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire, & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le Maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au secours; le Roi de Prusse présumant trop de ses forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec la plus grande partie de son armée & marche au Maréchal retranché sur la croupe d'une colline; il donne ainsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troupes montent jusques à sept fois à cet assaut, & sont re-
18 Juin. poussées autant de fois & renversées. Enfin il est obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes; la communication de

Prague eſt rétablie & il en leve le ſiege & évacue toute la Bohême. C'eſt ici qu'il parut plus grand que jamais ; il avoua noblement ſa témérité : „ je „ n'ai point ſujet de me plaindre de la bravoure „ de mes troupes, " écrivoit-il à un de ſes confidens, „ ou de l'inexpérience de mes officiers ; j'ai „ fait la faute tout ſeul & j'eſpere la réparer." 1757.

Malheureuſement les François, qui l'avoient chanſonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient peint comme réduit à l'extrêmité, & n'ayant plus de reſſource que dans ſa rage & dans une mort glorieuſe, furent les premiers à lui procurer l'occaſion de ſe relever & fournirent un nouveau luſtre à ſa gloire par la défaite honteuſe de Rosbach. La Lettre même du Général au Roi exprime mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, le déſaſtre & l'opprobre de cette journée. Le Prince de Soubiſe mandoit : 5 Nov.

„ J'écris à Votre Majeſté dans l'excès de mon „ déſeſpoir : la déroute de votre armée eſt totale. „ Je ne puis vous dire combien de ſes officiers „ ont été tués, pris ou perdus. ....."

Cette lettre, où pour la premiere fois peut-être, en pareille circonſtance, un courtiſan dit à ſon maître la vérité ſans détour, ſans excuſe ; la modeſtie qu'eut enſuite le Prince de Soubiſe de remettre le commandement & de ſervir en qualité de ſimple Lieutenant-général ſous le Maréchal de Richelieu, réparerent aux yeux de bien des gens ſa foibleſſe de ſe charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen, brave ſoldat, il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais général. On doit ajouter que ſes partiſans prétendirent qu'il avoit été forcé par le Prince de Saxe-Hild-

bourgshauſen, commandant l'armée des Cercles,
1757. à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce Général de l'Empire, puiſque nos troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le commandant françois étoit obligé de déférer à ſes ordres, ou du moins à ſon avis.

Quoi qu'il en ſoit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du Roi de Pruſſe; qu'on fut dupe d'une feinte de ce Monarque, paroiſſant ſe retirer & faiſant ainſi donner dans un piege, qui non ſeulement nous priva de la ſupériorité du nombre, mais par une poſition des plus déſavantageuſes, nous laiſſoit expoſés preſque ſans défenſe à tout le feu de ſon artillerie. Si la bataille ne fut pas auſſi meurtriere qu'on devoit le craindre, ce fut graces aux bonnes manœuvres de M. le Duc de Broglio & du Comte de Saint-Germain. M. de Soubiſe eut encore le bon eſprit de déférer à leurs conſeils & de s'abandonner à eux.

Comme c'eſt la ſeule circonſtance de cette guerre où Frédéric eut à combattre les François, que l'hiſtoire de ce Prince n'entre point dans notre plan, nous allons le perdre de vue, le laiſſer lutter encore pluſieurs années avec une alternative de ſuccès & de revers tour à tour contre les Suédois, les Ruſſes, les Autrichiens, & ſortir enfin par une paix générale de ſa poſition critique. Nous ſouhaiterions ſeulement pour completter ſon triomphe, que ſa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe, que ſes ennemis ont ſans doute exagérées, peut-être néceſſitées par le déſeſpoir, mais ſur leſquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les ſui-

tes les plus funeſtes pour la France, lui fit perdre tout le fruit des ſuccès de la campagne en Weſtphalie, & devint la cauſe d'une révolution ſans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théâtre des calamités de la guerre. 1757.

Dès le mois de Mars le Maréchal d'Eſtrées avoit ſigné à Vienne une convention, où le Roi de France s'obligeoit de faire paſſer le Weſer à ſon armée pour entrer dans l'Electorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 Juillet, ou plutôt, car dans le plan de la campagne préſenté au Roi, ce Général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée raſſemblée à Weſel, il en avoit pris le commandement le 27 Avril. Il ſe trouva en tête le Duc de Cumberland, fameux depuis la bataille de Fontenoi : il avoit inquiété ce Prince par différentes marches & contremarches; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld, & l'avoit forcé de l'abandonner & de repaſſer le Weſer pour couvrir l'Electorat.

Cette marche lente & méthodique ne ſuffiſoit pas à l'impatience des Pariſiens, & l'on murmuroit généralement contre le Maréchal. On n'examinoit point s'il pouvoit opérer différemment, & ſi les obſtacles qu'il rencontroit du côté des ſubſiſtances n'étoient pas la cauſe de ſon retard. On s'imaginoit que rien ne devoit réſiſter à l'impétuoſité françoiſe, & l'on ſavoit que le premier feu de nos troupes une fois jetté, il étoit à craindre qu'elles ne ſe dégoûtaſſent: c'eſt ce qui rendoit plus raiſonnables les craintes des gens ſenſés, qui ſans blâmer décidément le Général, auroient bien

voulu lui voir faire un coup de parti. Enfin l'occaſion ſe préſenta, & la bataille d'Haſtembeck lui ramena les ſuffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Eſtrées, auteurs en partie des plaintes, qui les fomentoient & les groſſiſſoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le Maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit préciſément en même tems qu'on apprit ſa victoire. Alors on changea de langage dans les ſociétés, où elle cauſa la plus vive ſenſation. On le plaignit; on le juſtifia; on le regretta; on eut honte d'avoir douté de ſes talens militaires; on vouloit que la cour retractât ſes ordres; on fut enchanté qu'avant de ſe retirer il eût au moins à oppoſer cette action glorieuſe à ſes détracteurs; on fit des vœux pour que quelqu'autre évenement heureux marquât ſon retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

1757. 26 Juill.

A cet attendriſſement ſur le ſort du diſgracié ſe joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Haſtembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, ſi chacun avoit fait ſon devoir; qu'elle étoit inévitablement toute entiere priſonniere de guerre ou maſſacrée, ſuivant la combinaiſon des différentes attaques correſpondantes les unes aux autres, & que ce beau plan n'avoit pas réuſſi, uniquement par la jalouſie d'officiers généraux. On nommoit entr'autres le Comte de Maillebois, Maréchal général des logis de l'Armée, en qui M. d'Eſtrées, qui connoiſſoit ſa haute capacité, avoit mis ſa confiance ſans réſerve. On l'accuſoit d'une perfidie énorme, au point

d'avoir abuſé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, & ordonner de ſon propre mouvement des diſpoſitions capables d'arrêter le ſuccès des armes du Roi. Ces plaintes firent la matiere d'un procès, qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du traître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, & qu'il ne pouvoit avoir péché que ſciemment & en connoiſſance de cauſe. Nous verrons comment la choſe tourna. 1757.

Ce qui raſſuroit & encourageoit le Comte de Maillebois dans ſon étrange conduite vis à vis le Maréchal, c'étoit ſa colluſion avec le Miniſtre de la guerre, & ſans doute avec la Favorite, qui vouloit dégoûter M. d'Eſtrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faiſoit point ſa cour. Il paroît conſtant (*) que le premier avoit la correſpondance ſecrete du Marquis de Paulmy; qu'il lui dépêchoit ſouvent des couriers extraordinaires pour critiquer la conduite du Général & lui préſenter d'autres projets, & que dès le 2 Juillet il avoit été inſtruit que le Miniſtre avoit propoſé au Roi de donner un ſucceſſeur au Comte d'Eſtrées. Dans les rêves de ſon ambition il s'étoit, ſans doute, flatté de l'être: il fut bien trompé en voyant arriver le Maréchal de Richelieu.

Le 30 Juillet, c'eſt-à-dire quatre jours après ſa victoire, le Maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M. en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif

(*) Voyez *Eclairciſſemens préſentés au Roi par le Maréchal d'Eſtrées.* in-4°. Paris 1758.

de sa destitution du commandement, que décidée
1757. à réunir les deux armées, elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoit des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette maniere basse dans un Souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoye. Il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel : il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulsé. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punit, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois Princes du sang, M. le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de la Marche. Leurs suffrages auroient dû être de quelque poids: il parut qu'ils n'avoient pas été consultés, & le premier en témoigna son mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir besoin. Cependant il avoit reçu avant la visite du Maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ses devoirs à leurs Altesses. Ce nouveau Général, après avoir conféré avec son prédécesseur, écrivit au Roi:

4 Août. „ Monsieur le Maréchal d'Estrées m'a remis un „ état de son armée & de ses projets en bon ci- „ toyen. Rien n'est plus sage: il est parti comme „ un Héros."

Le nouveau Général, dont l'âge n'avoit point rallenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être eut-il bientôt fait oublier au François inconstant & léger son prédécesseur, s'il eut joint à sa valeur bouillante la sagesse & la maturité des conseils;

s'il

s'il eut eu plus de prévoyance & surtout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame; sans s'embarrasser, comme le Maréchal d'Estrées, en s'avançant en Allemagne, de savoir comment il en ressortiroit. Il marche au Duc de Cumberland, le force à se retirer, le pousse, le presse avec une impétuosité à laquelle rien ne résiste, l'oblige de se renfermer dans Stade, & l'y accule tellement que ce Prince devenoit inévitablement prisonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience nécessaires. 1757.

Le Maréchal ébloui par la gloire d'avoir, sans coup férir, terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta sous la garantie du Roi de Dannemarck, promise par le Comte de Lynar son représentant, la trop célebre convention de Closter-Seven, plus honorable sans contredit & plus utile qu'une bataille gagnée, si la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eut donné la solidité & l'authenticité suffisantes. 10 Sept.

La France prétendit par-là devenir maîtresse absolument, sans contradiction, de tous les Etats du Roi de la Grande Bretagne en Allemagne & de ceux de ses Alliés; l'Angleterre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'Electorat d'Hanovre en neutralité, ainsi que les possessions des Princes voisins. Il n'en falloit pas tant pour occasionner une brouillerie, dès que l'occasion s'en présenteroit.

C'est un problême historique à résoudre, comme tant d'autres qui sembleroient n'en devoir pas être, de savoir quel fût le premier infracteur. Si l'on en croit Voltaire, toujours zelé à défendre & à prôner son ami, ce fut la faute du Ministere

de Verſailles, qui ne voulut point ratifier la con-
1757. vention & les loix impoſées par le Général François au Duc de Cumberland, qui n'envoya ſa ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach (*). Suivant les Anglois c'étoit, au contraire, le Duc de Richelieu qui, au mépris du traité s'enrichiſſoit de contributions exceſſives & du pillage d'un pays expoſé ſans défenſe à ſes armes, réparant de la maniere la plus cruelle & la plus barbare ſa fortune conſumée dans les desordres de la vie d'un courtiſan libertin (†). Enfin d'après le *Journal hiſtorique du regne de Louis XV* & d'autres mémoires particuliers, c'étoient les Hanovriens, qui malgré la convention de Cloſter-Seven avoient repris les armes & paſſé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du Prince de Soubiſe. Cet événement ranima le courage des troupes alliées: elles ſentirent l'affoibliſſement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention; la force la rompit. C'eſt ce qui arrivera toujours, lorſqu'on aura l'imprudence de s'en repoſer ſur la bonne foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'eſt d'avoir accepté la garantie d'un Prince trop peu puiſſant pour la faire reſpecter. Le Comte de Lynar n'avoit pu faire donner ſatisfaction à la Régence d'Hanovre de ſes plaintes &

(*) Voyez *le Siecle de Louis XV*, Chapitre XXXIII.

(†) Voyez *l'hiſtoire de la guerre de* 1756, écrite en Anglois.

arrêter les exactions des François. Il finit par écrire au Maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu; qu'il n'étoit plus question de négociations de sa part & qu'il retournoit en Dannemarck. Le Prince Ferdinand, frere du Duc de Brunswick, vint se mettre à la tête des troupes qui reprirent partout les armes, & remplaça le Duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, disgracié & ridiculisé à Paris, où, par une carricature grotesque, on le représentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du désespoir. Les Anglois, sans doute, eurent souvent occasion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquerent pas. 1757.

Au reste, il étoit plus convenable que ce ne fût pas le Général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençât les hostilités. Le successeur du fils du Roi d'Angleterre envoya un officier au Maréchal de Richelieu pour lui faire part que S. M. Britannique venoit de lui confier le commandement de son armée; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la cour de Londres se justifieroit incessamment par un manifeste; qu'à son égard il alloit désormais tâcher de mériter son estime. Le Maréchal répondit par la lettre suivante, qu'il faut lire:

„ Monsieur,

„ Quoique depuis quelques jours je me sois „ apperçu des mouvemens des troupes Hano- „ vriennes, & qu'elles se formoient en corps, je „ n'ai pu imaginer que l'objet de ces mouve- „ mens fut de rompre la convention de neutralité

1757. „ ſignée les 8 & 10 Septembre entre S. A. R. le „ Duc de Cumberland & moi. La bonne foi que „ je ſuppoſe naturellement du côté du Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre, & de ſon fils qui „ a ſigné cette convention, m'a aveuglé au point „ de me faire croire que l'aſſemblée de ces troupes n'avoit d'autre deſſein que de ſe rendre aux „ quartiers d'hiver qui leur avoient été aſſignés. „ Les avis répétés qui me ſont arrivés de chaque „ quartier de la mauvaiſe intention des Hanovriens, m'ont enfin ouvert les yeux, & à préſent on peut voir clairement qu'il y a un plan „ formé de rompre la convention, qui doit être „ ſacrée & inviolable. Le Roi mon maître ayant „ été informé de ces dangereux mouvemens & „ de l'infidélité des Hanovriens, veut encore donner de nouvelles preuves de ſa modération & „ de ſon déſir d'épargner le ſang humain. C'eſt „ dans cette vue que j'ai l'honneur de déclarer à „ V. A. S. que ſi, contre toute attente, elle fait „ une démarche équivoque, & encore plus ſi elle „ commet quelque acte d'hoſtilité, je pouſſerai les „ choſes à la derniere extrêmité, me regardant „ comme autoriſé à agir ainſi par les loix de la „ guerre. Je mettrai en cendres tous les palais, „ les maiſons royales & jardins : je ſaccagerai „ toutes les villes & les villages, ſans épargner la „ plus petite cabane : en un mot, ce pays „ éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je „ conſeille à V. A. S. d'y réfléchir, & de ne me „ pas forcer à prendre une vengeance ſi contraire „ à l'humanité de la nation françoiſe & à mon „ caractere perſonnel."

Il ne tint que trop bien parole, & quoique

obligé de fuir à ſon tour & de repaſſer l'Aller, ce ne fut pas ſans avoir commis avant les cruautés les plus inouïes à Zelle. Il venoit de recevoir de lettres de Généraliſſime des armées d'Allemagne, & c'eſt en cette circonſtance que M. de Soubiſe ſe réſigna à ne commander que comme Lieutenant-général. Une telle dignité ne ſervit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le Duché d'Hanovre, dont il reſta maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux repréſentations du Prince Ferdinand. Enfin les plaintes & les réclamations furent ſi vives que la cour de France n'oſa le conſerver, & le fit relever par un Prince du Sang. Il revint dans Paris, chargé de dépouilles, glorieuſes ſans doute s'il les eut conquiſes en combattant, mais honteuſes, puiſqu'elles étoient moins le fruit de ſes victoires que de ſon inhumanité & de ſon avarice. Malgré ſa diſgrace il n'en rougit pas ; il eut l'impudence de s'en ériger en quelque ſorte un trophée par un bâtiment ſuperbe, qu'il fit conſtruire aux yeux de la capitale, & que les perſifleurs, par une dériſion amere, appellerent le Pavillon d'Hanovre.

1757. 25 Déc.

1758. Févr.

Ce n'eſt pas ici le lieu de raconter tous les petits faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays : nous obſerverons ſeulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la ſupériorité qu'une ſeule campagne leur avoit donnée ; qu'il fut ſouvent la honte de leurs Généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de ſuccès & de revers, il fallut ſacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du Maréchal de Saxe.

1758. Le Comte de Clermont, ſucceſſeur du Maréchal de Richelieu, poſſédoit, ſans doute, les qualités propres à ſe faire également aimer de ſon armée & des ennemis. Humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre grand ſoin du ſoldat réduit à l'état le plus déplorable. L'eſprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du Général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un garde-magaſin qui, au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit priſes en argent, & comme il y avoit été autoriſé par le Directeur général nommé Milin de Grand-Maiſon, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le ſupplice par ſon évaſion.

Après avoir ſévi contre les vivriers, le Prince ſentit la néceſſité de punir d'autres coupables. Il manda au Roi que ſon armée ne pouvoit ſubſiſter ſi l'on ne rétabliſſoit la diſcipline en expulſant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient ſouſtraits, mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne la portât à faire grace à la plupart. Le Monarque l'aſſura de ſa réſolution de n'épargner perſonne. Alors il lui adreſſa les liſtes de cinquante-deux officiers qui furent caſſés.

14 Mars. Il fut indigné de la maniere dont Minden s'étoit rendu après ſix jours ſeulement d'inveſtiſſement, ayant huit bataillons & huit eſcadrons pour garniſon, qui furent faits priſonniers de guerre. C'étoit un poſte eſſentiel à conſerver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le Prince Ferdinand trop ſage pour le laiſſer derriere lui. La conduite d'un caporal du régi-

ment de Lyonnois, nommé la Jeuneſſe, fit mieux ſentir encore la honte de cette lâche capitulation. 1758.
Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer priſonnier avec ſes camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur qu'il en ramaſſe 1500. A la tête de cette troupe, il force le poſte ennemi qui lui étoit oppoſé, ſe fait jour & rejoint avec ſon corps l'armée du Comte de Clermont. Nous ſommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompenſe reçut une action ſi généreuſe digne des tems héroïques; mais tous les officiers qui avoient ſigné la reddition de la place furent deſtitués de leurs emplois; M. de Morangiès, Lieutenant-général qui y commandoit, exilé à 50 lieues de Paris; M. de Maiſoncelle, Lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-pierre en Alſace. Le ſeul Comte de la Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refuſa de ſigner, eut la permiſſion de venir faire ſa cour au Roi.

Malheureuſement ce Prince, Abbé de Saint-Germain des Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ſes moines. Il n'avoit pas aſſez de génie pour commander, & il avoit affaire à un adverſaire trop habile pour lui tenir tête longtems, eût-il été ſecondé autant qu'il l'étoit peu. C'eſt cette connoiſſance de l'incapacité de Son Alteſſe, qui donna lieu ſans doute au bon mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du Comte de Saint-Germain. Cet officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennemi, ayant eu la viſite d'un Aide de camp du Prince de Condé, chargé de lui demander de ſa part où étoit l'ennemi; le Comte prend une

lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier
1758. général & lui dit: *regardez bien: c'eſt-là qu'il eſt.* Promoſtic trop vrai des maux qui fondirent peu après ſur l'armée françoiſe par la perte de la bataille de Crevelt & la priſe de Duſſeldorp.

Cette défaite cauſa la plus vive ſenſation à Verſailles. Le Dauphin, qui connoiſſoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient reſſentir, fut ſurtout affligé de la tache qui en réjailliſſoit ſur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver ſans perdre un inſtant. Il écrit au Roi & lui demande la permiſſion d'aller ſe mettre à la tête de l'armée battue. Il employe dans ſa lettre les motifs les plus preſſans pour le perſuader; il prévient les difficultés qu'on pourroit oppoſer à ſa réſolution; il proteſte qu'il ne fera rien que de l'avis des officiers généraux: „Non," dit-il en finiſſant, „je ſuis ſûr qu'il n'y a point de „ François dont le courage ne ſoit ranimé, & „ qui ne devienne invincible à la vue de votre „ fils unique qui le menera au combat." Son auguſte pere lui fit cette réponſe: „votre lettre, mon „ fils, m'a touché juſqu'aux larmes. Il ne faut pas „ ſe laiſſer accabler par le malheur. C'eſt aux grands „ maux qu'il faut de grands remedes. Ceci n'eſt „ qu'une échauffourée. Je ſuis ravi de reconnoître „ en vous les ſentimens de nos peres, mais il n'eſt „ pas encore tems que je vous ſépare de moi."

On voit dans cet écrit précieux combien on en impoſoit au Roi. On lui avoit repréſenté comme une échauffourée une déroute complette, qui faiſoit perdre en un jour plus de quatre-vingts lieues de terrein & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reſte,

si M. le Dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement au Comte de Clermont, qui revint à Paris avec le titre burlesque de *Général des Bénédictins* (*). S. A. l'avoit remis entre les mains du Marquis de Contades, le plus ancien Lieutenant-général, que la favorite fit honorer du bâton de Maréchal de France, non en récompense de ce qu'il avoit fait, mais dans l'espoir, sans doute, de ce qu'il feroit, ou plutôt afin de favoriser le Prince de Soubise son cadet, à qui elle vouloit procurer la même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays de Cassel, que celui-ci gagna sur une armée d'Hanovriens, de Hessois & d'Anglois, en fournit le prétexte heureux. Voltaire observe que Paris, qui avoit murmuré si haut contre ce Général vaincu à Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette victoire. C'est que sa défaite avoit eu les suites les plus affreuses & qu'il ne sut pas profiter de son triomphe, que les talens supérieurs de l'ennemi rendirent inutile. En général, c'est ce qu'on observe dans toute cette guerre, où les François eurent presqu'autant d'événemens glorieux pour la bravoure, l'intrépidité, où ils gagnerent presqu'autant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci, à peine défaits, se rallioient promptement, & ne tardoient pas à se montrer de nouveau plus redoutables; au lieu que le moindre revers accabloit les autres, les faisoit fuir & se rompre pour le reste

1758.

8 Juill.

4 Août.

19 Octob.

(*) Il y eut aussi beaucoup d'épigrammes & de vers. Nous recueillerons les meilleures de ces Pieces souvent très-importantes pour l'histoire, sous le No. XI. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le Maréchal de Soubise & celui de Richelieu.

de la campagne. Le défaut de principes de leurs
1758. chefs, leurs mauvaiſes diſpoſitions, l'incurie des reſſources en cas d'échec ou de déroute complette, le peu de confiance des troupes en eux; toutes ces cauſes, jointes au caractere naturel de la nation, s'enflant bientôt de ſes ſuccès & ſe décourageant plus facilement de ſes pertes, concourent à rendre raiſon de cette différence.

Le changement fréquent du Général y contribuoit beaucoup auſſi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le Duc de Broglio,
18 Déc. 1759. qui fut créé Maréchal de France. La courte époque de ſon commandement ne fut marquée que
13 Avril & 1 Août 1759. par ſes batailles de Berghen & de Minden. La premiere, gagnée par le Duc de Broglio; la ſeconde, perdue ſous ſes ordres & en perſonne. Elle fut plus funeſte & plus honteuſe encore que celle de Crevelt. Le ſingulier c'eſt, qu'elle pouvoit être très-glorieuſe; que les diſpoſitions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades ſe plaignit que M. le Duc de Broglio en eut, par ſon inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en ſoit, ces reproches n'empêcherent ni la diſgrace de l'un ni l'avancement de l'autre, qui paſſa ſur le corps de plus de cent de ſes anciens. Quand il eut le bâton, ſes partiſans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes: „ le Duc de Bro„ glio, (*) Lieutenant-général des armées du „ Roi, vient d'être fait Maréchal de France. „ Cette dignité a prévenu en lui le nombre des „ années & l'ancienneté du rang; mais elle n'a „ dévancé ni les preuves de ſes talens ſupérieurs,

(*) *Gazette d'Amſterdam* du 28 Décembre 1759.

„ ni l'éclat de ſes ſervices, ni les ſuffrages du pu-
„ blic. Si elle avoit été la récompenſe immédiate 1759.
„ de la brillante victoire de Berghen, l'ennemi
„ n'auroit certainement pas à nous objecter la fu-
„ neſte journée de Minden." Tout cela étoit vrai; mais il avoit un frere, le Comte de Broglio, ſon conſeil, ſon Mentor, dont il ne pouvoit ſe paſſer & qui lui faiſoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit auſſi déteſté des troupes que ſon aîné en étoit aimé, & l'aſſerviſſement de celui-ci à ſon cadet devoit ſouvent lui faire perdre le fruit de ſes bonnes qualités.

Le Maréchal ſignala ſon avénement par la victoire de Corbach ſur un détachement de trente mille Hanovriens. Le Prince héréditaire de Brunswick les commandoit, & ce jeune héros, d'une impétuoſité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le Prince Ferdinand fut à portée de le ſecourir, fut obligé de reculer, de laiſſer l'entrée de la Heſſe libre, & de ne retirer de ſa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du Comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compenſa trop ces avantages aux yeux des connoiſſeurs. Il renvoya ſon cordon rouge & ſes brevets au Roi & paſſa au ſervice de Dannemarc. C'étoit un excellent officier, dont on attribua la perte aux tracaſſeries du Comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le Maréchal, dont il eſtimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit ſupporter que celui-ci ne fût en quelque ſorte que l'organe & le diſciple de ſon cadet. 10 Juill. 1760.

Le combat de Rhinberg ſur le bas-Rhin mérite d'être cité, moins par ſon importance, aſſez gran- 16 Octob.

de cependant, puiſque le Marquis de Caſtries qui
1760. le livra, força le même Prince héréditaire de repaſſer le fleuve & de lever le ſiege de Weſel, que par une action particuliere, preſque oubliée dans le tems & dont la mémoire doit être immortelle. M. le Chevalier d'Aſſas, Capitaine au Régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte, ſe trouve ſurpris d'une patrouille ennemie: on lui impoſe ſilence; on menace de le tuer s'il profere un mot; il n'en crie que plus fort: *à moi, Auvergne, voilà les ennemis!* Et ce généreux Curtius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les barbares à ſes pieds, eſt maſſacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers conſoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors partout ailleurs, & les faiſoient applaudir au Maréchal. On vanta dans le tems la belle défenſe de Fritzlar par M. de Narbonne, qui en mérita le
Févr. 1761. ſurnom honorable. Le Prince héréditaire qui profitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut
21 Mars. mis en déroute à Althenhayn près Grunberg; affaire qui procura la levée du ſiege de Caſſel & l'évacuation de la Heſſe, où l'ennemi avoit fait une irruption ſubite, & donna lieu aux Pariſiens d'entendre chanter un *Te Deum*, action de graces au Tout-puiſſant qu'on ne pouvoit rendre depuis longtems. On reſtoit ainſi maître du Landgraviat, de la ville de Minden, de Gottingue & d'un paſſage libre dans l'Electorat d'Hanovre. Les affaires étoient en très-bon état; le Prince Ferdinand par ſon habileté n'avoit pu que retarder le ſuccès de nos armes, & la réunion de l'armée de Soubiſe à celle de Broglio; ce qui donnoit aux François

une telle supériorité qu'il auroit dû être écrasé. Une malheureuse mésintelligence fit son salut. 1761.

Les deux armées étoient en présence ; l'on étoit convenu d'attaquer ; mais quand & comment ? C'est le nœud du problême. Le Prince de Soubise accusa le Duc de Broglio, dans l'espoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le secourant trop tard, ou plutôt en ne le soutenant pas du tout. Tel fut le procès occasionné entre les deux Généraux dans l'affaire de Filingshausen. 15 Juill. Elle tire son nom d'un village, forcé d'abord par le Maréchal de Broglio, mais que reprit le lendemain le Duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers témoins occulaires, & chacun nous a répondu suivant son affection particuliere. Cependant d'après les dépositions même des partisans du Maréchal de Broglio, nous pencherions à lui donner tort. Il est très-probable qu'il se laissa trop aller à l'impulsion du Comte, à ses conseils peu mesurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant se supporter, semblerent renoncer à tout projet d'agir pour le reste de l'année. Les deux armées se séparerent: le Maréchal de Broglio recula vers Cassel & le Maréchal de Soubise passa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle de l'Etat, ils envoyerent en cour des mémoires respectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en Madame de Pompadour: son émule fut rappellé & reçut une lettre de cachet qui l'exiloit 1762. 19 Févr. dans ses terres. Le public toujours porté à plaindre le malheureux, peu instruit d'ailleurs des

griefs, & ne consultant que son estime pour l'accusé & son mépris pour l'accusateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir sa disgrace. Le lendemain de son exil on jouoit *Tancrede* à la comédie françoise; Mlle. Clairon faisoit *Aménaïde*. Quand elle en fut à ces vers:

1762.

„ On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage....
. . . . . .
„ C'est le sort d'un héros d'être persécuté....
. . . . . .
„ Tout son parti se tait: qui sera son appui?
„ Sa gloire. . . . . .
. . . . . .
„ Un héros qu'on opprime, attendrit tous les cœurs...
. . . . . .

l'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes, que tous les spectateurs pleins de l'événement du jour sentirent l'à propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le spectacle fut interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens qui se renouvelloient sans cesse.

Ce même public, qui avoit si fort regretté le Maréchal d'Estrées, dans l'enthousiasme où il étoit du prédécesseur, parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros; choix qui, au surplus, ne fut soutenu par aucun avantage brillant & décisif. La mauvaise étoile des François voulut même que la joie de la signature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la prise de Cassel, presqu'au moment où l'on signoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choses, mais c'étoit avaler le calice jusques à la lie.

1 Nov.

Après cette courte notice des évenemens de terre, il eſt tems de revenir au Monarque, objet principal de notre ouvrage, de ſonder ſon cœur, d'entrer dans ſes conſeils, de peindre ſa cour, d'en développer les orages, toujours fréquens dans ce ſéjour d'intrigues, de perfidies, de méchancetés & d'horreurs; mais dont les circonſtances, par la multitude des concurrens, malgré l'apparence du calme & du repos, augmentoient le nombre & la violence. 1762.

Depuis ſon aſſaſſinat, Louis XV, ſans en devenir meilleur, étoit plus triſte & plus puſillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient, intéreſſés à ce qu'un ſemblable malheur n'arrivât pas une ſeconde fois, ne faiſoient que l'entretenir dans ſes défiances par un ſoin trop extrême. Alloit-il à la chaſſe; non-ſeulement on ne laiſſoit approcher perſonne, mais attentif à ſes moindres regards, dès qu'on voyoit un ſpectateur, tel qu'il fût, dont la figure lui déplaiſoit, on venoit l'avertir & il falloit qu'il ſe retirât. Bouc, le gros Suiſſe de l'œil de bœuf, ſe donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire; il l'interrogeoit & lui faiſoit ſubir une eſpece de queſtion, & ſi ce *briſe-raiſon* n'en étoit pas ſatisfait, il l'empêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent dans les fumées du vin dont il étoit pris, plus inſolent il inſultoit des gens qualifiés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour ſon maître, auquel il étoit précieux, ainſi qu'aux principaux officiers de la garde.

Un jour, Demures, huiſſier de la chambre, perſonnage non moins ruſtre & bruſque, qui faiſoit placer au grand couvert, recevant des repro-

ches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ſes
1762. propos & ſes manieres, lui répond preſque auſſi groſſierement: *Sire, je le veux bien, moi, mais ce ne ſera pas ma faute ſi vous êtes frappé une ſeconde fois.* Au reſte, comment n'auroit-il pas été ſoupçonneux? il ſe voyoit trahi par ſes courtiſans les plus comblés de ſes graces, les plus intimes, les plus aimés; par Maillebois, par Richelieu, par ſon propre ſang. Le procès du Maréchal d'Eſtrées, à ſon retour de l'armée contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rumeur vague, ne lui laiſſa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée, publique & conſtante, que ſi, à la bataille d'Haſtembeck, les diſpoſitions du Général avoient été ſuivies, s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait inſinuer méchamment au milieu de l'action, le ſuccès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le Comte pour auteur de la noirceur; on déteſtoit ſon ambition exceſſive & ſon abominable jalouſie. Son beau-pere, M. le Marquis de Paulmy, qui avoit fomenté de ſon pouvoir & de ſa correſpondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on oſa s'expliquer plus hardiment encore, ſurtout quand on vit cet officier général reſter impuni & déſigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de ſervices auroit été la meilleure juſtification, ſans doute, ſous un autre Prince & dans d'autres tems; mais ſa famille & ſes amis lui firent ſentir la néceſſité de détruire ces imputations trop répandues & trop détaillées. Il le fit dans un mémoire manuſcrit qu'il leur communiqua & dont les copies ſe multiplierent bientôt

tôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accuſation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement reſter couvertes des ombres du myſtere, & ſous ce prétexte ſon *factum* tendoit non-ſeulement à enlever à l'accuſateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la diſcuſſion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le paſſage du Weſer. 1758.

Le Maréchal d'Eſtrées inſtruit de l'éclat que commençoit à cauſer ce Mémoire, où les faits étoient préſentés avec l'art le plus capable de ſéduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire, & le dénonça au Tribunal des Maréchaux de France comme libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au Roi pour lui demander la permiſſion d'y répondre. Le procès ſe trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le Comte de Maillebois pour commander en Flandres, le Maréchal ſon pere vint déclarer au Tribunal qu'il reconnoiſſoit le Mémoire pour être de ſon fils & avoué par lui. Ainſi cette abſence ménagée par la cour, afin de prolonger, de gagner du tems, de laiſſer calmer la premiere fermentation pour arrêter enſuite à loiſir le jugement, ne produiſit pas ſon effet. On n'oſa refuſer à M. d'Eſtrées la permiſſion de répandre ſes *Eclairciſſemens*. Ils furent imprimés de l'agrément du Roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la ſageſſe de cette réponſe, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adverſaire & en montre la fauſſeté. On eſt convaincu après l'avoir lu, que ſi M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le paſſage du Weſer, il n'en a eu au-

cune à la détermination qui a engagé M. le Maré-
1758. chal d'Eſtrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux diſpoſitions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des ennemis qui ſe portoit par l'autre côté du Weſer ſur le camp de M. le Duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le Duc d'Orléans: *c'eſt une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.*

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriſer la retraite de l'armée françoiſe, lui diſant: *mon ami, nous ſommes coupés.*

Qu'il y a lieu de croire que c'eſt lui qui a envoyé l'ordre à M. le Duc de Broglio d'abandonner ſon poſte.

Que M. de Puyſegur eſt venu de ſa part demander au Maréchal d'Eſtrées deux brigades de cavalerie, & deux d'infanterie, pour s'oppoſer aux ennemis qui paroiſſoient à la Trouée.

Enfin que, dans toutes les occaſions où M. le Maréchal d'Eſtrées a parlé de lui, ſoit en ſa préſence, ſoit en ſon abſence, il a cherché à juſtifier ſes intentions, en diſant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phraſe remarquable, où ſe réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure.

„ Le public plus indulgent à l'avenir ſur ce qui
„ regarde M. de Maillebois, penſera ſeulement
„ qu'il n'a pas bien vu les objets & que ſa préci-
„ pitation à ordonner de ſon propre mouvement
„ & à ſon inſçu des diſpoſitions de retraite, a

„ mis dans les troupes une agitation dont je n'ai
„ pu d'abord reconnoître la véritable cauſe, & 1758.
„ qui m'a fait perdre un tems précieux."

Après s'être aſſemblés pluſieurs fois, les Maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il fut porté au Roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il eſt conſigné dans les régiſtres du tribunal & il y a lieu d'inférer de tout ce qui ſuivit qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris étoit dans l'attente; il eſpéroit, à la contenance des parens mornes & abattus, voir faire un exemple qu'il déſiroit, car dans ſa cataſtrophe le Comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéreſſer que ſes proches. Enfin on ſut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de myſtere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de ſa détention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ſes emplois. Le Roi donnoit ſon inſpection à M. le Marquis de Ségur, le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandres, à M. le Comte de Graville. Quant au gouvernement de Douay, il retournoit au Maréchal ſon pere, & la charge de Maître de la garderobe étoit conſervée pour ſon fils. C'eſt à ce châtiment infligé par la cour, qui ne voulut pas adopter la ſentence, qu'on eut ſurtout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puiſque l'adouciſſement étoit tel. Le vieux Maillebois dans cette triſte occurrence s'étant rendu à Verſailles pour implorer les bontés de S. M., le Roi, plein d'humanité, lui écrivit la lettre ſuivante, en refuſant de le voir.

„ Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait.

1758. „ Je ſens quel eſt le chagrin d'un pere en pareille „ occaſion. Epargnez-moi la peine de vous voir; „ cela augmenteroit votre douleur, ſans que je „ puiſſe l'adoucir. Je n'oublierai jamais vos ſer- „ vices, & je vous regarderai toujours comme „ un bon & fidele ſerviteur. "

Cette lettre, de la part d'un Prince tout débonnaire, diſpoſé ſi favorablement en faveur du Comte, ſollicité ſi puiſſamment pour lui par celle à qui il n'oſoit rien refuſer, prévenu de ſes talens par le Miniſtre de la guerre qui les regrettoit, eſt aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irréſiſtibles de ſon crime. Cependant quelques années après cet illuſtre priſonnier ſortit de ſa captivité, reparut à la cour, obtint de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour s'aſſeoir parmi ſes juges.

Madame la Comteſſe de Maillebois attira ſur elle toute la compaſſion que le public refuſoit à ſon mari, quand on la vit oublier ſes débauches, les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'enfermer avec lui & partager ſon déſeſpoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puiſqu'elle n'étoit pas infligée par une ſentence réguliere de juges compétens, mais une tournure du miniſtere pour ſouſtraire le Comte au ſupplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le déſordre, l'anarchie d'une cour, dont le Souverain n'avoit pas la force ni d'abſoudre abſolument un coupable, ni d'en laiſſer le ſort à la déciſion de ſes pairs. Tout y étoit abſolument inconſéquence, contradiction. Le Maréchal de Richelieu, qui moins criminel

en apparence que le Comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand & plus durable, en énervant la diſcipline, en introduiſant le luxe dans les armées, en autoriſant la débauche & le ſcandale, en donnant l'exemple d'une cupidité inſatiable qui ne connoiſſoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur inſolent, avoit été rappellé, en fut quitte pour une légere bouderie, & bientôt après eut des lettres de ſervice pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le Comte de Langeron, Lieutenant-général qui, par ſes ſoins, ſa vigilance & la bonne diſtribution des troupes ſous ſes ordres, lors de l'arrivée de la flotte Angloiſe à l'iſle d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la deſcente. On ôtoit à celui-ci une récompenſe méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le Maréchal de Soubiſe, objet des ſarcaſmes & de la dériſion de la capitale, étoit accueilli à Verſailles: on l'avouoit mauvais général, mais excellent courtiſan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint deſcendre à Champ chez Madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De-là il fut ſouper avec le Roi à Choiſi. En renvoyant du Département de la guerre M. de Paulmy, on le trouva encore très-bon pour le Conſeil; on lui conſerva le titre de Miniſtre, ſon ogement à l'arſenal, 50,000 livres de rentes, dont 18,000 en douaire reverſibles à ſa femme & à ſes enfans. Ce n'eſt pas tout: il eut l'agrément de traiter de la charge de Tréſorier de l'Ordre du Saint-Eſprit, & de ſe décorer ainſi du

1758. Févr.

cordon-bleu. Qui craindroit une disgrace à pareil
1758. prix? Au lieu de reléguer le Comte de Clermont dans son Abbaye de Saint-Germain des prez pour y pleurer sur les malheurs de la France, augmentés par son insouciance, son impéritie, sa vie molle & crapuleuse à l'armée, on ne l'admit pas moins à la cour; il resta l'ami & le compagnon des débauches du Roi, par cette sympathie secrette qui regnoit entre eux.

Ce fut dans ce tems-là qu'on fit une petite piece de vers allégorique, tableau vif & rapide des événemens du jour:

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus est devenu coquet,
Venus au conseil a pris place,
Jupin opine du bonnet,
Mercure endosse la cuirasse,
Et Mars est en petit collet!

On devine aisément tous ces personnages, au Plutus près. Il faut savoir que M. de Moras s'é-
25 Août 1757. tant démis de sa charge de Contrôleur-général des finances pour se livrer entierement aux affaires de la marine, M. de Boulogne Intendant des finances avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raison étoit que la guerre d'Allemagne très-dispendieuse coûtoit énormement; que M. de Moras, peu fécond en ressources, étoit d'ailleurs désagréable au Parlement qu'on vouloit rétablir, & qu'on espéroit, en choisissant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le besoin le plus urgent. Le gouvernement étoit si dénué de fonds, qu'il faisoit offrir sourdement 11 & ½ pour

cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les Lords de la tréſorerie promirent une récompenſe de 200 livres ſterling à quiconque découvriroit un citoyen intéreſſé dans cet emprunt, parceque c'eſt un crime de haute trahiſon d'aſſiſter d'argent les ennemis de l'Etat au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiſeau fort occupé de ſa toilette, ſoigneux de ſa perruque, élégant dans ſes vêtemens & ſans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes viageres, augmenta le prix du tabac, força de financer certains poſſeſſeurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix-huit mois. 1758.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'adminiſtration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient; le Miniſtre en donna avis dans les ports pour ranimer le zele & l'activité; mais ceux de la France diminuoient ſenſiblement: le défaut de fonds à verſer à propos & rapidement; la priſe de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M.; le découragement du commerce écraſé de plus en plus, le déſordre mis dans le département de Rochefort & ſes travaux par l'apparition des ennemis à l'Iſle d'Aix, qui, ſans avoir été auſſi funeſte qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage; la diſette de matelots qu'augmentoit à Breſt la maladie épidémique de l'Eſcadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes; les forces du Département de Toulon, que rendoient inutiles l'adreſſe des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs; toutes ces cauſes concouru-

rent à préparer les déſaſtres de la campagne mari-
1758. time de 1758; l'impuiſſance de ſe préſenter en forces ſuffiſantes obligea de recourir aux ruſes de la foibleſſe, de ſubſtituer à des meſures rigoureuſes la ruſe & les petits moyens.

Après avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'eſcadre de M. de la Clue de ſix vaiſſeaux de ligne (*) ſeulement & de deux frégates, on avoit fait appareiller en Novembre 1757 ce commandant, qui n'oſant forcer le paſſage du Détroit, où il avoit trouvé une Eſcadre Angloiſe ſupérieure, avoit relâché le 7 Décembre à Carthagene ſous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il y fut bloqué, de façon à déterminer le miniſtere d'armer de nouveaux vaiſſeaux qui allaſſent à ſa rencontre & le miſſent en état de tenir tête à l'ennemi. Le Marquis Duquesne eut cette miſſion: il montoit le *Foudroyant*, de 80 canons, & étoit accompagné de l'*Orphée*, de 64; de l'*Oriflamme*, de 50, & de la *Pleyade*, frégate de 36. Ces forces, réunies aux premieres, auroient pu beaucoup; ſéparées elles ne ſervirent de rien. L'*Or-*
28 Févr. *phée* fut pris à la vue de M. de la Clue, qui ne crut pas prudent de ſe commettre. L'action ſe paſſa ſi près du Havre, dit une relation, que les bâtimens françois étoient tous garnis de ſpectateurs ſur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaiſſeau ne ſe rendit-il qu'à ſon égal & ſe voyant aſſailli par un autre qui ſurvenoit. Mais ce

(*) L'*Océan*, de 84 canons; le *Redoutable*, de 80; le *Guerrier*, de 74; le *Centaure*, de 74; le *Content* de 64; & l'*Hippopotame* de 50.

ce qui ſera éternellement l'opprobre de Duqueſne, ce fut d'avoir amené au *Monmouth*, vaiſſeau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eût ſubi une pareille loi. C'étoit, s'il eſt permis de comparer le ſacré au prophane, *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gibraltar, & les Anglois virent avec plaiſir dans leur poſſeſſion ce Gouverneur ſuperbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuſe expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux iſles de l'Amérique & de paſſer enſuite à Louisbourg, déjà trop retardé, fut abſolument manqué, & il s'eſtima heureux de rentrer à Toulon avec ſon eſcadre. Cet échec déconcerta abſolument tous les projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'Amiral Holbourne, ſous les auſpices duquel s'étoit paſſé l'action, en fut félicité & remercié par le Parlement à ſa rentrée au nom de la nation. 1758.

Une autre Eſcadre Angloiſe continuoit à croiſer dans le golfe de Biſcaye, aux ordres de Sir Edouard Hawke. Elle interceptoit les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Breſt. C'eſt dans ce tems que le *Raiſonnable*, vaiſſeau neuf de 64 canons, commandé par le Chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du Marquis Desgouettes, trois frégates armées en flûtes (*) & deux flûtes du Roi, il avoit

(*) La *Diane*, la *Fidele* & la *Mutine*. Les deux flûtes étoient le *Meſſager* & la *Chevre*.

échappé, ainſi que tout le convoi. On étoit déjà
1758. ſur le Cap Ortegal, lorſque par une mauvaiſe manœuvre le Chevalier de Rohan tomba ſi forte-
9 Mars. ment ſur le *Meſſager*, que cette flûte de 350 tonneaux s'entr'ouvrit & coula bas: on ne put que ſauver l'équipage. Le *Raiſonnable*, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y étant réparé, ſon Capitaine, pour achever ſa cataſtrophe, en ſe rendant à Breſt tomba dans les mains de l'ennemi, & baiſſa pavillon ſans beaucoup de réſiſtance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une ſinguliere mal-adreſſe, n'a pas empêché ce grand Seigneur de devenir Lieutenant-général ſous le nom de Prince de Montbazon & de commander même à Saint-Domingue. Sa ſeule punition a été de ne lui plus confier de vaiſſeau.

Malgré tant de contretems, de déſaſtres, de fautes, ſoit de la part de ceux chargés de donner les ordres, ſoit de la part de ceux chargés de les exécuter, les Colonies du Nord ſe trouverent abondamment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le tems convenable, mais non ſans des pertes énormes. Pour faire paſſer un vaiſſeau il falloit en ſacrifier quatre. Il falloit recourir à grands frais aux Neutres, qui n'étoient pas toujours de bonne foi, & avoient ſouvent intérêt de ſe faire prendre pour gagner davantage. On avoit employé des ſtratagêmes de toute eſpece; on riſquoit des vaiſſeaux ſeuls, ou de petits convois ſortis des ports les moins fréquentés; on prenoit avantage des nuits obſcures, des brouillards & même des mers & des ſaiſons, dans leſquelles on eſpéroit ne pas trouver d'oppoſition de la part de

l'ennemi. Tandis qu'on simuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'Oueſt, les bâtimens de transport & de charge s'évadoient des ports du Midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Echappés à la vigilance des croiseurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du Nord. Les brouillards de Terre-neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le déſeſpoir ſeul ou la cupidité la plus insatiable pouvoit faire affronter, étoient les reſſources de ces navigateurs, & ſurtout le paſſage du Détroit de Belle-Ile, très-dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France. 1758.

Deux petites Eſcadres étoient parties de Breſt. La premiere ſous les ordres de M. de la Villéon, compoſée de deux vaiſſeaux & d'une frégate (*); mais un de ces vaiſſeaux, très-endommagé, n'avoit pu pourſuivre ſa route & étoit revenu à Breſt. La ſeconde plus conſidérable, étoit commandée par le fameux Beauſſier: il avoit quatre vaiſſeaux de ligne & une frégate (†). Ces forces ne pouvoient nullement s'oppoſer aux forces Angloiſes. On ſait cependant que c'eſt ſurtout dans une Eſcadre puiſſante que réſide la défenſe d'une 30 Janv.

(*) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le Commandant montoit; l'*Amphion*, de 50, M. de la Monneraye, Capitaine, & la *Syrène* de 30, M. Beauſſier Château-Vert, Capitaine.

(†) L'*Entreprenant* de 74 canons, commandé par M. Beauſſier; le *Célebre*, de 64, par M. de Marolles; le *Caſieux*, de 64, par le Chevalier de Tourville; le *Bienfaiſant*, de 64, par le Chevalier de Conſeran, & la *Comète*, de 40, par le Chevalier de Lorgeril.

Colonie. Beauſſier non-ſeulement n'étoit point en
1758. état de combattre celle des Anglois, de 33 vaiſſeaux de ligne & 18 frégates, mais même de ſe préſenter devant elle & de retarder du moins ou gêner ſon débarquement; il fut obligé de ſe tenir en dedans & de ſe borner à veiller ſur la rade & le port, & dès-lors on prévit la priſe de Louisbourg.

2 Juin. Ce fut le 2 Juin que l'Amiral Boscawen portant ſeize mille hommes de troupes aguerries jetta l'ancre dans la Baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de tranſport. Comme on lui avoit fait parvenir pluſieurs avis concernant l'impoſſibilité de la deſcente ſur un rivage ſi bien gardé & fortifié & ſur le danger de faire manœuvrer ſes vaiſſeaux dans un lieu dont les pilotes ne connoiſſoient pas le mouillage, il voulut avant prendre conſeil en particulier de ſes officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les diſcuter avant dans un conſeil de guerre général de mer & de terre, lorſque le vieux Ferguſſon, Capitaine qui avoit ſa confiance, mépriſant l'avis de ſes camarades & leurs raiſonnemens: „ point de conſeil de guerre, dit-„ il, pour votre propre honneur, pour la gloire „ de votre pays; déployez l'autorité dont vous „ êtes revêtu, ne la compromettez point par une „ puſillanimité dangereuſe, par des diſcuſſions in-„ certaines. Rappellez-vous ce qui s'eſt paſſé à „ Minorque, à Rochefort & même à Halliſax, „ & ne perdez point à délibérer un tems pré-„ cieux lorsqu'il faut agir." Ce diſcours vigoureux ranima l'Amiral; il n'enviſagea plus les difficultés qui s'élevoient & croiſſoient à meſure qu'on

opinoit. Il notifia ſa réſolution de ne pas ſortir de la baye, qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ſes inſtructions. Dès-lors les obſtacles & les dangers diſparurent, ou plutôt furent ſurmontés; la deſcente s'effectua, non ſans des prodiges de valeur, car il en fallut ſans doute pour réſiſter à l'impétuoſité françoiſe, pour gravir un roc à découvert, & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie. 1758.

Dès que les aſſiégés virent l'aſſaillant ſolidement établi ſur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur reſtoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, Capitaine de vaiſſeau, en étoit Gouverneur; il ſe défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui: mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'eſt que Madame de Drucourt ſecondoit ſon mari par ſon courage. Continuellement ſur les remparts la bourſe à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle ſembloit lui diſputer la gloire de ſes fonctions. L'effet de cette réſiſtance auroit dû ſauver la colonie, ſi les ſecours promis du Canada fuſſent arrivés, ou qu'il en fût ſurvenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le *Formidable*, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, Chef-d'Eſcadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie dès-lors très-eſtimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaiſſeau n'appareilla que le 11 Mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant*, dans la guerre précédente: il arriva que l'inveſtiſſement étoit fait; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & ti-

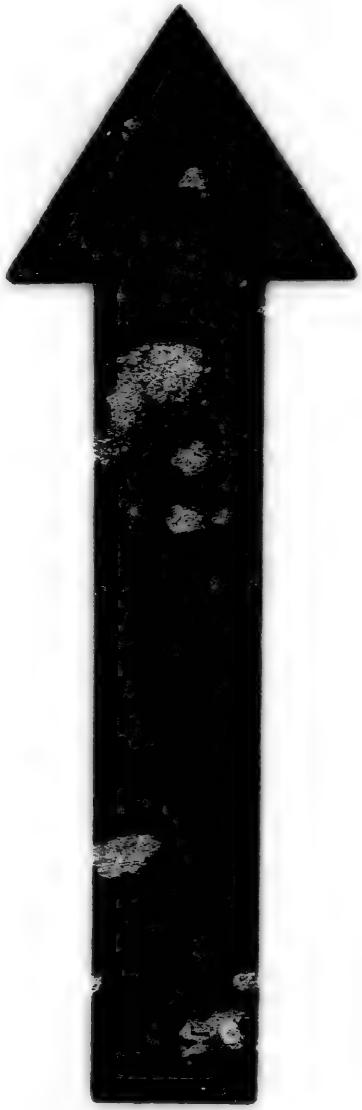

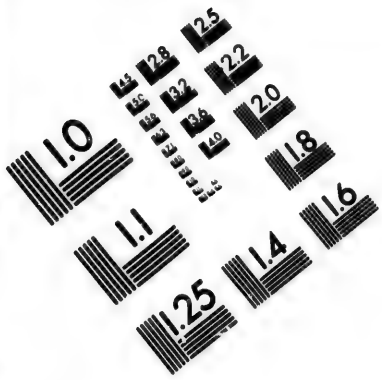

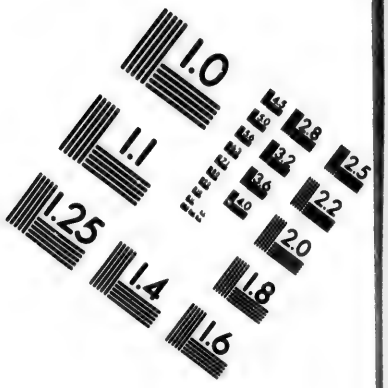

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

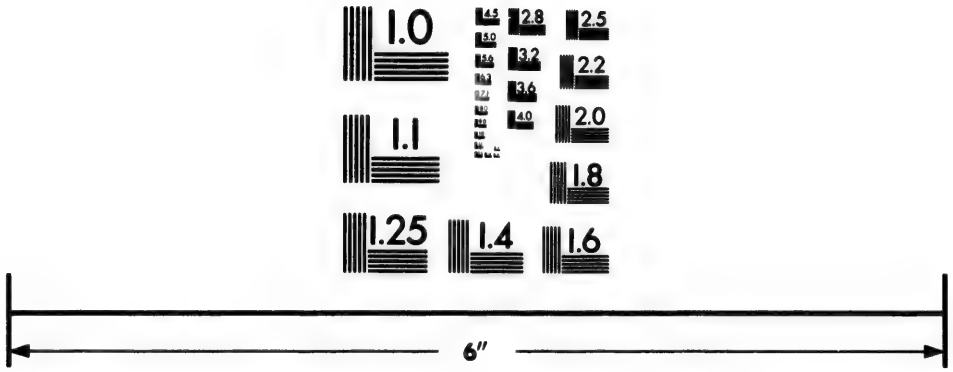

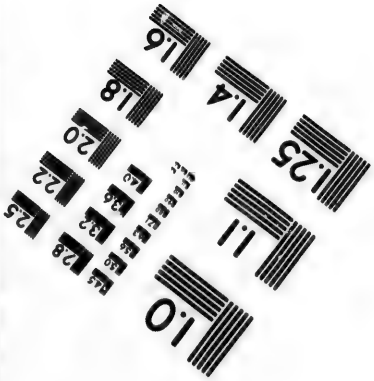

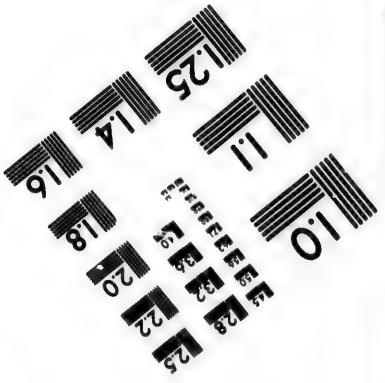

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

mide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nom-
1758. mer un commandant intrépide, ardent & même d'un enthousiasme téméraire, tel en un mot que celui désigné pour l'artillerie, qui malheureusement n'étoit que passager sur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour, quand il se vit ramener en Europe, frustré de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquérir? En effet, M. de Blenac se contentant d'apprendre qu'une Escadre Angloise bloquoit le port, sans essayer aucune tentative d'y pénétrer, sans vouloir observer par lui-même quelle étoit la position de l'ennemi, vérifier du moins les rapports qu'on lui faisoit, revira de bord & revint plus vîte qu'il n'étoit allé. Dès-lors les assiégés se virent privés de tout espoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais succès des sorties qu'ils tenterent à plusieurs reprises & l'habileté des opérations concertées par l'Amiral Boscawen & le Général Amherst, qui commandoit les troupes de terre, rendirent nécessaire de capituler avant un assaut impossible à soutenir. Le Gouverneur répugnoit à se déclarer prisonnier de guerre lui & sa garnison; mais il y fut forcé par les instances
17 Juill. du Commissaire Ordonnateur & les larmes des habitans. „ La capitulation fut honorable, & le „ vainqueur," dit l'Abbé Raynal, „ fut assez „ estimer son ennemi, s'estimer assez lui-même „ pour ne souiller sa gloire par aucun trait de fé„ rocité ni d'avarice."

Avant la reddition de la place, toute l'Escadre de M. Beaussier, au nombre de cinq vaisseaux, avoit été brûlée ou prise; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la marine françoise, qui tendoit à

l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la priſe de l'Iſle-Royale facilitoit, pour l'année ſuivante, la conquête du Canada, retardée, au moins celle-ci, par la belle réſiſtance de M. de Drucourt. 1758.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir ſon miniſtere marqué par la perte d'une colonie auſſi importante, le premier démembrement qu'eſſuya la France. Il venoit de ſortir du miniſtere, & 1 Juin. c'étoit le Marquis de Maſſiac, Lieutenant-général des armées navales, qu'on lui avoit donné pour ſucceſſeur. C'étoit la ſuite d'un nouveau plan d'adminiſtration pris, en confiant celle de chaque Département à un homme qui eût paſſé par les grades inférieurs & vieilli ſous le harnois. (*) On s'étoit ſervi de ce prétexte pour expulſer M. Rouillé, que Madame de Pompadour avoit fait aller de 25 Juin la Marine aux Affaires étrangeres, & qu'elle venoit de renvoyer à la Surintendance des Poſtes. On le faiſoit monter & deſcendre comme on vouloit. Cette fois la Marquiſe déſiroit élever à ſa place l'Abbé Comte de Bernis, qui avoit été chargé de pluſieurs Ambaſſades, auteur du traité de Vienne & qui, admis au Conſeil depuis quelque tems, ſembloit revêtu de tous les caracteres propres au département dont on le chargeoit. Nous avons vu que dans ce même ſyſtême, M. de Boulogne avoit été créé Contrôleur général. Le Maréchal de Belle-Iſle qui en étoit l'auteur & l'avoit inſinué à la favorite, avoit bien eu ſes raiſons. C'étoit 29 Févr. indirectement ſe déſigner pour la guerre. Il venoit 1757.

(*) Il courut dans le tems, manuſcrite, une Lettre critique ſur cet objet, très-plaiſante, très-vraie & digne d'être conſervée. Nous la renvoyons aux Pieces pour ſervir à l'hiſtoire, N°. XII.

de l'obtenir; mais comme il avoit plus d'ambition
1758. que de ſanté, il s'étoit fait donner en même tems pour ſecond, M. de Cremille, Lieutenant-général des armées du Roi, ſa créature, qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de ſon miniſtere, & travailler avec S. M., conjointement ou ſéparément, ſuivant les circonſtances. La marine ſembloit exiger à ſa tête, plus que tout autre Département, un homme du métier. C'eſt ce qui occaſionna la nomination de M. de Maſſiac. Voici comme elle arriva, car tout eſt heur & malheur dans le monde & ſurtout à la cour. Ces ſcenes intérieures ſont principalement de notre reſſort; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu, un peu trop tard, ſans doute, de l'incapacité de M. de Moras, on s'aſſembla chez Madame de Pompadour pour lui choiſir un ſucceſſeur. Réſolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la Marine, on ouvre un almanach royal, & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux Vice-Amiraux, l'un preſque nonagénaire, ne demandoit que le repos; l'autre d'un grand nom, petit génie, fort ignorant, ſachant à peine lire & écrire, étoit d'ailleurs trop gonflé de ſa naiſſance pour ne pas regarder comme au deſſous de lui toute fonction de la plume, même la charge de Secrétaire d'Etat. Il venoit d'être créé Maréchal de France, & depuis le commencement de la guerre on le bérçoit de l'eſpoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouventail perpétuel qu'on préſentoit à celle-ci, qui l'avoit effrayé dans le

commencement, mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on parcourut les officiers généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais ſervi, n'étoient connus que ſur les liſtes; les autres étoient abſens, ou priſonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon, un troiſieme n'avoit point aſſez de naiſſance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne ſavoit ſur qui ſe fixer, lorſque quelqu'un dit: „ Mada- „ me, ſans vous tourmenter davantage, vous „ avez un homme ici tout porté qui peut conve- „ nir à merveille; c'eſt un ancien Lieutenant-gé- „ néral: il eſt riche, il eſt à la cour depuis long- „ tems. A la tête d'un grand bien, il a quelque „ teinture d'adminiſtration; il eſt ſage, froid, „ point préſomptueux; il ſera docile, on en fera „ tout ce qu'on voudra. C'eſt M. de Maſſiac. „ D'ailleurs," ajouta-t-il, „ puiſque M. le Ma- „ réchal de Belle-île a deſiré un ſecond, on peut „ lui en donner un auſſi dans un homme d'un „ très-grand mérite & qui a l'honneur de vous „ appartenir, dans M. le Normant de Mery, an- „ cien Intendant de Rochefort, aujourd'hui In- „ tendant des armées navales. Il eſt d'une pro- „ bité reconnue à toute épreuve; très-économe, „ il entendra à merveille à mettre de l'ordre & „ de l'intelligence dans les fonds de la Marine „ prodigués ſi follement ſous le Miniſtre actuel."

1758.

C'étoit prendre la Favorite par ſon foible en propoſant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Perſonne n'oſa réſiſter aux inſinuations du partiſan de M. de Maſ-

siac. On applaudit en chorus à son avis. Ce per-
1758. sonnage proposé au Roi par la favorite devint l'idole du moment; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui désigné, avec le titre d'*Intendant général de la Marine & des Colonies.* Cet essai n'étoit pas propre à justifier le système qui venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette fois où, pour la premiere, elle voyoit à sa tête deux hommes sortir, l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de l'administration, si M. Berryer ne les eût suivis immédiatement. M. de Massiac naturellement indolent, cacochime, vaporeux, étoit tous les matins uniquement occupé de sa toilette & de sa santé. Foible d'ailleurs, il n'osoit prendre avec ses camarades la dignité que lui donnoit sa place. Il avoit épousé une Madame Gourdan, veuve d'un premier commis, joueuse de profession, admettant chez elle indistinctement tous ceux qui avoient assez d'argent pour y figurer, conséquemment très-mauvaise compagnie, du moins très-mêlangée. Elle avoit l'ascendant sur son mari, mais étoit elle-même subjuguée par un tas de brelandiers qui faisoient de son hôtel un tripot. Les premiers commis qui avoient toujours jalousé M. le Normant, & se croyoient supérieurs à lui, ne pouvoient s'habituer à travailler sous ses ordres: ils cherchoient de leur mieux à lui faire commettre toutes sortes de sottises pour s'en débarrasser. Cette association ne put jamais durer plus de cinq mois: ils furent remerciés dans la même année de leur élévation & ne se virent pas même inscrits dans l'Almanach Royal. Quand on vint redemander le porte-feuille à M. de Massiac,

il répondit qu'il alloit chez le Roi le lui remettre. Comme il n'y avoit point de Lettre de cachet qui lui interdît la préſence du Monarque, rempli d'une noble hardieſſe dont on ne l'auroit pas cru ſuſceptible, il oſa pour la premiere fois préſenter à Louis XV, plus déconténancé que lui, la figure d'un Miniſtre diſgracié & en arracha en quelque ſorte la permiſſion de continuer à lui faire la cour. 1758.

Dans le court eſpace que dura ce Miniſtere, la France perdit non ſeulement Louisbourg avec les Iſles du Cap Breton & de Saint Jean, mais le Fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'Iſle de Gorée à la côte d'Afrique ; mais dans l'Inde le Comte d'Aché faiſoit fuir ſon pavillon, avec des forces ſupérieures devant le pavillon ennemi ; mais elle ſe vit inſulter juſqu'à trois fois ſur ſes propres côtes !

La premiere, le Lord Anſon, avec vingt-deux vaiſſeaux de ligne, mouille dans la Baye de Cancalle près Saint-Malo, y débarque avec quinze bataillons de troupes légeres & d'artillerie : les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du Roi, vingt-quatre corſaires, ſoixante-dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainſi que des magaſins de chanvre, de goudron, &c. & au bout de huit jours ſe retirent ſans le moindre échec. On peut juger de la conſternation qu'ils avoient jettée, par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'Evêque, qui ordonna une proceſſion ſolemnelle en forme d'actions de graces du départ de l'ennemi. A travers ſes fanfaronnades religieuſes, on découvre encore l'effroi dont il étoit ſaiſi. 5 Juin.

„ *Chantons le Seigneur avec les timbales*,

1758. „ *chantons-le avec les tambours, &c. car Dieu* „ *a briſé les batailles, car dans le camp, au* „ *milieu du peuple, il m'a délivré des mains de* „ *ceux qui me perſécutoient.*"

„ Bethulie étant réduite à la derniere extrêmité, „ ſans reſſource, ſans aucun eſpoir d'aſſiſtance, „ & *quand les habitans effrayés ne déſiroient* „ *qu'une reddition volontaire*, fut ſauvée par „ une de ces merveilles éclatantes, qui manifeſta „ de la maniere la plus ſenſible les opérations de „ la main toute-puiſſante du Très-haut. Votre „ délivrance, au contraire, n'a d'abord rien que „ de très-naturel; mais quiconque fera un peu „ attention à toute la ſuite de cet événement, „ doit reconnoître les marques très-évidentes de „ la protection de Dieu ſur cette cité. Vous avez „ pris toutes les précautions que le courage & la „ conduite peuvent dicter contre les attaques „ dont vous étiez menacés & que vous regardiez „ comme inévitables. Ces précautions ont été „ ſuperflues: on n'a pas tiré ſeulement un coup „ de canon contre votre ville. Vous eſpériez que „ les troupes envoyées à votre ſecours chaſſe- „ roient l'ennemi, mais l'ennemi ne les a pas at- „ tendues. La nouvelle en eſt venue & ils ſe ſont „ retirés avec précipitation. Les vents s'oppo- „ ſoient à leur retour, mais il étoit décidé par la „ Providence qu'ils s'en retourneroient par le „ même chemin par où ils étoient venus, & ils „ l'ont fait en dépit des vents contraires. Ne de- „ vez-vous donc pas dire: *ſi Dieu eſt pour nous,* „ *qui ſera contre nous?*"

Du reſte, le Duc de Marlborough, qui commandoit les troupes de terre, ſuivant ſes inſtruc-

tions, se comporta envers les habitans & autres sujets non armés avec toute l'humanité possible: sept matelots & un soldat furent pendus pour s'être livrés au pillage. 1758.

Les ravages causés par cette descente furent estimés à plus de douze millions de perte en effets de marine seulement.

La seconde fut plus funeste encore. Elle s'exécuta sous les ordres du Commodore Howe, qui commençoit déjà à se signaler, & sous ceux du Général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le Prince Edouard, depuis Duc d'York, suivi de quantité de jeunes Seigneurs volontaires, s'embarqua sur l'Escadre. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer & de détruire. Ce Port, dont on s'occupoit à creuser & agrandir le bassin, pouvoit un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de Roi & des Escadres; & celui-ci, vaste, commode, réunissoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au Port de Dunkerque si vanté & si jalousé.

Les Anglois y parurent le 6 Août & le 7 la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de défense, l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pieces de canon & trois mortiers de fer. Vingt-deux superbes canons & deux mortiers de fonte furent envoyés en Angleterre, 7 Août.

avec les drapeaux enlevés dans cette expédition,
1758. ſpectacle nouveau pour la génération actuelle, puiſque c'étoit la premiere entrepriſe ſur les côtes de France depuis pluſieurs ſiecles, qui lui eût porté un dommage eſſentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardieſſe, à l'intelligence & à la capacité de ſes généraux. Sur une des écluſes on liſoit diverſes inſcriptions, entre autres celle-ci qui venge un peu la mémoire du Cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas auſſi indifférente :

Ludovici XV juſſu
Floriæ conſilio,
Asfeldi ductu
In ævum otat hæc moles.
Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
Refrenat, facilem navibus tempeſtate actis
Aditum dat, tutelam aſſerit, copiam invehit,
Gloriam perpetuat, ſimulque Principem,
Sapientem, heroa, poſteritati commendat.

Un Officier de terre la parodia de cette maniere, & fit graver la ſienne au-deſſous.

„ Louis & Fleuri avec Asfeld doivent mainte-
„ nant le céder à George, à Pitt, à Bligh &
„ Howe. Un ſouffle a détruit l'ouvrage d'un ſie-
„ cle. La marée eſt libre maintenant, & la rage
„ des flots commande. Leurs richeſſes & leur ſû-
„ reté ſont perdues. Leur gloire eſt évanouïe,
„ ainſi que l'orgueil du Roi, du Miniſtre &
„ du Héros."

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-deſſus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

Si le Général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire, il auroit été le Dieu de l'Angleterre, tant la joie & la satisfaction y étoient grandes; mais le 4 Septembre ayant fait une autre tentative à Saint-Brieux en Bretagne, cette troisieme fois les Anglois furent punis de leur audace; le Duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint-Cast, les força de se rembarquer précipitamment, fit 700 prisonniers, & leur causa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils avoient mis à terre, il s'en sauva à peine 8000. 1758. 4 Sept. 11 Sept.

A leur tour les François plaisanterent leurs rivaux; ils firent des chansons à la gloire du vainqueur, & jouant sur le mot, ils dirent *qu'on avoit chassé l'ennemi à grands coups d'aiguillon.* Malheureusement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait sur nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli son objet capital, de nous empêcher par de semblables alertes de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en allarme & en mouvement, & causé ainsi des dépenses qui ne faisoient que détériorer nos finances, dont ils connoissoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former sous M. de Massiac qu'une seule entreprise maritime bien foible, sans doute, mais qui auroit été d'une grande utilité si elle eut eu le succès qui sembloit inévitable. Au mois de Septembre on arma à Brest un vaisseau & deux frégates pour une expédition appellée *secrette.* Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un mystere qui échappa à tout Sept.

l'eſpionnage des ennemis. Nous en renvoyons les
1758. détails curieux à une relation particuliere. (*) Nous nous contenterons d'en donner ici le précis. Il s'agiſſoit d'intercepter les navires de la Compagnie des Indes Angloiſe par une croiſiere établie ſur l'Iſle de Sainte-Hélene, où ils viennent toucher néceſſairement à leur retour pour y prendre un vaiſſeau d'eſcorte. Malgré toutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit ſi excellent, qu'on auroit pu ſurprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaiſon. Mais la méſintelligence, la jalouſie & les mauvaiſes manœuvres firent échouer l'entrepriſe, & l'eſcadre françoiſe eut la honte & la douleur de ſe voir enſuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois inſultans à ſon impuiſſance.

Le court & pitoyable eſſai de M. de Maſſiac dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint aux Maîtres des requêtes, &
1 Nov. M. Berryer l'obtint. Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle: on ſe demandoit ſi l'on vouloit abſolument achever notre perte, avec un pareil Miniſtre, dans la criſe importante où les colonies & les affaires maritimes ſe trouvoient. Ce perſonnage, ſorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs ſans humanité, dur, bruſque, groſſier même: il s'étoit fait déteſter partout où il avoit paſſé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement ſervile

(*) Nous l'inférerons à la ſuite de cette hiſtoire.

vile envers la favorite & une abjection profonde auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit fait introduire au Conseil des Dépêches & peu après au Conseil d'Etat, pour y avoir une voix de plus à elle, & surtout un espion en état de lui rendre compte de tout ce qui s'y passeroit. Il avoit observé que le Maréchal Duc de Belle-isle y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & il lui avoit fait sa cour. Celui-ci, toujours agité de projets, n'ayant pu réussir du côté de l'Allemagne, en vouloit revenir à frapper un grand coup en Angleterre, à ce plan d'invasion si aisé à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui, pour s'exécuter, auroit besoin de toutes les ressources d'un génie vaste, pouvant s'asservir en même tems à la foule des détails, & joignant à beaucoup de hardiesse la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en M. Berryer, c'est-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui se prêteroit aveuglement à ses diverses impulsions. Il se trompa: le nouveau Secrétaire d'Etat avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de présomption & d'entêtement. Bas quand il avoit eu besoin de capter le suffrage de son bienfaiteur, il devint, selon l'usage, insolent quand il crut pouvoir s'en passer. Minutieux par caractere & par la place qu'il avoit remplie longtems, il s'occupa de petites réformes, au lieu de seconder efficacement les mesures vigoureuses que prenoit le Maréchal dans son département, car la guerre & la marine devoient se prêter la main, ne pouvoient réussir l'une sans l'autre, & celle-ci fit échouer, par son défaut d'harmonie, les savan- 1758.

tes combinaiſons de l'autre.

1758. M. Berryer parvenu au Miniſtere avec la prévention trop fondée, il eſt vrai, des déprédations énormes qui ſe commettoient dans ſon département, n'eut pas l'eſprit de ſentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus; qu'il falloit ſonger au point capital & urgent de la conſervation des colonies qui en étoient le théâtre principal, & que ce n'eſt pas lorſque la maiſon brûle qu'on doit ſe diſtraire du ſoin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de détourner quelques effets. Etant à la police, il n'avoit connu pour reſſorts de ſon adminiſtration que la délation & l'eſpionnage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien officier de plume de la marine, chaſſé de ſon corps comme mauvais ſujet: il en fit ſon confident, ſon conſeil, ſon maître même. N'oſant, par un amour-propre mal-entendu, avouer ſon ineptie à ceux qui auroient pû l'inſtruire en grand, il prenoit ſourdement des leçons de ce ſubalterne, non dénué de quelques connoiſſances du métier; mais rougiſſant en même tems d'un pareil précepteur, afin qu'on ne ſçût pas d'où & comment il tiroit ſes principes de marine, il le faiſoit venir en ſecret dans ſon cabinet par un eſcalier dérobé & à des heures où les premiers Commis ne pouvoient l'y ſurprendre. Ce manege dura quelque tems, ſans qu'on s'en doutât. Cependant le Mentor de M. Berryer profitant de la circonſtance pour aſſouvir ſes haines particulieres, exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordinaire, des lettres foudroyantes aux chefs, des deſtitutions, des caſſations de ſujets, contre leſ-

quels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non prouvés. La ſource de ces vexations ſe découvrit enfin, & le Miniſtre fut obligé de diſgracier ce petit Séjan qui, dans ſon genre, avoit déjà fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup ſûr, & qu'on auroit pu ranger dans la claſſe des prodigalités onéreuſes que vouloit ſupprimer le Miniſtre. 1758.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus ſérieuſe à ces petits détails, qu'il ſupprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des fourniſſeurs ſoumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos Eſcadres, achevoient de ruiner notre Marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichery, & ne ceſſoient de nous inſulter juſques chez nous.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à meſure qu'leurs rivaux s'affoibliſſoient, après celle de l'Iſle-Royale ſongerent non-ſeulement à réduire toutes leurs poſſeſſions dans l'Amérique Septentrionale, mais encore à commencer l'invaſion des Iſles à ſucre. La Martinique, la plus importante par ſa poſition au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des ſecours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur deſtination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des eſcadres deſtinées à traverſer cette communication.

1758. Ce n'eſt pas tout: de nombreux eſſains de corſaires ſortis de ſes ports, réduiſoient le commerce de la Grande Bretagne à ne marcher que ſous convoi, & cette gêne diſpendieuſe empêchoit de les faire ſuccéder auſſi régulierement qu'il auroit fallu pour entretenir ſes Iſles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquiemes devenoient leur proie. Enfin à l'inſtant de la priſe de la Martinique par les Anglois durant la derniere guerre, ſes régiſtres de l'Amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cens bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'Octobre 1758, il partit d'Europe des vaiſſeaux & des troupes pour cette expédition, dont le Commodore Moore & le Général Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit une eſcadre de dix vaiſſeaux de ligne, & le ſecond commandoit huit mille hommes de
16 Janv. troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 Jan-
1759. vier; mais ayant été repouſſé par les habitans plus vigoureuſement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de conſumer ſon tems & ſes forces dans une attaque dont le ſuccès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout inſtant par des ſecours envoyés d'Europe & devant arriver inceſſamment. Il tourna ſes efforts
23 Janv. contre la Guadeloupe, conquête plus proportionnée à ſa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'eſcarpemens, offroit des obſtacles naturels qu'il falloit vaincre. Il eſt vrai que les Anglois n'en trouverent gueres d'autres.

La perte de cette isle sera à jamais la honte du Gouverneur Nadau, flétri d'abord par un conseil de guerre & ensuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réussissent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le sera du Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant-général, pour le Roi, des Isles du Vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne songeant qu'à sa propre sûreté, négligea de veiller sur cette portion de son gouvernement, au point d'être plusieurs mois sans lui donner le moindre secours. Elle le sera de M. de Bompar, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui fut six semaines avant de se mettre en mouvement pour aller chercher l'Escadre Angloise. Ces deux Généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique: en vain ils accuserent la lenteur du Ministre qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces Colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioit pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le Marquis de Beauharnois eut paru une heure plutôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les Généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonstances sembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y opposer. L'inaction de leur Escadre fut telle que, forcée de séjourner à la Dominique pendant près de onze semaines, elle resta spectatrice immobile des prises des corsaires de la Martinique, enlevant presque à sa vue plus de quatre-vingt-dix vaisseaux marchands de sa nation. 1759.

Les assiégeans avoient déjà perdu leur Général, remplacé par Barrington qui, lui-même pris de la

goutte au pied, à la main & à l'eſtomach, ne
1759. pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit ſi fatiguée par un ſervice continuel, qu'il reçut avec empreſſement la propoſition
1 Mai. de capituler, & accorda les conditions les plus honorables, non en conſidération de la valeur du Sr. de Nadau, mais des circonſtances critiques où il ſe trouvoit, qui ne lui permettoient pas de ſe rendre plus difficile; c'eſt ce qu'on lit dans ſa lettre à M. Pitt.

Au reſte, ce fut un bonheur pour les habitans d'être conquis dans cette circonſtance où, durant un ſiege de trois mois, ils avoient vu détruire leurs plantations, brûler les bâtimens qui ſervoient à leurs fabriques, enlever une partie de leurs eſclaves. Si le vainqueur eût été obligé de ſe retirer après tous ces dégâts, l'iſle reſtoit ſans reſſource: la métropole n'avoit plus la force d'aller à ſon ſecours, & elle n'avoit aucunes denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des ſubſiſtances. Ils reçurent donc avec confiance les careſſes du Général Anglois, qui gagna tellement leur affection, *qu'on douta*, dit un hiſtorien, *s'il étoit plus reſpecté & aimé de ſes troupes que des vaincus.* La Déſirade, les Saintes, Saint-Barthelemi, Marie-Galante, toutes petites iſles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle ſous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur conſervation.

Pendant que Moore & Barrington triomphoient dans l'Amérique Méridionale, Saunders & Wolf ſe ſignaloient dans l'Amérique Septentrionale & formoient le ſiege de Quebec. Nous avons déjà obſervé que la guerre dans ce continent avoit juſ-

ques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des succès : le Marquis de Montcalm remporta le 8 Juillet une victoire signalée près le fort Carillon ; le 14 Septembre, M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du fort Duquesne ; mais ce furent ces succès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde nous renversions tous leurs projets, prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hommes, & nous n'en avions pas mille cinq cens. En vain le Marquis de Vaudreuil, prévoyant le siege de Quebec comme inévitable, avoit sollicité des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du ministere, son ineptie, le découragement général de la marine du Roi, & le peu d'encouragement que recevoient ces braves Capitaines marchands appellés *Officiers bleus*, qui après avoir fait des prodiges de valeur avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus justement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce Général. 1759.

On auroit eu besoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comestibles seuls, indépendamment des subsistances & des autres approvisionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du Roi, & qui étoient destinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient

pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le
1759. quart & il en passa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, surtout point d'escadre; enforte que le Canada se trouva réduit à ses propres forces: mais M. Berryer, en Ministre très-exact, ne manqua pas de faire passer un Commissaire pour aider l'Intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le salut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas! que toute la science humaine est peu de chose! A quoi tiennent les entreprises les mieux combinées! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le sauvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle
27 Juin. mouillé à l'isle d'Orléans, que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour la réduire en cendres; & si l'on eut exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur saisit les capitaines qui conduisoient cette opération; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & se hâterent de regagner la terre sur leurs canots. L'assaillant, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

Ils comptoient encore sur un autre danger plus ca-

caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne ſervit qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appellé *la traverſe du Nord*, regardé comme un paſſage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaiſſeaux du Roi, on ne manquoit jamais de réparer les ſignaux deſtinés à les guider; on prenoit ces précautions pour les frégates les plus légeres. A la premiere nouvelle de l'entrée de Saunders dans la riviere, on eut grand ſoin de ſupprimer toutes les baliſes, afin d'augmenter les embarras ſi redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouerent; ils y paſſerent avec des vaiſſeaux de 70 & de 80 canons; ils y paſſerent le jour & la nuit; ils y paſſerent même pluſieurs enſemble en louvoyant & ſe montrant plus expérimentés que les pilotes du pays (*). 1759.

Cependant les Anglois eurent des obſtacles plus ſérieux à ſurmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient ſi bien défendus par des troupes & des redoutes placées de diſtance en diſtance, que les premiers efforts échouerent. Ces malheureuſes tentatives durerent ſix ſemaines, & l'on peut juger par les lettres, très-circonſpectes, des deux Chefs de l'entrepriſe, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt: „ les intérêts de la Grande Bre„ tagne requierent les meſures les plus vigoureu„ ſes, mais il faut ſeulement déployer le courage

(*) Voyez *Lettre de M. Bigot*, Intendant de la Colonie, à M Berryer, en date du 22 Octobre 1759, où il eſt forcé de conter cette anecdote honteuſe pour toute la marine françoiſe.

„ d'une poignée d'hommes braves, *où il y a*
1759. „ *quelque eſpoir de ſuccès.* Cependant vous pou-
„ vez être aſſuré que le peu de tems qui reſte
„ pour la campagne, ſera employé, *autant que*
„ *je le pourrai*, pour l'honneur de S. M. & le
„ bien de la nation..... Heureux ſi nos efforts
„ peuvent contribuer ici au ſuccès des armes du
„ Roi!"

Saunders marquoit de ſon côte le 1 Septembre: „ l'ennemi paroît nombreux & très-fortement pos-
„ té; mais tel que ſoit l'événement, nous reſte-
„ rons ici *auſſi longtems que la ſaiſon pourra le*
„ *permettre*, à deſſein d'empêcher du moins au-
„ cun détachement des troupes de Québec contre
„ le Général Amherſt."

Ce ne fut que le 12 Septembre, c'eſt-à-dire après avoir erré près de trois mois dans le fleuve, que l'ennemi eut le bonheur ſingulier de faire ſon débarquement ſans être apperçu. Il l'effectua une heure avant le jour, à une lieue & demie au deſſus de la ville. Son armée forte de ſix mille hommes étoit déjà en ordre de bataille, lorſqu'elle fut attaquée le lendemain par un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette bataille ſera mémorable à jamais par la perte des deux Généraux. Wolf fut frappé le premier, ſans que ſes troupes perdiſſent la confiance & la réſolution. Emporté hors des rangs, évanouï, il ne revint qu'au cri: *ils fuient!* Il demande avec empreſſement qui? On lui répond: les François. Il dit: *j'en remercie Dieu, je meurs content*; & il expire. Montcalm ne ſurvécut à cet illuſtre adverſaire que pour avoir la douleur de voir la défection des ſiens. Il fut bleſſé mortellement durant la retraite & n'ex-

pira pas avec moins de gloire. Il eut même occa-
sion de développer plus d'héroïsme, en songeant 1759.
encore au salut de sa patrie, en opinant généreu-
sement pour retourner au champ de bataille. Cet
avis, qui étoit aussi celui du Marquis de Vau-
dreuil, pouvoit rétablir les choses; un conseil de
guerre décida différemment: malgré les renforts
qu'on reçut on s'éloigna de dix lieues. M. le Che-
valier de Levy, accouru de son poste pour rem-
placer Montcalm, blâma cette démarche de foi-
blesse. On en rougit, on voulut revenir sur ses
pas & ramener la victoire: il n'étoit plus tems.
Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de
la flotte, venoit de capituler. Le Chevalier de 18 Sept.
Ramsay qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que
quatre heures pour le traité.

A ces deux conquêtes dans le nouveau monde
se joignirent deux victoires navales, qui porterent
au plus haut période de gloire le Ministre qui di-
rigeoit tant d'opérations si bien combinées & si
heureuses. La ressource unique de la France étoit
l'invasion que méditoit le Maréchal de Belle-Isle
& pour laquelle on se consumoit en préparatifs
immenses. La marine de Brest n'étant point assez
forte pour la soutenir, on avoit songé à y réunir
celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce dernier
port tous les vaisseaux en état d'aller à la mer.
Mais, quoique depuis la prise de Mahon les An-
glois n'eussent plus pour point d'appui que Gibral-
tar, rade foraine où les vaisseaux sont peu en sû-
reté & ne peuvent tenir contre certains vents, il
fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt,
par ses espions, savoit qu'il ne pouvoit pas sortir
de Toulon plus de douze vaisseaux de ligne; il ne

négligea point de mettre du côté de sa nation la
1759. supériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boscawen en fut chargé; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace nécessaire à de pareilles entreprises. Il se présenta jusques devant le port, il y bloqua l'escadre françoise & pour la provoquer à sortir il dépêcha quelques-uns
17 Juin. de ses vaisseaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade. C'étoit encore M. de la Clue qui commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette insulte qu'il ne se l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaisseaux ennemis, en calme plat & ne pouvant exécuter leur dessein téméraire, fussent très-maltraités du feu des batteries & obligés de se faire touer, il les laissa manœuvrer & se retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'Amiral Anglois de se retirer à Gibraltar pour se réparer. Il ne douta pas que son rival ne profitât de la circonstance pour mettre en mer & tenter le passage du détroit: il avoit arrêté que ce ne seroit pas impunément, & deux de ses fins voiliers furent mis en station pour l'épier, l'un à la côte d'Espagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de saisir cet instant de suivre Boscawen, qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à sa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ses ordres, & il donna à son ennemi le loisir de reparoître en forces. L'escadre françoise étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il est du devoir de l'historien de ne pas laisser périr les noms des héros

précieux à leur patrie, il faut qu'il expose aussi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui l'ont mal servie. Elle étoit ainsi composée. 1759.

VAISSEAUX.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
L'*Océan.* .	80	de la Clue, Chef d'Escadre.
Le *Redoutable* .	74	de Saint-Aignan, Capitaine.
Le *Centaure.* .	74	de Sabran Grammont.
Le *Souverain.* .	74	Panat.
Le *Guerrier.* .	74	de Rochemore.
Le *Téméraire.*	74	Castillon l'aîné.
Le *Fantasque.* .	64	Castillon cadet.
Le *Modeste* .	64	du Loc de Monvert.
Le *Lion.* . .	64	Colbert Turgis.
Le *Triton.* .	64	Venet.
Le *Fier.* . .	50	Marquison.
L'*Oriflamme.* .	50	Dabon.

FRÉGATES.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
La *Chimere.* .	26	Faucher.
La *Minerve.* .	24	le Chevalier d'Oppede.
La *Gracieuse.* .	24	le Chevalier Fabri.

Le soir du 16 au 17 Août, M. de la Clue, en serrant la côte de Barbarie, s'étoit glissé dans le canal; il avoit presque dépassé toute la côte de Ceuta, quand il fut apperçu par le *Gibraltar*, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte; il étoit environ huit heures lorsque celui-ci le signala, & Boscawen avant dix heures étoit déjà sous voiles & hors de la baye. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieusement le timide auteur des *Fastes de Louis XV*, mais, dit le général françois, *par une fatalité*

dont on ne peut rendre raiſon (*), cinq de ſes
1759. vaiſſeaux & les trois frégates s'étoient ſéparés du reſte, enſorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que le *Redoutable*, le *Centaure*, le *Guerrier*, le *Souverain*, le *Téméraire* & le *Modeſte*. C'eſt dans cet état d'affoibliſſement que faiſant faute ſur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de courage. Son vaiſſeau tira deux mille cinq cens coups de canon; il eut une jambe emportée & l'autre grievement
17 Août. bleſſée. Mais le ſeul Capitaine qui eût tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & aſſailli ſucceſſivement par cinq vaiſſeaux, dont en dernier lieu l'Amiral, de quatre-vingt-dix canons.

Cette belle défenſe occupant l'ennemi juſques à la nuit, auroit pu ſauver l'eſcadre s'il y eut eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obſcurité le Comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de ſe refugier à Lisbonne. Cette évaſion découragea & les chefs & les équipages. Ce ne fut plus qu'une déroute honteuſe. L'*Océan* & le *Redoutable* furent brûlés le lendemain, & le *Téméraire* & le *Modeſte* pris.

Aſſurément ſi jamais conſeil de guerre eut dû avoir lieu, ç'auroit été au ſujet du combat de Lagos, où la couardiſe, l'ignorance, la desaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction

(*) Voyez ſa Lettre au Comte de Merle, Ambaſſadeur de France à la cour de Lisbonne, datée de Lagos le 18 Août 1759.

des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eut, sans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses bequilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'Est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de dérive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté; comment cinq vaisseaux les plus foibles, & conséquemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eût aucune connoissance, ni pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en avant; comment, après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur salut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager ainsi une retraite, ou du moins de vendre cher la victoire à l'ennemi, préférerent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre? Les *Comment* ne finiroient pas, tant il y avoit de choses irrégulieres & révoltantes dans le combat & ses suites. Il

1759.

étoit assez dans le caractere de M. Berryer de dis-
1759. cuter les faits. C'étoit un Rhadamante naturellement sévere & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice; il ne vouloit pas révolter contre lui toute la Noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces Capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin il falloit ménager le Maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fît un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce port, à Paris & à la cour, & honoré d'une pension du Roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projettée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiroit déjà: on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'Electorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres. On poursuivit donc les préparatifs.

De son côté Georges II prévint son Parlement des desseins de la France, en obtint des subsides proportionnés à la vigueur de la défense exigée;

& outre tant d'eſcadres déjà ſorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillerent encore ſucceſſivement. Le Commodore Boyce fut ſtationné à la hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui ſortiroit de cette rade. Le Contre-Amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magaſins d'approviſionnement & conſtruits des bâteaux plats deſtinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke ſe préſenta devant Breſt avec une flotte formidable & ſupérieure aux forces que le Maréchal pouvoit mettre en mer. La croiſiere du premier fut ſi exacte & ſi bien gardée, que la petite eſcadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient ſignés dès le 17 Juin, ne put mettre à la voile que le 15 Octobre. Le ſecond fit un feu de cinquante-deux heures ſans interruption & avec un tel ſuccès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fuſſent employés ſans relâche à donner du ſecours & à éteindre les flammes. Il y eut beaucoup de bâteaux brûlés & les magaſins furent très-endommagés; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à peu près nuls. Le troiſieme bloqua ſi étroitement le port de Breſt durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni ſortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, ſous les forts de la côte, quatre navires qui ſe gliſſoient furtivement entre le rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'eſcadre du Maréchal, qu'il fallut remplacer; ce qui retarda d'autant ſon départ. 1759.

Ces contretems obligerent de différer l'exécution du projet d'invaſion juſques à la ſaiſon où

1759. les vents forceroient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient raſſemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, ſous les ordres du Duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maiſon du Roi devoient participer à l'événement. M. de Flobert, Brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cens hommes ſur l'Eſcadre de Thurot, parti pour le Nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien reconnoître la côte, de ſe former quelque parti de mécontens & de préparer la deſcente. On juge par ſes inſtructions qu'on n'étoit pas en effet ſans eſpoir de quelques menées des partiſans de la maiſon de Stuart, & qu'on comptoit ſurtout réuſſir en Ecoſſe. Elles portoient défenſes de rien entreprendre ſur ce royaume, & ordonnoient, ſi les circonſtances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne ſe ſervir de ſes armes que pour ſa défenſe, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant (*).

On vit encore en cette occurrence à combien peu de choſe tient la deſtinée des empires les plus formidables. La France dans ſa détreſſe pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de ſa proſpérité, ſi le Maréchal de Conflans, ſans perdre de tems, au moment où la tempête du

(*) Voyez *Journal de la navigation d'une eſcadre françoiſe, partie du Port de Dunkerque aux ordres du Capitaine Thurot, le 15 Octobre 1759, avec pluſieurs détachemens des gardes françoiſes & ſuiſſes & de différens autres corps, par M. le Marquis de Bragelonne, Major du détachement.*

12 Octobre força l'Amiral Hawke de quitter le golfe & de reculer jusqu'à Plymouth, fut sorti, eut rassemblé sa flotte & tenté la descente, il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisiere, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux & l'élite des classes. Mais ce Général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le Ministre de la Marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussitôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'Amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez lui. Ensuite le Maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa dignité. Ces retards durerent jusqu'au 14 Novembre, que l'escadre françoise sortit enfin. L'Amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes. Forcé pour la troisieme fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne fut réduite à vingt-trois, il brava les élémens & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles & gagner la baye de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eut signalé l'escadre françoise. Au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandus dans celle-ci. Avant de sortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu; il 1759.

n'eſt pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le Ma-
1759. réchal fut inſtruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, ſe flattant en approchant de la côte hériſſée de bancs de ſable & de rochers, de ſe ſouſtraire à la pourſuite, & que ſon adverſaire n'oſeroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ſes pilotes. Il arriva de cette ruſe honteuſe qu'il laiſſa couper ſon arriere-garde, qui ſoutint tout le feu Anglois & fut écraſée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'hiſtorien, quelque part qu'il jette les yeux, ne reſpire, ne jouit d'un moment de ſatisfaction qu'en voyant la belle défenſe de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ſes mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce Chef-d'eſcadre, commandant de la diviſion dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut aſſez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainſi que ſon frere, & ſon vaiſſeau ne ſe rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Partout ailleurs le cœur ſe ſouleve d'indignation: ici, c'eſt le Chevalier de Beaufremont, ſi vain de ſon nom & le ſoutenant ſi mal, qui prenant pour ſignal de *ſauve qui peut* le ſignal de ralliement, ſe couronne de voiles, & par une défection infâme entraîne à l'iſle d'Aix toute l'avant-garde ſous ſes ordres ſans avoir tiré un coup de canon. Là, c'eſt une autre diviſion, qui enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuſe, pénetre dans une riviere où l'on ne jugeoit pas que des frégates puſſent mouiller, & fait pour cacher ſon op-

probre des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le Maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, sans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord, ni souffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le *Soleil Royal* de quatre-vingts canons, de mille deux cens hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli des meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, & pendant ce tems occupé des soins sordides de son domestique (*). 1759.

La destinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourût à son désastre. M. de Kersaint, jusques-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au *Thésée*, de soixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa premiere batterie. On l'en avertit à tems: il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir; il s'obstine à les laisser ouverts: le vaisseau s'engage, & il est englouti avec huit cens hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eut pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, & qu'il croyoit ensévelir avec lui. Le *Superbe* eut le même sort, mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le *Juste*, privé de M. de Saint-Allouarn, son Capitaine, tué dans l'action, ainsi que son frere, périt corps & biens

(*) On prétend qu'il faisoit dégalonner sa livrée & renvoyoit ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusques-là par le Roi, ne tombassent pas à sa charge.

par l'ignorance du pilote côtier. Enfin la fuite du
1759. Général coûta ſix vaiſſeaux de ligne à ſon armée (*), c'eſt-à-dire plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fut appellée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche Maréchal, ſans doute pour que le ſouvenir ne s'en perdît pas, & qu'il reſtât à jamais l'exécration de la poſtérité. Elle fut le tombeau de la Marine de France ſous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été ſous Louis XIV, affoiblie de près de moitié en quatre ans par la perte de vingt-ſept vaiſſeaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre (†). Il étoit impoſſible que les conſtructions réparaſſent ce vuide en proportion. Elles ſe rallentiſſoient elles-mêmes par le manque des matériaux; ils ne pouvoient arriver que ſur les bâtimens du commerce, & celui-ci, ſans protection, tomboit à meſure. Les Neutres n'oſoient même apporter des marchandiſes néceſſaires à cet objet, par les riſques qu'ils couroient, plus conſidérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens; on ſe renferma dans ceux eſſentiels à l'approviſionnement & au ſoutien des colonies, dont le nombre diminuant auſſi, les eſcadres devinrent moins néceſſaires.

(*) Le *Soleil-Royal* de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conflans; l'*Intrépide* de 80, pris; le *Héros* de 74, brûlé; le *Théſée* de 74, englouti; le *Superbe* de 74, englouti; & le *Juſte* de 70. échoué & perdu.

(†) Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Eſpérance*, l'*Arc en ciel*, le *Raiſonnable*, le *Belliqueux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les ſix du combat de Lagos, les ſix de la *bataille de M. de Conflans*, l'*Opiniâtre* & le *Greenwich*.

Les Anglois reſterent abſolument maîtres de la mer en Europe. Il fut déſormais défendu aux vaiſ- 175
ſeaux de Toulon de franchir les barrieres de la Méditerranée, & les débris de l'eſcadre de M. de la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de ſix mois. C'étoit pour la troiſieme fois que ce Chef-d'eſcadre revenoit ſur ſes pas. Quant aux vaiſſeaux de la Vilaine, ils reſterent dans cette riviere bloqués: un s'y perdit, les autres pourrirent, & cette diviſion coûtant énormement pour ſes équipages & ſon entretien, il fallut la déſarmer juſqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Meſſieurs de la Marine Royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, déciderent dans pluſieurs conſeils de guerre qu'il n'étoit pas poſſible de les en ſortir. Il fallut en confier le ſoin à des officiers bleus, qui ſe chargerent du ſalut de ces vaiſſeaux.

Au reſte, ſi les Anglois regnoient ſur l'océan par la ſupériorité de leurs forces, ils ſe montroient dignes de cet empire par la maniere dont ils matriſoient les flots. La dureté de la ſaiſon, l'inconſtance & les bourasques de cet élément, ne les empêcherent pas d'inſulter nos côtes durant tout l'hiver. Ils vinrent mouiller à la rade de l'iſle d'Aix pour voir s'il y avoit quelque attaque à 29 Nov.
former contre la diviſion qui s'y étoit réfugiée, mais les vaiſſeaux, au nombre de huit, étoient remontés en riviere. L'allarme n'en fut pas moins grande, & cette fois encore, s'ils avoient été plus entreprenans, ils auroient réuſſi dans leur tentative par la conſternation où l'on étoit, & le peu de poſſibilité de s'y oppoſer. Ils bombarderent le Croiſic, & à la vue de cette ville & ſous

le canon des batteries essayerent de repêcher la
1759. magnifique artillerie du *Soleil-Royal*, qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire. Ils descendirent successivement à la petite Isle-Dieu, à l'Isle du Met, dont ils s'emparerent, à Belle-Isle, où repoussés d'abord, ils réussirent une seconde fois. Il falloit souffrir toutes ces humiliations, faute de marine pour s'y opposer.

Une guerre malheureuse occasionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les cours. Les sujets espérent toujours être mieux en changeant de Ministre, & le Souverain est bien aise d'imputer aux expulsés les fausses mesures souvent prises par son conseil. Dans la malheureuse période de tems dont nous décrivons les désastres, il y eut plusieurs changemens de cette espece à Versailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni au mécontentement national, ni à celui du Monarque: il fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouse & méprisée. Nous avons vu comment Madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'Abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur aussi marquée & aussi soutenue exigeoit une reconnoissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes usés pour le Monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette Eminence. Elle s'apperçut du contraire; elle en devint furieuse. Mais avant de perdre le Cardinal, elle voulut dans une derniere conversation lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa derniere ressource. Elle le trouva froid & inflexible. Alors ne mettant plus de bornes à sa rage, elle l'exhala en reproches san-

sanglans, & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obscurité dont elle l'avoit tiré. La veille de sa disgrace il n'en assista pas moins au souper du Roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un Ministre fidele, mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse, levoit par intervalles les yeux sur lui, puis les détournoit dès que ceux du Cardinal rencontroient les siens: tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice! Les courtisans, toujours épians les moindres indices, connoissoient trop bien le caractere du Monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le soir, & en effet le lendemain M. de Bernis fut exilé à son Abbaye de Saint-Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y distinguer, & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles si funeste alors, mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard. 1759.

Le disgracié eut le tems durant sa retraite de faire des réflexions sur l'instabilité de la faveur, sur les perfidies de la cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la fin presque toujours sinistre des hommes d'une sphere inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il se retourna du côté de l'église, dont les dignités sont plus solides; il reçut l'ordre de la prêtrise & se rendit susceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé Archevêque d'Alby, où il se livra tout entier aux fonctions de son saint ministere, jusqu'à ce qu'oubliant sa philosophie & ses principes religieux, il se fut re-

plongé dans le tourbillon des affaires, mais avec
1759. précaution, mais loin de la cour, & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à son rang, refusant un poste plus brillant dont il a craint de décheoir une seconde fois.

1 Nov. 1758. Le Cardinal de Bernis fut remplacé au Conseil & dans son département par le Comte de Stainville, créé en même tems Duc de Choiseul. Celui-ci né, ainsi que son prédécesseur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble desir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déjà illustre, il étoit entré dans la carriere des armes; mais son génie étant moins tourné du côté de la guerre, que de la politique, il se livra bientôt aux négociations. D'abord Ambassadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournit les moyens de perfectionner son talent naturel pour l'intrigue, & passé ensuite à Vienne, la maison d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un serviteur zélé à celle de France & forma en sa faveur un puissant parti.

Il jettoit ainsi les fondemens de son élévation. Il auroit pu cependant ne pas réussir encore, si dérogeant à la franchise, à la magnanimité de son ame il ne se fut permis une noirceur, qu'il espéra sans doute d'ensévelir dans les ténebres où elle se tramoit. Une femme de la cour, de ses parentes, commençoit à plaire au Roi; leur liaison se resserroit, & elle en étoit déjà à recevoir des lettres du Monarque & aux rendez-vous. Un courtisan moins fin que le Duc de Choiseul auroit regardé cet événement comme l'occasion la plus heureuse de se pousser & d'aller à son but. Il n'auroit pas

manqué de fomenter la nouvelle paſſion de l'auguſte amant, & de chercher à ſupplanter la favorite en titre par celle-ci, qui ſembloit avoir des moyens de triompher plus préſens & plus irréſiſtibles. Il calcula différemment, il fut au plus ſûr & préféra de ſacrifier ſa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à Madame de Pompadour, dont la conſiſtance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le conſultoit ſur ſes démarches. Un jour que l'amour de Louis XV, parvenu à ſon comble, demandoit une entrevue déciſive par un billet preſſant, le Duc de Choiſeul qui aidoit cette Dame à faire les réponſes, ſemble vouloir réfléchir ſur celle-ci: il l'emporte, & muni de cette piece il va chez la Marquiſe: „ Madame, lui „ dit-il, vous me regardez comme un de vos en„ nemis; vous me faites l'injuſtice d'imaginer que „ je m'occupe avec eux de complots ſecrets „ pour vous faire perdre les bonnes graces du „ Roi: tenez, liſez & jugez-moi." Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M.; il lui raconte comment il le poſſede & lui fait enviſager à quels riſques il s'expoſe pour la ſervir. Mais il préfere le bien de l'Etat & le bonheur de ſon maître à ſa propre grandeur, & il la juge plus néceſſaire que perſonne à ces deux importans objets. Madame de Pompadour connoiſſoit trop bien Louis XV pour n'être pas ſûre de le ramener toutes les fois qu'elle ſeroit prévenue à tems. Inſtruite de cette intrigue elle la diſſipa promptement & fit retomber ſur ſa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confi- 1759.

dent de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intré-
1759. pide; il répara les torts du Cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la Marquise, de maniere à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au conseil un chef redoutable, qui prévoyant le rôle que son concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laisser dominer en sa présence, & le contrarioit autant par jalousie que par diversité d'opinion & antipathie naturelle.

Le Secrétaire d'Etat de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur Lieutenant de police, ils le méprisoient Ministre. Son corps voyoit avec peine à sa tête un bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite transcendant; qui ne vouloit pas se laisser gouverner; dont il n'y avoit ni graces, ni grades à espérer. Enfin le Duc de Choiseul cherchant déjà à s'ancrer plus fortement, à se faire des créatures & à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du college des Secrétaires d'Etat, dont les autres rougissoient & dont il dévoroit déjà la dépouille. Le coup étoit porté: on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner, lorsqu'un incident ménagé pour accélérer sa chûte l'arrête. M. Berryer voyoit avec peine & non sans raison ces vaisseaux empriſonnés dans la Vilaine, monument subsistant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la

part des officiers indiscrets, qui vouloient entretenir avec le même éclat cette escadre fugitive, 1759.
qu'une escadre armée & prête à voguer pour le salut ou la gloire du pavillon. Dans un moment d'humeur, à laquelle ce Ministre étoit fort sujet, il ne ménagea pas ses termes & leur répondit durement. Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient point abattu l'orgueil, se réunirent en corps, & répondirent par une lettre insolente, où croyant se justifier à force de bravades, ils osoient exalter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un conseil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux, & tenant aux plus illustres maisons de la cour, ce fut une rumeur, une fermentation dont on sentit le danger. Les autres Secrétaires d'Etat ne voulant pas que leur dignité fût ainsi compromise en la personne d'un de leurs confreres, se réunirent en sa faveur & demanderent à le conserver. Il n'y eut pas de Conseil de guerre, mais tous ces Capitaines furent démontés; on désarma les vaisseaux; M. Villars de la Brosse, le plus ancien, l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de se rendre au château de Saumur.

D'ailleurs, ayant été accordé au Conseil de réduire la Marine aux armemens de pure nécessité, & de la tenir du reste dans la plus entiere inaction, il n'étoit plus besoin à ce département que d'un homme sévere, exact, tracassier, économe, qui consommât peu de fonds, réformât beaucoup, & surtout rétablît l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il se trouva placé ainsi à merveille & n'excita la jalousie de personne. Le Duc de Choiseul conçut parfaite-

ment que la Marine ne lui convenoit pas en ce
1759. moment.

C'étoit principalement ſur le Contrôle-général qu'éclatoient & ſe ſuccédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans ſon ſein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des reſſources triviales & impuiſſantes, on ſoupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette: une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né, diſoit-on, avec un eſprit obſervateur, il avoit été accoutumé au travail dès ſa plus tendre jeuneſſe; il avoit paſſé preſque par tous les emplois; il avoit voyagé; il avoit écrit ſur la morale, la philoſophie, les finances, l'adminiſtration; il étoit Conſeiller au Parlement de Metz, Maître des requêtes; il tenoit à différens corps; il avoit beaucoup de conſiſtance & de crédit; il appartenoit au premier Prince du ſang: Chancelier de M. le Duc d'Orléans, il étoit en même tems Commiſſaire de la Compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'on l'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthouſiaſme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'auſtérité & un deſir ſincere de réparer les déſordres, d'arrêter les déprédations, d'empêcher que les revenus du Roi ne tournaſſent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa ſoixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéreſſées en icelles*,

auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouiſſoient les Soixante. Cette opération de finance, qui produiſit en vingt-quatre heures ſoixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'Etat & grévoit ſeulement des publicains engraiſſés de ſa ſubſtance. Elle lui concilia d'autant mieux les ſuffrages, qu'elle parut déſintéreſſée & généreuſe de ſa part, puiſqu'il tenoit par le ſang & l'amitié la plus étroite à la ferme (*). 1759.

La déclaration porta ſuſpenſion de pluſieurs privileges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin celle tendante à la réduction des penſions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtiſans & les plus illuſtres perſonnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de ſe faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire ſon devoir & le bien public, les cabales, la puiſſance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudiſſoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonſtances critiques un Contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conſeil d'Etat quatre mois après ſa nomination, & il en devint l'oracle pour ſa partie. Le Maréchal de Belle-Ile qui l'avoit porté, le ſoutenoit de tout ſon crédit; enſorte que tout

(*) A M. de Lage, ſon parent, ſon héritier & ſon légataire, un des travailleurs entre les fermiers généraux.

ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son
1759. élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre son crédit au dehors & à la ruiner au dedans.

22 Sept. Un Lit de justice tenu à Versailles pour l'enrégistrement de son fameux Edit de subvention, appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus desastreuses. Les cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; ensorte que l'édit commença par rester sans exécution, & que le crédit public en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas possible de se procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des besoins. Aucun financier ne voulut se charger d'assignations anticipées sur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la ressource extrême & inouïe de fouiller dans
21 Octob. toutes les caisses, d'en enlever tout l'argent & de suspendre pendant un an le payement des billets des fermes, des rescriptions & le rembourssement des capitaux qui devoient être faits par le trésor-
24 Octob. royal & la caisse des amortissemens. En même tems il exhorta les sujets du Roi à porter leur vaisselle à la monnoie, pour être convertie en especes applicables aux besoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la sienne.

C'é-

C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh! dans quel tems? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de la politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut aſſimilé à ceux des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la choſe moins au grave & plaiſanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés ſur l'ombre & le manque de gouſſet dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrôleur-général avoit réduit les individus & leur bourſe. Il n'étoit pas poſſible de conſerver à la tête des finances un perſonnage auſſi décrié: il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la capitale, ce fut, non la philoſophie, mais l'impudence avec laquelle il ſoutint ſa diſgrace. Avant ſa grandeur, parmi ſes apparentes vertus on comptoit la modeſtie. Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus de beſoin. Il afficha une arrogance & un faſte déjà incroyables dans quelqu'un de ſon eſpece, à plus forte raiſon dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au lieu de ſe retirer à la campagne & d'y enſevelir ſa honte, il loua un hôtel conſidérable dans le quar- 1759.

tier le plus brillant; des équipages magnifiques,
1759. une riche & nombreuſe livrée, tout chez lui annonçoit une opulence injurieuſe pour les autres: il ſembloit s'élever ſeul ſur les ruines de la foule de ſes concitoyens; il mangeoit dans l'or, & les plus grands Seigneurs n'avoient que de la fayence ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du Monarque, chacun porta ſon argenterie à la monnoie; les corps religieux n'oſerent s'y refuſer. Meſſieurs de Notre-Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le Roi leur répondit: *tout, excepté les vaſes ſacrés.* Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des liſtes de ces citoyens zélés, qu'elles ſeroient inſérées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Verſailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine eſt infaillible en France. Il n'eſt pas juſqu'aux courtiſannes qui deſirerent figurer ſur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des gens ſages qui ne s'en piquerent point, & ils ſe contenterent de faire diſparoître leur vaiſſelle de la table. D'autres n'en porterent qu'une portion. Ce recelement, joint aux frais, aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoſes, réduiſit la reſſource d'une douzaine de millions en totalité à peu de choſe. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagemens, en procurant pour l'inſtant des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptement, eurent des ſuites affreuſes.

Depuis Samuel Bernard, la cour avoit toujours

eu un banquier, c'eſt-à-dire un homme qui, par ſon crédit national & étranger, lui procuroit des ſecours prompts en argent, ſur leſquels il bénéficioit. Un Etat bien rangé, ſans doute, n'auroit pas beſoin de pareils ſupports, les réſerveroit du moins pour des criſes rares & extrêmes. En France, c'eſt devenu un moyen de plus de fournir aux déprédations des miniſtres, à la voracité des favoris, aux prodigalités des femmes & du maître, enfin une cauſe plus immédiate de ruine & de deſtruction. Mais ce mal, qu'il auroit fallu réformer en tems de paix, vu le déſordre des finances, étoit devenu néceſſaire dans la guerre préſente. 1759.

M. de Montmartel, le ſucceſſeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien, il n'étoit point odieux aux honnêtes gens, comme ſes ſemblables; il en étoit aimé, à raiſon du bon emploi qu'il faiſoit de ſes revenus, des ſervices pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à ſa bourſe. D'ailleurs né dans l'obſcurité, il ne rougiſſoit point de ſon extraction. Il étoit modeſte; éprouvé par l'adverſité, compagnon de diſgrace des le Blanc, des Belle-Ile, des Sechelles, ſon mérite perſonnel lui avoit acquis une conſidération fondée. Pluſieurs fois le Roi l'avoit ſollicité de ſe mettre à la tête des finances; mais s'il ne voulut pas être Contrôleur-général, il en faiſoit, & l'on conſerve encore dans ſa famille des Lettres de Louis XV, où S. M. le conſulte ſur le choix de ſes Miniſtres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume, s'étoit ſous-diviſée entre pluſieurs financiers. M. de la

1759. Borde, qu'on avoit vu nagueres porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coup ſur le pinacle, créature du Duc de Choiſeul, auprès duquel il avoit ſemé de l'argent dans l'eſpoir de le recueillir au centuple, avoit le payement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de Madame de Pompadour, & conjointement avec Mrs. d'Harvelay garde du tréſor royal, Michel tréſorier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Gooſſens banquier, avoit contracté une ſoumiſſion avec le Roi de fournir trois millions par mois pour le ſervice de la marine, cinq cens mille livres dans le même eſpace de tems pour celui des fortifications & du génie & une eſpece de pot de vin d'avance de deux millions au tréſor royal. Pour remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des reſcriptions ſur les recettes générales des finances; mais la ſuſpenſion dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit ſatisfaire à ſes engagemens: il fallut venir à ſon ſecours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de ſurſéance. Cet acte de juſtice envers ces Meſſieurs, preſcrit par la néceſſité, fut une ſource d'injuſtices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, fruſtrés des ſecours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute, & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux s'étendant & ſe ſous-diviſant à l'infini. Il en ſurvint un bouleverſement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que cauſa le coup de deſeſpoir de M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à ſe laſſer eux-

mêmes. A l'entrée de l'hiver le Prince Louis de Brunswick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux Miniſtres de France, de Vienne, de Ruſſie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des Rois d'Angleterre & de Pruſſe, de leur dire que touchés des calamités d'une guerre allumée depuis pluſieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particulierement au tendre intérêt qu'ils portent à leurs ſujets reſpectifs, s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un ſi cruel fléau; que dans cette vue, & à deſſein de manifeſter la pureté de leurs intentions, ils déclaroient être prêts à envoyer des Plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable, pour y traiter conjointement d'une paix ſolide & générale. M. Pitt avoit réiteré à Londres la même déclaration aux Miniſtres étrangers. Mais S. M. Britannique jugeant par les opérations extravagantes du Contrôleur général le royaume dans la derniere détreſſe, ſe refroidit bientôt & les ouvertures ne furent pas pouſſées plus loin. Peut-être auſſi n'étoit-ce de ſa part qu'une eſpece de parodie du procédé noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe durant la derniere guerre. Georges ne voulut pas être en reſte de généroſité avec lui, & ſe crut quitte par ſa déclaration, vraiſemblablement moins ſincere que n'avoit été celle du Monarque françois. En effet, ſon Miniſtre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la ſeule entre les Souverains, celui qui eſt dans le cas de l'impoſer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eut ſuivi cette maxime, elle ne ſe trouveroit

1759. Déc.

pas dans la crise où elle est aujourd'hui. (*) Puisse la France ne pas commettre la même faute à
1760. son tour !

L'année 1760 s'ouvrit donc par de nouveaux combats & de nouvelles pertes, qui continuerent & s'accrurent durant son cours. La mort du brave Thurot, qui entraîna la ruine totale de son escadre, fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au Maréchal de Belle-Ile, & que ce Ministre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit se réduire à une campagne très-pénible, très-coûteuse, sans causer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du Nord dans la saison la plus rigoureuse, éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la famine, Thurot surmontant ces obstacles, malgré les représentations du Commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France sans avoir fait quelque chose. Il jetta successivement l'allarme sur les côtes des trois royaumes & finit par tenter une descente à Car-
17 Févr. rick-fergus au Nord de l'Irlande. Elle réussit; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la désertion du grand nombre de ses habitans ne permirent pas d'en tirer grand secours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfaste, ville commerçante, distante d'environ quatre lieues; Thurot le proposoit, & si le Général des troupes de terre eut secondé son activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence en-

(*) En 1779, où l'on écrit ceci.

tre les chefs, les pour-parlers, les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer, & quelques heures après, l'escadre réduite à trois frégates (*) rencontra une escadre Angloise à peu près d'égale force (†) en apparence, mais réellement supérieure en canons & en hommes, (§) d'ailleurs toute fraîche. Après un combat assez opiniâtre où périt Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa carriere eut été plus longue. Il en avoit déjà une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

1760. 28 Févr.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand-pe-

(*) Le *Maréchal de Belle-Isle*, de 40 pieces de canon, que montoit le Commandant ; la *Blonde*, de 32, & la *Terpsycore* de 26. Cette escadre, dans le principe, étoit partie avec trois autres bâtimens : le *Begon* de 36 canons ; l'*Amaranthe* de 18, & le *Faucon* de 8.

(†) L'*Eole* de 32 canons ; la *Pallas*, de 36, & la *Brillante*, de 36.

(§) „ Ces frégates" (dit M. de Bragelonne dans son *Journal*, où il n'est pas favorable à Thurot) „ étoient „ incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux „ armées que les nôtres ; car, quoique le *Belle-Isle* eût „ 44 canons, il n'étoit pas de force à cela, & les gros „ tems que nous avions essuyés à la mer, nous avoient „ obligés d'en mettre une partie à fond de cale, entr'au „ tres nos pieces de 18, & M. Thurot ne les fit pas „ remonter pour le combat, enforte que nous n'en avions „ pas plus de 32 ou 34 ; il en étoit de même de nos „ autres frégates à proportion. D'ailleurs les Anglois avoient „ tous bons matelots à leurs bords, & nous n'en avions „ point, ou presque point."

re étoit Capitaine dans l'armée de Jacques II,
1760. lorſque ce Monarque quitta ſon royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la miſere, & y laiſſa un fils, pere de celui dont il eſt queſtion.

Thurot commença à naviguer fort jeune. Priſonnier en Angleterre, en même tems que le Maréchal de Belle-île, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repaſſer avec lui en France. Il ne put l'obtenir: il ſe ſaiſit d'un canot, s'y embarque ſeul & arrive à Calais en même tems. Le Maréchal étonné de la hardieſſe de ſon entrepriſe en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de ſon genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthouſiaſme. Dès qu'il eut été réſolu à Verſailles de tenter une deſcente, M. de Belle-île jetta les yeux ſur Thurot, qui ayant paſſé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoiſſance approfondie des côtes & du local; qui d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en courſe dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit tiré, ſinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours ſous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas ſon métier; mais il avoit de l'eſprit & une facilité à s'énoncer qui lui ſervoit à perſuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ſes vues. Il s'en ſervit avec ſuccès auprès des Miniſtres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, auroit-il mieux réuſſi en ce qui le concernoit, s'il y eut eu plus d'harmonie entre les officiers de

terre & lui. Mais la méſintelligence fut extrême, & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, le menaça de le faire arrêter & de le deſtituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déja le piſtolet bandé contre lui, lorſqu'on fit entendre au Brigadier qu'il paſſoit ſes pouvoirs. Cette querelle s'appaiſa, non ſans un levain d'animoſité qui fermentoit ſans ceſſe, occaſionnoit des piques continuelles & tourna au détriment du ſervice. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de juſteſſe dans les idées, avoit manqué de ſens en cette occaſion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mélangée pouvoit le faire échouer en l'empêchant de donner à ſa témérité tout ſon eſſor. Cette témérité étoit fondée ſur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus preſſans, ſur ſon mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & ſur l'envie déméſurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illuſtrer ; ne perdant jamais de vue ſon but, opiniâtre dans la réuſſite de ſes projets, il bravoit tous les obſtacles. Malheureuſement prodigue de ſa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excuſoit ſon défaut de prudence par une maxime ſinguliere, déteſtable en général, mais que lui ſuggéroit le ſentiment intime de ſon courage & de ſes reſſources. Il diſoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais uſer de précautions ; qu'il doit toujours prendre conſeil du moment ſeul, qu'autrement c'eſt afficher une méfiance honteuſe de ſoi-même. On voit par-là que la modeſtie n'étoit pas ſa vertu favorite. Il la confondoit avec la timidité, prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'eſt où il viſoit, 1760.

& il y ſeroit parvenu ſi la mort ne l'eut arrêté à la
1760. fleur de l'âge & au moment où ſa carriere commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aiſée, beaucoup de feu, une belle figure, le caractere aimable, inſinuant auprès de ſes ſupérieurs, facile avec ſes égaux, mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de Flobert qu'il ne le craignoit pas, & qu'il ſauroit conſerver aux dépens de ſa vie le commandement que le Roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ſes inférieurs, moins par inſenſibilité que par ardeur pour la rigidité du ſervice; il déployoit toute ſa compaſſion envers ceux des ennemis qu'il faiſoit priſonniers, ce qui lui gagnoit leurs cœurs; enſorte que ceux-ci lui étoient ſouvent plus affectionnés que ſes propres gens, qui l'admiroient ſans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans ſa derniere action, où la plupart des canoniers de ſa frégate quitterent leur poſte & ſe cacherent, ſans qu'on pût les ramener. Sa préſomption fut cauſe de tous les malheurs de la journée, ſi nous en croyons l'hiſtorien. Confiant dans la légéreté du *Belle-île*, Thurot ſe flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la courſe; il négligea d'employer du moins le tems à ſe diſpoſer au combat, quoique chacun l'en preſſât; il ne fit pas mettre de baſtingues; il n'ordonna le ſignal de ralliement pour les deux autres frégates que lorſqu'il fallut faire celui de l'attaque; enſorte qu'il ſe trouva ſeul contre trois, & que la *Blonde* & la *Terpſycore* n'arriverent que pour ſe faire prendre. La défection des ſiens rendant ſon artillerie inutile, il voulut tenter l'abordage; il n'avoit ni grenades, ni grapins préparés & manqua ſon objet.

Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage ſans défenſe, expoſé au feu continuel des Anglois, on le ſollicita de ſe rendre, il voulut eſſuyer encore une bordée, c'eſt-à-dire recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit, celui d'être tué ſur le champ de bataille & de ne reſter expoſé ni aux reproches du miniſtere, ni à la dériſion de l'ennemi, & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurrence. 1760.

Malgré ſon déſaſtre la cour regretta Thurot. Elle ſentoit le beſoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le ſalut & l'approviſionnement du reſte de ſes colonies: dans l'impuiſſance où l'on étoit déſormais de les ſoutenir par des eſcadres du Roi, on imploroit le ſecours du commerce & il avoit ſi peu de confiance aux officiers de S. M., que M. de la Touche-Tréville, Capitaine de ſes vaiſſeaux, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, auquel le Roi donnoit de ſes bâtimens à des conditions très-avantageuſes, les négocians de Bordeaux refuſerent de s'y intéreſſer, ſous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la Marine Royale; ils dirent qu'ils faiſoient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic, que des de la Clue, des Duqueſne, des Conflans.

Il étoit eſſentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes & des munitions au Canada. Le Marquis de Vaudreuil, pour former des inſtances plus vives & plus efficaces, avoit chargé M. Mercier, Commandant de l'artillerie, de ſe rendre en France & d'expoſer ſa ſituation, d'annoncer qu'il ne déſeſpéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec, ſi l'on ſecondoit

son plan. Dans l'espoir qu'on en seroit frappé à
1760. la cour, il se conduisit pour la campagne suivante d'après cette supposition, & tout fut prêt au mois d'Avril. Une armée de dix mille hommes se trouva combinée des diverses troupes rassemblées aux ordres du Chevalier de Levy & se mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec, sans que l'ennemi s'en doutât; elle touchoit presque à un détachement avancé de 1500 hommes qu'on auroit surpris & mis en déroute, lorsqu'un accident impossible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défiloient sur des bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces; chaque soir elles mettoient à terre. Un canonier en sautant de sa chaloupe tombe dans l'eau; il saisit un glaçon & entraîné par cet appui il flottoit au gré du courant. Comme il rasoit la rive de la ville, une sentinelle l'apperçoit, crie au secours; on vole au malheureux, on l'atteint, on le trouve sans mouvement; son uniforme le fait reconnoître pour un soldat françois. On le transporte chez le Gouverneur, on cherche à le rappeller à la vie, autant par curiosité que par humanité; on le reconforte par des liqueurs spiritueuses; il recouvre l'usage de la voix; il déclare qu'une armée de dix mille François est aux portes de la capitale, & il meurt. Le coup de main projetté échoua de cette maniere, & il fallut former un siege en regle. Le Chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions jusqu'à l'arrivée des secours de France.
27 Mai. Enfin on apperçoit dans l'éloignement un pavillon sur le fleuve; on ne doute pas que ce ne soit un

pavillon françois. C'étoit une Eſcadre Angloiſe: à peine eſt-elle arrivée qu'elle détache un vaiſſeau de ſoixante pieces de canon & une groſſe frégate pour s'emparer de la petite flotte françoiſe, mouillée auprès du camp & qui lui ſervoit de magaſin. L'*Athalante*, de trente canons ſeulement, la protege, & lui donne le tems de ſe ſauver. Elle eſſuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien ſupérieur en forces. Elle ſe défendit juſqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reſte obligé de ſe rendre priſonnier de guerre. On juge aiſément que le Capitaine de cette frégate n'étoit pas un officier de la marine du Roi; c'étoit un *Bleu*, & il ſe nommoit le Sieur *Vauquelin*. 1760.

Cet échec obligea de lever le ſiege, & les ſecours d'Europe, conſiſtant en ſix navires ſeulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'enſuivit. La réduction entiere fut effectuée en quelques mois. Le bon eſprit françois fit qu'on s'en conſola bientôt; on dit que c'étoit une charge de moins; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit ſurtout la façon de penſer de M. Berryer, meſurant les objets à ſon génie étroit. Il fut enchanté d'être débarraſſé de celui-ci, qui ne lui cauſoit que de la ſollicitude. Sous ce point de vue il ſupporta du même ſang froid la priſe de Pondichery. 8 Sept.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & ce ne pouvoit gueres être autrement. Le retard des ſecours qu'on avoit réſolu de faire paſſer dans l'Inde dès 1755, & qui ne partirent

qu'en 1757; une diminution considérable des trou-
1760. pes, des vaisseaux & de l'argent destinés à cette expédition, que des besoins plus pressans de l'Etat firent appliquer ailleurs; le choix des chefs, dont il devoit résulter bientôt une mésintelligence personnelle, & ensuite une désunion générale entre les subalternes, tout cela faisoit présumer aux gens instruits qu'à moins d'un miracle les François devoient être encore humiliés dans cette partie du monde & en sortir expulsés honteusement.

M. de Sechelles qui, en qualité de Contrôleur-général, avoit la Compagnie des Indes dans son département, dès le commencement de la guerre avoit, au nom du Roi, déterminé cette Compagnie à continuer son commerce, en l'assurant de la plus forte protection de S. M. En conséquence le Comte de Lally, initié dans cette administration comme Syndic, désigné pour commander les troupes qu'on y devoit envoyer, conféra de bonne heure avec ce Ministre. Il fut convenu qu'on lui donneroit trois mille hommes, six millions & trois vaisseaux du Roi, auxquels on joindroit les bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guerre. L'état des forces que les Anglois possédoient dans l'Inde, dont on s'étoit procuré des renseignemens exacts, n'en exigeoit pas davantage en 1755. Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas endormie comme sa rivale, & loin de diminuer ces renforts il auroit fallu plutôt les augmenter, deux ans après qu'on arrêta de les envoyer. Au contraire, au moment du départ on retrancha sur la totalité deux bataillons, quatre millions & deux vaisseaux de Roi, c'est-à-dire les deux tiers. Le Général, furieux, refusa de s'embarquer; il reçut

l'ordre de ne point reculer & promeſſe qu'on remplaceroit ce vuide l'année ſuivante; ce qui n'étoit pas la même choſe. 1760.

Quoi qu'il en ſoit, il partit avec M. d'Aché, qui de ſon côté avoit débuté par une mauvaiſe manœuvre, dont s'en étoit ſuivi un retard de deux mois. Tous les momens ſont précieux dans une expédition maritime. Il y eut encore d'autres délais, d'autres négligences durant la navigation, enſorte que l'eſcadre ne mouilla que le 16 Décembre à l'Iſle de France, environ huit mois après ſon départ d'Europe, tandis que ce voyage peut n'être que de quatre mois & ne doit durer que ſix au plus en eſcadre & avec les contrariétés qu'on peut ſuppoſer. Quoi qu'il en ſoit, nouveaux retards dans cette colonie. M. d'Aché vouloit y attendre la mouſſon favorable (*), lorſqu'un conſeil général décida qu'il falloit appareiller, d'après la déclaration des chefs de l'Iſle de France qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit fournir de la ſubſiſtance aux équipages des vaiſſeaux & aux ſoldats de débarquement juſqu'à la ſaiſon plus convenable pour le départ. Il partit donc, mais relâcha bientôt à l'Isle Bourbon. Et après avoir battu la mer encore durant trois mois, il eut connoiſſance de l'Eſcadre Angloiſe envoyée d'Europe, qui, plus diligente que lui, venoit de ſe réunir aux vaiſſeaux de l'Amiral Pocock. On reconnut alors combien la célérité eut été néceſſaire, puiſque ſix ſemaines plutôt on eut intercepté la communication, ſoutenu l'honneur du pa-

5 Mars. 1757.

27 Janv. 1758.

29 Avril 1758.

24 Mars 1758.

(*) On appelle dans l'Inde, *mouſſon*, des vents généraux qui ſouffient ſix mois du Nord & ſix mois du Sud.

villon à la côte de Coromandel, obligé l'ennemi
1760. de diſparoître & triomphé ſur lui pour toute la guerre dans la preſqu'Isle de l'Inde. Au contraire, il en réſulta deux combats qui tournerent au deſavantage de la France, & obligerent M. d'Aché de regagner honteuſement l'Isle de France, de reſter un an ſans oſer ſe remontrer dans ces mers, où il ne reparut que pour être battu une troiſieme fois, pour s'enfuir à pleines voiles plus vîte qu'il n'étoit venu & occaſionner la perte de Pondichery, le ſeul boulevard qui nous reſtât à la côte de Coromandel.

Dans l'épiſode de la guerre de 1756, où la Marine joue un rôle ſi conſidérable, nous nous attachons ſurtout à ce qui la concerne. Nous avons obſervé que c'eſt la partie foible de tous nos hiſtoriens, même de Voltaire, qui raiſonne très-peu pertinemment ſur cet objet. Il exige ſi eſſentiellement la connoiſſance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle eſt conſacrée, qu'autrement les journaux des chefs des diverſes actions maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les conſultent qu'une ſource d'erreurs & de balourdiſes hiſtoriques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au fait de la matiere par des inſtructions priſes de gens du métier. C'eſt dans cet eſprit qu'outre les relations de différentes eſpeces que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de ſa conduite dans l'Inde, nous avons conſulté une foule d'acteurs & de témoins de ces ſcenes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuſes deſcriptions de ces récits, plus ennuyeux en-

encore que ceux des combats de terre, nous nous arrêtons au réſultat & aux circonſtances eſſentielles. Il paroît conſtant que M. d'Aché étoit ſupérieur à l'ennemi (*). Déjà même il avoit obligé deux 1760.

(*) *Comparaiſon des deux Eſcadres.*

ESCADRE FRANÇOISE.

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
Le *Zodiaque.* .	74	M. d'Aché, Chef d'Eſcadre.
Le *Comte de Provence.*	74	de la Chaiſe.
Le *Bien-aimé.* .	58	Bouvet.
Le *Vengeur.* . .	54	Palliere.
Le *Condé.* . .	50	Rosbau.
Le *Duc d'Orléans.*	50	Surville, Cadet.
Le *Saint-Louis.* .	50	Joannis.
Le *Moras.* . .	50	Bec-de-lievre.
Le *Duc de Bourgogne.*	50	d'Après de Mennevillette.

FRÉGATES.

La *Diligence.* .	30	Marion.
La *Sylphide.* . .		Marin.

ESCADRE ANGLOISE.

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
L'*Yarmouth.* . .	70	Pocock, Amiral. Hariſon, Capitaine.
L'*Eliſabeth.* . .	70	Stewens, Amiral. Kemperfelt, Capitaine.
Le *Cumberland.* .	66	Brereton.
Le *Weymouth.* .	60	Michel Vincent.
Le *Tyger.* . .	60	Thomas Latham.
Le *Newcaſtle.* . .	54	George Legge.
Le *Salisbury.* . .	50	J. H. Somerſet.

Frégates.

Le *Queenborough.* .	30	
Le *Protecteur.* .	14	

frégates angloiſes de ſe brûler & commencé à répan-
1760. dre la terreur, lorſqu'il commit pluſieurs fautes qui lui firent perdre ſes avantages & lui donnerent de l'infériorité; par une pique mal entendue contre le Comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dûs à ce Général, au lieu de l'eſcorter à Pondichery avec toute ſon Eſcadre & de ſe conſerver ainſi enſemble, il en détacha un vaiſſeau de ligne de ſoixante-quatorze canons & une frégate. C'eſt dans ce moment que, faute de s'être informé de la ſituation de Pokock, il
29 Avril. s'en trouve ſurpris & ſous le vent. Il étoit encore
1758. à forces égales; il ſe bat bien, il eſt même bleſſé: mais la défection du Duc de *Bourgogne* eſt très-utile aux ennemis. Ce vaiſſeau étoit commandé par M. d'Après de Mennevillette, Capitaine de vaiſſeau de la compagnie, homme inſtruit, de l'Académie des Sciences. Malheureuſement le cœur ne répondoit pas chez lui à la tête. M. d'Aché, dans ſa lettre au Miniſtre (*) ſe plaint que cet officier ne garda jamais ſon poſte, n'y fut même en aucun tems; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il ſortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaiſſeaux, dont il ſe garantiſſoit. Quoi qu'il en ſoit, ayant fait arriver ſes vaiſſeaux, ce qui en termes de marine veut dire fuir lorſqu'on eſt ſous le vent, le Général françois ne profita point du ſuccès prétendu dont il ſe vante; il donna même droit à l'Amiral Anglois de ſe glorifier, puiſqu'il fit man-

(*) Datée de l'Iſle de France, le 30 Octobre 1758. Voyez cette piece inſérée ſous le N°. XIII, ainſi qu'un Journal des deux actions.

quer à M. d'Aché l'objet de la ſtation actuelle. Il étoit de ſe tenir à la hauteur de Goudelour & du Fort Saint-David, qu'aſſiégeoit en ce moment le Comte de Lally & dont il étoit eſſentiel de ne laiſſer approcher aucun bâtiment, ſoit pour y jetter du ſecours, ſoit pour en emporter les effets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois, il eſt vrai, ne remplirent pas non plus leur projet, mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reſte, repaſſant ſous le vent à la vue de l'eſcadre françoiſe, ils furent ſe réparer à Madras, & ſe remirent à la mer dix jours après. 1760.

Cependant M. d'Aché étoit emboſſé à Pondichery. Affoibli d'un vaiſſeau (*) qui s'étoit perdu après le combat, il avoit réſiſté à toutes les ſollicitations de ſortir ſous prétexte d'impuiſſance. Il ſe contentoit de faire des vœux pour la réuſſite du Comte de Lally, au fort Saint-David, en lui marquant, *tout ce que je trouve de terrible eſt que nous ne puiſſions nous aider réciproquement* (†). Celui-ci eſt obligé de ſe rendre à Pondichery en perſonne & de forcer le Chef-d'eſcadre à lever l'ancre, en commandant des grenadiers, & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refuſoit de venir ſe montrer devant le fort Saint-David, pour ôter aux aſſiégés l'eſpoir de recevoir du ſecours. Ce procédé violent nous eſt atteſté par M. de Leyrit, Gouverneur de la place pour la Compagnie (§). Nous ignorons ſi M. de Lally avoit le

(*) Le *Bien-aimé*.

(†) Ce ſont les propres termes d'une lettre du Comte d'Aché au Comte de Lally, datée de Pondichery le 18 Mai 1758.

(§) Voyez les lettres que les Sieurs Duval de Leyrit &

droit d'en uſer ainſi; il fut du moins employé
1760. très-à-propos, car à peine M. d'Aché eût-il paru, que le fort capitula.

2 Juin. 1758. Après avoir pris ce boulevard de la Puiſſance Angloiſe à la côte, il auroit été inſtant de profiter d'un premier ſuccès qui faiſoit reſpecter le nom françois dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du Roi, inſpiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en eſt preſque toujours ſuivie, & de ſe porter à Madras, le ſecond point qu'il étoit recommandé aux Généraux de terre & de mer dans leurs inſtructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du Comte de Lally, qui fit l'impoſſible pour y déterminer le Comte d'Aché, ſans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageuſement. La jalouſie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordaſſent. Le Chef-d'eſcadre ſe ſouvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier: il prétexta la néceſſité d'aller d'abord au devant des ſecours qu'il attendoit de l'Iſle de France, d'intercepter, s'il étoit poſſible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madras & à Pondichery. L'allarme ſe répandit bientôt dans ce comptoir, & le conſeil lui dépêcha une embarcation pour le ſommer de revenir, non plus à deſſein d'attaquer les Anglois qui s'étoient raſſurés, mais de préſerver la ville de leurs inſultes. On lui propoſe de nouveau de marcher contre l'eſcadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois: il s'obſtine à reſter, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du Roi.

---

de Lally ſe ſont écrites dans l'Inde, avec un commentaire du premier.

Enfin Pocock menace de l'attaquer à l'ancre; il est forcé d'appareiller, afin d'éviter ce désavantage. Second combat, où son adversaire lui enleve encore le vent & il éprouve toutes sortes de contretems & de malheurs. Le feu prend à un vaisseau de la Compagnie; d'autres ne peuvent se servir de leur premiere batterie & sont obligés d'arriver; le *Zodiaque* perd trois fois son gouvernail, & M. d'Aché craint de sauter par des artifices que lui jettent les Anglois. Il aborde le *Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il est blessé, & tout en disant d'un côté, *qu'il a bien chauffé l'ennemi; que l'ennemi n'en avoit plus voulu; que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon*; (*) il convient de l'autre *que son Escadre n'est plus en état de rien faire*; (†) il est obligé d'abandonner la mer à son ennemi & de courir à trente lieues sous le vent pour regagner Pondichery. Il ne s'y croit pas encore en sûreté; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement si les Anglois viennent l'y brûler, & malgré les secours qu'on lui offre, malgré les instances du Comte de Lally & du Conseil pour l'engager à rester, au moins aussi longtems que l'ennemi, il part six semaines avant la saison & contre mousson, abandonnant la côte & la mer à son rival. D'après cet exposé des faits nous laissons prononcer définitivement le lecteur; mais, quoiqu'un général ne soit pas responsable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage,

1760. 3 Août 1758.

(*) Termes de ses différentes lettres, ou de M. de Monteil, Major de l'escadre.

(†) Voyez sa Lettre du 21 Août 1758 au Comte de Lally.

à un jeu où le ſavoir & le haſard ſont mêlés, lorſ-
1760 qu'un homme perd toujours on eſt bien tenté de le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que ſon adverſaire.

Le ſingulier, c'eſt que le Comte d'Aché partoit, pour motiver ſa retraite, du même principe qu'on lui oppoſoit afin de l'en détourner. Il diſoit que ſon Eſcadre devoit être le ſalut des établiſſemens françois dans l'Inde, & l'on lui repréſentoit que ſous prétexte de leur être utile l'année ſuivante, il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les ſaiſons, & qui pouvoit profiter de ſon abſence & tenter un coup déciſif, qui rendroit le retour de ſon eſcadre ſuperflu l'année ſuivante. Le ſingulier, c'eſt qu'il quittoit Pondichery malgré le Conſeil pour ſe rendre à l'Iſle de France, où le Conſeil trembloit de le revoir, & lui annonça à ſon arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à ſa ſubſiſtance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaiſſeaux ſe pourvoir de vivres au Cap de Bonne Eſpérance. Cette expédition retarda ſans contredit ſon retour à la côte; mais cependant ces approviſionnemens furent faits d'aſſez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoître très-longtems avant le mois de Septembre & après plus d'un an d'abſence. Cette fois il avoit une ſupériorité qu'il avoue lui-même: trois vaiſſeaux de Roi (*) & pluſieurs de la Compagnie l'avoient

(*) *Vaiſſeaux.*	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
Le *Minotaure.* .	74	de l'Eguille, Chef-d'Eſcadre.
L'*Illuſtre.* . .	64	de Ruis.
L'*Actif.* . .	64	de Beauchesne.

joint sous les ordres de M. de l'Eguille, autre officier général, son cadet. Il auroit bien désiré que cet excellent marin, qui étoit déplacé en second, l'eût relevé d'une mission lui déplaisant beaucoup, & il eût été à souhaiter que la cour l'eut ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entreprenant, infatigable à la mer, d'un service accommodant, & loin de faire naître les obstacles comme son prédécesseur, les eut applanis. La mauvaise combinaison du ministere qui ne savoit pas destiner & faire valoir les talens, rendit ceux de ce second Chef-d'escadre inutiles. 1760.

Le 10 Septembre, avant que le Comte d'Aché eût pu parvenir à Pondichery, les deux Escadres se rencontrerent, & malgré son infériorité l'Amiral Pocock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaisseaux (*) contre onze, dont trois de soixante-quatorze canons, quatre de soixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, suivant le propre compte de M. d'Aché. Assurément il y avoit de quoi prendre une belle revanche: mais le malheur s'en mêle encore: l'Escadre de France est affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaisseau du Roi. Quatre vaisseaux de la Compagnie fuient & déserent; l'ennemi a le vent; le Général est blessé, il est obligé de faire sa retraite: il mouille à Pondichery & dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux isles avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette con- 10 Sept. 1759.

(*) L'Amiral Anglois dans sa relation prétend qu'il n'en avoit que sept, le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems.

duite. Dans ſes deux premiers combats, il avoit
1760. toujours affecté, malgré ſon déſavantage évident, de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il ſoutient aux députés qu'on lui envoie pour le déterminer à reſter, qu'il a été battu. On l'aſſure que l'ennemi l'a été davantage; qu'il eſt en très-mauvais état; qu'après tout il eſt eſſentiel de faire bonne contenance & d'en impoſer aux Noirs; qu'à ce deſſein on vient de faire chanter un *Te Deum* pour les convaincre de ſa victoire. A l'inſtant une ſalve de cent pieces de canon confirme ce diſcours & châtouille agréablement les oreilles du Général. On y joint des repréſentations, des prieres, des proteſtations; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'Eſcadre Angloiſe pour l'écraſer, ou s'il ne veut rien riſquer, au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux ſon amour-propre, en ajoutant que la défaite & la fuite de ſon Eſcadre, le ſeul ſoutien des établiſſemens de la nation, ſeront conſtatées juſques à Dely; qu'outre l'opprobre dont le nom françois va être couvert, il en réſultera une telle idée de ſa foibleſſe, que tous ſes alliés l'abandonneront. Enfin rien ne pouvant réuſſir, on lui ſignifie un protêt national, par lequel en lui déclarant qu'après avoir épuiſé tous les moyens capables de le retenir, le conſeil & tous les habitans raſſemblés le rendent reſponſable ſeul de la perte de la colonie, & lui font part des plaintes qu'ils adreſſent au Roi & aux Miniſtres contre lui pour en demander juſtice.

Tout étoit inconſéquence, contradiction, abſurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne pou-

pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois combats où son sang avoit coulé, où il avoit payé de sa personne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ses accusateurs: mais la valeur n'est pas la premiere qualité d'un Général; il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de passions sourdes, qui rendoient sans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un esprit de vertige sembloit diriger ses démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichery brusquement, sous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour les réparations de son escadre, qu'elle manquoit même de vivres pour ses troupes & ses habitans; & dans le protêt national cité ci-dessus, piece foudroyante (*), on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en souhaitera; on se charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ses vaisseaux incessamment. Bien plus: M. d'Aché se condamne lui-même: il veut justifier son évasion subite par un projet secret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues sous le vent de l'établissement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas si dénué de sub- 1760.

(*) Voyez les représentations faites à M. le Comte d'Aché par Mrs. du Conseil supérieur de Pondichery au nom de la nation assemblée en corps le 17 Septembre 1759, & la Protestation faite par la nation assemblée dans la salle du gouvernement de Pondichery, signifiée à M. d'Aché le 17 Septembre 1759. Ces deux pieces sont insérées & répétées tout au long dans différens mémoires produits au fameux procès du Comte de Lally, ce qui nous dispense de les répéter.

1760. sistances & d'équipages ; ses vaisseaux n'étoient donc pas si délabrés, puisque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainsi la campagne & à courir les hasards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'exposer à un nouveau combat, qu'il disoit n'être pas en état de soutenir.

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcusable, c'est d'avoir laissé prendre Pondichery, non-seulement sans reparoître après dix-huit mois d'absence, mais sans lui avoir procuré le moindre secours durant cet intervalle. En vain fait-il dans ses mémoires un tableau pathétique de l'ouragan du mois de Janvier 1760, qui jetta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya ses fureurs pendant deux jours consécutifs, & réduisit l'isle de France à l'extrémité la plus triste. En vain objecte-t-il pour colorer son inaction, les craintes du Ministere de France pour cette colonie, les avis secrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menaçoient. Du mois de Janvier au tems de la mousson favorable il y avoit plus de loisir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages causés par les élémens ; il étoit aisé de juger que les craintes de Versailles étoient dénuées de fondement & de vraisemblance ; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à se porter contre Pondichery, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus sûr rempart qu'on pût opposer pour la défense des isles françoises ; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer sans replique la résolution de se

rendre à la côte, c'eſt la famine, le plus cruel des fléaux dont l'iſle de France étoit menacée, 1760.
l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaiſons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puiſſant des Anglois, s'ils inveſtiſſoient l'iſle. Le Gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puiſſans pour ſe débarraſſer de l'Eſcadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation proteſter à Pondichery contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, ſans en être ému, le Conſeil de l'Iſle de France proteſter contre lui, de ce que par le ſéjour trop long qu'il faiſoit à cette iſle, il en cauſoit la ruine. Il voit ſes propres officiers (*) ſe joindre à la colonie; il voit le trouble, le déſordre, les diſſenſions, l'effroi qu'il y cauſe, & il perſiſte à reſter où l'on deſire qu'il ne ſoit pas, parce que loin d'y être utile, il en augmente les malheurs, & il ne veut pas aller où l'on deſiroit qu'il reſtât, parce que ſon eſcadre en faiſoit la ſûreté. Il dit partout que cette eſcadre eſt l'eſpoir de l'Inde, la reſſource à employer pour ſa conſervation; que ſa perte entraîneroit celle de l'Inde; que tout ſon ſalut réſide en elle, & Pondichery eſt pris en un moment où cette eſcadre eſt la plus floriſſante & reſte dans une ſécurité parfaite à mille cinq cens lieues!

Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cauſe eſſentielle de la priſe de Pondichery, ou, ſi l'on veut, le Miniſtre imbécille qui adoptant légérement les inſinuations que lui faiſoit peut-être ſuggérer adroitement la cour de Londres, lui inſpira

(*) Entre autres M. de Ruis, Capitaine de l'*Illuſtre*.

de fauſſes allarmes pour l'Iſle de France; allarmes
1760. dont le chef des opérations maritimes ſe prévalut volontiers, en ce qu'elles favoriſoient ſon indolence & ſon éloignement du Comte de Lally, qui s'étoit, au rapport de ſes accuſateurs, rendu redoutable à tout le monde, excepté aux Anglois. Il eſt tems de faire connoître ce perſonnage, qui pendant quelque tems a tenu les yeux de l'Europe fixés ſur lui. C'étoit un homme dur, attrabilaire, tourmenté à l'excès de la phrénéſie de la domination qu'il exerçoit avec un deſpotiſme intolérable. La Compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde, autant pour la défendre contre ſes ennemis domeſtiques, que contre ſes ennemis du dehors. Les premiers étoient ſes plus chers ſerviteurs, qui enrichis de ſes dépouilles, n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détreſſe où ils l'avoient réduite, déſiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois, afin de couvrir leurs déſordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre à remédier au mal. Rempli de préventions, il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raiſon, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts ſe joignoit un vice bas & infâme, une avarice ſordide, qui le rendoit ardent à la pourſuite des déprédateurs, mais pour tourner à ſon profit les reſtitutions qu'il en exigeoit. Il ſembloit ſe réſerver le privilege excluſif d'achever ſeul la ruine de la Compagnie. Plein d'eſprit dans ſes écrits, ſes actions étoient ſouvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichery & déjà brouillé avec ſon collegue pour les entrepriſes maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de

la ville, le conseil, le militaire, la bourgeoisie. Il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient & qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienséances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui suggéroit sa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore. 1760.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts opposés, de passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions, le Comte de Lally qui n'étoit pas un Général sans talens, durant une mission de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts. Réduit à sept cens hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bâteau pour sa défense, soutient un blocus & un investissement de neuf mois, & ne rend la place que lorsqu'il ne lui reste pas un grain de riz ni aucune espece de nourriture pour sa garnison, déjà exténuée de misere & de fatigue. 15 Janv. 1761.

Une circonstance singuliere rendit la capitulation de Pondichery, dictée par la nécessité, plus dure encore. Un sentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les instructions données aux Comtes de Lally & d'Aché par la Compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établissemens Anglois dont ils s'empareroient. Le Gouverneur de Madras, qui s'étoit transporté à l'armée Angloise pour diriger les articles, fit valoir ces dispositions des François & exigea la même rigueur. On fit

embarquer pour l'Europe, non-seulement les trou-
1761. pes de la garnison, non-seulement les chefs civils & le conseil, mais encore tous les subalternes attachés à la Compagnie. On démolit les fortifications, & l'on fit passer la charrue sur cette ville superbe, n'offrant désormais qu'un monceau de ruines.

Les dissensions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théâtre, & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti suivant ses intérêts, ses affections ou ses préjugés, & il en résulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la suite. Il fut, ainsi que celui des Canadiens, le seul fruit que la France recueillit du sang & des trésors qu'elle avoit prodigués pour la conservation de ces immenses possessions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre sur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, sans lui laisser aucun espoir de compensation. La prise de l'Isle Royale, clef du fleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique Septentrionale, qu'ils n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichery tombé faute d'Escadre, mettoit en leur pouvoir toute la presqu'Isle. Ils devenoient maîtres non seulement de la côte de Coromandel,
10 Févr. mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé. Il ne restoit plus que les Isles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems sans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux isles voisines de la Martinique servirent ensuite à la resserrer & à en faciliter les approches. Elle fut conquise quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un Capitaine de vaisseau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche*, non à raison de ses exploits, mais de sa superbe taille & de sa belle figure. Assurement si Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après plusieurs mois de résistance & avoir défendu le terrein pied à pied, que dire du Gouverneur de la Martinique, réduite en entier en moins de six semaines (*) ! Mais il étoit d'un corps où tout restoit impuni : il échappa comme tant d'autres à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans, préférant en effet de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise, à mourir de faim sous celle de la métropole. Saint-Dominique, Cayenne, la Louisiane devoient éprouver bientôt le même sort, & la France étoit menacée, si la position des choses ne changeoit, de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes. 1761.

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déjà à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-île, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils

(*) La descente fut effectuée le 7 Janvier 1762, & la reddition totale le 14 Février.

y réuſſirent dans cette guerre, où la foibleſſe & le
1761. découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de Mars ils avoient préparé un armement conſidérable à cet
8 Avril. effet. Ayant été repouſſés à une premiere deſcente, ils s'y prirent mieux une ſeconde fois, & malgré la brave réſiſtance de l'officier qui commandoit dans la fortereſſe, ils ſubjuguerent toute
7 Juin. l'iſle en moins de deux mois. Lors de la capitulation, le Major-général Hodgſon & le Commodore Keppel, en la ſignant, ne manquerent pas de rendre juſtice à la valeur de la garniſon; ils dirent: *Accordé, en faveur de la belle défenſe faite par la Citadelle ſous les ordres du Chevalier de Sainte-Croix.*

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le Chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fut applaudi, entouré, ſuivi comme un perſonnage rare. Il ſurvécut peu à ſa gloire, & ayant été chargé de la défenſe de Saint Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais ſi la réſiſtance de Belle-Ile fit honneur à ſon généreux défenſeur, il n'en étoit pas moins honteux pour la France de voir enlever ainſi à ſes yeux un de ſes boulevards ſans lui porter le moindre ſecours; de voir les Anglois la dominer juſques chez elle; pouvoir infeſter plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baie de Biſcaye, gêner ſes armemens, ſon cabotage & ſon commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des deſcentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élémens.

PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR

À

CETTE HISTOIRE.

N°. I. (Page 20.) *Journal des Etats de Bretagne, tenus en* 1752.

LES trois Ordres qui compoſent les Etats de Bretagne, ont demandé unanimement aux Commiſſaires du Roi la ſuppreſſion de l'impoſition du Vingtieme, comme étant intolérable & dans le fonds & dans la forme. M. le Duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ſes inſtructions qui concerne le Vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes repréſentations à ce ſujet. Cette réponſe a excité la plus grande fermentation dans les Etats, & a donné lieu à une ſeconde députation pour remontrer aux Commiſſaires que les Etats, dépouillés du droit naturel de faire des repréſentations ſur un objet auſſi important que le Vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'Evêque de Rennes & M. de Lannion, Préſident de la Nobleſſe, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir ſur la levée de cette impoſition, pour motiver leur réſiſtance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'aſſemblée. M. le Duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouteroit jamais rien de vague & de général ſur l'article du Vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui repréſentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer ſur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir ſe prêter à leurs inſtances,

& en même tems la ferme réſolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du Roi.

Les Lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent, que les Etats étant aſſemblés dimanche, les Commiſſaires du Roi leur avoient fait ſignifier un ordre par écrit de nommer aux commiſſions pour le travail, & que cet ordre avoit excité un tumulte très-conſidérable, qui n'avoit été appaiſé que par la propoſition que fit le Tiers-Etat d'envoyer une députation pour prier MM. les Commiſſaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des Etats ſur le Vingtieme. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'Evêque de Quimper, & les deux autres ſuivantes, réiterées pour le même objet, M. l'Evêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuſes. M. le Duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne ſe départiroit point de l'ordre ſignifié; qu'il n'écouteroit point les griefs ſur le Vingtieme qu'on n'eût nommé aux commiſſions, & qu'il ne ſouffriroit pas que l'autorité du Roi cédât à une obſtination qui n'étoit fondée que ſur l'humeur, & qui annonçoit de la part des Etats un deſſein prémédité de reſter dans l'inaction.

Sur les repréſentations de M. l'Evêque de Vannes aux Etats, il fut décidé à la pluralité des voix, que ſans nommer aux commiſſions ordinaires, celle du Vingtieme continueroit ſes ſéances & dreſſeroit un mémoire détaillé des griefs au ſujet de cette impoſition. La délibération fut prononcée par M. l'Evêque de Rennes, Préſident, mais interrompue par pluſieurs membres de la Nobleſſe, & qui entraînerent preſque toute l'aſſem-

blée, qu'elle étoit irréguliere, & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamerent contre elle avec un grand bruit & empêcherent qu'elle ne fût inſcrite ſur les régiſtres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 Octobre, que l'oppoſition de la Nobleſſe a eu ſon effet; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inſcrite ſur les régiſtres, & que la commiſſion du Vingtieme n'a pas même été autoriſée verbalement à continuer ſon travail. L'aſſemblée des Etats a borné le ſien à établir l'authenticité du réglement de 1607, qui juſtifie ſa conduite & qui lui étoit conteſté par M. le Duc de Chaulnes, qui a toujours été inflexible ſur les ordres dont on ſollicitoit la révocation. Les Etats, de leur côté, ont perſiſté opiniâtrement dans le deſſein de ne rien faire; ils ont été juſqu'à refuſer d'accorder la gratification de 1500 livres, qu'il eſt d'uſage de donner au Capitaine des gardes de M. le Duc de Chaulnes, qui a porté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibération des Etats, ils n'ont pas voulu faire, ſelon la coutume, une députation d'humanité pour viſiter les membres des Etats malades. M. le Duc de Chaulnes a expédié le 5 au ſoir un courier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois, que les Etats ont fait une députation à M. le Duc de Chaulnes pour lui demander ſi S. M. ayant témoigné ſa ſatisfaction au ſujet du don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ſes Commiſſaires de n'entendre les repréſentations des Etats ſur le Vingtieme, ni pour le fond ni pour la forme. On

ajoute que cette députation a été tout auſſi inutile que la précédente, & que M. le Duc de Chaulnes leur a dit d'un ton très-haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puiſqu'ils n'avoient pas nommé aux commiſſions. L'aſſemblée ſuivante vit enfin éclorre une délibération, dont la Nobleſſe, un peu radoucie, fit elle-même la propoſition, & qui fut ſur le champ adoptée par les autres Ordres. Ce fut de dreſſer un mémoire juſtificatif de la conduite de l'aſſemblée ; d'y faire travailler dans le moment la commiſſion du Vingtieme, & de l'envoyer à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. le Comte de Saint-Florentin.

M. l'Evêque de Rennes ayant prononcé aux Etats de Bretagne un diſcours très-pathétique & très-éloquent pour porter l'aſſemblée à céder aux circonſtances & à ſe prêter aux volontés du Roi : un député de la Nobleſſe qui parla après lui, dit que tout ſon corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes, mais qu'il étoit encore plus touché de ſon exemple & de celui du Clergé, qu'il ſe feroit un honneur de ſuivre.

Le Roi a dépêché un courier en Bretagne, qui porte une Lettre de cachet pour ſéparer les Etats.

Par une Lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernieres aſſemblées des Etats avoient été plus tumultueuſes que jamais ; que M. l'Evêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les eſprits ; que la Nobleſſe s'étoit oppoſée à toute eſpece de délibération ; que le 10 à neuf heures du matin, les Etats étant aſſemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les Commiſſaires du Roi un or-

dre, qui porte que le Roi, informé de la réſiſtance de la Nobleſſe à obéir aux ordres de ſes Commiſſaires de nommer à leurs commiſſions ordinaires, & les prétextes dont ils l'avoient autoriſée, leur ordonnoit, ſous peine de désobéiſſance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autoriſoit ſes Commiſſaires à les entendre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à propoſer ſur l'adminiſtration du Vingtieme, pour y avoir tel égard qu'elle jugeroit juſte & raiſonnable. Après quelques débats, l'avis des trois Ordres fut unanime, d'enrégiſtrer les ordres du Roi & d'y obéir. En conſéquence les commiſſions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les Etats avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la Nobleſſe avoit propoſé d'inſiſter ſur la demande de la ſuppreſſion du Vingtieme avant de paſſer outre.

On a informé les Etats que l'Evêché de Rennes qui, en 1749, n'étoit impoſé pour le Dixieme qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751, à cent cinquante-cinq mille livres pour le Vingtieme; qu'il en étoit ainſi des autres. La Commiſſion eſt chargée de conſtater ces griefs.

Les Lettres de Bretagne ne ſont remplies que d'éloges de M. l'Evêque de Vannes & de M. le Marquis de Launion. Cela eſt exceſſivement différent pour M. & Madame de Chaulnes, & pour M. l'Evêque de Rennes, à qui l'on a mis ſur la porte une aſſez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé fort indiſcrétement, quoique très-éloquemment, dans une ſéance, & le lendemain il a trouvé affi-

ché à ſa porte les mots ſuivans: *On donnera aujourd'hui la ſeconde repréſentation des fureurs de Gueraſſin*, (c'eſt le nom de famille de M. l'Evêque) *qui ſera ſuivie des faux freres.*

On a mis auſſi ſur la porte du Sénéchal de Rennes, une carricature, où il eſt repréſenté pendu.

Les Lettres de Bretagne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre choſe dans la ſéance du vendredi 13, que d'écouter & de ſuivre la propoſition qui fut faite de faire demander au Directeur du Vingtieme l'état général par Evêché de cette impoſition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la Commiſſion voulant en prendre connoiſſance pour ſervir de baſe & de motif au mémoire des griefs. Le Sieur Ferré, Directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'Intendant, à qui l'on s'eſt adreſſé, mais qui a refuſé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le Garde des Sceaux. Les Etats s'adreſſerent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les Etats ſe cruſſent en droit de demander compte au Roi & à ceux qui le repréſentoient d'une impoſition dont l'adminiſtration ſe faiſoit en ſon nom; qu'au reſte, il ne pouvoit s'empêcher de leur repréſenter qu'ils devoient s'occuper plus ſérieuſement à hâter le travail de leur mémoire, ſans l'interrompre par des incidens, qui ne pouvoient que retarder & peut-être *diſgracier* la déciſion. Sur le rapport de cette réponſe, l'aſſemblée ſuivante fut un peu vive. Cependant le Clergé & le Tiers-Etat convinrent de ne plus inſiſter ſur la demande des rôles de cette impoſition. Quoique cet avis ne fût

pas

pas agréable à la Nobleſſe, il paſſa; mais il n'y eut point de délibération à ce ſujet.

Par les Lettres de Rennes du 18, on mande que la Commiſſion du Vingtieme a enfin préſenté ſon mémoire à l'aſſemblée des Etats. La lecture en a été faite dans deux ſéances conſécutives, & y a reçu les plus grands applaudiſſemens. Cependant y ayant quelques obſervations à faire de la part des trois Ordres, on eſt convenu que chaque Ordre l'examineroit en particulier, & pour éviter la confuſion ils ont nommé des Commiſſaires dans chaque chambre pour leur en faire rapport, & définitivement à toute l'aſſemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les Etats aux Commiſſaires du Roi, qu'il leur fût permis d'élire un ſecond Syndic; ce que les Commiſſaires refuſerent, alléguant leurs inſtructions qui étoient expreſſes à ce ſujet, & qui leur enjoignent expreſſément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune repréſentation là-deſſus. Sur quoi les Etats ont arrêté qu'il en ſeroit écrit à M. le Duc de Penthievre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20, marquent que le 18 M. l'Evêque de Rennes avoit fait rapport à l'aſſemblée de trois lettres écrites à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. de Saint-Florentin au ſujet du Vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponſe que de M. de Penthievre: ce qui confirmoit viſiblement l'inutilité d'en eſpérer aucun ſuccès; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'aſſemblée pour obtenir un ſecond Syndic: ſur quoi les trois Ordres parurent vouloir ſur le

champ procéder à l'élection, ſans attendre réponſe. Mais à la fin la pluralité des voix s'y oppoſa; après quoi l'on paſſa au travail. On lut dans la Nobleſſe le Mémoire avec les changemens que ſes Commiſſaires y avoient faits, dont le principal eſt dans les concluſions, qui ſe bornent uniquement à demander la ſuppreſſion ou l'abonnement du Vingtieme, au lieu que celles du Mémoire ſont que les nouveaux Rôles de 1753 ſoient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils ſoient fixés à la moitié des ſommes du Dixieme de 1749; que les Rôles de 1750, 1751, & 1752 ne ſoient exigibles que ſur le même pied, & qu'on faſſe raiſon ſur 1753 de ce qui aura été payé de ſurplus; que les déclarations ne puiſſent être rejettées, ſous prétexte de défaut de formalités, & exprimées dans les rôles de ſupplément; que les préſentes demandes ſeront autoriſées dans la préſente aſſemblée par un Arrêt du Conſeil. Le Tiers agréa tous ces changemens & y ajouta la demande de l'exemption du Vingtieme des terres en franc fief, & de la diminution du huitieme pour les réparations des maiſons dans les villes, & d'un dixieme pour celles des maiſons dans la campagne. Le mémoire, ainſi réformé, fut envoyé aux deux Ordres; mais la Nobleſſe n'en voulut point adopter les concluſions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le Clergé n'eût adopté les ſiennes; ce qui ayant été refuſé, on remit le travail au lendemain. Le Tiers-Etat perſiſtant dans ſon avis, la Nobleſſe a toujours conſtamment refuſé de donner le ſien, dans la certitude que celui du Clergé ſeroit conforme au Tiers, & qu'ainſi le ſien ſeroit ſans effet. Les

Etats, dans cette position, sont restés assemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le Clergé, à dix heures du soir envoya demander à la Noblesse si elle persistoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de se retirer; ce qu'il fit, ainsi que le Tiers, & la Noblesse ne désempara pas. Mais M. le Comte de Lannion, dont la santé n'étoit pas bonne, alla se coucher dans un lit de l'infirmerie des Cordeliers.

On ajoute qu'il transpiroit le matin que MM. les Commissaires du Roi devoient faire la demande de la Capitation & des autres affaires du Roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois Ordres après la pernoctation de jeudi, se trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres; qu'ils y sont restés, & depuis y sont encore, dans la même situation des choses, sans que les demandes que MM. les Commissaires du Roi leur firent faire vendredi matin, qui les ramenerent au théâtre pour les entendre, les en aient tirés. Ces demandes sont celles des fouages, des droits sur les louages, des droits rétablis & deux sols pour livre du dixieme, & la lecture de l'Arrêt du Conseil de 1738, qui défend d'accorder aucune pension ou gratification sans la permission ou l'autorisation du Roi. Sur ce dernier point seulement les Etats ordonnerent la lecture de l'Arrêt, mais la Noblesse refusa de délibérer sur les autres. Même par un *Tardé à délibérer*, M. le Président du Tiers ayant pris les voix de son Ordre, & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étouffèrent sa voix, & l'avis

de ſon Ordre fut de tout accorder. Celui de l'Egliſe étoit le même, mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la Nobleſſe l'empêcha de le prononcer.

Les choſes en cet état, M. l'Evêque de Rennes, après avoir fait à la Nobleſſe de nouvelles, mais inutiles repréſentations ſur l'irrégularité & le danger de leur obſtination, en prit occaſion de leur propoſer de ne pas prolonger les ſéances de l'aſſemblée au-delà de quatre heures, & d'en faire même un réglement pour toujours. La propoſition en fut acceptée pour la journée ſeulement, & hier elle fut renouvellée & fixée à deux heures après-midi.

Il tranſpiroit que M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des Etats, & demander les ordres du Roi.

Les lettres de Bretagne du 25 Octobre mandent, que le dimanche les Etats demeurerent aux chambres ſans rien faire du tout, & ſe ſéparerent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de ſe retirer aux chambres, on rédigea & ſigna ce qui devoit être porté ſur le régiſtre depuis jeudi. Enſuite que M. le Comte de Lannion témoigna à ſon Ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur ſituation, il ſe croyoit obligé, dans une circonſtance auſſi critique, de conſtater dans la plus exacte vérité le vœu de ſon Ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix aſſez exactement, & qu'il propoſa le ſcrutin; que ſa propoſition fut d'abord rejettée; mais que la complaiſance qu'il

eut de n'y pas insister, en ramena un assez grand nombre à y consentir, & que le nombre s'en accrut assez pour que ce fut l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au scrutin pour savoir si l'on persisteroit ou non, dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de 167 voix contre 16; que cela fait, les Etats se leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce fut le même refrein; que tous les pour-parlers, les négociations, les propositions de conciliation respectives entre les ordres, ont été inutiles; qu'on attendoit ce jour-là (25) le retour du courier de M. le Duc de Chaulnes, qui seul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courier de M. le Duc de Chaulnes est arrivé hier matin à dix heures; à onze, M. le Procureur-général est venu aux Chambres, & là il leur a notifié les ordres du Roi portés dans la lettre de S. M. à M. le Duc de Chaulnes, dont la teneur s'ensuit.

„ MON COUSIN,

„ Je vous ai, par une Lettre du 7 du présent „ mois, autorisé, ainsi que mes autres Commis„ saires, à recevoir les représentations des Etats, „ & à écouter leurs griefs sur la maniere dont „ les Ordonnances rendues en conséquence de „ leur demande pour l'imposition du Vingtieme „ ont été exécutées, & je vous ai en même tems „ marqué que je n'entendois pas que sous prétex„ te de dresser le mémoire de ces prétendus griefs „ & d'en attendre la réponse, les Etats différa-

„ ſent leur travail ordinaire ; que je voulois, au „ contraire, qu'il fût commencé & ſuivi confor- „ mément à ce qui s'eſt toujours pratiqué. J'ap- „ prends néanmoins que M. le Procureur-général „ deſdits Etats leur ayant remis par votre ordre „ quatre articles des inſtructions que je vous ai „ données, afin qu'ils en délibéraſſent, l'Ordre „ de la Nobleſſe l'a refuſé ſous prétexte d'une dé- „ libération commencée à l'occaſion du mémoire „ que lesdits Etats ont fait dreſſer au ſujet de „ l'impoſition du Vingtieme. Et ce refus étant „ directement contraire à mes intentions, que je „ vous ai expliquées par ma dite Lettre, & que „ vous leur avez notifiées, je vous fais celle-ci „ pour vous dire de leur ordonner expreſſément „ de ma part, & ſous peine de désobéiſſance, „ de délibérer ſur le champ ſur lesdits quatre ar- „ ticles desdites inſtructions, que vous leur ferez „ remettre ; vous commandant, & même enjoi- „ gnant d'y tenir la main, comme auſſi de m'en- „ voyer leurs repréſentations & griefs tels que „ ci-deſſus, auſſitôt qu'ils vous les auront remis, „ pour y être ſtatué par moi, ainſi que je le „ jugerai juſte & convenable. "

„ Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrieme jour d'Octobre 1752.

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas *Phélippeaux*.

La lecture ayant été faite de la lettre du Roi & des ordres de MM. les Commiſſaires d'y obéir ſur le champ, ſous peine de désobéiſſance, & de l'enrégiſtrer, la Nobleſſe s'eſt recriée en tumulte

& avec chaleur sur l'accusation fausse qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer, & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de sa conduite à ce sujet, soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des Commissaires du Roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante, que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que, pour en faire preuve, ils étoient prêts d'obéir sur le champ aux ordres du Roi & d'accorder ces quatre articles; ce que les trois Ordres ont fait unanimement. Mais la Noblesse ayant à cœur de se justifier auprès du Roi, & de ne point laisser de traces sur leur régistre d'un ordre aussi injurieux, & l'Ordre de l'Eglise s'étant rangé à son avis, il fut ordonné de faire une députation à MM. les Commissaires du Roi, pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du Roi, & pour prier M. le Duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enrégistré & d'envoyer au Roi un courier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendus à l'Ordre de la Noblesse. L'avis du Tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les Commissaires du Roi pour leur représenter simplement que l'intention de l'assemblée n'avoit jamais été de refuser de délibérer sur ces quatre articles.

MM. les Commiſſaires du Roi reçurent la députation ſur les ſix heures. M. le Duc de Chaulnes y répondit en ſomme que la Nobleſſe cherchoit à ſe faire illuſion à elle-même par un épilogage de mots pour juſtifier ſa conduite; que les ordres & le mécontentement ſur leur inaction & le deſſein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de ſa part; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ſes ordres; que la plus ſûre juſtification de leur conduite ſeroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires, qu'ils y avoient apporté juſqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enrégiſtrement de la lettre du Roi, il conſentoit avec plaiſir à les en diſpenſer, partageant avec eux la peine d'en laiſſer aucun veſtige dans leurs régiſtres, & les aſſurant de l'empreſſement avec lequel il ſaiſiroit les occaſions que les Etats lui offriroient de faire valoir dans la ſuite leur zele & leur ſoumiſſion, &c.

Mais ces réponſes ayant été relevées par pluſieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux, pour ne pas les leur annoncer d'avance, de preſſer les affaires du Roi & de n'y pas ſouffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'aſſemblée du ſuccès de ſon audience, l'Ordre de la Nobleſſe n'en paroiſſant pas ſatisfait, on crut bien faire de finir la ſéance: il étoit alors près de ſept heures.

La Nobleſſe peu ſatisfaite des réponſes de M. le Duc de Chaulnes à la députation de la veille, s'oc-

s'occupa très-vivement dans la séance du vendredi à suivre avec chaleur l'affaire de la justification & autres différens moyens d'y parvenir. Elle se fixa à un mémoire en forme de lettre, qu'elle projetta de faire présenter à M. le Duc de Chaulnes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhésion des deux Ordres de l'Eglise & du Tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'assemblée, étant conçu en termes peu mesurés, l'Ordre de l'Eglise demanda les Chambres pour en délibérer, & là, par la sagesse des Présidens, il fut arrêté par conciliation entre les trois Ordres, de se contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les Présidens furent priés & consentirent de se mettre; elle fut chargée d'insister auprès de M. le Duc de Chaulnes, pour le solliciter de détruire les impressions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier, & informer les Etats de la réponse. M. l'Evêque de Rennes portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre; & M. le Duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politesse & plus d'adresse encore, que les Etats ne desiroient pas plus que lui que la Noblesse se justifiât auprès du Roi, & qu'elle en prît elle-même le soin; ce qu'elle pouvoit faire en lui présentant un mémoire, qu'il enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir sur le champ. Cette réponse rapportée aux Etats parut y mettre plus de calme dans les esprits qu'on ne s'y seroit attendu, & ils s'en remirent sans peine à M. l'Evêque de Rennes & à M. le Comte de Lannion, qui ont été priés de faire

le mémoire. Il étoit alors ſix heures, & la ſéance finit-là.

Il eſt à remarquer qu'après la ſignature des délibérations de la veille, M. le Préſident du Tiers repréſenta que de la maniere dont elles avoient été couchées, il paroiſſoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des Etats de n'y laiſſer aucunes traces de l'accuſation intentée contre l'Ordre de la Nobleſſe, & du mécontentement du Roi; mais ſa repréſentation, toute juſte qu'elle étoit, ne fut pas écoutée.

Hier matin, M. le Comte de Lannion, qui avoit eu la fievre pendant la nuit, s'étant excuſé de venir aux Etats, & M. l'Evêque de Rennes ayant pris les voix dans l'Ordre de la Nobleſſe, comme c'eſt l'uſage en ce cas-là, M. le Comte de Lorge fut élu pour Premier Préſident. Alors M. le Comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux Etats les demandes que M. M. les Commiſſaires du Roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la Capitation, du Caſernement & des Milices, & un ordre à l'aſſemblée de ſe faire rendre compte ſans délai des différentes commiſſions qu'elle avoit nommées ſur les affaires ordinaires & entre autres de celle des conditions des baux, dont leurs inſtructions les chargeoient expreſſément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du Vingtieme; mais M. l'Evêque de Rennes ayant repréſenté fortement l'inconſéquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les Etats étoient ſi vivement occupés à ſe juſtifier de l'accuſation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu

l'intention, quoique ſa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de ſon Ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le Préſident du Tiers propoſa à l'Ordre de la Nobleſſe, que ſi elle vouloit conſentir à terminer le mémoire du Vingtieme ſans concluſions, ſon Ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejetté, M. l'Evêque de Rennes repéta que l'Ordre de l'Egliſe demandoit les chambres pour délibérer ſur les demandes du Roi, & il ajouta, en même tems ſur l'affaire du Vingtieme, & il ſortit avec ſon Ordre. Cependant l'Ordre du Tiers étant demeuré ſur le théâtre & parlementant avec celui de la Nobleſſe dans le deſſein de ſe rapprocher mutuellement, plus de deux heures ſe paſſerent dans ce choc de tempéramens, propoſés & rejettés. Enfin l'Ordre du Tiers ſe détermina à ſe retirer dans ſa chambre & ſortit; mais cédant aux ſollicitations de la Nobleſſe, il rentra un moment après, mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages auſſi inutiles que les premiers. Enſorte qu'il ſortit une ſeconde fois pour aller dans ſa chambre, & M. Daillon, quelque tems après, étant revenu ſeul ſur le théâtre pour reprendre la négociation, la Nobleſſe parut ſe fixer à l'avis de terminer le mémoire du Vingtieme ſans concluſions, avec cette différence que le Tiers ſe propoſoit de le faire dans les termes ſuivans.

„ Si le Roi veut écouter ſa juſtice, il nous „ accordera la ſuppreſſion du Vingtieme; mais ſi „ les beſoins de l'Etat y ſont obſtacle, ſa bonté „ paternelle nous en accordera l'abonnement, „ comme le ſeul & unique moyen de concilier

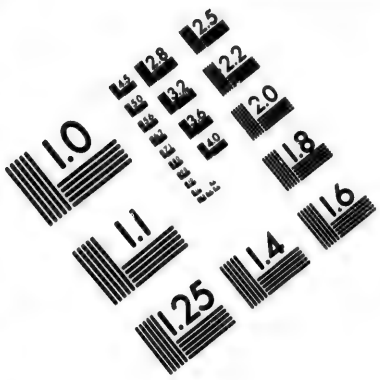

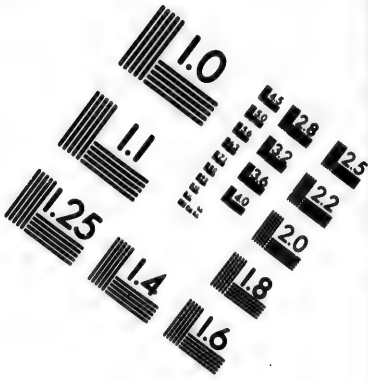

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

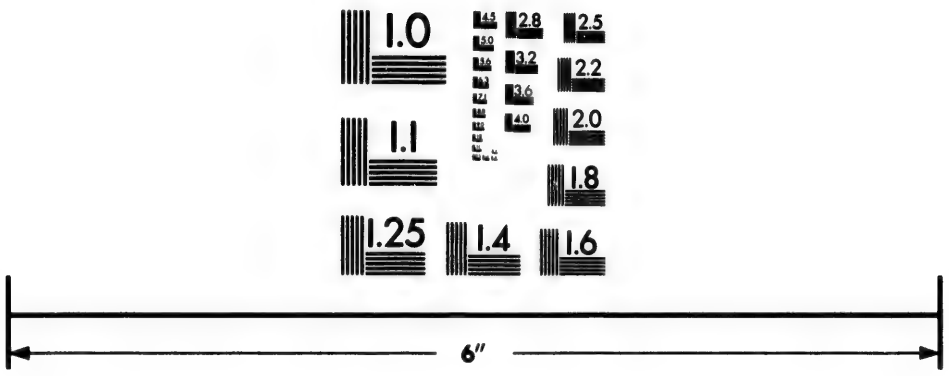

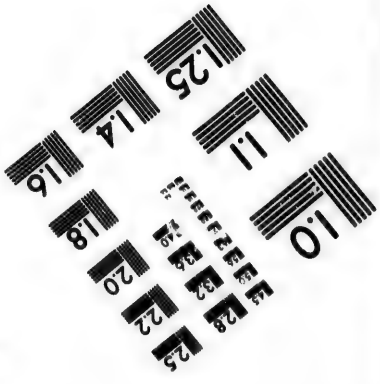

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

„ les intérêts de S. M. avec le soulagement de ses „ sujets. " Au lieu que la Noblesse vouloit y ajouter les autres mots: *Et que nous la supplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu sur cela sans se rendre de part & d'autre, qu'enfin huit heures arrivant, & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde, les trois Ordres se remirent à tarder de délibérer sur le tout ce matin.

C'est ainsi qu'il est quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée, & de se trouver à la fin au même lieu dont ils sont partis. Cependant l'Ordre de l'Eglise avoit souffert très-impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré, le Tiers ne l'eût pas suivi. Le Tiers prétendoit justifier sa conduite en disant qu'avant de se retirer aux chambres, il falloit que les Ordres fussent convenus de l'objet de la délibération. L'Ordre de l'Eglise soutenoit que la proposition des demandes du Roi ayant été faite, l'objet de la délibération avoit été déterminé; qu'ainsi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvellât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la signature des délibérations du samedi, les trois Ordres se retirerent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du Vingtieme, & sur les quatre papiers de la veille. (C'est le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des Commissaires du Roi.) Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux Etats de se faire rendre compte de leurs commissions & surtout des conditions des Baux. Cet ordre avoit été inscrit la veille dans les régistres, comme les autres. La

Nobleſſe l'y vit avec déplaiſance lors de la ſignature, & propoſa de l'y rayer, comme n'étant ni néceſſaire ni d'uſage d'inſcrire ces ſortes d'ordres. Et elle le perſuada à l'Egliſe & l'ordre fut rayé. Cependant l'Egliſe mieux inſtruite & éclairée par l'avis du Tiers, qui fut que l'enrégiſtrement qui avoit été fait la veille devoit ſubſiſter, revint à cet avis-là. Mais ce qui ſe paſſa dans la ſuite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en regle.

Les Etats étant donc aux chambres, on y commença à délibérer ſur le mémoire du Vingtieme, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'Egliſe y fit quelques changemens dans les concluſions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent à rien. Le Mémoire fut mis au net & remis le ſoir avec la juſtification de la Nobleſſe par MM. les Préſidens des Ordres, à M. le Duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui partit lundi à une heure après-midi.

Enſuite on délibéra ſur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la Capitation, & l'impoſition & l'adminiſtration du caſernement & des milices. La Nobleſſe fut d'avis de nommer une commiſſion, pour examiner ce qui ſeroit le plus avantageux dans les circonſtances préſentes, d'abonner ou non la capitation & de laiſſer ou prendre l'adminiſtration du caſernement & des milices. L'avis de l'Egliſe & celui du Tiers furent uniformes à députer vers MM. les Commiſſaires du Roi pour demander la diminution de la capitation à quatorze cens mille livres, & à ordonner l'impoſition du caſernement & des milices, dont l'adminiſtration ſeroit faite par la Commiſſion in-

termédiaire. Les avis des trois Ordres ayant été envoyés reſpectivement dans les chambres, les chambres ſe raſſemblerent ſur le théâtre, & là, les Préſidens repéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur Ordre; & les avis des deux Ordres de l'Egliſe & du Tiers étant uniformes, M. l'Evêque de Rennes prononça en conſéquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les plus vives dans l'Ordre de la Nobleſſe; ce qui les détermina un moment après à remettre les Etats au lendemain, & il ſortit avec l'Egliſe & le Tiers. La Nobleſſe, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir reſter; M. le Comte de Lannion l'en diſſuada, mais ce fut ſans lui faire abandonner ſa prétention que la délibération étoit nulle, & que ſur la matiere dont il s'agiſſoit, la pluralité des deux Ordres ne ſuffiſoit pas & que l'unanimité des trois y étoit néceſſaire.

MM. les Préſidens ayant informé à la conférence du ſoir MM. les Commiſſaires du Roi de cette conteſtation, ils jugerent conformément à ce qui leur eſt preſcrit dans leurs inſtructions, ne pouvoir ſe diſpenſer d'y mettre ordre; & en conſéquence ils remirent à M. le Procureur-général Syndic, un ordre qui déclaroit de la part du Roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit ſuffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du Roi dans tous les cas ſemblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au Sieur Berthelot, Commis du Greffe, d'inſcrire la délibération ſur les régiſtres, & enjoignoit à MM. les Préſidens des trois Ordres de la ſigner, & aux Etats d'enrégiſtrer le dit ordre.

M. le Procureur général-Syndic se présenta lundi à l'ouverture de la séance, & sur le refus que fit la Noblesse d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du Roi à ce sujet, & il le remit au Commis du Greffe pour en faire la lecture; mais la Noblesse s'y opposa, avec une fureur qui se renouvelloit toutes les fois que M. l'Evêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des requisitions qu'il leur fit à différentes fois & par compassion pour M. le Comte de Lannion qui avoit eu la fievre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les Etats au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La Noblesse, pour fonder son opposition à la délibération de la veille, disoit qu'elle n'étoit pas en regle: 1°. Parce que son avis n'avoit été qu'un avant faire droit aux demandes du Roi, & qu'ainsi les deux autres Ordres ayant opiné sur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puisqu'elle n'avoit pas opiné sur le même objet. 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que s'agissant d'imposition ou d'abonnement, la pluralité de deux Ordres suffit, & qu'il y falloit l'unanimité des trois; & c'est pour éviter la décision de cette question, qu'elle s'opposa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de M. M. les Commissaires du Roi, sentant bien qu'il la décidoit contre elle.

Cependant M. M. les Commissaires du Roi avoient été mandés chez M. le Duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux Etats, afin d'y faire enrégistrer l'ordre, & d'y faire signer la délibération

en leur préſence, lorſqu'ils apprirent que les Etats étoient levés.

Toute la ſoirée ſe paſſa en négociations, exhortations, ſollicitations, pour ramener, perſuader, intimider les chefs de la Nobleſſe. La plupart conſentoient bien à revenir à l'avis des deux Ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non avenue, & que ſurtout il ne fut pas queſtion de l'ordre de M. M. les Commiſſaires du Roi.

D'un autre côté, M. M. les Commiſſaires du Roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la radiation de l'ordre du ſamedi, & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fût rétabli & que le ſecond fût enrégiſtré, & la délibération ſignée en conſéquence. Et ils ne diſſimulerent pas que le ſort de l'aſſemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choſes étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La ſcene changea tout à coup: M. le Comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de perſuaſion qui lui eſt naturel & qui lui a toujours réuſſi, il exhorta la Nobleſſe à prévenir l'entrée des Commiſſaires du Roi en revenant à l'avis des deux Ordres, & il y réuſſit. Cela fait, & la délibération ayant été ſignée, on négocia auprès de M. le Duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30 qui étoit devenu inutile, au moyen de la date du 29 qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y conſentir. Ainſi l'on reprit le chemin dont on s'étoit

écarté dimanche. On fit trois députations consécutives à MM. les Commissaires, dont la derniere, les Présidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1400000 livres. Et toutes trois ayant été inutiles, vraisemblablement on prendra ce matin de nouvelles mesures pour se dispenser de délibérer définitivement sur cet article jusqu'à la réponse du Mémoire du Vingtieme, qu'on attend samedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les séances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois Ordres. On délibéra unanimément sur le rapport de M. le Président de Bedée. Ensuite les trois Ordres se réunirent à l'avis que la Noblesse avoit pris le 29 au sujet de la Capitation, de nommer une Commission pour examiner si dans les circonstances présentes il seroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la séance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection d'un Substitut, laquelle a occupé toute la séance d'hier. Le Sr. Chapelier a été élu de l'avis de l'Eglise & du Tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'Eglise, vingt dans le Tiers & quarante-cinq dans la Noblesse. Le Sr. Gelin avoit eu soixante-dix-sept voix dans la Noblesse, seize dans l'Eglise & seize dans le Tiers. Le Sr. Abeille n'a eu que quarante-neuf voix dans la Noblesse, une dans l'Eglise & cinq dans le Tiers. L'élection faite, on requit encore le désir d'avoir la permission d'en élire un second, & il passa à l'unanimité des trois Ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à M. M. les Commissaires du Roi, à laquelle M. le Duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promet-

tre d'en écrire.

Il ſemble qu'il eſt arrangé que M. M. les Commiſſaires du Roi feront faire ce matin aux Etats la demande du fonds ordinaire de deux cens mille livres pour les Etapes, de cinquante mille livres pour les Haras, & de huit mille livres pour la Maréchauſſée, & qu'on commencera le rapport de la Commiſſion intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 Novembre, que le courier du Roi a apporté à M. le Duc de Chaulnes une réponſe au dernier mémoire des Etats, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le Roi s'en tenoit à ſa premiere réponſe & vouloit être obéi.

L'aſſemblée des Etats tenue en conſéquence, a été fort vive. Il y a eu ſurtout une grande fermentation contre M. l'Evêque de Rennes, & l'on s'eſt ſéparé ſans rien conclure. On devoit ſe raſſembler le lendemain. Les choſes étoient en cet état au départ de la poſte.

La ſéance de dimanche ſe paſſa en négociations aſſez tranquilles de l'Ordre de la Nobleſſe avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord cruement, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendroit rien à moins de ſe rapprocher d'eux, & du deſir qu'ils avoient de ſavoir les réponſes ultérieures que M. M. les Commiſſaires avoient ſur le Vingtieme, il propoſa de faire demander à M. le Duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à l'aſſemblée la Lettre qu'il avoit reçue en réponſe à leur Mémoire. L'Ordre de l'Egliſe trouvant la demande de la

Lettre malhonnête & indiscrete, l'adoucit, en proposant de le prier seulement de faire part aux Etats des réponses qu'il avoit reçues à leur Mémoire; & la Noblesse y consentit. Le Tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponses à leur Mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conséquence, & la députation passa à l'avis des deux Ordres de l'Eglise & de la Noblesse; & les Etats après avoir nommé la députation, & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la séance. Il étoit alors quatre heures.

M. le Duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il leur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il eût à leur faire, quant à la suppression & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les rassembler tous & charger une commission de les déduire & d'en conférer avec M. M. les Commissaires du Roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autorisés à statuer dans la présente tenue sur ceux qui lui avoient paru bien fondés.

Cette réponse, rapportée lundi à l'assemblée, y fut reçue avec plus d'indisposition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général: *aux Chambres!* & les Ordres s'y retirerent & y sont encore, car la séance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes en date du 10 de ce mois, on mande que les Etats s'assemblent tous les jours aussi infructueusement depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, & se

séparent toujours, chambres tenantes, sans rien faire; que la Noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres Ordres persistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les Commissaires du Roi avoient envoyé ordre au Procureur-général Syndic, de faire à l'ouverture de l'assemblée lecture d'un Arrêt du Conseil du 2 Novembre, servant de réponse au Mémoire des griefs sur le Vingtieme; ce qui avoit été exécuté; que l'Ordre de la Noblesse, sans autre réponse ni délibération, après la lecture de cet Arrêt, demanda les Etats au lendemain; ce qui avoit été fait, malgré les représentations de M. l'Evêque de Rennes & de M. le Comte de Lannion, qui desiroient que cet Arrêt fût envoyé à l'examen de la Commission du Vingtieme pour en rendre compte à l'assemblée & y faire des observations; que cet Arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même retroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait de fausses déclarations.

Réponse des Etats de Bretagne à M. M. les Commissaires du Roi.

„ Les Etats de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchises & libertés de leur pays; ils ne peuvent en honneur ni en conscience consentir qu'il soit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont transmis comme la portion la plus précieuse de leurs héritages.

„ Le plus essentiel de ces droits est qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays sans leur consentement, ni au-delà de la durée de ce consentement. Ce point fondamental de la constitution de leur gouvernement, que leurs anciens Souverains juroient à leur couronnement de maintenir, & dont l'observation a été promise avec solemnité en 1532, lorsque la Bretagne fut unie à la France par le consentement de nos peres; ce droit reconnu dans tous les contrats, que les Etats ont passé depuis avec les Commissaires des Rois prédécesseurs de S. M. & avec ceux de S. M., a été violé dans l'imposition & la perception du Vingtieme, & il est évidemment menacé de l'être encore dans la suite.

„ Ce grief touche si sensiblement les Etats, & il est si important pour eux qu'il soit réparé, qu'il leur fait oublier dans le moment présent tout ce qu'ils ont souffert de la part des régisseurs du Vingtieme, quelque grand qu'il soit. Ils ne sauroient penser qu'un Souverain aussi équitable que leur glorieux Monarque, veuille anéantir de fait un droit si authentique; droit qu'il maintient & qu'il conserve lui-même par les promesses solemnelles qu'il fait aux Etats dans les contrats que ses Commissaires passent tous les deux ans en son nom avec eux.

„ Les Etats méritent d'autant plus que ce droit leur soit conservé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter autant qu'ils ont pu aux besoins de l'Etat; & c'est avec ces sentimens qu'ils persistent à offrir d'imposer eux-mêmes le Vingtieme, & de lever jusqu'aux Etats prochains qu'ils tiendront en deux

ans, sur les fonds assujettis au Dixieme, une somme de neuf cens mille livres par an & de faire remettre cette somme à la caisse des amortissemens pour l'acquit de cette composition, à laquelle ils ne peuvent consentir qu'à cette condition: toute autre maniere de la lever étant trop onéreuse au peuple de Bretagne."

Lettre écrite de Rennes, le 12 Novembre.

„ Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puisse nous en retirer. Hier matin à l'ouverture, M. M. les Commissaires du Roi firent notifier aux Etats par M. le Procureur-général-Syndic l'ordre du Roi ci-joint, avec injonction d'en faire la lecture, de l'enrégistrer & de l'exécuter suivant sa forme & teneur, sous peine de désobéissance. L'ordre lu, deux heures se passerent dans une confusion effroyable, un grand nombre de l'Ordre de la Noblesse s'animant les uns & les autres pour sortir de l'assemblée, & tous résolus à ne point l'enrégistrer. Au milieu de ce tumulte, où les représentations des Présidens sur le respect & l'obéissance dûs à un ordre du Roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutés, ou le furent inutilement. L'Ordre du Tiers demanda les chambres, & l'Ordre de l'Eglise étant du même avis, ils s'y retirerent, & là, après avoir résisté à toutes les conférences & insinuations de l'Ordre de la Noblesse, qui vouloit les engager à faire une députation vers M. M. les Commissaires du Roi, pour les prier de retirer l'ordre du Roi, l'Ordre du Tiers envoya le sien d'enrégistrer l'ordre. L'Eglise demeura longtems en panne, pour donner le tems

à l'Ordre de la Nobleſſe de lui envoyer ſon avis; mais après l'avoir attendu en vain juſqu'à ſept heures, elle envoya le ſien, qui étoit, comme celui du Tiers, d'enrégiſtrer l'ordre; & à neuf heures les trois convinrent de ſe retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le ſache.

Dans la ſéance de vendredi, M. l'Evêque de Rennes mit en avant de ſe retirer aux chambres pour délibérer ſur l'Arrêt du Conſeil du deux de ce mois & demanda les chambres en conſéquence. L'Ordre du Tiers fut du même avis & ils y allerent. Mais l'Ordre de la Nobleſſe s'obſtina à en fixer la matiere à l'objet général du Vingtieme, ſans faire mention de l'Arrêt du Conſeil. Cependant on lut dans l'Ordre de la Nobleſſe un Mémoire de réflexions contre les diſpoſitions dudit Arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente; & l'Ordre de l'Egliſe de ſon côté travaille ſur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés ſur l'exécution dudit Arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on n'ait rien fait à cet égard. L'avis du Tiers avoit été d'envoyer ledit Arrêt à la Commiſſion du Vingtieme pour, les obſervations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à M. M. les Commiſſaires du Roi, après avoir été approuvées dans l'aſſemblée."

DE PAR LE ROI.

„ Le Roi étant informé que par un abus qui s'eſt introduit depuis peu de tems dans l'aſſemblée des Etats de Bretagne, un des Ordres voulant

empêcher qu'il ne ſoit pris de délibération ſur les affaires portées aux Etats, refuſe de former aucun avis. En ſorte que l'expédition desdites affaires eſt entierement arrêtée; & voulant faire ceſſer un abus auſſi préjudiciable à ſon ſervice qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun desdits trois Ordres ſera tenu de délibérer & donner ſon avis ſans aucun délai ſur toutes lesdites affaires, de quelque nature qu'elles ſoient. Et qu'auſſitôt qu'un desdits Ordres aura donné ſon avis, les deux autres ſeront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, ſans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'uſage d'obſerver entre eux de le donner: le tout à peine de désobéiſſance. Et où un desdits deux Ordres, leſquels auroient été en retard de donner leurs avis, refuſeroit de donner le ſien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres Ordres, la délibération ſoit & demeure formée par la pluralité des deux Ordres contre un, & comme telle couchée ſur le régiſtre & ſignée par le Préſident des trois Ordres. Ce que S. M. veut être exécuté, nonobſtant toutes proteſtations, oppoſitions & autres actes contraires, qu'elle a dès à préſent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un deſdits Ordres refuſant de donner ſon avis, la délibération puiſſe être réputée formée par les ſuffrages des deux autres Ordres, dans les cas où, ſuivant les réglemens deſdits Etats, les délibérations ne peuvent ſe former que par les ſuffrages unanimes deſdits trois Ordres. Enjoint S. M. à ſes Commiſſaires auxdits Etats, de faire lire le préſent

ſent Ordre dans leur aſſemblée, de le faire tranſcrire ſur le régiſtre de leurs délibérations, & de tenir exactement la main à ſon exécution. Fait à *Fontainebleau*, le 24 Octobre 1752."

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas,

PHELIPPEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la Nobleſſe avoit fait ſon poſſible pour engager l'Ordre de l'Egliſe à faire une députation à M. M. les Commiſſaires du Roi pour leur faire part de leurs obſervations ſur l'Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'aſſemblée, l'ordre du Roi étoit venu à contretemps, mais que l'Egliſe n'avoit pas voulu s'y prêter, & que la Nobleſſe avoit député quatre de ſes membres pour ſupplier M. M. les Commiſſaires du Roi de retirer cet ordre; que M. le Duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politeſſe que leur demande ne pouvoit être accordée; que les témoignages de bienveillance dont cette réponſe fut adoucie, la firent recevoir ſans indiſpoſition de la part de la Nobleſſe; que M. le Comte de Lannion s'y tranſporta lui-même, & en reçut la même réponſe, avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complaiſance; que lundi matin, M. le Duc de Chaulnes & M. M. les Commiſſaires du Roi firent ſavoir à l'aſſemblée qu'ils alloient s'y rendre; que M. le Duc de Chaulnes ayant pris ſéance, & s'étant couvert & aſſis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du Roi n'avoit

pas été enrégiſtré, il venoit pour le faire enrégiſtrer en ſa préſence, le fit relire par le Greffier, enrégiſtrer ſur le livre des délibérations, & ſigner par M. M. les Préſidens des Ordres, & s'en fit tranſcrire ſur le champ une expédition; que M. le Comte de Lannion avoit engagé l'Ordre de la Nobleſſe au reſpect & au ſilence, qu'ils tinrent très-exactement, ainſi que les deux autres Ordres: qu'après la ſortie des Commiſſaires du Roi, l'Ordre de la Nobleſſe ſe partagea en différens avis, mais ſans tumulte, pour faire des remontrances au Roi ſur ledit ordre; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'aſſemblée & approuvé des trois Ordres, qui ordonnerent qu'elles ſeroient inſcrites ſur le régiſtre & portées par une députation à M. M. les Commiſſaires du Roi, qui ſeroient ſuppliés de les appuyer de leurs bons offices; ce qui fut fait. L'objet des remontrances eſt de conſtater le droit & la poſſeſſion des Etats d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du Roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit; ce qu'ils oſent ne pas craindre de la bonté du Roi; ou celui de les punir d'en avoir abuſé, ce dont ils s'efforcent de ſe juſtifier: que le 15 ils étoient aux Chambres au départ de la poſte pour délibérer au ſujet de l'arrêt du Conſeil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les Etats aſſemblés le 15, s'étoient retirés aux chambres pour délibérer ſur le plan de fixer l'objet des griefs; qu'après quelques débats, il fut arrêté que, ſans perdre de tems ſur l'abonnement & la régie, M. M. les Préſidens des Ordres conféreroient tacitement avec

M. M. les Commiſſaires du Roi pour, ſur leur réponſe, être délibéré le lendemain; que M. le Duc de Chaulnes, pour toute réponſe aux Préſidens, leur avoit montré trois Lettres, une du Roi, l'autre de M. le Garde des Sceaux & la derniere de M. de Saint-Florentin, qui lui défendoient expreſſément de ne plus entendre parler de l'affaire du Vingtieme, ſous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela il vouloit bien prendre ſur lui d'en écrire, ſi les Etats lui faiſoient une députation à ce ſujet, perſuadé que, S. M. n'ayant refuſé l'abonnement à la Bretagne, que parcequ'aucune autre province d'Etats ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faiſoit eſpérer pour les Etats la même adminiſtration du Vingtieme: que cette réponſe ne ſatisfit point du tout la Nobleſſe, qui ſe déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les Etats auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois Ordres nommerent des députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dreſſés au nombre de ſix; qu'il fut arrêté par les Etats que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le Duc de Chaulnes en conférer avec lui, ſans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux Etats mêmes des délibérations priſes en conſéquence; que ces députés ayant expoſé à M. de Chaulnes le deſir & les raiſons de l'aſſemblée d'obtenir une adminiſtration du Vingtieme qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes Lettres que ci-deſſus, & que la ſeule raiſon qui pouvoit l'autoriſer

à écouter & à proposer aucune demande de leur part sur la matiere du Vingtieme, & qu'il prendroit sur lui, si les Etats lui en faisoient la proposition, étoit de supplier le Roi de leur accorder la même administration sur le Vingtieme que S. M. avoit accordée aux Etats de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les chefs à réfléchir sur le danger d'insister sur autre chose, & qu'il n'avoit cédé qu'aux instances réitérées des députés d'entendre le plan de leur Régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponse, rapportée le 17 à l'assemblée, n'y rallumât dans l'Ordre de la Noblesse le feu qui étoit déjà fort vif la veille.

Par les Lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponse de M. de Chaulnes n'avoit point satisfait la Noblesse, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indisposition qu'on ne craignoit, & que sur les représentations du Président des trois Ordres qui leur avoit remontré que c'étoit la seule que M. le Duc de Chaulnes avoit pu prendre sur lui, les Etats étoient convenus de faire une députation à M. le Duc de Chaulnes pour le prier d'écrire conformément à sa réponse, & de savoir quel seroit le traitement que la Bretagne pourroit espérer relativement à sa situation malheureuse, à ses droits & à la différence de la nature de ses biens, pour, sur la réponse de la cour, communiquée à l'assemblée, être pris par les Etats le parti qui seroit jugé convenable; qu'en conséquence M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit le retour mardi au soir; que le reste de la séance fut rempli par la continuation du Rap-

port de la Commiſſion intermédiaire; que M. l'Evêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq groſſes fermes, & ſur leſquelles il fut ſtatué; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres Commiſſions, mais que la Nobleſſe s'y étoit oppoſée, & qu'il paroiſſoit qu'il n'en ſeroit fait aucun juſqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les Lettres de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre choſe depuis dimanche que de continuer le rapport de la Commiſſion intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, ſur leſquels il avoit été délibéré; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la Cour, arrivées la veille, mais qu'il tranſpiroit qu'elles n'étoient pas favorables; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le ſoir & apporter la réponſe.

On mande de Rennes le 24 que MM. les Commiſſaires du Roi étoient entrés la veille aux Etats; que M. le Duc de Chaulnes y avoit fait lire & enrégiſtrer trois lettres, une du Roi, qui défend ſous aucun prétexte aucunes repréſentations ſur le Vingtieme, S. M. ayant prononcé définitivement là-deſſus par ſon Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois, ſous peine de déſobéiſſance; l'autre de M. le Garde des Sceaux, qui marque dans les termes les plus forts le mécontentement du Roi de la conduite des Etats, & ordonne de les ſéparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures; que S. M. veut bien par grace leur accorder la même adminiſtration ſur le Vingtieme que celle qu'elle vient d'accorder aux Etats de Languedoc; & celle de M. de Saint-

Florentin, qui explique les intentions du Roi au ſujet de l'ordre de S. M. du 24 Octobre dernier, dont il ordonne l'exécution à toujours, & en cas de réſiſtance de ſéparer l'aſſemblée. Et après les avoir fait ſigner par les Préſidens; qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le tout s'étoit paſſé dans le plus profond ſilence de la part des Etats; qu'après la ſortie de M. M. les Commiſſaires, pluſieurs de la Nobleſſe avoient propoſé, comme unique reſſource dans la circonſtance préſente, de faire un procès-verbal de la conduite des Etats depuis l'ouverture, & d'en demander enſuite la clôture à M. de Chaulnes: mais que la plus grande partie des Etats s'y étoient oppoſés formellement; que l'Evêque de Rennes ayant voulu remontrer dans les termes les plus forts & les plus pathétiques le péril & les conſéquences de la plus légere réſiſtance aux volontés du Roi, cela avoit occaſionné le plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit demandé les chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires aſſez peu importantes.

26 Novembre. La derniere ſéance a été auſſi tumultueuſe que les précédentes. La propoſition qui y fut faite de la part des Commiſſaires du Roi de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'oppoſition la plus vive de la part de la Nobleſſe, & il fallut pour calmer ce feu toute l'éloquence & la fermeté de M. l'Evêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adreſſe de M. le Comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit miſe dans les eſprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des Commiſſaires du Roi.

29 Novembre. Après bien des débats sur le rapport de la Commission au sujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les Commissaires du Roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les Etats devoient faire au bail actuel. M. le Duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres Commissaires sur les deux changemens qui étoient l'objet de la contestation, adoucit le premier, qui consistoit à communiquer aux parties intéressées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en justice, & il refusa nettement le second, qui étoit de laisser fixer le prix de l'eau-de-vie par les Etats. Deux autres députations faites aux Commissaires sur le même sujet, à la sollicitation de la Noblesse, ont été tout aussi infructueuses. M. le Duc de Chaulnes a fait procéder de son autorité par les Hérault des Etats à la premiere publication du bail ; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la Noblesse dans une fureur qui vraisemblablement rendra nulle la prochaine séance, comme les deux précédentes.

Dans l'assemblée des Etats du premier Décembre, la Ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois Ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cens mille livres, malgré les menaces & protestations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, sous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au Greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 Décembre, on mande que les séances avoient été des plus vives au sujet de la bannie faite contre la volonté des

Etats & des encheres reçues & contre laquelle la Nobleſſe avoit voulu proteſter dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'enſuivre, & expoſer toutes les infractions qui ont été faites dans la préſente tenue aux droits, libertés & franchiſes de la province ; mais que l'Egliſe avoit cherché à calmer les eſprits autant qu'elle avoit pu, & avoit enfin fait conſentir les Etats à former la délibération ſuivante.

„ Les Etats voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions au Greffe, contre la diſpoſition de l'Article III. Chapitre VII, du Réglement de 1687, & ſans garder les intervalles preſcrits par ledit réglement, proteſtent contre la forme dans laquelle les bannies ont été faites ; en conſéquence chargent M. le Procureur-général-Syndic & M. M. les Députés en Cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit réglement ſoit exécuté ſelon ſa forme & teneur."

La ſeconde enchere qui fut bannie par M. M. les Commiſſaires du Roi, eſt demeurée au Sr. Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la Nobleſſe, dont le plus grand nombre s'eſt retiré. Précédemment on avoit propoſé de délibérer de la part de M. M. les Commiſſaires ſur différentes gratifications à accorder ; entr'autres 15,000 livres à M. le Duc de Chaulnes & 15,000 livres à Madame la Ducheſſe de Chaulnes. La Nobleſſe s'eſt oppoſée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les Lettres de Rennes du 8, on mande que l'Arrêt du Conſeil pour la régie du Vingtieme, n'eſt

n'eſt point encore arrivé ; que les Etats en paroiſſent fort impatiens.

Que dans le dernier travail ils avoient accordé pluſieurs penſions, & acheté 1,500 livres un étalon Limoſin pour les haras de l'Evêché de Quimper.

Que le jeudi matin, M. le Duc de Chaulnes, ſeul & ſans gardes, ſuivant l'uſage, vint dans l'aſſemblée, recommander au nom de ſon Alteſſe Séréniſſime M. le Duc de Penthievre, M. M. les Evêque de Vannes, Marquis de la Riviere, & Sr. Du Bodan, Maire de Vannes, pour la députation à la cour ; M. l'Abbé Cué, le Marquis de la Maiſons, & le Kerebar Sénéchal de Léon pour la députation à la Chambre des comptes. Les Etats ſe retirerent aux chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems ſur la continuation dans l'emploi de leur Tréſorier. Sur quoi les avis des trois Ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10, on mande que l'on avoit élu pour Préſident de la Nobleſſe, M. de Lorgeril, Doyen de la Nobleſſe, & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à M. M. les Préſidens des Ordres, pour les dédommager de la dépenſe extraordinaire de leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 95000 livres de gratification, outre 40000 livres de leurs Préſidences ordinaires ; qu'on avoit auſſi accordé les gratifications ordinaires à M. M. les Procureurs-généraux-Syndics, & une gratification extraordinaire de 6000 livres à M. le Comte de Quelen.

Que M. l'Evêque de Rennes pria les Etats de prendre en bonne part le refus qu'il ſe croyoit obligé de faire de la gratification de 30000 livres

qu'ils avoient accordée, & M. de Chaulnes refuſa avec beaucoup de politeſſe les 15000 livres que les Etats lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoiſſance, ſa place ne lui permettant pas d'accepter ce préſent ſans un ordre du Roi.

Qu'il fut enſuite arrêté un fonds de 139250 livres pour l'ouvrage de la ſtatue du Roi, dont eſt chargé le Sr. le Moyne, & l'on diſpoſa des différentes penſions vacantes en faveur des Cadets militaires.

Que l'Ordre du Tiers a pris fait & cauſe pour M. Duclos contre l'Ordre de la Nobleſſe, qui a refuſé de le joindre à M. M. les Députés en Cour pour les ſoins à donner à l'ouvrage de la ſtatue du Roi, comme il y avoit été aſſocié dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été perſonnellement chargé d'en faire l'inſcription.

Par les lettres de Rennes du 13, les Commiſſaires ont fait propoſer de nouveau l'enrégiſtrement des quatre Arrêts du Conſeil dont il a été queſtion. Les Etats n'ont point déféré à cette propoſition, & il tranſpire que les Commiſſaires doivent venir à l'aſſemblée pour faire enrégiſtrer ces Arrêts. Le Clergé & le Tiers-Etat ayant été d'avis de faire fonds de 600000 livres pour les grands chemins, M. l'Evêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte & la Nobleſſe a proteſté de nullité, à cauſe du défaut d'unanimité dans les trois Ordres.

De Rennes, le 15 — Les Etats ont chargé leurs députés en cour de tâcher d'obtenir du Roi des conditions qu'ils veulent apporter au ſujet des grands chemins, pour leſquels il a été arrêté une ſomme de ſix cens mille livres.

Les Commiſſaires du Roi ſont entrés mercredi au Théâtre, où M. de Chaulnes y a fait enrégiſtrer en ſa préſence les quatre Arrêts que les Etats avoient refuſé. Après leur ſortie la Nobleſſe s'émut beaucoup contre cet enrégiſtrement, & détermina à charger le Député & Procureur-général-Syndic à former oppoſition auxdits Arrêts, & de ſe rendre à la cour après la clôture des Etats pour y faire des remontrances au Roi à ce ſujet.

Enſuite le Procureur-général-Syndic fit faire lecture de l'Arrêt du Conſeil concernant la régie du Vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les Commiſſaires de cette Commiſſion, ce jour la Nobleſſe obligea les Etats de prendre l'avis par ſcrutin, & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuſer la Régie, comme inſuffiſante à réparer la ruine totale de la Province, & même de refuſer ſon conſentement à l'impoſition du Vingtieme. Les Ordres étant au Théâtre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'oppoſition décidée de la Nobleſſe ne permet pas d'eſpérer aucun bon ſuccès.

La Nobleſſe perſiſtant dans ſon avis, & les deux autres Ordres n'étant point d'accord dans le leur, le Tiers & l'Egliſe vouloient qu'il n'y eût point de délibération; mais la Nobleſſe prétendant que le refus de la régie s'enſuivoit de droit & de fait, des trois différens avis le ſien devoit prévaloir & former la délibération, non-ſeulement de refuſer la Régie, mais même ſon conſentement à l'impoſition, on fut obligé de lever la ſéance & M. le Procureur-général-Syndic rapporta à Mrs. les

Commiſſaires du Roi l'Arrêt de la régie qu'ils ont repris le 16. La Nobleſſe perſiſtant toujours dans ſes mêmes principes, ſembloit ne vouloir point céder; mais enfin elle ſe rendit, & accepta la propoſition d'inſcrire les trois avis ſur le régiſtre, & d'y ajouter ces mots: En conſéquence les Etats ont chargé M. le Procureur-général-Syndic de rapporter à M. M. les Commiſſaires du Roi l'Arrêt du Conſeil du 8 de ce mois, & l'inſtruction y jointe.

La Commiſſion de la Capitation doit faire ſon rapport, ſur lequel les Etats auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernieres ſéances de l'aſſemblée des Etats de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuſes ſuivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils ſont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il ſuffira de dire que la Nobleſſe s'eſt toujours ſoutenue dans ſon ſyſtême, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans ſon eſprit. Elle a fait un Mémoire en forme de Remontrances au Roi, que les Députés en Cour ſont chargés de préſenter, & dont la minute a été dépoſée au Greffe. On comptoit que les Etats pourroient être clos le 21 au ſoir, mais la ſéance ayant fini trop tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des Etat s'étoit faite le 23, avec proteſtation de la part de la Nobleſſe de tout ce qui s'eſt fait contre ſon avis & ſes privileges. M. & Madame de Chaulnes ſont de retour d'hier 25 à Paris.

Liſte de ceux qui ont des Lettres de cachet, de la Nobleſſe de Bretagne, & le lieu de leur détention.

M. & Madame de Pyré, à Saintes.
M. M. de Kerſauſon, à Iſſoire en Auvergne.
M. de la Bernerais, à Angoulême.
M. de Kerqueſec, à Ganat en Bourbonnois.
M. de Keratrice, à Iſſigny en Normandie.
M. de Begas ſon oncle, à Vitoux en Bourgogne.
M. de Begas, ſon neveu, à Gueret en Marche.
M. du Lattay St. Péon, à Nevers.
M. Duthoya Baron, Sénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.
M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.
M. Deſchard, aux Charitains à Pontorſon.
M. Bédoyere, à Angoulême.

M. M. Trouſſier, de Langourla, de Sceaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la Maréchauſſée & à leurs frais.

On ne ſait point où M. l'Evêque de Rennes a reçu ordre de reſter dans ſon Dioceſe.

N°. II. (Page 58.) *Etat des Vaiſſeaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
8	La *Marie-Louiſe*, du Havre, venant de la Martinique. Un Navire venant de Bordeaux à Saint Valeri. Le *Chenonceaux*, allant de Rouen à Morlaix. Un vieux brigantin, ſorti d'Honfleur chargé de leſt. Le *Victorieux*, venant de la Rochelle à Dieppe. La *Flore*, allant du Havre à Saint-Domingue. La *Ville de Rouen*, venant de la Rochelle. Le *Paſcal*, venant de Bordeaux.	Le *Colcheſter*.
1	Le *Banquier*, venant de la Rochelle à Saint Valery.	L'Allege du *Colcheſter*.
4	Le *Triſte*, venant de Bordeaux à Dunkerque. Le *Duc de Parme*, allant de Nantes à Saint-Domingue. La *Bonne-foi*, barque de l'Isle-Dieu. Le *Marquis*, navire de Bayonne, venant du Groenland, chargé de quatre baleines.	Le *Montmouth*.
1	Navire venant du Cap Breton à Dunkerque. . . .	L'*Embuſcade*.
2	Deux bateaux de pêcheurs.	L'Allege du *Briſtol*.
1	La *Conception*, allant de Marſeille à Rotterdam. .	Deux Alleges.
4	Deux Brigantins. Un Sénault.	du Croific. L'*Expérience*.
21	L'*Eſpérance* venant de la Rochelle à Dunkerque.	

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
21		
1	L'*Eternité*, allant de Bordeaux à Porto.	L'*York*.
1	Le *Saint Thomas*, allant de la Rochelle à Honfleur. .	Le *Rochester*.
1	La *Diligence*, allant de Bordeaux au Havre. . . .	Le *Cigne*.
1	L'*Aimable Susanne*, venant de la Rochelle à Calais. .	L'Allege du *Boston*.
1	La *Providence*, allant de la Rochelle à Boulogne. . .	Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laissée.
4	L'*Actif*, allant du Havre à St. Domingue. Le *St. Joseph*, allant d'Honfleur à Bordeaux. La *Bienheureuse de Chantal*, venant de Terre-Neuve à Dieppe. Le *Dauphin*, allant de la Rochelle à Calais.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
1	Navire dont on ne fait pas le nom.	La Chaloupe le *Curieux*.
	La *Marie Catherine*, venant de la Martinique au Havre. Le *Prince-Charles*, allant de Saint-Valery à Marseille. La *Lunette*, venant de la Martinique à Dunkerque. La *Marie-Anne*, allant du Havre à Marseille. Les *Deux Amis*, allant de Briac à la Rochelle. L'*Elisabeth*, allant d'Honfleur à Brest. Le *Jean Baptiste*, allant de Guernesey à Nantes. L'*Aimable*, allant du Havre à Bordeaux.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.
31		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre		
31	Le *Saint-François*, allant de Saint-Martin de Ré à Dunkerque.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.
21	Le *Saint-Marc*, allant de Nantes à Saint-Dominique.	
	Les *Treize Cantons*, allant de Nantes à la Martinique.	
	Un bateau, allant de Morlaix au Croisic.	
	Un brigantin, dont le nom est inconnu.	
	Le *Jason*, venant de la Martinique à Nantes.	
	Le *Laurier* } venant de La *Gracieuse* } Terre-neuve.	
	Le *Saint-Jean*, chargé de sel.	
	Le *Duc d'Ayen*, venant de St. Domingue.	
	L'*Aimable*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	Le *Placilliane*, venant du Cap François à Nantes.	
	La *Marie-Anne*, venant de Terre-neuve à Saint Malo.	
	L'*Espérance*, venant de Saint-Domingue au Havre.	
	La *Marie-Anne*, allant de Bordeaux à la Martinique.	
	La *Catherine*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	La *Pouponne*, venant de Terre-neuve à Dieppe.	
	Le *Jean*, on ne sait pas d'où il est.	
11	Le *Belvisseau*, venant du Canada au Havre.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plimouth.
	La *Marie-Elisabeth*, venant de Saint-Martin de Ré.	
	Le *Saint-Louis*, de Calais.	
	Le *Bon Dévot* } venant de Le *Hardi* } Terre-neuve à la Rochelle.	
	La *Sophie*, allant de Bordeaux à la Martinique.	
63		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 63		
6	2 navires venant de Saint-Domingue. 2 petits bâtimens venant de Terre-neuve. 2 barques.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Falmouth.
1	Brigantin du Croific. . . .	Pris par divers vaisseaux & envoyé à Montsbay.
	Le *Trudaine*, allant du Havre à Saint-Domingue.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
	La *Comete*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	
	Le *Dauphin*, venant de la Rochelle à Calais.	
	Les *Deux Fils*. Le *Saint-Esprit*. allant de la Rochelle à Nantes.	
	L'*Aimable*, allant de Nantes à la Martinique.	
	Le *Saint-Jean*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	La *Prudence*. Le *Duc de Penthievre*. venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	Le *Dialéme*, allant de la Rochelle à l'Isle-Royale.	
	La *Sainte Catherine*, allant de la riviere de Seudre à Dunkerque.	
	Le *Saint-Joseph*, venant de Cette au Havre.	
	La *Demoiselle Marie*, allant de la Rochelle à Dunkerque.	
	L'*Union*, venant de Cette à Dunkerque.	
	La *Tartane*, allant à Dunkerque.	
	L'*Aimable*, venant de la Martinique à Nantes.	
70		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 70		
33	L'*Espérance*, allant de Bordeaux à Saint-Domingue. La *Providence*, venant de Marennes à Honfleur. Le *Poli*, allant de la Rochelle à Dieppe. L'*Aimable*, allant de la Rochelle à Calais. Le *Beau-fils*, L'*Astrée*, venant de Terre-neuve à Nantes. L'*Hercule*, allant de l'Orient en Guinée. L'*Astrée*, venant du Sénégal à l'Orient, chargée de 130 tonneaux de gomme. Le *Solide*, venant de St. Domingue au Havre. Le *Charles*, venant de St. Domingue à Nantes. L'*Expédition*, La *Nouvelle Concorde*, La *Pureté*, Le *Comte de Mirepoix*, venant de St. Domingue à Bordeaux. Le *Michelet François*, venant d'Islande aux Sables d'Olonne. L'*Aigle*, venant de Lisbonne à la Rochelle. Le *Saint Nicolas*, venant de Terre-neuve à Dieppe.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
1	La *Victoire*, venant de la Martinique au Havre. . .	Pris par le *Nassau* & envoyé à Portsmouth.
1	Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes. .	Pris par le *Jesis*.
105		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 105		
3	Le *Marchand*, de Dunkerque, venant de Léogane à Dunkerque.	
	Le *Jean de Wit*, venant de Terre-neuve à Benique, avec 164 hommes.	
	L'*Aventure*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
11	La *Brayine*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	
	L'*Espérance*, allant de Bayonne à Bilbao.	
	La *Marianne*.	venant de Terre-neuve.
	Le *Charles & Marie*.	
	La *Françoise*.	
	La *Magdelaine*.	
	L'*Annibal*.	
	La *Marie-Françoise*, venant de la Rochelle à Dunkerque.	
	Le *Duc de Bourgogne*, venant de la Martinique au Havre.	
	L'*Hélene*, venant de la Rochelle à Dunkerque.	
	La *Marie*, venant de Louisbourg.	
1	La *Fidélité*, venant de Terre-neuve à Grandville.	Envoyé à Plimouth par le Cheval Marin.
	Le *Saint Jean*.	venant de Terre-neuve à Granville.
	Le *Jean Robert*.	
	Le *Jean Catherine*.	
	L'*Aimable Union*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	La *Badine*, venant de Léogane à Nantes.	
120		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 120		
22	Le *Saint-Esprit*, venant d'Amsterdam à Bayonne.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plimouth.
	L'*Aimable-Marie*, venant du Cap François à Dunkerque.	
	La *Malverſée*, venant du Canada à Breſt.	
	La *Marie-Magdeleine*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	La *Marie-Louiſe*, allant de la Rochelle à la Martinique.	
	L'*Heureuſe Marie*, venant de la Martinique à Honfleur.	
	La *Gentille Marguerite*, Le *Jacob & Marie*, venant de Terre-neuve à Granville.	
	Le *Triomphe*, La *Jeune Henriette*, venant de Terre-neuve au Havre.	
	La *Conſtance*, venant de Saint-Domingue à la Rochelle.	
	L'*Aimable Marthe*, venant de Terre-neuve à la Rochelle.	
	Le *Jacques & Marie*, L'*Hirondelle*, Le *jeune Saint-Jean*, venant de Terre-neuve à St. Malo.	
	La *Jeune Amitié*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	Le *Dauphin*, dont le voyage n'eſt pas mentionné.	
1	Le *Maréchal de Saxe*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	Par la chaloupe le *Pélerin*, envoyé à Plimouth.
	La *Thétis*, Le *Lange*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
143		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 143		
	Le *Duc de Luxembourg*, venant de Terre-neuve à Bordeaux.	
	La *Fidelle*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	L'*Achille*, L'*Américain*, venant de Saint Domingue à Bordeaux.	
	La *Reine des Anges*, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-neuve à Saint Malo.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plimouth.
	Le *Viarme*, de 14 canons & 200 hommes d'équipage, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	L'*Aimable Rose*, venant du Canada à la Rochelle.	
	La *Colombe*, venant de Porto à Bordeaux.	
	Le *Bon tems*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
	La *Jeanne-Pierre*, venant de Gaspé à Saint-Malo.	
	L'*Aimable Marguerite*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
19	L'*Assurance*, La *Pucelle*, La *Cérès*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
	Le *Télémaque*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	La *Subtile*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	L'*Espérance*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	
	La *Fortune*, venant de la Martinique au Havre.	
	La *Paix*, Le *Marquis de Vaudreuil*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	
162		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 162		
10	La *Marie-Thérese*, La *Grange*, de Terre-neuve, L'*Olivier*, } venant de Terre-neuve à Honfleur.	
	Le *Jeune Russe*, venant du Croisic.	
	Le *Neptune*, Le *Saint-Mathieu*, } venant de Terre-neuve à Honfleur.	
	Un gros vaisseau venant de St. Domingue.	
3	Navires pris par . . .	Le *Bedford*, vaisseau de guerre, en allant à Gibraltar.
1	La *Reine des Anges*, venant de la Martinique au Havre.	Le *Colchester*, & envoyé à Falmouth.
1	La *Rencontre*, venant de la Martinique au Havre.	L'Allege le *Caskeo*, & envoyé à Falmouth.
1	Navire françois. . .	La Chaloupe la *Fortune*.
1	Sénault, allant de Marseille à Cadix, sa cargaison estimée 1,000,000 livres.	La chaloupe le *Spiedveld*.
1	La *Margarida*, navire de Marseille.	Le *Humber*, & conduit à Madere.
1	La *Rosette*, venant de Louisbourg à Bordeaux.	Le *Kingston*, & envoyé à Portsmouth.
1	Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique.	La chaloupe le *Sauvage*, & conduit à Plimouth.
182		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 182		
22	Bâtimens chargés de vivres venant de Bordeaux & de Brest.	Par les Amiraux Boscawen, Mostyn, Holbourne, pendant le tems qu'ils ont croisé à la hauteur de Louisbourg & dans le Golfe Saint-Laurent.
1	La *Délivrance*, allant de Terre neuve au Havre.	Le *Wigmouth*, & conduit à Plimouth.
1	L'*Aimable Catherine*, venant de Terre-neuve au Havre.	Envoyé à Plimouth.
1	Le *Vainqueur*, allant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Conduit à Plimouth.
1	Le *Saint-Denis*, allant de Terre-neuve à Honfleur.	Le *Rochester*, & conduit à Plimouth.
1	La *Société*, allant de la Guadeloupe à Honfleur. . . .	Envoyé à Portsmouth.
3	Le *Phénix*, allant de Saint-Domingue à Bordeaux.	Idem.
	Le *Jean-Louis*, allant de Terre-neuve à Nantes.	Idem.
	Le *Vilembere*, allant de Terre-neuve à Honfleur.	Idem.
1	La *Vénus*, allant de Saint-Domingue à Nantes.	Le Sénault *Heirnes*.
1	Vaisseau, allant de la Martinique à Marseille.	Le Sénault la *Fortune*, & conduit à Gibraltar.
1	Le *Prince d'Angola*, joli vaisseau, percé pour 18 canons, ayant 40 hommes d'équipage, venant de Saint Domingue au Havre.	L'*Essex*, & conduit à Portsmouth.
215		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 215		
7	Un vaisseau venant de St. Domingue, chargé de sucre & d'indigo, conduit à Mahon par la *Princesse Louise*. Un vaisseau venant de la Martinique, chargé de sucre, conduit à Mahon par la *Princesse Louise*. Le *Saint-Pierre*, venant de la Martinique à Marseille. Le *Grand-Duc*, allant de Bordeaux au Cap François. Le *Partein*, ayant 280 esclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint-Domingue. L'*Alcion*, autre Négrier, allant de la côte d'Afrique à Saint-Domingue, avec 511 Esclaves. L'*Infante*, de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Pris par l'Escadre du Commodore Franlelan & envoyés a Antigues.
1	Les *Deux petits*, venant de la Martinique à Bayonne.	
1	L'*Aimable*, venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 Esclaves.	
1	Un navire, venant de Terre-neuve.	Envoyé à Portsmouth par le *Seaforth*.
1	Les *Ames du Purgatoire*, venant des Isles de l'Archipel.	Le *Portland*, & conduit à Libourne.
1	Le *Prince de Dombes*, allant de Bordeaux à Louisbourg.	La chaloupe de guerre la *Loutre*, & conduit à Hallifax.
227		

Nom-

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 227		
1	La *Marguerite*, de Nantes, allant en Guinée. . . .	Le *Humber*, frégate de 40 canons, & envoyé aux Barbades.
1	Sénault, venant de Saint-Domingue en France. . .	Conduit à la Jamaïque, par la chaloupe le *Hind*.
11	Navires, envoyés à Mahon par la frégate le . . .	*Phénix*.
1	Le *Marville*, allant du Havre à Morlaix, envoyé à Douvres par le . . .	*Falmouth*.
9	Navires, envoyés à la Jamaïque par le Chef-d'Escadre Coate, Commandant le .	*Severn*.
5	Autres envoyés au même lieu, par le . .	*Greenwich*.
1	Le navire l'*Amitié*, venant de la Martinique, estimé 1,200,000 livres, chargé de 800 bariques de sucre & 700 balles de café, pris à deux lieues de Cadix & conduit à Gibraltar par la frégate . .	l'*Espérance*.
5	La *Seine*, La *Marianne*, L'*Hector*, de Nantes. Le *Roi de Juda*, Le *Sérieux*, de Bordeaux.	Le Commodore Coate, & conduits à la Jamaïque.
2	La *Gabrielle*, de Nantes allant à Rochefort. L'*Hirondelle*, allant de Bayonne à Nantes.	Envoyés à Plimouth par la frégate le *Lynne*.
1	Le Sénault l'*Adrien*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	Envoyé à Douvres par la même frégate.
264		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 264		
7	Deux Navires venant de la Martinique en France, chargés de sucre, café & coton. Deux sénaults & deux chaloupes chargés de sucre & de melasse, allant de la Martinique à St. Eustache. Un sénault revenant de Saint Eustache à la Martinique, chargé de munitions de bouche.	Pris par le Chef d'Escadre Froakland & conduits à Saint Christophe.
2	Navires conduits à Lunegade par	la frégate le *Sorland*, de 24 canons & 176 hommes d'équipage.
2	Vaisseau, allant au Cap Breton, ayant à son bord 133 soldats. Sénault chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.	Conduits par l'*Oxford* à Plimouth.
1	La *Vestale*, venant de Saint-Domingue à Nantes, pris par	le *Dunkerque*.
1	Le *Bon ami*, Sénault allant de Bordeaux à Quebec.	le *Lyncastl*, & conduit à Portsmouth.
1	L'*Abbé*, allant de Brest au Cap Breton, avec 180 soldats à son bord, pris par . .	le *Lyncastl* & conduit à Portsmouth.
1	Le *Dauphin*, venant de la Martinique à Bordeaux.	Le *Medway*, & conduit à Portsmouth.
1	Le *Duc d'Anjou*, allant de la Rochelle à Louisbourg.	à Eymont par le *Chern*.
1	Le *Grand Urfin*, allant à Quebec, avec 130 soldats à bord.	Conduit à Eymont par le sénault *Hernefs*.
2	L'*Aimable Catherine*, venant de la Martinique en France. Le *Comte de Clermont*, venant de la Martinique en France.	Le *Winchester*, & conduits aux Barbades.
283		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 283		
2	L'*Aimable Victoire*, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie. Le *Saint-Michel*, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.	Conduits à Portsmouth par les frégates le *Gibraltar* & le *Feret*.
2	La *Vigilante Madelaine*, Le *Vautour*, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.	
1	La *Fortune*, du port de 450, allant de Rochefort au Missillipi, ayant 140 soldats à bord & 30 femmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.	
1	Le *Brillant*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, chargé de sucre, d'indigo & de café, conduit à Waterford.	
1	La *Fidelle*, allant de Bordeaux à la Martinique, pris & conduit à Plymouth.	Le *St. Albans*.
1	La *Thisbé*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Portsmouth par	le *Rommey*.
1	La *Vénus*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Plymouth par .	Le *St. Albans*.
1	La *Saintonge*, allant de la Rochelle en Canada, pris & envoyé à Plymouth par . .	le *Cheval marin*.
2	Le *Triton*, Le *Saint-Marc*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	le *Cheval marin*.
295		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 295		
1	L'*Aimable Catherine*, venant de la Martinique à Marſeille, pris & envoyé à Plymouth par	le *Tarmouth*.
1	L'*Helene Olympe*, allant de Saint-Domingue au Havre.	le *Falmouth*, l'*Eagle* & le *Harwiſcher*.
1	Sénault, chargé de caffé & ſucre, allant de Léogane à Louisbourg, pris près l'Iſle de la Tortue par . . .	la chaloupe le *Weazle*.
1	Le *Mars*, venant d'Afrique aux iſles françoiſes, avec 700 Negres, pris & conduit à la Jamaïque.	
1	Autre vaiſſeau venant d'Afrique, avec 280 Negres, pris & conduit auſſi à la Jamaïque.	
300		

OBSERVATIONS.

Dans les trois cens bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit :

Venant de nos Iſles	74
Négriers, chargés de près de deux mille Negres.	5
Bâtimens portant des marchandiſes & proviſions à nos Iſles.	26
Bâtiment allant en Guinée. . . .	1
Navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal & l'autre en revenant. .	2
Terre-neuviers.	66
Bâtimens revenans de la pêche de la baleine.	2
Bâtimens portant des proviſions à l'Iſle Royale & au Canada, ou en revenant. .	22
Bâtimens faiſant le grand cabotage. .	27
	225

De l'autre part 225

Barques, Goelettes & autres petits bâtimens, faiſant le petit cabotage, tant ſur les côtes de France que dans nos colonies. . 75

Total 300

On compte que les villes nommées ci-deſſous ont perdu à peu près:

Bayonne, au moins navires. . . .	5
Bordeaux.	40
La Rochelle.	15
Nantes.	35
Saint-Malo.	15
Granville.	9
Honfleur.	17
Le Havre.	27
Dieppe.	3
Dunkerque.	6
Marſeille.	13
	185

Le ſurplus des priſes ſont des bâtimens de peu de conſéquence pour la plupart, dont quelques-uns appartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Eſpagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marſeille, pris près de Cadix, dont la cargaiſon étoit très-conſidérable. Nonobſtant la déduction à faire pour cet objet, on eſtime la valeur de ces vaiſſeaux pris, au moins 30,000,000 livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaiſſeaux de guerre l'*Alcide*, le *Lys* & l'*Eſpérance*, ont fait au moins ſix mille officiers, mariniers & matelots priſonniers, & mille cinq cens ſoldats ou gens de nouvelles levées.

N°. III. (Page 61.) *Précis de la vie de Louis Mandrin*, (*) *Chef de Contrebandiers; avec un récit de ſa priſe & de l'exécution de ſon jugement.*

LOUIS MANDRIN, d'une famille obſcure, né à Saint-Etienne de Saint Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes, dès qu'il fut en âge de porter le mouſquet. Il déſerta. Il rentra bientôt dans le royaume, où deux de ſes freres & lui ſe mirent à faire de la fauſſe monnoie. Recherchés & jettés en priſon à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre fut envoyé aux galeres; Mandrin échappa à la juſtice: on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par contumace à la potence. Se voyant proſcrit, & ne ſachant où donner de la tête, ſon premier métier fut celui de maquignon, qu'il exerça pendant quelques années; mais ayant commis un aſſaſſinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du Parlement de Grenoble. Il ſe porta enſuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens ſans aveu & proſcrits

---

(*) Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du Roi, & l'a été ſans l'aveu de la cour.

comme lui. Ses exactions, ſes meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, ſont connus par le jugement rendu à Valence le 24 Mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frere de ſon Major, & cinq à ſix autres de ſes gens, furent ſurpris la nuit du 10 au 11 Mai par les commis des fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguiſés; il ne fit aucune réſiſtance, & ils le conduiſirent à Valence ſous une forte eſcorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le monde de parler au priſonnier. Il répondoit aſſez poliment à toutes les queſtions qu'on lui faiſoit, quand elles n'étoient pas indiſcretes; d'autres fois il répondoit bruſquement, ſurtout aux religieux & aux eccléſiaſtiques: il eſt vrai qu'il ne s'eſt échappé que lorſqu'il étoit dans le vin, M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il eſt faux que Mandrin lui ait tenu des diſcours inſolens, comme on l'a dit; bien loin de-là il lui a toujours parlé avec reſpect. On l'examinoit ſoir & matin. On le confronta avec deux de ſes valets; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux, nommé le grand Bertier, qu'il ne falloit pas s'en tenir à la dépoſition d'un valet. Le nommé la Pierre, conducteur de ſes chevaux & déſerteur des Volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le ſuſpecter d'en impoſer à la juſtice de la terre, ſe trouvant ſur le point d'aller paroître devant le ſouverain juge. Il fut ſucceſſivement confronté avec d'autres priſonniers de ſa troupe, témoins de ſes forfaits; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire ſur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi sur la preuve établie, après la dépolition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin, le supplice de deux de ses camarades, & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes, firent sur lui quelque impression, au moment surtout que l'exécuteur de la justice s'en saisit pour les conduire sur l'échafaud; mais il alla bientôt noyer dans le vin les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux ecclésiastiques; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une Dame de la Charité, qui l'avoit vu tous les jours dans sa prison, renouvella ses instances pour l'engager à se confesser le samedi 24 Mai, jour auquel il avoit été jugé; mais cette Dame respectable ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuse: elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verser des larmes. Le voyant touché, elle lui proposa pour confesseur le Pere Gasparini, Jésuite Italien, homme de mérite de la maison de Tournon, qui étoit pour-lors chez M. l'Evêque de Valence. Elle fut dire à M. Levet l'état où elle avoit laissé Mandrin. M. Levet se fit porter à la prison, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme son juge, mais comme son ami; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit besoin; qu'il ne pouvoit assez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha si fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le Révérend Pere Gaſparini, dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce Pere entra d'abord en converſation avec lui ſur des ſujets indifférens; qu'il lui parla enſuite de l'affaire de ſon ſalut, & qu'enfin il le détermina à ſe confeſſer. Le criminel vouloit le remettre au lendemain; mais ce Pere, qui ſavoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer ſa confeſſion le dimanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eût lu ſon jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonſtrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté ſans avoir été appliqué à la queſtion, parce qu'à l'inſtant qu'on commençoit à l'y préſenter, il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta ſur l'échaffaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ſes crimes ne ſembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter; il étoit bien différent de lui-même & du moment où, parlant à l'un des ſiens pris avec lui, il diſoit d'un ton de fanfaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attriſter; qu'un mauvais quart-d'heure eſt bientôt paſſé. Sa phyſionomie, qui n'avoit rien de farouche au premier coup d'œil, intéreſſoit tout le monde. Ses juges forcés de le condamner, ne purent lui refuſer de la pitié; le bourreau même ne put retenir ſes larmes. *Ce n'eſt pas moi*, lui dit Mandrin, *ce ſont mes crimes que tu dois pleurer*; puis l'embraſſant: *fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras.* Il

s'étoit arrêté à deux pas de l'échaffaud pour en examiner la conſtruction, avec une hardieſſe qui étoit ſans doute le ſigne d'une parfaite réſignation. Il y monta avec fermeté, il parla peu, & l'on ne put entendre que ces paroles: *jeuneſſe, prenez exemple ſur moi; & vous, employés, je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit cauſé de ſi grandes allarmes? Dans l'inſtant où l'on alloit le frapper: *J'ai beſoin*, dit-il, *de toutes mes forces; donnez-moi, s'il vous plaît, de l'eau de la côte.* Le Révérend Pere Gaſparini, qui avoit de cette liqueur, lui en préſenta. Mandrin en but. On lui en frotta le viſage. Le Pere, qui ſe trouva mal, s'en ſervit auſſi.

Mandrin s'étoit deshabillé lui-même, il avoit fait ſigne qu'il étoit inutile de lui couvrir le viſage. A peine eut-il reçu les neuf coups qu'il fut étranglé: adouciſſement qui honore l'humanité de ſes juges. Ainſi expira à cinq heures & demie du ſoir, le lundi 26 Mai 1755, & termina ſa bruyante carriere, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fiſcher, & que le hazard favoriſa au point de lui échapper. Ainſi finit, moins troublé que tous ſes ſpectateurs, Louis Mandrin, âgé, diſent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres, de trente-neuf, deux années après ſon entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces, très-bien priſe; il avoit le regard vif, la jambe belle, le viſage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux: tout prévenoit dans ſa figure. Il n'étoit pas abſolument dénué de certaines qualités de l'ame; il avoit la repartie vive &

juſte. S'il eut cultivé en lui les bonnes influences de la nature, on préſume qu'il eût pu être autre choſe qu'un grand ſcélérat. Il étoit très-robuſte, juroit beaucoup, fumoit ſans ceſſe, buvoit & aimoit exceſſivement la bonne chere: il étoit en tout tems moins ſanguinaire que ſes camarades. Le matin de l'exécution, ſon confeſſeur lui parlant d'un commis au coche du Rhône, à qui il avoit donné la vie ſauve, Mandrin répondit: *j'oublie aiſément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la Dame qui lui parloit de confeſſion & de ſalut, *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis*, ajoutant qu'*il n'avoit que ſix livres à dépenſer ſur la route.* Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin, ſerviront à caractériſer le fond de ſon ame.

Il eſt certain qu'il conduiſoit toutes les marches & contre-marches, & qu'il dirigeoit les opérations de ſa troupe. Quelques perſonnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers, prétendent qu'aucun ne ſçauroit entierement le remplacer. Du Rhin à la Méditerranée, ſur cent quarante lieues de large, il n'ignoroit pas un ſentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet, il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occaſion, s'il l'eût voulu, de le tuer ou faire enlever par ſa troupe, & il lui en cita les circonſtances.

JUGEMENT SOUVERAIN, *qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne de Saint Geoirs en Dauphiné, principal Chef des Contrebandiers qui ont commis les crimes & déſordres mentionnés au jugement du 24 Mai 1755 : exécuté le 26 dudit mois.*

GASPARD LEVET, Seigneur de Malaval, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Commiſſaire du Conſeil, nommé par Arrêts des 3 Décembre 1738, 2 Octobre 1742 & 2 Avril 1743, pour inſtruire & juger ſouverainement & en dernier reſſort les procès des contrebandiers, employés infideles, & ceux des faux-ſauniers, leurs fauteurs & complices dans les provinces de Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue & Quercy.

Vu ledit Arrêt du Conſeil du 3 Décembre 1738, & la commiſſion du grand ſceau ſur icelui du même jour, &c.

Nous Commiſſaire du Conſeil ſuſdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit Arrêt du 3 Décembre 1738, de l'avis des Gradués, Juges-Aſſeſſeurs de la Commiſſion, au nombre requis par l'Ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quitter ſon domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occaſion des pourſuites faites contre

lui pour raiſon d'accuſations de fabrication & expoſition de fauſſe monnoie, & d'un aſſaſſinat: & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à ſix ſe détacherent au village de Curſon, le 7 Janvier de l'année derniere, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui ſe laiſſerent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette ſurpriſe, les fuſillerent, en tuerent deux, en bleſſerent deux autres, dont un mourut deux jours après de ſes bleſſures, volerent les armes desdits employés, le cheval du brigadier, qui fut du nombre des morts, ſon manteau & ſon chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du huit au neuf allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ſes armes, & obligerent ſa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret: de celle de plus de trente qui, le 7 Juin ſuivant, attaqua les employés dans leur corps-de-garde au Pont de Claix, ſur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par ſurpriſe, tua un deſdits employés, en bleſſa pluſieurs, vola leurs armes & effets, ainſi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit ſon habitation près dudit corps-de-garde: de ceux faiſant la plus grande partie de ladite bande, qui le 10 firent feu près du village de Laine, ſur des employés de la brigade de Taulignan, qui ſuivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour ſe rendre à leur poſte, en tuerent un, en bleſſerent trois autres, dont un mourut peu de jours après: du

nombre des trois de la même bande, qui le lendemain onze, étant reſtés au cabaret de Tioulle, paroiſſe de Saint-Bazile en Vivarès, fuſillerent devant ledit cabaret un Sergent du Régiment de Belſunce, le ſuppoſant être un employé ou eſpion : laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit pluſieurs déſordres, & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, pourſuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit ſe réfugier; le 30, força l'entrepoſeur de Rhodez à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa; & elle écrivit au Subdélégué de l'Intendance, pour faire rendre des armes dépoſées à la maiſon de ville, ſaiſies quelques années avant ſur d'autres contrebandiers; le 3 Juillet ſuivant fit auſſi prendre de force des tabacs à l'entrepoſeur de Mende; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, ſe retirant en Savoye ou en Suiſſe, & paſſant avec ſa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint Geoirs, tué le nommé Sigismond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ſes bras, ſoupçonnant ledit Moret d'avoir été cauſe que Pierre Mandrin ſon frere, qui a ſubi la peine de mort pour fauſſe monnoie, avoit été arrêté; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra ſur la fin du mois de Juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, bleſſa & vola pluſieurs employés des brigades de Mouthe & Chauneuve, & auſſi le principal chef de celle qui pénétra de Savoie en France le 20 Août ſuivant; força le 26 l'entrepoſeur du tabac à Brioude de lui compter une ſomme d'argent, ſous prétexte d'un dépôt dans

ſon bureau de quelques balots de tabac ; le 28, les débitans de Crapone à lui payer auſſi une ſomme, pour raiſon de la remiſe de quelques tabacs ; ainſi que l'Entrepoſeur de Montbriſon, où elle força les priſons & en fit ſortir onze priſonniers ; arrêta le 2 Septembre, paſſant à Pont-de-Vele en Breſſe, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs ; & le 5 tira près du château de Joux ſur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué & d'autres bleſſés ; d'avoir été de la nombreuſe bande, auſſi comme principal chef, qui pénétra de Savoye en Bugey la nuit du 3 au 4 Octobre dernier, fit des exactions ſur pluſieurs receveurs de l'adjudicataire général des fermes du Roi, ſous prétexte qu'elle leur laiſſoit quelques balots de faux tabac ; le 4 à Nantua ; le 5 à Bourg-en-Breſſe ; le 6 à Châtillon les Dombes ; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour ; les 10, 11, 12, 13 & 14, à Thiers, Amberg, Marſal, Arlan & la Chaiſe-Dieu ; le 16 fit payer une ſomme de 600 livres aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maiſon occupée par l'entrepoſeur du Puy, pour ne pas les enlever ; les 17, 18, 20, 21 & 22, continua ſes exactions ſur les receveurs, entrepoſeurs & débitans, à Pradelle, Langogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bonnet-le-Château ; le 23 à Monbriſon & à Boën, & le 24 pour la ſeconde fois à Charlieu ; tira ſur le poſtillon conduiſant la diligence, pour voir ſi quelques perſonnes qu'il cherchoit n'y étoient pas ; le 9, en paſſant à Saint-Juſt en Chevalet, y fit perquiſition des employés, ſur

lesquels il fut tiré, & l'un d'eux blessé dangereusement, ses armes & effets, ainsi que ceux du brigadier, furent pillés & volés; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maison de l'entreposeur, vola, pilla ou brisa le tabac, effets & meubles dudit entreposeur; blessa deux employés qui avoient été prépposés à la garde dudit entrepôt; pilla aussi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonnet, le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier, les maisons de différens employés desdits lieux, ainsi que le 28 à Saint-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employé; vola aussi différens effets dans une maison d'Orgelet le 27; força les prisons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva plusieurs prisonniers; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté la nuit du 14 au 15 Décembre dernier; tira le 16 sur des cavaliers du régiment d'Harcourt, qui passoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ses armes, habit, chapeau & manteau; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du capitaine général, après avoir enfoncé les portes de son appartement & commode; força les Receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une somme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoissance d'un nombre de balots de faux-tabac qu'elle laissa dans son bureau, où il fut obligé de les recevoir; força le 18 la garde-bourgeoise d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ses dispositions à quelque distance de ladite ville pour y réussir, sur

l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faiſoient partie & en bleſſa d'autres, tua auſſi un ſoldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui ſe trouva par hazard ſur le rempart près ladite porte; obligea le maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la ſomme qu'elle vouloit exiger; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à ſel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la ſomme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20000 livres, ce qui fut exécuté par leſdits receveurs; laquelle bande força encore le 19 le maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en eſcalader les murs, de mettre les fauxbourgs à feu & à ſang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes eccléſiaſtiques qu'elle avoit rencontrés à quelque diſtance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'ôtages juſques à ce qu'elle eût reçu la ſomme qu'elle vouloit du receveur du grenier à ſel & de l'entrepoſeur du tabac, laquelle fut réglée & convenue dans la maiſon de ville, où ledit Mandrin & deux autres de ſa troupe ſe rendirent; la plus grande partie de la bande étant demeurée au devant dudit hôtel-de-ville; combattit le 20 au village de Guenand, paroiſſe de Brion, contre les troupes du Roi, ſur leſquelles elle fit feu la premiere, tua & bleſſa pluſieurs officiers, ſoldats, dragons & huſſards, & tant à Seurre qu'à Autun, força les priſons & en fit ſortir les priſonniers; d'avoir raſſemblé enſuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels Mandrin ſe mit, leſquels volerent le 21, quatre

chevaux, armes & équipages de quatre cavaliers de maréchaussée, au lieu de Dompierre en Bourbonnois; le 22, assassinerent, au lieu du Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu; le même jour, & le 24 obligerent par différentes violences & menaces, les receveurs de Cervieres & de Noire-Table, à leur compter une somme d'argent, & dans le dernier lieu, tirerent contre la porte de la maison du brigadier des fermes, blesserent sa femme qui étoit derriere pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu, & le 26 firent feu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat dans le Melay, & tuerent un maréchal-des-logis; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs, entreposeurs & débitans, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces, & d'avoir écrit lui-même sur des régistres d'écroue, des prisons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait sur lesdites prisons: Pour réparation de quoi, & des autres crimes, résultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute justice, qui le menera nud en chemise, la corde au col, ayant un écriteau où seront ces mots, en gros caracteres: *Chef de*

contrebandiers, *voleurs & perturbateurs du repos public*; & tenant en ſes mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au devant de la porte de l'égliſe cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolerie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au Roi & à Juſtice de tous ſes crimes & attentats; ſera enſuite conduit à la place des Clercs, & là aura les bras, jambes, cuiſſes & reins rompus vif, ſur un échaffaud qui ſera à cet effet dreſſé, mis enſuite ſur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ſes jours; après quoi ſon corps mort ſera par ledit exécuteur expoſé aux fourches patibulaires de cette ville; préalablement ledit Mandrin expoſé à la queſtion ordinaire & extraordinaire, pour avoir par ſa bouche la vérité d'aucuns faits réſultans du procès, & la révélation de ſes complices: Déclarons tous & chacuns ſes biens confiſqués au Roi, ſur iceux préalablement pris la ſomme de dix livres d'amende, en cas que confiſcation n'ait lieu au profit de Sa Majeſté; & encore ſur iceux pris la ſomme de mille livres auſſi d'amende envers ledit Jean Baptiſte Bocquillon, adjudicataire général des fermes, & les dépens du procès; eſquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à ſa requête du jour d'hier. Et ſera le préſent jugement imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & partout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la Chambre criminelle du Préſidial de Valence & Dauphiné, le 24 Mai 1755. (Signés) *Levet*, *Gaillard*, *Luil-*

lier, *Bolozon*, *Bachaſſon*, *Rouvere*, *de l'Etang* & *Cozon*.

Et plus bas eſt écrit: *Le 26 Mai 1755*, *le jugement ci-devant a été lu par moi Greffier de la Commiſſion ſouſſigné*, *audit Louis Mandrin*, *& exécuté même jour ſuivant ſa forme & teneur*. (Signé) *N. Léorier*.

Diſcours de M. le Comte de Noailles au Roi de Sardaigne.

SIRE,

LE Roi mon Maître ſe devoit à lui-même le déſaveu qu'il a fait de ce qui s'eſt paſſé, ſur le territoire de Votre Majeſté, & le ſoin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les ſentimens qu'il a toujours eus pour la perſonne de Votre Majeſté, ne lui ont pas permis de ſe borner à une attention qui ne pouvoit ſatisfaire que la juſtice; il a voulu que cette circonſtance ſervît à reſſerrer les liens de l'amitié qui ne l'uniſſent pas moins à Votre Majeſté que ceux du ſang. Je viens de ſa part lui en porter le témoignage le plus ſolemnel.

Rien n'eſt plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du Roi mon Maître, & d'aſſurer Votre Majeſté que votre amitié lui ſera toujours chere & précieuſe.

N°. IV. (Page 64.) *Précis des forces maritimes des Etats de l'Europe.*

MOSCOVIE.

En 1750, la Marine de l'Impératrice de Ruſſie conſiſtoit en 50 vaiſſeaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres; mais les matelots claſſés ne montoient qu'à 25,000.

SUEDE, 1753.

La Marine de ce royaume conſiſte en 22 vaiſſeaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi-galeres & 20,000 matelots.

DANNEMARC, 1754.

Vaiſſeaux de ligne 33, frégates 16, galeres 50. Les matelots paſſent 25,000, en y comptant ceux que peut fournir la Norwege.

HOLLANDE, *ou République des Provinces-Unies*, 1754.

La Marine de cette République eſt peu de choſe; elle ne conſiſte que dans 20 ou 22 vaiſſeaux de ligne & 12 ou 15 frégates. Elle eſt plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choſes néceſſaires pour la conſtruction & l'armement des vaiſſeaux étant en grande abondance en Hollande, cette République peut rétablir promptement ſa marine.

VENISE, 1753.

Les forces maritimes de cette République conſiſtent en 14 vaiſſeaux de ligne, 6 frégates, 20 galéaſſes & 25 galeres.

NAPLES.

Deux vaiſſeaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

TOSCANE, 1751.

Un vaiſſeau & 4 frégates.

MALTHE.

Trois vaiſſeaux de ligne, 2 frégates & 5 galeres.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaiſſeaux de ligne, treize frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755.

41 Vaiſſeaux de ligne, 29 frégates, 2 paquebots, 4 bombardes & 3 brûlots.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

131 vaiſſeaux de ligne & 112 autres bâtimens armés.

FRANCE, 1755.

67 vaiſſeaux de guerre, 31 frégates, 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N°. VI. (Page 99.) *Chanſon ſur le Roi de Pruſſe.* Air: *Voilà, mon couſin l'allure.*

FAIRE pour ſes ſujets, mon Couſin,
Un admirable Code;
Mais ſuivre en ſes projets, mon Couſin,
Toute une autre méthode, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force ſoldats, mon Couſin,
Les mener au pillage;
Les payer en ducats, mon Couſin,
Qu'on prend ſur ſon paſſage, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon Couſin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on eſt leur protecteur, mon Couſin,
La tournure eſt gentille, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & ſans raiſon, mon Couſin,
Tenir dans l'eſclavage,
D'une auguſte maiſon, mon Couſin,
Le plus précieux gage, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre humain, mon Couſin,
Devenir mépriſable,
Au ſeul Anglois enfin, mon Couſin,
Se rendre comparable, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanſon. Air : *De tous les Capucins du monde.*

OUI, Fréderic, ton entrepriſe
T'ôtera juſqu'à la chemiſe,
T'armant contre plus fort que toi.
Les Dieux ne ſont jamais propices
A qui préſume trop de ſoi,
Serré par deux Impératrices.

Autre Chanſon. Air: *Voilà, mon couſin l'allure.*

L'ANTI-MACHIAVEL, mon Couſin,
Eſt d'un Roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon Couſin,
Et fait tout le contraire, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

ROI, qui ſçus mériter par ta grandeur ſtoïque,
L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix,
FRÉDÉRIC, quelle eſt donc l'indigne politique
Qui te porte à trahir, à dépouiller les Rois?
La force & le pillage annoncent mal tes droits.
Juſqu'ici bienfaiſant, ton cœur juſte, héroïque,
Eut en horreur de tels exploits:
Chéri de l'univers, ton humeur pacifique,
Tes talens, tes vertus partout donnoient des loix:
Parmi les noms fameux l'affection publique
Plaçoit déjà le tien, ſi digne de ce rang.
Roi Philoſophe & Conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'aſſurent aux héros notre amour & l'hiſtoire.
Mais le charme eſt détruit, qui te rendit ſi grand:
Infidele à ta foi, ciel, qui l'auroit pu croire!
De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat! Tu n'es plus après cette victoire,
Qui fera pour jamais déteſter ta mémoire,
Qu'un faux ſage & qu'un vrai brigand!

N°. VII. (Page 107.) *Très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances, que préſentent au Roi notre très-honoré & ſouverain Seigneur, les Gens tenants la Cour des Aides.*

SIRE,

LA guerre que vous venez de déclarer à vos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos ſujets; leur juſte indignation la leur faiſoit regarder comme indiſpenſable dans un temps où la modération de Votre Majeſté lui faiſoit employer tous les moyens poſſibles pour la prévenir.

Il

Il n'eſt perſonne, ſans doute, qui ne ſente la néceſſité des ſecours extraordinaires qu'exige Votre Majeſté, & perſonne qui ne s'empreſſe d'y conſacrer une partie de ſa fortune.

La Nation Françoiſe s'eſt diſtinguée dans tous les temps par ſon attachement pour la perſonne ſacrée de ſes maîtres; pourroit-elle ſe démentir dans une circonſtance, où c'eſt moins le peuple qui combat pour la gloire de ſon Souverain, que le Souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de ſon peuple? Pouvoit-elle être inſenſible à des inſultes & à des violences réiterées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entiere, tandis que la juſtice de votre cauſe en a fait la cauſe commune de tous les Souverains?

Pourroit-on ſe plaindre d'une contribution, dont l'emploi eſt juſtifié d'avance par de puiſſans ſecours donnés à notre commerce & à nos Colonies, par une augmentation prodigieuſe dans votre Marine, & par des conquêtes auſſi utiles que glorieuſes?

Non, Sire, c'eſt toujours le même eſprit qui anime vos fideles ſujets; ce ſont auſſi les mêmes principes qui dirigent les démarches des Cours auxquelles Votre Majeſté n'a confié une partie de ſon autorité ſuprême, qu'en les chargeant ſpécialement de lui repréſenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre Cour des aides, à qui ſes fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impoſitions, & la forme irréguliere dans laquelle il n'eſt que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu fermer les yeux ſur le préju-

dice que porteroit à vos ſujets l'exécution illimitée des trois Déclarations du 7 Juillet dernier.

Elle auroit été coupable, ſi elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ſes très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances ſur un objet auſſi intéreſſant: mais le temps dans lequel ces trois Déclarations nous ont été préſentées, étoit trop voiſin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux ſubſides qu'elles établiſſent; tout délai, tout retardement auront pu nuire à un recouvrement devenu néceſſaire; la raiſon d'Etat l'a emporté ſur toute autre conſidération, & votre Cour des aides a procédé ſur le champ & ſans balancer à l'enrégiſtrement qui lui étoit ordonné: elle n'a pas craint que ſes repréſentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdiſſent rien de leur force; elle s'eſt flattée, au contraire, que ſes ardentes ſupplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que ſa prompte obéiſſance lui fourniroit un nouveau titre pour préſenter avec confiance à Votre Majeſté des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de ſon ſervice & le ſoulagement de ſes peuples.

Le payement des ſubſides qu'occaſionne la guerre la plus juſte & la plus indiſpenſable, ſeroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos ſujets pourroient-ils être ſoutenus par cette eſpérance, puiſqu'on leur impoſe de nouvelles charges, tandis qu'ils ſupportent encore une partie des impôts établis pendant la derniere guerre, ſans pouvoir enviſager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puiſſent

s'en promettre la suppression? Votre Cour des aides ne perdra jamais le souvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable, & il lui est facile de présumer que ce qui a préparé le succès de vos armes, a pu produire un dérangement considérable dans vos finances.

C'est ce qui a engagé Votre Majesté à conserver après la paix le premier Vingtieme, & si le terme n'en a pas été fixé pour-lors, c'est qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes, à l'extinction desquelles les deniers de ce Vingtieme étoient destinés; mais il n'est pas vraisemblable qu'après huit années de tranquillité, l'état de ces dettes ne soit pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cause les plus vives allarmes de vos peuples; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie: & il est bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils considerent les assurances que Votre Majesté leur a données & vient encore de leur renouveller, que le produit de l'ancien Vingtieme sera employé à l'amortissement des dettes de l'Etat; & que, d'une autre part, ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit assigner à cette imposition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix; ensorte qu'on fait dépendre la cessation de l'impôt, d'une époque qui lui est absolument étrangere. Si les dettes n'étoient pas connues, ou que les états n'en fussent pas fixés, ne seroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, fût insuffisante pour remplir un objet dont on ignoreroit l'étendue? Mais si, comme on n'en peut pas douter, les

dettes qu'on ſe propoſe d'amortir ſont conſtatées, nul motif ne peut empêcher Votre Majeſté de déterminer avec certitude le temps où Elle pourra faire ceſſer l'impoſition.

Le premier Vingtieme fut préſenté à vos peuples en 1749, non ſeulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de votre Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que Votre Majeſté ſe propoſoit d'apporter dans l'adminiſtration de ſes finances, devoit lui fournir des reſſources capables *d'aſſurer, dans les temps de néceſſité, la gloire de ſon Etat, & la tranquillité des Alliés de ſa Couronne, ſans être forcée de recourir à des moyens extraordinaires.*

Une eſpérance ſi flatteuſe rendit plus léger le poids de la nouvelle impoſition, & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos Cours firent pour-lors à l'effet d'en demander la ſuppreſſion, ou du moins d'obtenir la fixation de ſa durée. Mais quelle a été la douleur de vos Sujets, quand ils ont appris qu'après ſept années on étoit encore ſi éloigné du but qu'on s'étoit propoſé, & que l'amortiſſement des dettes étoit ſi peu avancé, malgré le payement annuel du premier Vingtieme! Ils ont déſeſpéré de voir jamais la fin de leurs maux, puiſqu'au préjudice des eſpérances qu'on leur avoit fait entrevoir, le premier inſtant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'impoſition d'un nouveau Vingtieme, & que Votre Majeſté étoit déjà obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'Elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiſcret & téméraire ſur l'emploi ni ſur la diſtribution des

fonds immenſes qui ont été conſommés dans le cours de la guerre paſſée; mais nous ne pouvons nous empêcher d'obſerver que, ſi les ſecours que vos Peuples s'empreſſerent alors de fournir à Votre Majeſté, joints à ceux qu'Elle a pu tirer de ſes conquêtes, ont été inſuffiſans, ſi l'Etat s'eſt trouvé endetté à la paix de plus de quatre cens millions, comme la longueur propoſée pour la durée du premier Vingtieme ſemble l'annoncer, la crainte de vos Sujets, ſur celui qui vient d'être établi, n'eſt que trop excuſable.

La parole de Votre Majeſté les raſſure, quant à ce qu'elle contient de précis & de certain; mais l'obſcurité dont elle ſemble enveloppée à quelques égards ne peut que les allarmer, dans un temps malheureux ſurtout, où il eſt permis de prévoir tous les événemens poſſibles.

Il eſt arrivé plus d'une fois que la ceſſation réelle de la guerre n'a pas été ſuivie immédiatement de la publication de la paix: nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majeſté, & Elle donna dans cette occaſion un témoignage éclatant de ſon amour pour ſes Peuples, en faiſant ceſſer l'impoſition au même inſtant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que ſi de pareilles circonſtances ſe préſentoient, Votre Majeſté ne regardât ce qui s'eſt paſſé en 1737 comme la regle de ſa conduite; mais les inquiétudes de vos Sujets ne peuvent être diſſipées que par des aſſurances préciſes: votre Peuple allarmé vous les demande, & votre Cour des Aides, qui connoît la ſenſibilité de votre cœur, oſe ſe flatter que cette grace ne lui ſera pas refuſée.

Il eſt, Sire, encore d'autres inſtances que nous oſerons faire à Votre Majeſté, & nous ne craindrons point de dire que l'objet n'en eſt pas moins intéreſſant, puiſqu'il eſt queſtion d'obvier à une foule d'injuſtices qui ſe commettent, ſous prétexte de l'exécution de vos ordres, & à l'ombre de votre autorité.

Le poids des impoſitions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos juſtes plaintes; il eſt cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'impoſition en elle-même.

Une taxe qui ſe répartiroit ſur tous & un chacun de vos Sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, ſeroit, ſans doute, l'impoſition la plus juſte & la plus égale; mais elle devient plus onéreuſe que toutes les autres, quand elle eſt fixée ſur des eſtimations idéales & trop éloignées de la juſtice.

Or quelle juſtice peut-on attendre, quand le travail du Laboureur, l'induſtrie du Fabriquant, le crédit du Négociant ſont devenus des objets d'impoſition?

L'article XI de votre Edit du mois de Mai 1749, ordonne qu'il ſera levé une contribution *ſur les particuliers commerçans, & autres, dont la profeſſion eſt de faire valoir leur argent*; &, comme en rédigeant cet article, on en a prévu les inconvéniens, il eſt ajouté qu'il ne ſera exigé d'eux de *déclarations d'autres biens, que de ceux énoncés dans les Articles IV & V du préſent Edit.*

Votre Majeſté, par une reſtriction ſi ſage, a ſans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la diſpoſition rigoureuſe de l'article, &

empêcher que, sous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulût établir une inquisition odieuse dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été possible de prescrire aucune regle pour cette répartition, qui, en suivant les termes de l'Edit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux Vingtiemes d'industrie, sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines; décision contre laquelle néanmoins il seroit inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice, qu'il ne l'a été au Commissaire de Votre Majesté de la rendre avec justice & avec connoissance de cause.

Tel est, Sire, l'état où sont réduits les commerçans & les artisans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'Etat, qui travaillent aussi efficacement dans le sein de la paix qu'au milieu de la guerre, à rendre votre Empire de plus en plus florissant, & à augmenter vos richesses & votre puissance.

C'est sur eux que porte en entier cette imposition, que nous ne craignons point de nommer odieuse, & dont nous osons vous demander la suppression.

Parmi vos autres sujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils consomment annuellement le produit, sans augmenter ni diminuer la richesse nationale; ceux-là n'ont jamais été

compris dans la disposition de l'article XI de l'Edit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des trésors considérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux, ou dans la perception des droits établis au profit de Votre Majesté; il semble que ceux-là devroient être compris, plus que personne, dans la classe des particuliers, dont la profession est de faire valoir leur argent, & qui à ce titre sont plus sujets au payement du Vingtieme d'industrie; personne cependant n'ignore qu'ils ont été assez heureux pour s'en faire exempter.

C'est donc le commerce seul & les arts qui en dépendent, qui sont devenus l'objet d'une imposition, la plus dure de toutes, puisque c'est la plus arbitraire; & c'est cet assujettissement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embrassé des professions si utiles.

Ceux d'entre eux, dont la fortune est la plus considérable, faisoient autrefois parade de leur opulence, pour augmenter leur crédit; ils sont obligés aujourd'hui de cacher soigneusement un gain légitime, pour échapper aux recherches des régisseurs de vos droits, ou de s'exposer à une taxe exorbitante, s'ils veulent soutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richesse.

Déjà plusieurs refusent de se livrer à une entreprise incertaine, ayant appris par une fâcheuse expérience, qu'on évalue leur fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire, sans considérer quel en est le succès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvé.

Bien-

Bientôt tout établiſſement conſidérable ſera ruineux pour ceux qui oſeront le haſarder, s'ils n'ont eu l'art de ſe mettre ſous la protection des arbitres de l'impoſition, en les perſuadant de l'utilité de leurs entrepriſes.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre induſtrie; on verra éteindre l'émulation, cette baſe néceſſaire du Commerce; & les étrangers, libres de tant de chaînes, pourront entrer en concurrence avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets! Sire, qu'ils ſont dignes d'occuper Votre Majeſté! & que le moment dans lequel nous les lui préſentons, eſt propre à lui en faire ſentir l'importance! Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts, ſont ceux qui, par un travail aſſidu, des riſques continuels & des combinaiſons preſqu'infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos Arts aux Nations étrangeres, & de nous enrichir du produit de leur luxe; ce ſont eux qui entretiennent une circulation néceſſaire d'eſpeces & de denrées entre la Métropole de vos Etats & vos Colonies, ces Colonies précieuſes, qui ſont la richeſſe de la France & l'objet de la jalouſie de tant de nations; ce ſont eux, en un mot, & eux ſeuls, qui portent l'abondance dans le ſein de votre royaume.

Il eſt ſuperflu de s'étendre ſur une vérité dont Votre Majeſté eſt déjà pleinement convaincue: ſi elle a pu douter de l'importance dont il eſt de ſoutenir & de protéger le Commerce de ſes Sujets, ſes ennemis le lui auroient fait connoître par les efforts qu'ils ont faits en dernier lieu pour l'anéantir. Votre Majeſté a ſenti l'atteinte qu'on vouloit porter à ſa puiſſance, en détournant la ſource des

richeſſes de ſon peuple : Elle s'eſt armée pour ſe défendre; Elle a regardé l'avantage du commerce, ainſi que la ſûreté des colonies, comme les véritables objets de la guerre actuelle, & comme un des fruits qu'Elle ſe propoſe de retirer de ſes conquêtes.

Après des marques d'une protection ſi puiſſante, perſiſteroit-Elle à ſoumettre les commerçans & les artiſans à une impoſition, qui ne peut jamais être qu'une ſource intariſſable de vexations & d'inquiétudes?

C'eſt avec la confiance la plus reſpectueuſe, Sire, que nous avons oſé vous préſenter ces obſervations; nous les avons cru dignes de frapper un grand Roi.

Qu'il nous ſoit permis d'y joindre un autre tableau, propre à faire impreſſion ſur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous préſenter cette claſſe puiſſante de négocians, dont les vaſtes entrepriſes nous ont paru dignes d'attirer les regards de Votre Majeſté. Mais il eſt un autre ordre de Citoyens, dont l'induſtrie ne peut être trop encouragée, & dont cependant l'induſtrie devient un prétexte à de nouvelles taxes; ce ſont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la maſſe des richeſſes réelles; Sujets néceſſaires à l'Etat, puiſque c'eſt d'eux ſeuls que le Commerce général du royaume tire toute ſa force & toute ſa ſubſtance; hommes livrés à la peine & au travail, dont l'indigence ſeroit ſeule un motif pour les ſecourir, & dont l'obſcurité leur fait éprouver des injuſtices toujours impunies, parce qu'elles reſtent toujours ignorées.

Les Magiſtrats, à qui Votre Majeſté a donné l'Adminiſtration de chaque Province, choiſis par elle-même, ſont dignes, ſans doute, de la confiance dont Elle les a honorés; mais eſt-il poſſible que tous ceux entre qui ils ſont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de Votre Majeſté, ſeront également capables d'en abuſer?

C'eſt cependant à ces Miniſtres ſubalternes qu'eſt commiſe l'évaluation des facultés & de l'induſtrie du malheureux artiſan, & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette eſtimation, que ſur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur, auxquels ils ſont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette ſubdiviſion d'une autorité arbitraire! & quelle reſſource reſte-t-il à un malheureux, qui n'a ni le loiſir, ni la hardieſſe néceſſaire pour faire entendre ſa voix & réclamer contre l'oppreſſion? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute eſpece, une pareille Adminiſtration ne doit-elle pas donner lieu?

C'eſt ainſi que ſous le plus juſte des Rois, l'injuſtice, qui n'oſeroit ſe montrer à découvert, n'en eſt que plus active dans l'obſcurité. C'eſt ainſi qu'une opération, fauſſe & vicieuſe en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe; & ce ſont-là préciſément les objets ſur leſquels doivent porter les très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances de vos Cours.

La grandeur de Votre Majeſté & les ſoins importans dont Elle eſt occupée, ne lui permettent pas de deſcendre dans les détails, ni d'apperce-

voir des maux auxquels Elle ſeule peut remédier. C'eſt pour s'en inſtruire & pour y mettre ordre, qu'Elle nous a conſtitués non ſeulement les juges de ſes peuples, mais auſſi leurs patrons & leurs défenſeurs, & qu'Elle nous a chargés du ſoin de faire parvenir juſqu'à ſa perſonne ſacrée les juſtes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occaſion précieuſe de vous faire connoître l'oppreſſion dans laquelle votre peuple gémit depuis longtems, & ne diſſimulons pas à Votre Majeſté, que ce que nous venons de lui préſenter comme l'objet le plus digne d'exciter ſa ſenſibilité, n'eſt que la moindre partie des taxes arbitraires qui ſe levent ſur ſes ſujets ſous différens noms & ſous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulieres & néceſſairement injuſtes, nous fixerons ſeulement nos regards ſur celle qui ſe perçoit dans votre royaume depuis plus de ſoixante années, ſans que vos ſujets aient des formes judiciaires pour ſe pourvoir, ni des tribunaux auxquels ils puiſſent s'adreſſer; impoſition qui eſt dirigée par les mêmes principes que le Vingtieme d'induſtrie, qui ſe leve dans la même forme, & qui produit le même abus; impoſition d'autant plus onéreuſe, qu'elle frappe indiſtinctement ſur toutes les têtes, & que depuis ſon établiſſement elle a été augmentée par de ſimples ordres émanés de votre Conſeil, ſans que Votre Majeſté en ait donné connoiſſance à ſes Cours, & ſans que cette augmentation ſoit connue des contribuables & dans une forme réguliere.

Ce ſeroit manquer au plus eſſentiel de nos devoirs, & abandonner l'intérêt de vos peuples,

qui nous eſt confié, que de garder plus longtems le ſilence, & de ne pas joindre aux repréſentations que nous avons faites à Votre Majeſté, ſur le Vingtieme d'induſtrie, de très-humbles ſupplications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la Capitation, qu'à celle des autres impoſitions qui ſe levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour ſera fortuné pour vos peuples & qu'il ſera glorieux pour Votre Majeſté, ſi nous ſommes aſſez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une régie inſoutenable, & pour l'engager à y apporter dès-à-préſent un remede prompt & efficace! C'eſt alors que vos Cours ne ſeront plus obligées de vous préſenter des allarmes & des craintes au ſujet de la perpétuité des impoſitions: vos Sujets, témoins de l'effet qu'aura produit ſur Votre Majeſté l'expoſition de leurs malheurs & des ſoins qu'Elle ſe ſera donnés pour les ſoulager, ſeront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude ſur l'emploi ni ſur la durée des ſecours que dans ces temps malheureux vous aurez jugé néceſſaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puiſſe être à votre peuple, le zele de votre Cour des aides ne ſeroit pas pleinement ſatisfait, ſi, contente de vous repréſenter les abus déjà introduits, elle négligeoit de remonter à leur cauſe primitive.

Cette cauſe, Sire, n'eſt ni incertaine, ni difficile à connoître; elle ſe trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins reſpectables encore par leur antiquité, que par la ſageſſe qui les a dictées.

C'eſt au préjudice de ces loix auguſtes, que la connoiſſance des conteſtations ſurvenues au ſujet du Vingtieme & de la Capitation, a été enlevée aux Tribunaux réglés, & qu'on n'a laiſſé à ceux de vos Sujets qui ſe ſont crus léſés, que l'alternative de ſe ſoumettre à une taxe injuſte, ou de recourir à l'autorité de celui qui en eſt l'auteur, en lui demandant de réformer ſon propre ouvrage.

C'eſt à l'aide de ces attributions, auſſi onéreuſes à vos peuples qu'irrégulieres, qu'on a pu établir la régie arbitraire dont nous vous avons fait connoître les pernicieux effets. Comment auroit-elle pu ſubſiſter ſi longtems ſous les yeux de Magiſtrats amis de la regle, & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été ſuffiſamment inſtruits?

Votre Cour des aides, ſeule compétente pour connoître de tous les impôts qui ſe levent ſur vos ſujets, ne prétend point revendiquer ſa juriſdiction, ſi pour la conſerver il faut adopter la forme établie dans la perception des impoſitions arbitraires.

Ce n'eſt point la connoiſſance des conteſtations relatives au Vingtieme d'induſtrie qu'elle vous demande, c'eſt l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais ſe percevoir avec équité; & ſi elle vous repréſente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions, ce n'eſt que pour faire connoître à Votre Majeſté le préjudice qui en réſulte pour ſes peuples.

Votre Cour des aides, créée en même temps que les premieres Impoſitions ſur leſquelles ſa juriſdiction a été établie, ne doit perdre aucune occaſion de retracer à Votre Majeſté ſon origine, comme un monument précieux de la juſtice & de

la bonté de nos Rois.

Ce fut aux ſupplications de la nation entiere, repréſentée par ſes députés, que l'établiſſement des anciens Généraux des aides fut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de ſon Souverain, fut celui où les trois Ordres de l'Etat venoient de donner une preuve éclatante de leur zele, par leur empreſſement à offrir une contribution néceſſaire.

Pour en faire une juſte répartition, on demanda des juges qui fuſſent élus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux Tribunaux, on créa une Cour ſupérieure compoſée des principaux perſonnages de chacun des trois Ordres. Les ſujets deſtinés pour cette importante fonction, furent choiſis par les Etats eux-mêmes & préſentés par eux au Monarque, qui daigna les agréer & leur confia l'exercice de ſon autorité ſouveraine.

Bientôt des guerres cruelles & devenues plus diſpendieuſes que dans les ſiecles paſſés, des ligues puiſſantes formées par les ennemis du nom françois, la néceſſité d'entretenir en temps de paix un nombre conſidérable de troupes réglées, mille autres circonſtances réunies, changerent la forme du gouvernement intérieur de votre royaume, comme celle des autres Etats de l'Europe; les ſecours momentanés fournis par les peuples en tems de guerre, furent inſuffiſans; les impôts établis pour un temps limité devinrent perpétuels; les loix qui en reglent la perception ſe multiplierent à tel point, que les juges inſtitués pour en connoître, furent obligés d'abandonner toute autre occupation pour ſe livrer à cet état pénible.

C'eſt alors que votre Cour des aides prit une forme ſemblable à celle des autres Cours, mais ſans jamais s'écarter de ſon inſtitution primitive, & ſans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conſervée, d'appoſer, par ſon enrégiſtrement, le dernier ſceau à l'autorité royale, aux édits portant l'établiſſement des impoſitions, & de connoître ſeule des conteſtations qui y ſont relatives; droits dont elle ne peut jamais ſe départir, puiſqu'ils ſont inhérens à ſa conſtitution & à ſon eſſence.

Tels ſont, Sire, les titres authentiques que nous ferions valoir aux yeux de Votre Majeſté, ſi, après lui avoir préſenté le ſpectacle des malheurs publics, nous pouvions être occupés de l'intérêt perſonnel de notre compagnie.

Mais ce n'eſt point aujourd'hui le motif qui nous anime; nous ne réclamons nos droits, que parce qu'ils ſont les droits de votre peuple; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions eſſentielles, que parce que ce trouble eſt le commencement & la cauſe des vexations auxquelles vos ſujets ſont expoſés. C'eſt en leur nom, & non point au nôtre, que nous ſupplions Votre Majeſté de laiſſer à ſes Cours des aides le libre exercice de leur juriſdiction, & de rendre à ſes peuples leurs juges naturels.

La taxe qui ſe leve ſur l'induſtrie, impôt vicieux par ſa nature, n'auroit jamais pu ſouffrir les regards de la juſtice; il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait voulu la ſouſtraire à notre connoiſſance. Mais la partie principale de l'impoſition, celle qui a pour objet la taxe des biens-immeubles, eſt ſuſceptible d'une regle plus exacte & d'une évalua-

tion plus juſte. Par quel motif & ſous quel prétexte a-t-elle été compriſe dans une attribution donnée par Votre Majeſté aux Commiſſaires départis dans chaque Province?

En vain s'efforcera-t-on de vous prouver que la levée de cette impoſition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée ſur une eſtimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume, & que cette eſtimation n'a pu être faite que par des informations priſes ſur les lieux mêmes, ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en juſtice réglée.

Ce motif étoit plauſible dans l'origine de l'impoſition, & votre Cour des aides a fait connoître, par ſon ſilence, que l'intérêt de ſa Juriſdiction n'eſt jamais l'objet de ſes démarches, quand il eſt balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvellé en trois occaſions différentes, ſe leve à préſent ſans interruption depuis quinze années. Quelle a donc été juſqu'à préſent la régie de ce Droit, ſi après un terme ſi long les évaluations n'ont pas été faites? Elles ont dû l'être, ſans doute; & ſi cet ouvrage n'eſt pas encore conduit à ſa perfection, que ſont devenus les avantages qu'on ſe promettoit de l'adminiſtration des Commiſſaires de votre Conſeil?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, ſur un objet ſi intéreſſant & qui a déjà fait tant de fois le ſujet des très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances de vos Cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuſes par leſquelles toutes évocations ont été proſcrites, ni l'aveu de nos plus grands Rois qui en ont recon-

nu l'abus dans plusieurs occasions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point sur les inconvéniens qui se trouvent à dépouiller les Tribunaux, pour leur substituer un seul Magistrat, qui ne peut même porter sur les objets qu'on lui présente, qu'une application momentanée, & qui est distrait sans cesse par des occupations d'un autre genre.

Ces considérations importantes sont trop présentes à Votre Majesté, pour qu'il soit nécessaire de les lui rappeller.

Qu'il nous suffise de tenir sous un seul point de vue le grand nombre d'abus qui résultent des commissions & des attributions particulieres, données dans la seule matiere des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du Vingtieme, de la Capitation & des autres impositions, dont la connoissance est induement attribuée à des Commissaires; ajoutons-y la création de ces Tribunaux informes, établis sur les frontieres de votre Royaume, pour y juger souverainement des délits qui concernent les droits de vos Fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces Commissaires; mais en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits constans.

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces Tribunaux irréguliers imposent aux peuples; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande, a été le prétexte de ces

établiſſemens redoutables. Jugeons, d'après des exemples récens, ſi elle eſt détruite ou même diminuée dans votre Royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & ſi nous conſidérons, en citoyens & en fideles ſujets de Votre Majeſté, des objets ſitués au-delà de notre reſſort, objets qu'il nous eſt interdit de connoître en qualité de Juges: quel déſordre dans l'adminiſtration de la Juſtice! quelle conſternation dans les Compagnies!

Une de vos Cours s'eſt vu enlever preſque l'univerſalité de ſes fonctions ſur la ſimple demande du Fermier des droits de Votre Majeſté; des plaintes reſpectueuſes ont été portées au pied du Trône; des juſtifications très-fortes ont été préſentées à votre Conſeil, ſans qu'il paroiſſe qu'elles aient été écoutées: cette eſpece d'interdiction dure déjà depuis ſept années; & pendant un ſi long intervalle, un Juge ſubalterne eſt autoriſé à remplir les fonctions d'une Cour, à la charge, dit-on, d'un appel au Conſeil de Votre Majeſté; comme ſi la plupart des affaires qui intéreſſent le Fermier de vos droits, avoient un objet aſſez conſidérable, pour que les particuliers opprimés vinſſent du fond d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre Compagnie, digne autrefois des bontés de Votre Majeſté, ſe trouve accablée aujourd'hui du poids de ſa diſgrace; après avoir été privée de ſes fonctions les plus importantes, ſes Chefs ſont diſperſés, la Compagnie elle-même eſt flétrie par les condamnations les plus humiliantes; coups également funeſtes à la Magiſtrature & aux Peuples qui lui ſont ſubordonnés; actes de ſévé-

rité, auxquels Votre Majeſté ne ſe porte jamais qu'avec douleur, & qui coûtent toujours à ſon cœur paternel, lors même qu'elle croit les devoir à ſa juſtice.

Nous n'entreprendrons point ici la juſtification de ces Magiſtrats infortunés; c'eſt un objet étranger à nos repréſentations, & dont nous n'avons aucune connoiſſance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur, c'eſt celle de la Province dans laquelle ils rendent la juſtice à vos Sujets, & qui a été témoin de leur conduite & de leur malheur; la conſternation qui y regne, eſt un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reſte une réflexion, qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'eſt que la diſgrace de cette Compagnie & les malheurs qui en ſont une ſuite néceſſaire, ont eu pour premiere cauſe une de ces attributions irrégulieres qui ſont l'objet de nos plaintes & de nos repréſentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettront pas, Sire, d'expoſer dans le même détail les inconvéniens des différentes impoſitions compriſes ſous le nom de droits rétablis & autres droits, dont vous avez ordonné la levée par une des Déclarations du 7 Juillet.

On aura, ſans doute, fait obſerver à Votre Majeſté que les impoſitions ne tombent que ſur les habitans de votre Capitale, & on aura fait valoir l'aiſance de ces habitans, & les reſſources qu'ils peuvent tirer des richeſſes prodigieuſes qui abondent & ſont conſommées dans cette ville immenſe.

Mais qu'il nous ſoit permis de vous repréſenter, que c'eſt ſur la portion la plus pauvre de ce Peuple que tombe une partie de ces impoſitions; & que cette Capitale, ſi riche & ſi propre à fournir de puiſſans ſecours, a toujours été honorée de la bienveillance particuliere, &, ſi nous oſons le dire, de la prédilection de Votre Majeſté & des Rois ſes prédéceſſeurs.

Votre Majeſté a tellement été frappée de cette réflexion, qu'Elle s'eſt déjà portée à accorder ſur cet objet une diminution conſidérable. Oſerions-nous regarder cette marque de ſa bonté comme un motif pour eſpérer une remiſe totale de ces droits? & ſi les malheurs de la guerre n'en permettent pas la ſuppreſſion quant à préſent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis?

Les circonſtances qui obligent Votre Majeſté à établir des impôts onéreux à ſon Peuple, ſuſpendent en même tems la voix de vos Cours, & ne leur permettent pas de vous repréſenter la miſere où ce Peuple eſt réduit, avec toute l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'eſt-là le principal objet de toutes nos démarches, c'eſt ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aſpect des nouvelles impoſitions; & ce motif bien puiſſant ſur le cœur de Votre Majeſté, nous fait eſpérer de ſa bonté, encore plus que de la force de nos repréſentations, qu'après avoir humilié ſes ennemis, ſon premier ſoin ſera d'apporter un ſoulagement néceſſaire aux malheurs de ſes ſujets.

Mais ſi la néceſſité de fournir des ſecours à

l'Etat, ferme pour un inſtant nos yeux ſur la ſituation des particuliers, il n'eſt aucune conſidération qui doive nous empêcher de vous expoſer nos allarmes ſur la prorogation anticipée de Droit dont Votre Majeſté avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de repréſenter en cette occaſion à Votre Majeſté, qu'une partie des Droits qui ſe levent ſur ſon Peuple, ont été pareillement impoſés, dans leur origine, pour les beſoins actuels de l'Etat & pour un temps déterminé, & que c'eſt par des prorogations ſucceſſives, qu'ils ſont devenus perpétuels.

Nous ne craindrons point de remettre encore une fois ſous vos yeux cette impoſition funeſte que nous vous avons déjà préſentée comme la plus onéreuſe de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle ſe perçoit.

Etablie dans des temps ſemblables à ceux où nous ſommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux beſoins de laquelle elle étoit conſacrée. Le feu Roi, votre Auguſte Biſayeul, en donna ſa parole royale, & il y joignit celle *de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires*; promeſſes que la néceſſité oblige trop ſouvent d'enfreindre, mais qu'il ſeroit à déſirer qui ne fuſſent jamais données, que quand on eſt ſûr de pouvoir les exécuter fidelement.

Les malheurs dans leſquels votre Royaume fut plongé, ne permirent pas à vos Sujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de Votre Majeſté furent employées à acquitter des dettes immenſes, & il ne lui fut pas poſſible de renoncer à un ſe-

cours auſſi néceſſaire que dans le temps de la guerre. Cependant il s'eſt trouvé depuis des tems plus heureux ; les malheurs publics ont ceſſé ; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances ; & l'impoſition ſubſiſte encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons ſous les yeux, & que nous nous rappellons, dès qu'il eſt queſtion d'une prorogation de Droits. Si votre Cour des Aides a négligé, en pluſieurs occaſions importantes, de vous faire à ce ſujet ſes juſtes repréſentations, elle a cru, ſans doute, que toutes les réflexions poſſibles vous avoient déjà été préſentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à diſſimuler notre faute ? Convenons du reproche que nous avons à nous faire : nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant ſi longtems de mettre ſous les yeux de Votre Majeſté des objets ſi importans pour l'adminiſtration générale de ſon Royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le ſilence, & nous ne pouvons ſaiſir une occaſion plus convenable, que le moment où vos Sujets vont ſupporter de nouvelles impoſitions ; charge néceſſaire, à la vérité, mais dont le poids n'eſt pas moins accablant pour le Peuple.

Plus votre Cour des Aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos Loix, & plus elle eſt obligée de vous repréſenter avec force les abus qu'elle y a remarqués, & les adouciſſemens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement

ſon devoir, ſi elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois Déclarations.

Le vice radical de pluſieurs impoſitions ne pourroit être apperçu & ſenti dans toute ſon étendue, qu'en rapprochant toutes les conſéquences.

C'eſt ce tableau général, qui ne peut manquer de faire ſur l'eſprit de Votre Majeſté une impreſſion forte & durable; & ſi les circonſtances actuelles & la grandeur même de l'objet ne lui permettent pas d'apporter aux maux de ſes Sujets un remede auſſi prompt qu'Elle le deſireroit, votre Cour des Aides ſe flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, vous reſteront toujours préſentes, & elle ſupplie Votre Majeſté de vouloir bien permettre qu'elles lui ſoient préſentées dans des temps plus favorables.

Ce ſont-là, Sire, les très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances qu'ont cru devoir préſenter à Votre Majeſté vos très-humbles & très-obéiſſans, très-fideles & très-affectionnés ſujets & ſerviteurs, les Gens tenant votre Cour des Aides, les chambres aſſemblées, le mardi 14 Septembre 1756.

(*Signé*) DE LAMOIGNON.

N°. VIII. (Page 130.) *Mémoire de ce qui nous eſt arrivé à Louisbourg, depuis le 20 Juin 1757.*

NOUS ſommes arrivés le 20 Juin 1757 dans la rade de Louisbourg ſur les trois heures après-midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon carré au mât de miſaine, diſ-

distinction de Vice-Amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de St. Domingue depuis le jour de la pentecôte. Il avoit le commandement du *Tonnant*, & les autres vaisseaux de son escadre étoient le *Défenseur*, le *Diadême*, l'*Inflexible* & l'*Eveillé*, & pour frégates la *Brune* & la *Comete*.

M. Dureveste étoit arrivé deux jours avant nous avec l'escadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, que la brume avoit séparé des autres quelques jours avant nous & qui n'est entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée les vaisseaux le *Bizarre* & le *Célebre* ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient chargés du Bataillon de Berry. La *Fleur de Lys* est partie quelques jours après pour escorter un petit bâtiment chargé des balots du Bataillon; mais s'étant séparés dans la brume un corsaire a pris le bâtiment; cependant l'équipage s'est tout sauvé à terre. La *Fleur de lys* est revenue après dix jours de croisiere, sans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui est entré ici fort heureusement; il apportoit des vivres pour l'escadre.

Le Chevalier de Grace est revenu le 10 de Juin avec la goëlette, sur laquelle il étoit allé pour croiser autour d'Halifax; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué sur la côte un nommé Gautier, qui sait la langue des Sauvages: celui-ci en a pris deux avec lui de sa connoissance. Ils ont été ensemble jusqu'aux portes d'Halifax, ont tué cinq Anglois & en ont amené un prison-

nier, qui dit qu'on attend d'Angleterre l'Amiral Holborn avec 28 vaiſſeaux & 80 bâtimens de tranſport.

Le 19 Juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 ſauvages & autant de Canadiens, qu'il a conduits au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils ſont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là ſe griſerent hier & entrerent le ſoir chez une femme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refuſa, ils ont voulu l'étrangler; on a crié à la garde, qui eſt venue auſſitôt; un des ſauvages a mis la main ſur le fuſil du caporal dès qu'il eſt entré; mais le ſoldat qui le ſuivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher priſe. Les ſauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu; mais fort prudemment le caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de ſortir de la maiſon. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là ſont dans le cas d'être punis des galeres; ce qui n'eſt point encore arrivé : mais ſi une bonne fois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver ſi ſouvent d'auſſi triſtes aventures.

Du 20 *Juillet.* Nos équipages commencent à ſe rétablir : ceux qui ſe portent bien vont faire du bois & de l'eau. Nous ſommes tous réparés à préſent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faiſons toujours faire un jardin, d'où nous eſpérons tirer de la ſalade dans quelque tems d'ici; c'eſt beaucoup dans ce pays, où elle eſt fort rare. Tous les jours ont va à la pêche, qui eſt fort abondante; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres ra-

ſraîchiſſemens.

On va faire conſtruire une batterie à la pointe de l'ilotte, qui puiſſe porter au large; car auparavant il n'y en avoit point, de ſorte qu'on ne pouvoit tirer ſur un vaiſſeau que quand il étoit dans la rade même. On va prendre pour cela les canons de la batterie royale, dont les Anglois s'étoient ſervi dans le dernier ſiege pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête deſquelles eſt M. de Franquet, premier Ingénieur de la Nouvelle-France & Brigadier des Armées du Roi. On dit que c'eſt un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le Cap noir, qui eſt une montagne de roches à une demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates, la *Comete* & la *Brune* ont appareillé pour aller croiſer pendant quelque tems & ſecourir un bâtiment marchand qui eſt à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25 elles ſont rentrées avec le bâtiment, qui avoit eſſuyé un combat aſſez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le 1er. Août nous eſt arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes ſortes de marchandiſes & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corſaire, qui l'a chaſſé pendant quelque tems Ordre de lever trois compagnies de Volontaires tirés des pilotins de l'Eſcadre. Le 2, M. Genouïl a paſſé en revue les trois compagnies de Volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, ſont arrivés une demi-douzaine de ſau-

vages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours; ils ont amené trois prisonniers Anglois, dont un rapporte des choses assez intéressantes.

Nous fûmes hier voir le camp des sauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils sont 150 & autant de Canadiens. Ils sont tous assez bien armés & paroissent avoir bonne envie de servir le Roi, qu'ils nomment leur *Pere de Paris*. Ils sont campés dans une anse du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois firent leur descente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canon pour empêcher le débarquement, en cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fait former des retranchemens dans presque tous les endroits praticables pour les descentes. L'anse la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec; aussi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'Août j'eus un ordre du Commissaire de l'Escadre de quitter le vaisseau & d'aller camper à Laurembec, pour pourvoir à la subsistance des troupes.

Le 8 je m'embarquai sur la goëlette pour y faire porter les vivres nécessaires pour 12 jours à 800 hommes, qui vinrent le lendemain. Mon premier soin fut d'y faire construire des baraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes destinées pour la garde de ces trois anses se rendirent à leurs postes; outre 600 hommes des soldats de la Marine, il y avoit 200

volontaires tirés des pilotins de toute l'eſcadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confuſion, tant pour la diſtribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poſte. Mais à préſent tout eſt en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme: comme il y a encore pluſieurs autres endroits qui ſont propres à débarquer, le Général a eu ſoin d'y envoyer des troupes pour s'y oppoſer.

Le 19 au ſoir nous avons vu 21 Voiles Angloiſes, au nombre deſquelles étoient 16 ou 17 Vaiſſeaux de ligne & le reſte des Frégates. Ils ſont venus aſſez proche de la ville pour diſtinguer très clairement les vaiſſeaux qui ſont dans la rade. Le 20, nous les avons encore apperçus au matin; mais la brume eſt venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le Général craint qu'ils ne reparoiſſent; ainſi il nous fait délivrer pour douze autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les conſommions tous; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large: s'ils étoient ſurpris à la côte, ils feroient très mal dans leurs affaires.

Le Général a donné ordre aux vaiſſeaux qui étoient dans le fond de la baye de ſe touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de ſortir avec toute l'Eſcadre au premier ſignal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois ſe décident, ou d'une façon

ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'Eſcadre Angloiſe dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les Volontaires au camp de Laurembec; ainſi il a donné ordre à M. de Caſtillon, commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes, qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une Lettre circonſtanciée qui vous en inſtruira.

N°. IX. (Page 131.) *Copie d'une Lettre, écrite de Quebec le* 10 *Août* 1757, *au ſujet des affaires qui ſe ſont paſſées dans le Canada.*

DEPUIS la priſe de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoiſes ſe ſont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutres. Ils ont envoyé au mois de Novembre dernier une Ambaſſade à M. le Général, compoſée de 200 de leurs principaux Chefs. Ils ont fait un ſéjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes ſortes de témoignages d'amitié; ils ont préſenté à notre Gouverneur pluſieurs colliers portant des paroles importantes pour la Colonie. Un des colliers étoit pour nous aſſurer qu'ils avoient vu avec plaiſir le ſuccès de notre entrepriſe ſur Oswego ou Chouaghen; un autre, portant leurs engagemens pour ne jamais permettre que les Anglois vinſſent faire de nouveaux

établiſſemens ſur le lac Ontario, ni dans les environs; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages des magaſins pour leur fournir leurs beſoins, & y recevoir le produit de leur chaſſe; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très favorablement, & pour leur en donner de ſûrs témoignages, on les a comblés de préſens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de Janvier M. de Rouilly, faiſant fonction de Major à St. Frédéric, prit les ordres de M. de Luſignan, Commandant au Fort de ce nom, pour ſe rendre à celui de Carillon, pour y transporter des vivres & autres proviſions, avec huit traînées, attelées chacune de deux chevaux, & eſcortées de quinze ſoldats, un ſergent & deux officiers de Royal Rouſſillon & de la Marine. Trois traînées & dix ſoldats avoient pris le devant & étant à la preſqu'île, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui ſortoient du bois au nombre de 70 à 80 hommes, qui attaquerent les trois traînées; ſept de nos hommes furent faits priſonniers & trois ſe ſauverent en rebrouſſant chemin ſur les chevaux. Les ennemis les pourſuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Luſignan, qui envoya promptement à leur ſecours 100 hommes ſans vivres & peu de munitions, tant ſauvages, que ſoldats Canadiens, ou Volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés enſuite pour porter les vivres & munitions & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux

heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit l'attendre; une heure après il apperçut les Anglois qui marchoient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie, qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit; l'ennemi, en fuyant, prit un terrain avantageux. A huit heures du soir deux Canadiens vinrent avertir le Commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter; ils se rendirent à neuf heures: pour-lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un sauvage; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, Capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, Capitaine des Grenadiers du Régiment de Béarn, 300 de la Marine, 600 Canadiens & 400 Sauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du Gouverneur Général, ayant sous ses ordres

dres M. de Longueil, Lieutenant de Roi de Quebec; M. Damas, Capitaine des Troupes de la Colonie, faisant fonction de Major Général & M. le Mercier, Commandant d'Artillerie, faisant celle d'Ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de Mars & ne se rendit, à cause des mauvais tems, que le 9; d'où il partit le 15, en passant au Sud du Lac St. Sacrement; il fut camper le 18 à une lieue & demie du fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raimond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce fort à un quart de lieue; ils apperçurent l'ennemi en mouvement; ce qui leur fit douter du succès de l'escalade, qui avoit été projettée & sur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les sauvages & quelques Canadiens allerent fusiller jusqu'au pied du fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, se réfugierent dans le fort: 300 batteaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à scier, quantité de bois de chauffage & de construction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le Commandant, fut sommer celui du fort de se rendre; mais il répondit que, dût-il périr avec toute sa garnison, il vouloit aussi bien se défendre dans un mauvais poste, comme dans un bon. Dès-lors on se retira.

Les Anglois n'ont fait aucune sortie. Les sauvages assurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient sortis du fort; mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de six blessés.

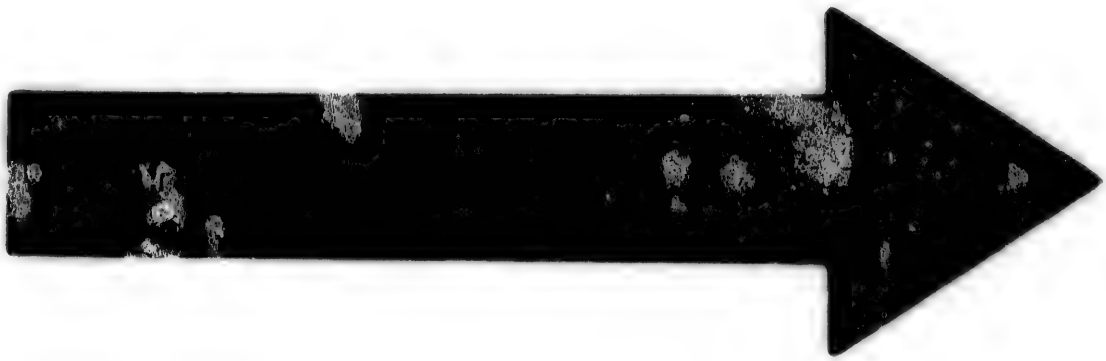

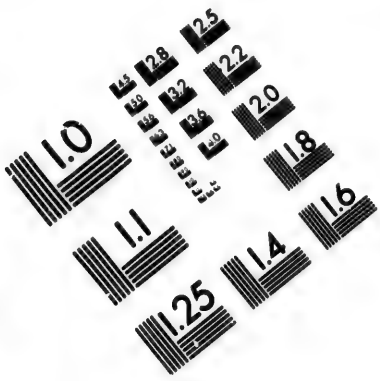

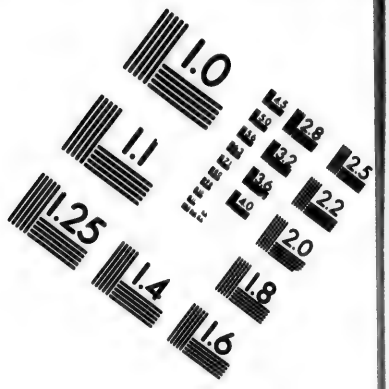

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

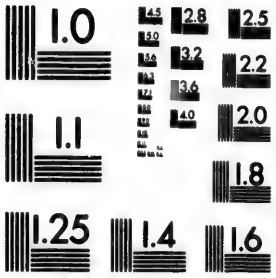

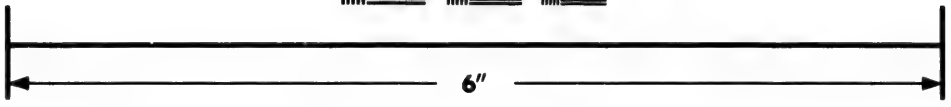

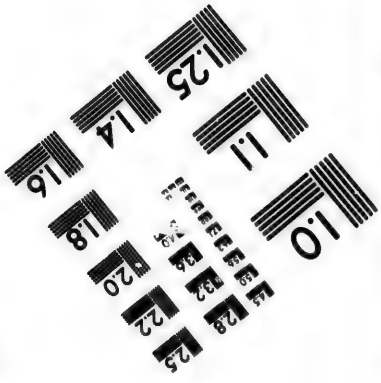

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

M. Wolf, officier partisan à la suite des troupes de terre, désespéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre reprises différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore sur le chantier & sous le canon du fort, demanda la permission d'y aller avec vingt hommes, assurant qu'il la brûleroit sans faire usage des artifices ordinaires: on le lui permit; il fit des fagots de bois sec, prit un pot de graisse, avec une hache, dont il se servit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment, y insinua son bois & sa graisse & le brûla à la barbe des ennemis, qui firent un grand feu de dessus les remparts; mais ils n'oserent sortir.

On a fait dans le mois de Juin divers partis de sauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en différens endroits, qui se sont tous accordés à dire que le fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le fort Lydius par 5 à 6000: que leur grande armée, ainsi que Milord Loudon, s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos Généraux à faire le siege de ce premier fort &, selon les circonstances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à la fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe; par conséquence l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé, de sorte que les dernieres divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la fin du mois de Juin au fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail

néceſſaire pour un ſiege, y ont été rendus auſſitôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau, qui a été fait Capitaine d'Artillerie cette année, y ſignale ſon zele; il a inventé un batteau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le ſervice d'une piece de canon de ſix, qui tire auſſi avantageuſement en ſe battant en retraite, qu'en pourſuivant l'ennemi; je crois que cette eſpece de batteau ſera d'un très grand ſervice ſur le lac St. Sacrement, attendu que ſon mouvement eſt facile, qu'il tire très peu d'eau, & qu'il n'eſt pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes ſont à l'abri de la mouſqueterie, & le canon ne paroît que lorſqu'il tire.

M. le Marquis de Montcalm partit de Montréal le 13 de Juillet & ſe rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de St. Ours, officier de la Colonie, avec 10 Canadiens choiſis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorſqu'ils furent vis-à-vis du pain de ſucre, cinq berges angloiſes de 60 hommes chacune, ſortirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre: le canot de M. de St. Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite île; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorſqu'il fut à demi-portée du piſtolet, il fit une décharge qui mit le déſordre dans les berges; la ſeconde & la troiſieme acheverent de les déconcerter: ils ſe retirerent honteuſement & M. de St. Ours ſe rendit à Carillon avec ſa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois. Il ne lui en a coûté qu'une légere bleſſure.

Un des Paul a eu cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit deſſein d'inſulter nos gardes avancées, pour tâcher, ſans doute, de faire quelques priſonniers, détacha M. Marin avec 300 ſauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courſes par la route de la riviere du Chicot. Il partit de Carillon le 21: le même jour il ſe rendit au fond de la baye, & trouva-là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua; les ſauvages leverent les chevelures & une centaine relâcha à Carillon: il continua ſa marche du côté du fort Lydius, & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poſte de 50 hommes, qu'il tua également, à la réſerve d'un ſeul homme qui fut fait priſonnier. Il y eut encore une centaine de ſauvages qui, après avoir levé des chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il pourſuivit ſa route & arriva le 23 à la vue du camp ennemi, ſous le canon du fort Lydius; il y fit ſa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde & mit l'allarme dans le camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte, & ſortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves, qui s'étoient retirés ſur le bord du bois; ils fuſillerent pendant deux heures & demie avec ce nombreux corps, dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus ſurprenant, c'eſt qu'ils eurent le bonheur de ne pas perdre un ſeul homme, ſi ce n'eſt un Canadien, qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'eſt rendu au camp le 25.

Le 22, M. de Montcalm détacha auſſi 400 hom-

mes sous les ordres de M. Corbiers, officier de la Colonie, savoir 300 sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises, qui avoient attaqué M. de St. Ours. Ils ne furent pas longtems sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent un peu au-delà du pain de sucre 23 berges & deux esquifs anglois. Nos gens gagnerent l'île, où M. de St. Ours s'étoit si bien défendu. L'ennemi s'en voulut approcher, mais quand il fut à demi-portée, nos sauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge si heureuse, que les Anglois prirent le large pour trouver leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos batteaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac, & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entierement défait ; il étoit composé d'un Colonel, de 4 Capitaines, 4 Lieutenants, 4 Enseignes & 360 Soldats. Il étoit parti du fort George, dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés : 21 berges & les esquifs ont été pris ; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers, parmi lesquels il y a six officiers. Les deux berges qui ont échappé sont extrêmement mal-traitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité, & ce qui doit paroître plus surprenant, c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le fort George. Elle est composée de 4000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000 Sauvages : 4000 hommes vont par

terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montcalm, & le reſtant occupera quelques poſtes qu'il eſt néceſſaire de garder. Nous aurons à cette entrepriſe 40 bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux ſuccès!

Copie d'une Lettre écrite de Quebec le 17 Août 1757, au ſujet de la priſe & de la capitulation du fort George.

NOUS avons appris hier par un courier extraordinaire que le fort George eſt dans la poſſeſſion du Roi de France. Voici la Capitulation.

Articles de la Capitulation accordée au Lieutenant Colonel Monro pour la garniſon de Sa Majeſté Britannique du fort William Henri ou George, camp retranché qui y eſt joint & ſes dépendances, par M. de Montcalm, Général des Troupes de Sa Majeſté Très Chrétienne en Canada, le 9 Août 1757.

Article I.

La garniſon du fort William Henri & les troupes qui ſont dans le camp retranché y joint, ſortiront avec les armes & bagages des officiers & ſoldats ſeulement. Ils ſe retireront au fort Edward, eſcortés par un détachement des troupes françoiſes, & par quelques officiers interprêtes attachés aux ſauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

Article II.

La porte du fort ſera remiſe après la ſignature

de la capitulation aux troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne & le camp retranché au moment du départ des troupes de Sa Majeſté Britannique.

Article III.

On remettra de bonne foi aux troupes de Sa Majeſté Très Chrétienne toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche & généralement tout, excepté les effets des officiers & ſoldats, ainſi qu'il eſt ſpécifié dans le premier article; & pour cet effet il ſera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui ſont l'objet de cet article, en obſervant qu'il s'étend ſur les fort, retranchemens & dépendances.

Article IV.

La garniſon du fort, camp retranché & dépendances, ne pourra ſervir de 18 mois, à compter de ce jour, contre Sa Majeſté Très Chrétienne, ni contre ſes Alliés; & l'on remettra avec la Capitulation un état exact de ces Troupes, où ſera compris le nom des Officiers-majors, autres Officiers, Ingénieurs, Artilleurs, Commiſſaires & Employés.

Article V.

Dans le cours de trois mois ſeront remis à Carillon tous les officiers, ſoldats, Canadiens, femmes & ſauvages, qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique Septentrionale, & moyennant le reçu des Commandans françois, auxquels on les remettra, pareil nombre de la garniſon du fort George pourra ſervir ſuivant le contrôle qui en ſera remis par l'Officier Anglois qui conduira les priſonniers.

Article VI.

Il ſera donné un officier pour ôtage juſqu'au retour du détachement, qui eſcortera les troupes de Sa Majeſté Britannique.

Article VII.

Tous les malades & bleſſés qui ſeront hors d'état d'être tranſportés au fort Edward, reſteront à la garde du Marquis de Moncalm, qui en prendra le ſoin convenable, & les renverra auſſitôt après leur guériſon à leur garniſon.

Article VIII.

Il ne ſera pris de vivres pour la ſubſiſtance des troupes de Sa Majeſté Britannique, que pour aujourd'hui & demain.

Article IX.

Le Marquis de Montcalm voulant donner au Lieutenant-Colonel Monro & à ſa Garniſon des marques de ſon eſtime par rapport à leur défenſe honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de ſix.

Fait dans la tranchée ſous le fort William Henri, le 9 Août 1757, à midi.

Accordé au nom de Sa Majeſté Très Chrétienne, ſuivant le pouvoir que j'en ai du Marquis de Vaudreuil, ſon Gouverneur & Lieutenant Général en la Nouvelle France.

Les Anglois ſe ſont un peu moins défendus dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils ſe ſont rendus le 9 à midi. Leur perte

a été de 150 hommes, dont ſix officiers de marque. Leur garniſon étoit compoſée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune eſpece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, ſavoir 14 ſauvages, 6 Canadiens & 5 ſoldats. Nous avons eu à peu près pareil nombre de bleſſés. Je crois que nous ne formerons pas d'autres entrepriſes cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plutôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du fort Duquêne, ſitué par 40 dégrés 30 minutes de latitude, ſur le confluent des rivieres de Malanqué & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une eſpece de fort auprès de la riviere de Malanqué, à 400 lieues de Quebec, où pour-lors elle ſe décharge dans l'Oyo: quelques traiteurs vinrent ſur cette derniere riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller au Miſſiſipi on deſcend l'Oyo, l'on craignit que cet établiſſement ne devînt par la ſuite aſſez conſidérable pour empêcher la communication de ces deux colonies, pour prévenir cet incident on réſolut auſſi d'y faire un établiſſement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de ſauvages, qui ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenerent priſonniers à Quebec. L'on

fit ſur le champ une levée de milices & de troupes, qui ſe rendirent ſur cette même riviere au printems de 1753. Ils y conſtruiſirent un fort ſur la fourche de l'Oyo & Malanqué, compoſé de quatre baſtions, dont un répond à l'angle des rivieres. Cette partie qui borde l'eau, eſt ſimplement paliſſadée & celle du côté de terre eſt faite d'une terraſſe ſoutenue d'un encadrement de bois. Le tout conſiſte en 26 toiſes de dehors en dehors, & c'eſt ce qui porte le nom de fort Duquêne, nom qu'il tire du Capitaine de vaiſſeau qui commandoit alors dans cette Colonie.

Quand cet établiſſement fut en état, on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour ſommer les Anglois d'abandonner le fort qu'ils avoient bâti ſur notre terrein, fondés ſur ce que nous ſommes en poſſeſſion de tous ce pays juſqu'aux montagnes, qui nous ſéparent de la Nouvelle Angleterre. Cet officier n'eût pour toute réponſe qu'une décharge de mouſqueterie, dont il fut tué avec partie des ſiens; le reſte fut fait priſonnier. L'on envoya ſur le champ un détachement de 250 hommes, compoſé de milices & de ſauvages, qui furent inveſtir le fort & l'obligerent à capituler. La garniſon étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de quitter cet établiſſement & reconnurent que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient aſſaſſiné à la porte de leur fort, l'année précédente. On convint qu'il reſteroit deux Capitaines en ôtage juſques au retour des priſonniers, qu'ils avoient envoyés à la Virginie & qu'ils promirent de rendre ſous deux mois; en conſéquence on les laiſſa aller ſans les

inquiéter & les deux ôtages furent conduits à Quebec, où ils ſont encore.

Pendant l'hiver de 1754, on eut avis que les Anglois faiſoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le fort du Quêne. Sur ces avis on fit mettre en marche les milices du détroit & du fort de Michili Makino, ainſi que les ſauvages des environs ; l'on détacha auſſi quelques troupes de Quebec : ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant ſauvages que Canadiens; il en reſtoit encore une partie au paſſage de la riviere aux bœufs, qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il eſt queſtion.

Selon les perſonnes qui ont quelques connoiſſances de ce pays, l'on prétend que ſi l'on veut conſerver ce poſte, il faut y faire un établiſſement plus conſidérable & le mettre en état de pouvoir attendre du ſecours, qui ne peut être que très longtems à s'y rendre, tant du détroit que de Niagara, qui ſont les poſtes les plus voiſins.

Affaire du 9 Juillet 1755.

On eut avis du fort Duquêne, que les Anglois étoient partis ponr venir le ſurprendre. Le Commandant forma auſſitôt un détachement de 250 François & 650 Sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti ſe mit en marche le 9 à huit heures du matin & ſe trouva à midi en préſence des Anglois, qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du fort. On engagea l'affaire ſur le champ : le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, Commandant, fut tué à la troiſieme décharge. M. Dumas le remplaça &

s'acquitta parfaitement bien de ſon devoir. Nos François, ſoutenus des ſauvages, firent plier les Anglois, quoique ſans artillerie : l'ennemi commença à ſe battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de ſe rallentir, ne faiſoit qu'augmenter, enhardis par le ſuccès, il fut obligé de céder après quatre heures d'un feu très vif. M. Dumas, à qui il ne reſtoit que très peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la pourſuite des ennemis ; il crut plus prudent de rentrer dans le fort ; mais le lendemain il chargea de cette expédition les ſauvages du détroit & ceux de Machilimakins : nous reſtâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, cent bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caiſſe, leur artillerie, &c.

De notre côté, nous n'avons perdu que trois officiers, cinq ſoldats & quinze ſauvages : environ vingt bleſſés.

Le 13 Août on marquoit que M. Dieskaw, Brigadier d'Armée, envoyé pour commander les troupes qui ont paſſé dans l'Eſcadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de Béarn, pour aller ſecourir le fort Fréderic ſur le fleuve St. Laurent.

Le zele a été ſi grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raiſon ne leur a paru pouvoir les diſpenſer de ſuivre ce commandant.

N°. X. (Page 138.) *Sommaire de ce qui s'eſt paſſé pendant l'apparition & le ſéjour de la flotte Angloiſe, commandée par l'Amiral Hawke, ſur les Côtes d'Aunix & de Saintonge, depuis le 20 Septembre juſqu'au 2 Octobre 1757.*

LE mardi 20 Septembre 1757 on battit la générale à Rochefort, à neuf heures du ſoir, ſur l'apparition de la flotte Angloiſe dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Deſgoutte & la Filliere l'aîné, Capitaines de Vaiſſeaux, étoient alors en rade; ils travaillerent à rentrer en riviere & y réuſſirent.

Le mercredi 21 à ſix heures du ſoir autre générale, pour avertir que l'eſcadre approchoit, qu'elle étoit compoſée de 18 (*) gros vaiſſeaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures ½ du ſoir près de Fouras. L'iſle d'Aix la cachoit: il ne s'en fallut pas de dix toiſes que le premier vaiſſeau ne l'abordât. M. du Pin de Belugard, Capitaine de Vaiſſeau, qui commandoit dans le fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état: il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre & environ 700 gardes-côtes.

(*) Il y avoit 18 vaiſſeaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de tranſport.

Le Lieutenant Colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

Le vendredi 23, M. de Langeron, Lieutenant Général, y arriva à ſix heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la marine & des Suiſſes, qui compoſoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyet, Capitaine de vaiſſeau, qui étoit campé au Vergeroux. On viſita le matin un petit bois, qui étoit entre le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaiſſeaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaiſſeaux: à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaiſſeaux, s'échoua ſur une roche qui eſt vis-à-vis la batterie de l'iſle d'Aix: deux autres vaiſſeaux approcherent auſſi le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut ſi vif, que la batterie de ſeize canons que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau, Lieutenant d'Artillerie, fut entierement bouleverſée, & les canonniers qui ne purent ſoutenir la mitraille, mirent ventre à terre & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à 8 bleſſés: M. de Puibernier, Enſeigne de vaiſſeau, reçut un coup de fuſil dans la cuiſſe & une contuſion au viſage. Un officier de milice qui commandoit dans le fort, amena le pavillon; d'autres aſſurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la driſſe. Quoi qu'il en ſoit, l'attaque du fort & ſa reddition n'ont duré que trois quarts-d'heure (*).

(*) Elle en a duré cinq.

A sept heures du soir le Régiment Royal Dragons se rendit à Fouras: on craignoit avec raison & épouvante qu'ils n'attaquassent pas Fouras & n'entrassent en riviere, où les défenses n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus sans ressource, & il n'auroit plus été question du Port de Rochefort.

Le samedi 24 ils ne furent pas plus entreprenans & notre crainte augmentoit toujours.

Le dimanche 25 elle fut poussée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution: les plus gros vaisseaux, au nombre de neuf, resterent au mouillage de l'isle d'Aix & le reste de la flotte se rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne; on disoit que dans cette disposition les gros vaisseaux attaqueroient le fort de Fouras & de l'isle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeroient leurs troupes de débarquement sur leurs chaloupes & batteaux plats, & partiroient de-là pour entrer en riviere & faire leur descente au Platin; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les Régimens de Béarn & de Bigorre, qui n'étant point complets avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Rouffiac: enfin ils n'ont rien tenté & nous ne devons notre salut qu'à leur inaction & à la providence; la flotte a demeuré toujours dans cette position jusqu'à son départ.

Les 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par plusieurs de leurs chaloupes à sonder la côte & nos forts les faisoient retirer, lorsqu'ils s'approchoient à la portée du canon: pour-lors nous

avions environ 8000 hommes sur nos côtes; savoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Rouffiac; 2000 à Fouras, par M. de Langeron; & 3000, dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame jusqu'à Soubise; sans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouage & Marenes: ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pourlors à Rochefort en assez bon ordre. Il y avoit sur nos remparts 62 pieces de canon depuis 8 jusqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toises du fort. Nos deux chaloupes canonnieres, qui étoient dans une petite anse de Fouras, commandées par M. M. Beaumanoir & Féron, Enseignes de vaisseau du Port de Brest, s'avancerent & tirerent plusieurs coups de leur canon de 24, dont trois porterent à la galiote. Sur le signal qu'elle fit, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent; elle étoit déjà à la bande: d'autres disent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laisserent la rade de l'isle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin & on s'apperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jusant dans la rade de Chef de Baye: plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix, firent la même manœuvre; ensorte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'apper-

perçut qu'une frégate revenoit à la voile ; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier Octobre ils évacuerent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire & dans la matinée disparurent entierement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin le camp fut levé en partie & nos troupes de marine, ainsi que les Suisses, rentrerent à Rochefort.

On ne sait quelle route l'escadre a prise ; ce qu'il y a de certain c'est qu'elle a disparu.

Il y a apparence que la maison du Roi, qui a commencé à partir le 29, recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les Généraux Anglois.

LA garnison a été faite prisonniere de guerre ; le régiment de milices, les canonniers & matelots ont été embarqués sur la flotte angloise, ainsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du Roi : ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis sur leur parole & ne pourront servir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été rasées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers, ainsi que la cloche du fort & celle de l'église, ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont cassé les

tourillons aux canons qu'ils ont laiſſé.

Les vivres qui ſe ſont trouvés dans l'iſle, appartenant au Roi, ont été donnés par les ennemis aux habitans, pour les indemniſer de leurs pertes, ſous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont auſſi donné environ 2000 livres, pour être diſtribuées auxdits habitans, en conſidération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot, qui vouloit violer une femme de l'iſle, en a été empêché par pluſieurs officiers Anglois; ils l'ont fait punir à leur bord & ont bourſillé entr'eux une ſomme de cinquante écus, qu'ils ont fait remettre à cette femme, pour l'indemniſer de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occaſionné dans ſa maiſon.

Voici quel étoit l'état du port, lorſque les Anglois y ſont venus: on pourra juger des pertes que notre Marine auroit faites.

Vaiſſeaux armés au Port de Rochefort, à la fin de 1756 & en 1757.

Noms des Vaiſſeaux.	*Can.*	*Command.*	*Deſtination.*
Le *Duc de Bourgogne*	80	M. d'Aubigny, Chef d'eſcadre.	A Louisbourg.
Le *Glorieux.*	74	M. de Chavagn. Capt. de Vaiſ.	A Louisbourg.
Le *Floriſſant.*	74	M. de Maureville, Capitaine de Vaiſſeaux.	Encore dans le port ſans armement & ſans matelots.
Le *Prudent.*	74	M. le Marq. Deſgoutes. Idem.	En route pour Breſt & doit, dit-on, ſe joindre à l'eſcadre de M. de Conflans.
Le *Juſte.*	70	M. le Chev. de Macnemara.	A Breſt, fait partie de l'eſcadre de M. de Conflans.
Le *Dauphin Royal.*	70	M. Durtubie.	A Louisbourg.

Noms des Vaisseaux.	*Can.*	*Commandans.*	*Destination.*
Le *Hardi.* . .	64	M. de la Touche le Vaner, Cap.	A la Martinique & à St. Domingue.
L'*Inflexible.* . .	64	M. de Tilly, Cap. mort.	A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont.
Le *Capricieux.* .	64	M. de la Filure, Cap.	En route pour Brest.
L'*Eveillé.* . .	64	M. de la Merville Idem.	. A Louisbourg.
Le *Raisonnable.* .	64	M. le Chev. de Rohan.	Non encore lancé à l'eau, & déjà en armement.
L'*Aigle.* . .	50		A Brest.
L'*Aluin.* . .	50		
Le *Warwick.* . .	50	M. Duchaffaut, Capitaine.	A Brest.

EN CONSTRUCTION.

L'*Impétueux.* .	90	Les couples & la quille faits, mais non encore montés.
La *Bellone.* .	30	A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvriers.
L'*Orion.* . .	74	Il n'en est pas encore question, ordonnés & sur le papier seulement.
L'*Astronome.* .	70	
Un *Inconnu.* .	64	
La frégate la *Reveche.*	30	

FRÉGATES.

L'*Hermione.* .	26	M. du Bos, Lieut. de Vaisseaux.	
L'*Athalante.* . .	34	M. de Lizardais, Cap.	A Cayenne, ensuite à la Martinique.
Le *Zéphir.* .	30	M. de Beauchesne, Cap.	
La *Diane.* .	30		Desarmée & désignée pour armer.
La *Fidelle.* . .	26	M. de Vaudreuil, Lieut.	
La *Friponne.* .	24	M. Boscal de Réal, Lieut.	En croisiere.
La *Valeur.* .	20		
La *Hyacinthe.* .		M. Garnur, Cap. de brûlot.	Armée pour une destination inconnue.

Noms des Vaiſſeaux.	*Can.*	*Commandans.*	*Deſtination.*
FLUTES.			
L'*Outarde.*	16	M. Pingneſt.	A St. Domingue.
La *Fortune.*		M. Riouffe, Lieut. de Port.	A l'Iſle Royale.
Le *Rhinoceros.*			A une miſſion inconnue.
Le *Meſſager.*			En Angleterre, Vaiſſeau parlementaire.

GABARRES, *ou Bâtimens de Cabotage.*

La *Chevre*
La *Caille*
La *Perdrix.*
La *Pie.*

TRAVERSIERS.

Le *Cormorand.* Commandé par M. Soulard, officier bleu.
Le *St. Jean.*

CHALOUPES] CARCASSIERRS.

L'*Anguille.* M. Feron, Enſeigne.
L'*Aventure.* M. Beaumanoir, Idem.

Etat des troupes à paſſer dans le pays d'Aunis.

Régimens.	*Bataill.*	*Lieux où ils ſont.*	*Départ.*	*Arrivée à la Roch.*
Gardes françoiſes.	2	Paris	29 Sept.	12 Octobre.
Idem.	2	Paris	1 Octob.	14
Gardes Suiſſes	2	Paris	3 Octob.	16
Limouſin	2	Caen.	27 Sept.	13
Royal Vaiſſeaux	2	Valogne	29 Sept.	15
Languedoc.	4 Eſc.	St. Lo	2 Octob.	17
Bouillon.	2 Bat.	Mezieres	28 Sept.	19
Gardes du Corps		Verſailles	30 Sept.	22
Mouſquetaires		Paris	2 & 4 Octob.	23 & 25.
Gendarmes & Chevaux légers		Verſailles	5 Octob.	26
Grenadiers à cheval.		Troyes	5 Octob.	27

N°. XI. (Page 161.) *Chanſon:* ſur l'air *de Joconde.*

Au lieu du Comte de Clermont
L'on dévoit cette année,
Nommer Chriſtophe de Beaumont (*)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un Carcaſſien (†)
Qui jamais ne recule;
Il eut fait à l'Hanovrien
Comme il fait à la Bulle.

Sur M. de Clermont.

Est-ce un Abbé? L'Egliſe le renie.
Un Général? Mars l'a bien maltraité:
Mais il lui reſte au moins l'Académie;
N'y fût-il pas muet par dignité! (§)
Qu'eſt-il enfin? Que ſon mérite eſt mince!
Hélas! j'ai beau lui chercher un talent;
Un titre auguſte éclaire ſon néant,
Pour ſon malheur le pauvre homme eſt un Prince.

Autre.

Moitié caſque, moitié rabat,
Clermont en vaut bien un autre;
Il prêche comme un ſoldat,
Et ſe bat comme un apôtre.

(*) L'Archevêque de Paris.

(†) Docteur de Sorbonne: on nommoit alors la Sorbonne Carcaſſe.

(§) Il n'y fit point de diſcours à ſa Réception.

Autre, sur l'air, *Laire la lire lanlaire.*

SAVEZ-vous pourquoi l'on nous bat?
Le Général porte un rabat,
Le Miniſtre a ſes ordinaires:
Laire la lire lanlaire,
Laire la lire lanla.

Sur M. de Soubiſe.

SOUBISE dit la lanterne à la main:
J'ai beau chercher où diable eſt mon armée?
Elle étoit-là pourtant hier matin:
Me l'a-t-on priſe, ou l'aurois-je égarée?
Ah! je perds tout, je ſuis un étourdi:
Mais attendons au grand jour, à midi?
Que vois-je, ô ciel! que mon ame eſt ravie!
Prodige heureux, la voilà, la voilà.
Ah! ventrebleu, qu'eſt-ce donc que cela?
Je me trompois, c'eſt l'armée ennemie.

Vers ſur M. de Soubiſe.

SOUBISE après ſes grands exploits
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere;
Sa femme en fourniroit le bois
Et chacun lui jette la pierre.

FRÉDÉRIC combattant & d'eſtoc & de taille,
Quelqu'un au fort de la bataille,
Vint lui dire nous avons pris.....
Qui donc? Le Général Soubiſe.
Ah! morbleu, dit le Roi, tant pis,
Qu'on le relâche ſans remiſe.

En vain vous vous flattez, obligeante Marquise,
De mettre en beaux draps blancs le Général Soubise;
Vous ne pouvez laver à force de crédit
La tache qu'à son front imprime sa disgrace;
Et quoique votre faveur fasse,
En tout tems on dira ce qu'à présent on dit,
Que si Pompadour le blanchit,
Le Roi de Prusse le repasse.

Soubise agira prudemment,
En vendant son hôtel, dont il n'a plus que faire;
Le Roi lui donne un logement
A son Ecole militaire.

Vers contre le Prince de Clermont, qui s'est laissé battre.

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un Apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

Chanson à l'occasion d'une fête publique, où la Ville (de Paris) arrêta de marier des filles sous la Prévôté de M. de Bernage.

Grace à Monsieur de Bernage,
On va bientôt,
A maint joli pucelage,
Donner l'assaut;
Six cents c'est le nombre heureux,
Vivent les Gueux!

Pour entrer dans cette bande,
Chaque Pasteur,
A chaque fille demande
Son fréquenteur ;
Le mot est neuf & nerveux,
Vivent les Gueux !

A concourir n'est habile,
Aucun métif,
Il faut de la bonne ville,
Etre natif ;
C'est le lot des vrais badauds,
Vivent les fots !

Deux cens écus sont les dotes,
De ces tendrons,
Y compris habits & cotes,
Et violons,
Sans pâtés de Perigueux,
Vivent les Gueux !

Qu'il fera beau, ce me semble,
Voir en un jour,
Tant d'amans unis ensemble,
Faire à l'amour,
Un sacrifice joyeux,
Vivent les Gueux !

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain, (*)
De peur que nos prétendues,
Au pied poupin,
Ne gâtent leurs souliers neufs,
Vivent les Gueux !

Pour completter cette fête,
De l'Opéra,
Notre Prévôt, bonne tête,

(*) Entrepreneur chargé du pavé des rues.

Régalera,
Ce bataillon d'amoureux,
Vivent les Gueux !

Sur un ſi louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple,
De nos deniers,
A nos dépens généreux,
Vivent les Gueux !

Vive Monſieur de Bernage,
Et ſon Conſeil,
Vive ce Prévôt ſi ſage,
Au teint vermeil,
Et pour terminer nos vœux,
Vivent les Gueux !

Chanſon, ſur l'air *ces braves inſulaires.*

POUR raſer l'Angleterre
Nous avons dans notre Miniſtere
Perrine (*) de qui le pere
Raſoit dans le Vigan
Proprement, &c.

Chanſon, ſur l'air *voilà la différence.*

NOUS avons deux Généraux, (†)
Qui tous deux ſont Maréchaux ;

(*) M. Perrine de Moras, Contrôleur Général & Miniſtre de la Marine, fils d'un barbier du Vigan.

(†) M. d'Etrées & M. de Richelieu. Cette chanſon fut faite en 1757, lorſque le ſecond remplaça le premier.

Voilà la reſſemblance.
L'un de Mars eſt le favori,
Et l'autre l'eſt de Louis,
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux,
Fait divers exploits fameux,
Voilà la reſſemblance.
A l'un Mahon s'eſt ſoumis,
Par l'autre il eut été pris,
Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats,
La gloire eut toujours d'appas,
Voilà la reſſemblance.
L'un contre les ennemis
L'autre contre les maris,
Voilà la différence.

D'être utile à notre Roi,
Tous deux ſe font une loi,
Voilà la reſſemblance.
A Cythere l'un le ſert,
Et l'autre ſur le Veſer,
Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux,
Et cherche à s'éloigner d'eux,
Voilà la reſſemblance.
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur, (*)
Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,
On apperçoit ces guerriers,
Voilà la reſſemblance.
L'un a ſçu les entaſſer,
L'autre vient les ramaſſer,
Voilà la différence.

(*) Le Maréchal de Richelieu eſt infecté d'odeurs.

Sentimens d'un François sur l'élévation de l'Abbé Comte de Bernis à la pourpre.

SANS doute Clément est jaloux
De réunir à son grade sublime,
Ce tribut d'amour & d'estime
Que son prédécesseur a mérité de nous.
Son exaltation à peine est déclarée
Que répandant sur nous ses premieres faveurs,
Il éleve Bernis à la pourpre sacrée;
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

Chanson, sur l'air: *Qu'on ne me parle plus de guerre.*

ANGLOIS! ne partez pas si vite,
Pressez-vous moins;
Vous avez fait courte visite
Chez nos Malouins.
Que diront vos compatriotes?
Dans leurs chansons:
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans Aiguillon.

Apostrophe au mieux composé des corps possibles.

INDIGNES successeurs de Barth & de Trouin,
Do quoi sert à l'Etat votre illustre naissance?
Ces héros roturiers ont enrichi la France
Et vous la réduisez à deux doigts de sa fin (*)

(*) Ces vers contre les officiers de la marine, ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

N°. XII. (Page 183.) *Lettre d'un Intendant à un Maître des Requêtes.*

TOUT eſt perdu, mon cher ami; les Intendans ſont avilis, les Maîtres des requêtes ſont moins que rien; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent; on étouffe une pépiniere de grands hommes; en un mot, on prend des Secrétaires d'Etat partout où l'on croit trouver des gens capables de l'être: la grande naiſſance, les plus grandes dignités ne ſeront qu'un droit de plus à ces places; comment l'Etat pourroit-il ſubſiſter? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états: autrefois, un homme achetoit une charge de Maître des Requêtes; il aſſiſtoit, il rapportoit au Conſeil; montroit-il quelque talent pour l'éloquence, on le faiſoit Intendant; c'étoit-là que commençoit l'homme d'Etat. Miniſtre, ou plutôt Monarque dans ſa province, il ſe faiſoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerriſſoit aux refus; peu à peu, un homme s'élevoit au deſſus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, ſachant tout; la Guerre, aſſez pour haſarder un projet de campagne & déſavouer un Général; la Marine, aſſez pour démentir un Militaire & en croire un Commis; les Finances, aſſez pour demander de nouveaux impôts; les Affaires Etrangeres, aſſez pour reconnoître & entretenir les Ambaſſadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme

me passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succès.

Tout est changé, mon cher ami; on appellera aux affaires de la Guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems; ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera pas de les estimer.

Pour les Affaires Etrangeres, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'Ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'Etat, des négociations, un homme pourra influer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la Marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le Conseil avec un ton d'autorité: cette Flotte que vous faites partir n'est pas à moitié équipée; ces Colonies dont vous parlez, je les ai vues; cet Officier qu'on accuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés; ce Commissaire est un insolent; ce Commis est un fripon. Vous sentez bien, mon cher ami, tout le désordre qui part de ce principe. Chaque Ministre parvenu par les fonctions de son métier, portera dans son Département l'esprit & l'amour de son Corps; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être suspects.

Les belles actions, si on les récompense toutes, vont devenir ruineuses, & le Roi, qu'on servoit pour rien, n'est pas assez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à son service. Par une suite de ce système, on supprimera les survivances. Les soins, l'habileté des peres seront

donc inutiles pour les enfans; il faudra ſuivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu! le brillant de la cour ne peut ſe ſoutenir que par les affaires; c'eſt démontré. Si tout ſe fait par juſtice, qui voudra payer le crédit? Madame la Ducheſſe de..... va perdre cent mille écus par an & ſes amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette Nobleſſe, que nous avions le ſoin & l'occaſion de mortifier. Qui voudra déſormais languir dans nos antichambres & ramper devant nos commis? Il faudra que Madame l'Intendante ſoit fort honnête, ſi elle veut avoir des femmes; ſi elle n'eſt que jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous, quelle peut être notre perſpective? A quoi bon chercher le fort & le foible d'une province? A quoi ſert d'en rendre le compte le plus flatté; de dire toujours: le pays eſt peuplé, les terres ſont fertiles, le commerce eſt floriſſant; augmentez les impôts, vous augmenterez l'induſtrie. Tant de ſoins ne nous meneront qu'à vieillir Intendans de juſtice, police & finance. Monſeigneur en province, à peine Monſieur à la cour. Avec tous ces beaux titres impoſez quelque choſe de nouveau, fût-ce pour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on criera; vous empriſonnerez, le Commandant s'en mêlera; vous écrirez, il gagnera; vous ferez une ordonnance, le Parlement la caſſera; vous demanderez des lettres de cachet, vos confreres ne ſont plus en place, qui vous écoutera? Vous êtes bienheureux, mon ami; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre

votre droit. Vous êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir beſoin du droit que de l'eſcrime, je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc, comme un vrai ſage, un philoſophe, un enragé, me retirer dans mon château: heureuſement que de mon regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue, j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau; la maiſon d'un particulier m'offuſquoit, je l'ai culbutée: j'ai fait écrêter une montagne & ſauter un rocher: dix à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin: leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger; c'eſt bien la moindre choſe qu'on puiſſe accorder à un Intendant qui ſe retire. Je vous conſeille de vendre au plutôt votre charge, ſi vous trouvez quelque ſot qui l'achete. Faites votre équipage, ſoyez des premiers en campagne; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire que vous deſirez, ſi tant eſt que la gloire & les honneurs vaillent qu'on les deſire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

N°. XIII. (Page 242.) *Nota.* C'eſt pour égaliſer, autant que poſſible, l'épaiſſeur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce N°. au Tome IV, où le commencement ſe trouve placé à la page 322.

Fin du Tome Troiſieme.